

PNUE 2007 RAPPORT ANNUEL

www.unep.org

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552, Nairobi 00100, Kenya
Tel: +254-(0)20-762 1234
Fax: +254-(0)20-762 3927
Email: unep@unep.org
web: www.unep.org



PNUE



PNUE

ISBN: 978-92-807-2801-9
DCP/0926/NA

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a pour mission de montrer la voie et d'encourager la coopération pour protéger l'environnement. Il se doit aussi d'être une source d'inspiration et d'information pour les Etats et les populations et un instrument de facilitation leur permettant d'améliorer leur qualité de vie sans toutefois compromettre celle des générations à venir.

Le Rapport annuel du PNUE 2007 est aussi disponible en ligne sur le site www.unep.org.

Publié en janvier 2008
 © 2008 PNUE
 ISBN : 978-92-807-2907-8
 Numéro de travail : DCP/1036/NA
 Produit par la Division de la communication et de l'information du PNUE
 Directeur de publication : Naomi Poulton
 Rédacteur / Coordonnateur du projet : David Simpson
 Conception : Jennifer Odallo – ONUN/Services de la Section des publications/Nairobi
 Pré-impression : ONUN/Services de la Section des publications/Nairobi

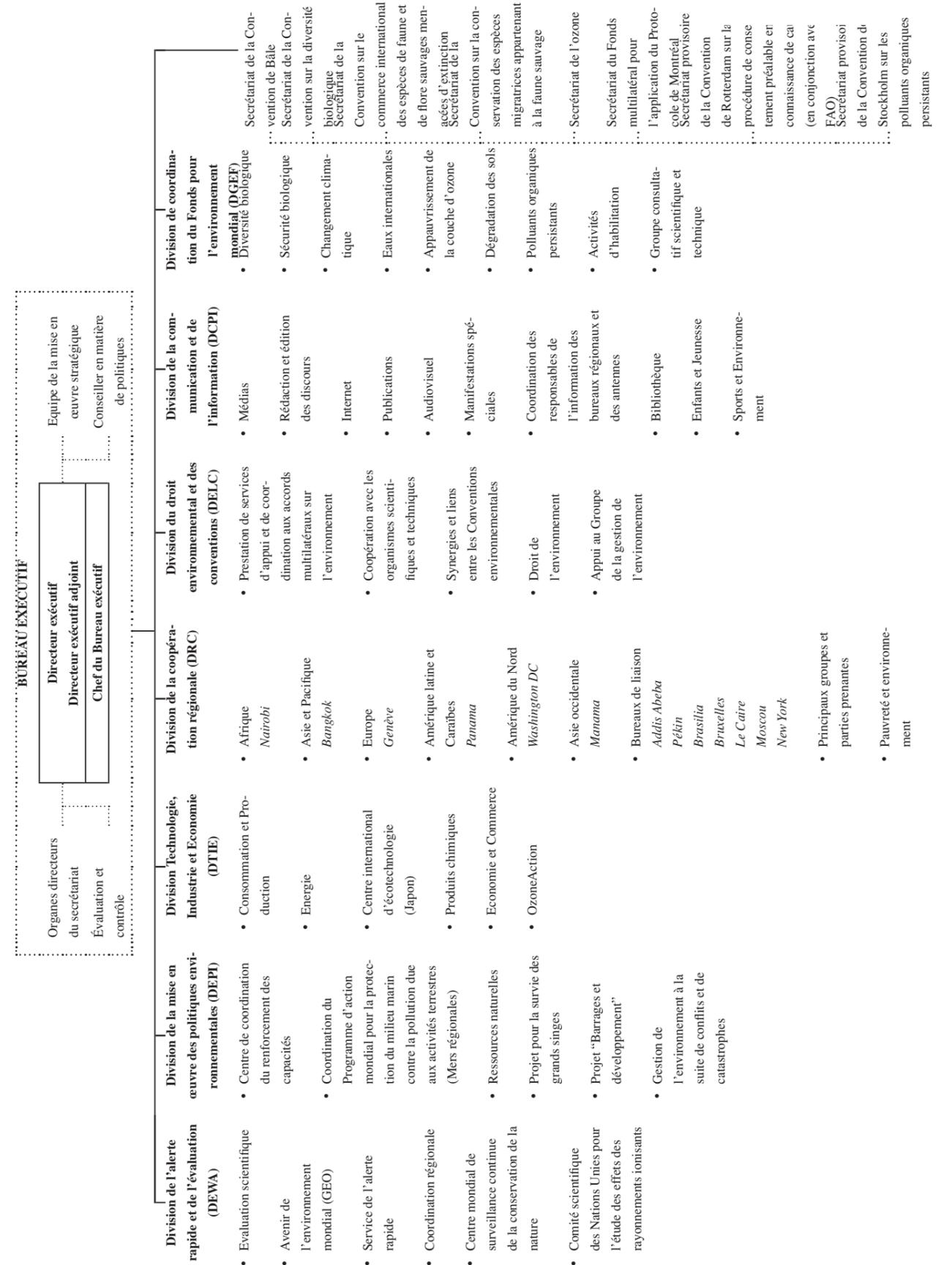
Photographie de la couverture :
 Mosaïque d'images recueillies par satellite de la banquise de la partie est de l'Antarctique montrant la coulée du glacier Recovery provenant des monts Shackleton qui se mêle aux glaces de la plateforme de glaces flottantes Filchner et aux eaux de la mer de Weddell. En 2007, des scientifiques ont signalé qu'il y avait sous la coulée du glacier Recovery plusieurs grands lacs qui accélèrent l'écoulement de la glace. La Journée mondiale de l'environnement en 2007, qui avait pour thème « La fonte des glaces : un sujet brûlant? » a mis l'accent sur les effets des changements climatiques sur la cryosphère de la planète (constituée des régions recouvertes de glace et de neige) et leurs conséquences sur les communautés et les économies du monde entier. La publication du PNUE intitulé Panorama mondial des glaces et des neiges, rédigé par plus de 70 scientifiques du monde entier, consiste en un bilan à jour et concis des changements que subit la cryosphère. Image fournie par le Centre GRID de Sioux Falls du PNUE, USGS EROS, Data Center.

Par dollar, on entend ici le dollar des Etats-Unis.
 Toutes les adresses Internet ont un préfixe <http://>

La présente publication peut être reproduite, en totalité ou en partie, sous n'importe quelle forme, à des fins éducatives ou non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à condition qu'il soit fait mention de la source. Le PNUE souhaiterait néanmoins qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait pertinent lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les appellations géographiques utilisées dans le présent rapport et la présentation des éléments qui y figurent n'impliquent de la part de l'éditeur ou des organisations participantes aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le PNUE s'efforce de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans le monde entier comme dans ses propres activités. La présente publication est imprimée sur du papier provenant de forêts durables, y compris des fibres recyclées. Il s'agit de papier sans chlore et les encres sont d'origine végétale. Notre politique en matière de distribution vise à réduire l'empreinte carbonique du PNUE.

Le PNUE s'efforce de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans le monde entier comme dans ses propres activités. La présente publication est imprimée sur du papier provenant de forêts durables, y compris des fibres recyclées. Il s'agit de papier sans chlore et les encres sont d'origine végétale. Notre politique en matière de distribution vise à réduire l'empreinte carbonique du PNUE.



Le PNUE en 2007

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	3
Introduction du Directeur exécutif du PNUE	4
• Financement du PNUE en 2007	7
1. Changements climatiques	10
• Une approche régionale : Asie occidentale	21
• Pleins feux sur le Fonds pour l'environnement mondial	24
2. Gestion des écosystèmes	26
• Pleins feux sur l'évaluation	50
• Une approche régionale : Asie et Pacifique	53
3. Gouvernance de l'environnement	54
• Une approche régionale : Afrique	59
• Plein feux sur la communication	68
4. Utilisation efficace des ressources	72
• Une approche régionale : Amérique latine	87
• Plein feux sur le secteur privé	88
5. Substances et déchets dangereux	90
• Une approche régionale : Amérique du Nord	101
• Plein feux sur le mercure et d'autres métaux lourds	102
6. Catastrophes naturelles et interventions au lendemain des conflits	104
• Une approche régionale : Europe	115
• Plein feux sur l'environnement et la sécurité en Europe	116
Le PNUE dans le monde	117

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT 5 JUIN 2008



POUR UNE ÉCONOMIE À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

La structure administrative du PNUE

Le Conseil d'administration du PNUE a été constitué conformément à la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale du 15 décembre 1975 (Dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement). Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Ses 58 membres sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de quatre ans en tenant compte du principe de représentation régionale équitable. Des informations complètes sur la composition, les fonctions et les responsabilités du Conseil d'administration du PNUE et de son Comité des représentants permanents, officiellement constitué et confirmé comme organe subsidiaire du Conseil d'administration en vertu de la décision 19/32 du 4 avril 1997, sont disponibles sur le site : www.unep.org/governingbodies/French.

Membres du Bureau du Conseil d'administration du PNUE

Président

M. Roberto Dobles
Ministre de l'environnement et de l'énergie (Costa Rica)

Vice-Présidents

Mme Rejoice Mabudafhasi
Vice-Ministre des affaires environnementales et du tourisme
(Afrique du Sud)

M. Makhdoom Syed Faisal Saleh Hayat
Ministre de l'environnement (Pakistan)

M. Jan Dusik
Vice-Ministre de l'environnement (République tchèque)

Rapporteur

Mme Elfriede-Anna More
Directeur des affaires environnementales internationales,
Ministère de l'agriculture, de la sylviculture et de la gestion de
l'eau (Autriche)

Membres du Bureau, Comité des Représentants permanents

Président (juillet 2007– juin 2008)

Mme Agnes Kalibbala
Ambassadeur, Haut Commissaire adjoint et Représentant
permanent adjoint (Ouganda)

Président (juillet 2008–juin 2009)

M. Muhammad K. Ndanusa
Haut Commissaire et Représentant permanent (Nigéria)

Vice-Présidents (juillet 2007–juin 2009)

M. Selwyn Das
Haut Commissaire et Représentant permanent
(Malaisie)

M. Antonio José Rezende De Castro
Ambassadeur et Représentant permanent (Brésil)

M. Georges Martin
Ambassadeur et Représentant permanent (Suisse)

Rapporteur (juillet 2007–juin 2009)

M. Gabor Sagi
Ambassadeur et Représentant permanent (Hongrie)
Mme Dorothy Nachilongo (Zambie)

Rapporteur

M. Jan Bauer (Pays-Bas)

Membres du Bureau du Comité des Représentants permanents

Président

M. Emilian Ion (Roumanie)

Vice-Présidents

M. Antonio José Rezende De Castro (Brésil)

M. Mohammad Raeis (Iran)

M. Wilson K. Mazimba (Zambie)

Rapporteur

M. Jan Bauer (Pays-Bas)

Afrique du Sud *

Allemagne *

Algérie *

Angola *

Antigua-et-Barbuda *

Arabie saoudite **

Argentine *

Australie *

Autriche *

Bahamas **

Bangladesh **

Bélarus **

Belgique *

Bénin **

Botswana *

Burundi *

Canada *

Chili *

Chine *

Colombie **

Congo **

Costa Rica **

Croatie **

Cuba **

Espagne **

Etats-Unis d'Amérique *

Fédération de Russie *

Fidji **

Finlande **

France *

Guinée **

Haïti *

Hongrie **

Inde **

Indonésie *

Iran (République islamique
d') **

Israël **

Italie **

Japon *

Kazakhstan **

Kenya *

Mali **

Maurice **

Mexique **

Monaco **

Niger **

Ouganda *

Pakistan *

Pays-Bas **

République démocratique
du Congo *

République de Corée *

République tchèque *

Roumanie *

Somalie **

Thaïlande *

Tunisie **

Tuvalu **

Uruguay *

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2009.

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2011.

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Le développement durable des sociétés humaines dépend de la viabilité des écosystèmes. Ceux-ci assurent la stabilité du climat, fournissent les produits nécessaires à notre alimentation et notre habillement, sont la source des médicaments dont nous avons besoin et nous protègent des rayonnements de l'espace.

Endommager les écosystèmes, c'est s'autodétruire. Le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-4), dans lequel le PNUE dresse un état de l'environnement, s'est cette année largement fait l'écho de cette analyse, qui est à la base des travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement couverts dans le présent rapport annuel.

Le rapport GEO-4 passe en revue nos progrès et nos échecs dans la protection de l'environnement mondial depuis que la notion de développement durable a été popularisée par la Commission Brundtland en 1987. Le bilan n'est pas impressionnant. Toutes les nations du monde ont observé la destruction de nombre de systèmes qui contribuent à la survie de la planète.

Comme le soulignent le rapport GEO-4 et l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, 60 % des services écosystémiques sont dégradés ou utilisés de façon non viable. Sous l'influence de ces phénomènes, des milliards d'êtres humains voient leurs conditions de vie et leur état de santé se dégrader et les risques de conflit entre communautés et nations augmentent.

Mais il y a aussi des raisons d'espérer. Au cours des deux dernières décennies, la communauté internationale a réduit de 95 % la production de substances chimiques appauvrissant la couche d'ozone et établi un ensemble de lois nationales et internationales pour faire face à des questions allant de la protection de la diversité biologique au transport des déchets dangereux.

En outre, malgré toutes les contraintes et atermoiements, un traité sur les changements climatiques est en vigueur et, depuis la réunion sur les changements climatiques, tenue à Bali en décembre 2007, nous sommes sur la voie de la mise en place d'ici à 2012 d'un nouveau régime pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Plus important encore peut-être, les mots que vous êtes en train de lire sont compréhensibles et parlants pour une communauté de plus en plus nombreuse d'écologistes, de présidents, de gouverneurs, de directeurs généraux, de responsables des médias et de citoyens ordinaires partout dans le monde.



La protection de l'environnement constitue désormais un objectif omniprésent. Pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres, à l'Organisation des Nations Unies j'ai demandé que le Plan-cadre d'équipement pour la rénovation du Siège à New York respecte des lignes directrices strictes en matière d'environnement. J'ai aussi invité les chefs de secrétariat de tous les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à commencer d'urgence à mettre en œuvre des mesures pour progresser vers la neutralité carbone.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement joue dans ce contexte un rôle moteur. Le Réseau pour un climat neutre, qui a été dévoilé lors de la session du Conseil d'administration du PNUE de février 2008, n'est qu'un aspect du large éventail d'activités qui inspirent et facilitent une transition vers une société respectueuse du climat et économe en ressources.

Le PNUE contribue de façon déterminante à améliorer notre compréhension des impératifs environnementaux dont dépendra notre sécurité économique et sociale à l'avenir et à susciter les actions qui s'imposent. Je remercie les agents et les responsables de l'organisation pour une autre année de dur labeur et de réalisations considérables, et suis persuadé que les progrès pourront être poursuivis en 2008.

Transition et transformation

par Achim Steiner



Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE à la réunion des Ministres de l'environnement des pays du G8 et de représentants de la société civile, tenue le 15 mars 2007, à Potsdam (Allemagne). © Carsten Koall/Getty Images

Comment commencer le rapport annuel sans souligner les trois nouvelles perspectives passionnantes de transformation qui se sont ouvertes en 2007 :

- La transformation de la problématique du changement climatique qui, d'une préoccupation parmi d'autres est devenue un enjeu faisant l'objet de toutes les attentions aux niveaux économique et politique.
- La transformation de l'économie mondiale en une Economie verte, en partie à cause des changements climatiques.
- La transformation aussi du PNUE, qui est passé d'une institution typique du XXe siècle à un organisme en mesure de répondre aux défis existants et nouveaux du développement durable au XXIe siècle.

Au cours de la première semaine de février, le PNUE a accueilli à Nairobi une session de son Conseil d'administration sur le thème Mondialisation et environnement. Cette réunion a eu lieu au lendemain de la publication du premier de quatre nouveaux rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) — qui rassemble plus de 2 000 scientifiques et est soutenu par les organisations qui l'ont créé, le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale.

En 2007, les auteurs de ces rapports, qui feront date, sont convenus que les changements climatiques sont une réalité, qu'ils sont « sans équivoque » et que, parmi leurs incidences probables, figurent la perte de ressources eau sous l'effet de la disparition de glaciers en seulement 30 années, ainsi que l'élévation du niveau des mers dont pâtissent les infrastructures en Afrique et des millions de personnes au Bangladesh. Mais ils sont aussi tombés d'accord pour dire que les coûts de la lutte contre les changements climatiques pourraient néanmoins ne représenter que quelques dixièmes d'un pour cent du PIB mondial annuel sur 30 ans.

Lauréat du Prix Nobel de la Paix, au côté de l'ancien Président des Etats-Unis, M. Al Gore, le GIEC a aussi, par ses travaux, porté le débat à un nouveau niveau fondamental : s'ils ne sont pas maîtrisés, les changements climatiques compromettront non seulement les Objectifs du Millénaire pour le développement mais aussi la paix et la sécurité partout dans le monde. L'évaluation post-conflit réalisée par le PNUE pour le Soudan a abouti à la même conclusion : les changements climatiques, notamment la modification spectaculaire des précipitations, ont contribué à la crise au Darfour.

Je voudrais rendre hommage à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, qui s'est employé sans relâche à impulser le débat sur les changements climatiques en 2007 et à faire en sorte que cette question reste hautement prioritaire en 2008. La Réunion de haut niveau du Secrétaire général, tenue à New York en septembre et au cours de laquelle le PNUE a joué un rôle majeur, a souligné que si le réchauffement climatique est un phénomène environnemental, il n'en concerne pas moins tous les ministères et tous les secteurs de la société.

Les changements climatiques ont aussi eu un effet mobilisateur, amenant des individus et des intérêts différents à former des alliances nouvelles et sans doute aussi porteuses de changements, notamment au sein du système des Nations Unies lui-même. En octobre, par exemple, le Conseil des chefs de secrétariat est convenu d'œuvrer pour neutraliser l'empreinte sur le climat de tous les bureaux et de toutes les opérations des Nations Unies, grâce notamment à une autre transformation — la revitalisation du Groupe de la gestion de l'environnement. Le PNUE a aussi, pour sa part, établi une équipe visant à construire un système des Nations Unies durable, pour mieux catalyser cet effort de transformation.

TRANSFORMATION ET ECONOMIE VERTE

En 2007, d'autres signes sont apparus de l'émergence d'une riposte mondiale aux changements climatiques et de la concrétisation sur le terrain du thème de la session du Conseil d'administration de 2007 — vers des marchés mondiaux plus intelligents. Ces évolutions sont suscitées par les analyses scientifiques du GIEC, mais elles sont aussi favorisées par les solutions déjà mises en place aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto. Elles sont en outre encouragées par la perspective pour l'après 2012 d'un régime solide et décisif sur le climat, dont les éléments sont condensés dans la Feuille de route arrêtée à Bali (Indonésie) à la fin de l'année.

Permettez-moi de mentionner quelques manifestations de cette riposte. En 2007, le dispositif des Principes pour des investissements responsables institué par le PNUE et le Pacte mondial de l'ONU comptait 275 institutions financières avec des actifs de 13 000 milliards de dollars. Dans le cadre de l'Initiative de financement de l'énergie durable du PNUE, les capitaux mobilisés pour le secteur des énergies renouvelables en 2007 se sont élevés à 100 milliards de dollars, soit 40 % de plus que l'année précédente.

Le Rapport d'étape mondial 2007 sur les technologies en matière d'énergie renouvelable, établi par le REN21, dont le secrétariat est abrité par le PNUE, montre que plus de 50 pays de par le monde ont adopté des objectifs en matière d'énergie renouvelable, notamment

13 pays en développement et de nombreux Etats et provinces aux Etats-Unis et au Canada. Il ressort d'un rapport préliminaire du PNUE, de l'Organisation internationale du travail et des syndicats que 2, 3 millions de personnes travaillent aujourd'hui dans les secteurs liés aux énergies renouvelables, soit plus que dans le pétrole et le gaz. Enfin, en seulement une année, des présidents, des entreprises, des villes et le public ont planté 1,5 milliard d'arbre dans le cadre de la Campagne pour un milliard d'arbres, partenariat entre le PNUE et le Centre mondial de l'agroforesterie, sous le parrainage de Mme Wangari Maathai, lauréate du Prix Nobel de la Paix d'origine kenyane, et par Son Altesse Sérénissime, le Prince Albert II de Monaco.

TRANSFORMATION DU PNUE

En 2007, le PNUE a commencé d'évoluer en une organisation plus ciblée, moderne, efficace et axée sur les résultats. Cette transformation est menée par le Conseil de gestion du PNUE, appuyée par la nouvelle Equipe de la mise en œuvre stratégique, établie en mars. Je suis satisfait des résultats obtenus jusqu'ici, dont beaucoup sont en avance sur le calendrier que j'ai défini à la session du Conseil d'administration de Nairobi.

Permettez-moi d'en mentionner quelques-uns :

- Un projet de Stratégie à moyen terme à l'horizon 2010–2013, axée sur six priorités scientifiques, articulée autour de quatre éléments clés et élaborée sur la base d'un processus de collaboration modèle entre le Comité des Représentants permanents, les secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement, les entreprises et la société civile.
- Une action concrète en vertu du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, notamment une évaluation environnementale complète des sites affectés par l'industrie pétrolière dans la région des Ogoni du delta du Niger, lancée en novembre dernier en association avec le PNUD et le Gouvernement du Nigéria.
- Un nouveau partenariat avec la République démocratique du Congo, qui porte sur le renforcement de la capacité de gestion des ressources et de la législation à un moment où les ressources naturelles de ce pays font l'objet d'un regain d'intérêt international.
- La création d'un Service Pauvreté et Environnement, qui facilitera la mise en œuvre dans chaque pays de l'Initiative Pauvreté et Environnement du PNUE, pour laquelle nous avons recueilli jusqu'ici environ 16 millions de dollars — soit la moitié des financements attendus des donateurs pour une montée en puissance de l'initiative.
- Egalité hommes-femmes : 35 agents sont à l'œuvre aujourd'hui au siège et dans les bureaux

Introduction du Directeur exécutif du PNUE

- régionaux pour faire de la parité une réalité. Près de 50 % des agents recrutés en 2007 pour des postes d'administrateurs sont des femmes.
- La mise en place du tout premier réseau Intranet à l'échelle du PNUE afin de favoriser le partage d'informations en interne et une plus grande bande passante pour améliorer la connexion avec l'extérieur.
 - Un cadre de responsabilisation complété par des règles de délégation de responsabilité en matière de gestion des programmes, de ressources humaines et d'achats publics.
 - Le PNUE assume aussi une plus grande responsabilité dans la gestion de ses fonds et services avec la création de la Section de l'assurance qualité et de la Section des services internes.
 - Une Equipe de mobilisation des ressources, qui a permis au Fonds pour l'environnement d'enregistrer 67 million de dollars pour 2007, contre 59 millions de dollars in 2006.
 - Evolution et opérationnalisation des relations avec les autres organismes des Nations Unies, notamment l'ONUDI, l'OMC, le BIT, le FEM et, surtout, le PNUD.

TRANSFORMATION POUR FAIRE FACE A L'ENJEU PLUS LARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie à moyen terme et l'évolution du PNUE sont des réponses aux défis mis en évidence par le GIEC et soulignés aussi dans le rapport phare sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-4). S'il y a une chance pour que la situation s'inverse bientôt en ce qui concerne les changements climatiques, nous sommes encore loin de résoudre les enjeux plus larges du développement durable.

- En 1987, on considérait qu'environ 15 % des ressources halieutiques mondiales avaient disparu. Selon GEO-4, ce chiffre aurait doublé pour atteindre environ 30 %.
- Il y a 20 ans, un tiers des ressources halieutiques étaient jugées surexploitées. Aujourd'hui, ce serait près de 40 %.
- Plus de deux millions de personnes dans le monde pourraient mourir prématurément du fait de la pollution de l'air, extérieure comme intérieure.
- En Amérique latine et dans les Caraïbes, la désertification — résultat du déboisement, de l'élevage intensif et de l'irrigation inadéquate — touche un quart de la région.

- Les populations de vertébrés d'eau douce ont diminué en moyenne de près de 50 % depuis 1987 et les espèces terrestres et marines d'environ 30 %.

Au cours des 12 prochains mois, le PNUE accélérera ses réformes et renforcera son soutien au programme de lutte contre les changements climatiques et au programme plus large de développement durable, en vue notamment d'enrayer la perte de biodiversité et le recul des écosystèmes.

L'année écoulée a montré que les institutions multilatérales s'occupant de l'environnement au niveau mondial peuvent, en partenariat et en se fondant sur des données scientifiques fiables, agir pour transformer la perspective du développement durable, au rythme et à l'échelle voulus. Fin septembre, les pays développés et les pays en développement, réunis à Montréal, ont mis de côté leurs divergences pour faire passer à la vitesse supérieure la mise en œuvre du traité sur l'ozone du PNUE en convenant d'accélérer le gel et l'élimination des hydrochlorofluorocarbones (HCFC). Ils ont voulu ce faisant répondre à la double menace que représentent l'appauvrissement de la couche d'ozone et le réchauffement planétaire — les HCFC sont aussi des gaz contribuant au réchauffement planétaire. Ils ont ainsi montré que s'attaquer à un problème d'environnement peut avoir de multiples avantages économiques, sanitaires et environnementaux et permettre de faire face à d'autres enjeux. C'est là un enseignement qui a un écho plus large et plus profond. La lutte contre les changements climatiques nous offre aujourd'hui l'occasion de contribuer à combattre également le déboisement, la pollution atmosphérique et les dommages causés aux océans.

C'est un enseignement dont le PNUE tirera aussi les conséquences en 2008. Pas seulement du point de vue de la Feuille de route de Bali mais aussi pour les nombreuses autres feuilles de route que nous avons élaborées au cours des deux dernières décennies, et sur le chemin desquelles nous nous sommes un peu égarés, pour avoir emprunté trop de détours et être partis sur trop de voies sans issue.

Dans ses conclusions, le rapport GEO-4 met en lumière les réussites et les échecs de ces parcours passés. Ses recommandations constituent à elles seules une nouvelle feuille de route — que nous devons réaliser d'urgence si nous voulons mettre en place au bout du compte une Economie verte.

PERSPECTIVE FINANCIERE : CONTRIBUTIONS AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Les contributions annuelles au Fonds pour l'environnement se sont accrues de plus de 13 % en 2007, soit la plus forte progression annuelle du soutien financier apporté au PNUE depuis 1990. Le montant total des contributions volontaires annuelles au Fonds pour l'environnement a ainsi atteint son niveau maximum, alors que les contributions en retard continuaient d'être versées au moment de la finalisation du présent rapport. On s'attend que le soutien total progresse encore de près de 17 %, le Fonds pour l'environnement devant, selon les estimations, recevoir des contributions d'un montant de 69 millions de dollars des Etats-Unis environ pour 2007 (graphique 2). Les recettes totales pour 2007, y compris les aides diverses, devraient dépasser 70 millions de dollars. C'est là le plus haut niveau jamais atteint depuis la création du PNUE, encore qu'il soit encore inférieur à l'objectif de 72 millions de dollars fixé pour la deuxième année de l'exercice biennal 2006-2007.

Les gouvernements sont restés les plus importants donateurs. Le PNUE a continué d'œuvrer au renforcement et à l'élargissement de la base de donateurs en encourageant tous les Etats Membres de l'ONU à verser des contributions volontaires d'un montant adéquat et en temps voulu. Une majorité des pays donateurs ont accru ou maintenu le niveau de leurs contributions au cours de la deuxième année de l'exercice biennal sur la base du barème indicatif des contributions volontaires pour 2006-2007. Trente-huit pays ont accru leurs contributions, notamment 10 pays qui ont repris leurs paiements et deux Etats Membres de l'ONU, qui ont versé des contributions pour la première fois (graphique 3). Environ 40 % de l'augmentation ont été attribuables à une reprise des contributions de l'Italie, qui ne les avait pas acquittées en 2006, et 40 autres % à un fort accroissement des contributions des Pays-Bas. (graphique 1).

Au milieu de 2007, le Directeur exécutif a notifié aux 190 Etats Membres le projet de barème indicatif des contributions volontaires pour le prochain exercice biennal de 2008-2009. Ce nouveau barème tient compte du budget accru de 152 millions de dollars annoncé par le Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session en 2007 pour l'exercice biennal 2008-2009. Les pays ont été invités à envisager d'accroître les contributions volontaires au Fonds pour l'environnement et à assurer un financement adéquat du programme de travail approuvé par le Conseil d'administration.

Conformément à la décision GC.24/1, le PNUE a invité les pays à préférer les contributions au Fonds pour l'environnement à des contributions à des fonds d'affectation spéciale, afin de renforcer le rôle du Conseil d'administration dans la détermination du

programme de travail et des priorités du PNUE. En 2007, plusieurs grands pays donateurs ont réorienté leurs contributions à des fonds d'affectation spéciale vers le Fonds pour l'environnement, versant des contributions bien supérieures au niveau prévu par le barème indicatif des contributions volontaires. Les Pays-Bas ont été l'un des principaux donateurs ayant décidé dans le cadre d'un accord de partenariat à transformer ses contributions en contributions au Fonds pour l'environnement. Leurs contributions au Fonds pour l'environnement se sont ainsi accrues de plus de 60 % et le pays a été en tête de la liste des donateurs en 2007. Deux autres grands pays donateurs, le Royaume-Uni et l'Italie, ont décidé d'orienter leurs contributions financières supplémentaires en 2008 vers le Fonds pour l'environnement. Cela fera passer leurs contributions bien au-dessus du niveau du barème indicatif des contributions volontaires et aidera le PNUE à mettre en œuvre de façon efficace le programme de travail en 2008. En outre, le PNUE a invité plusieurs autres grands donateurs fournissant d'importantes contributions à des fonds d'affectation spéciale à réorienter une partie de ces contributions vers le Fonds pour l'environnement.

Durant les cinq dernières années (2003-2007) d'utilisation du barème indicatif, plus de 150 pays ont versé leurs contributions au Fonds pour l'environnement. En décembre 2007, le PNUE a reçu des contributions de 104 pays de l'ensemble des six régions et des paiements continuent d'être versés.

CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES ET CONTRIBUTIONS A DES FINS DETERMINEES

Si la mobilisation de contributions suffisantes pour cet organe central qu'est le Fonds pour l'environnement reste une haute priorité du PNUE en matière de collecte de fonds, des fonds supplémentaires, notamment des fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées, sont aussi importantes pour l'organisation car ils permettent au PNUE de mettre pleinement en œuvre le programme de travail approuvé par le Conseil d'administration.

Les partenariats avec les grands pays donateurs ont joué un rôle important dans l'amélioration de la situation financière du PNUE ces six dernières années et continueront de constituer un outil important dans la mobilisation de contributions supplémentaire. En 2007, le PNUE a continué son travail dans le cadre des accords de partenariat existants avec la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Norvège et la Suède, mobilisant environ 27 millions de dollars sous la forme de contributions à des fins déterminées pour les domaines de programme prioritaires du PNUE, non compris les paiements aux accords multilatéraux pour l'environnement.

CONTRIBUTIONS AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT 2000-2007

	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*	2006*	2007**
Contributions et annonces de contributions	41 millions	44,1 millions	48,3 millions	52,6 millions	59,5 millions	59,6 millions	59,0 millions	69,2 millions

* Y compris les annonces de contributions

**Y compris les annonces de contributions et les estimations

CONTRIBUTIONS REGIONALES AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT EN 2007

	Afrique	Asie et Pacifique	Europe	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie occidentale
Nombre d'Etats Membres de l'ONU dans la région	53	43	50	33	2	11
Nombre de pays ayant versé/annoncé des contributions	15	26	42	15	1	5
Contributions et annonces de contributions	167 419	4 328 764	55 792 871	649 859	5 750 000	361 853

Financement du PNUE en 2007

CONTRIBUTIONS AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT 2004-2006 : 20 PRINCIPAUX DONATEURS

Pays	2004	2005	2006	TOTAL
Royaume-Uni	7 672 560	7 986 720	7 875 000	23 534 280
Allemagne	6 945 516	6 641 934	7 005 762	20 593 212
Pays-Bas	6 020 352	6 003 878	6 269 453	18 293 683
Etats-Unis	5 910 100	6 571 368	5 750 000	18 231 468
France	4 614 262	4 000 000	4 340 000	12 954 262
Finlande	3 364 760	3 601 026	3 648 788	10 614 574
Japon	3 400 000	3 230 000	3 020 198	9 650 198
Suisse	2 827 216	2 997 548	2 914 219	8 738 983
Suède	2 800 532	2 883 512	2 677 818	8 361 862
Danemark	2 658 662	2 441 717	2 603 511	7 703 890
Norvège	2 134 259	2 370 305	2 221 597	6 726 161
Italie	3 072 800	2 886 960	***	5 959 760
Canada	1 984 890	2 058 894	792 088	4 835 872
Espagne	950 902	709 500	1 836 940	3 497 342
Belgique	758 920	730 195	776 741	2 265 856
Irlande	381 795	396 187	1 001 039	1 779 021
Autriche	509 543	520 953	497 438	1 527 934
Fédération de Russie	500 000	500 000	500 000	1 500 000
Australie	424 600	428 450	413 050	1 266 100
Luxembourg	165 718	189 180	416 745	771 643
TOTAL	57 097 387	57 148 327	54 560 387	168 806 101
TOTAL MONDIAL	59 538 474*	59 639 599*	59 200 000**	178 378 073

*Y compris les annonces de contributions

**Y compris les estimations

***Contribution non encore annoncée

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT : PAYS AYANT AUGMENTE LEURS CONTRIBUTIONS OU LEURS ANNONCES DE CONTRIBUTIONS 2006 CONTRE 2007

Pays	Contributions et annonces de contributions en 2006 (A)	Contributions et annonces de contributions en 2007 (B)	Accroissement (B-A)
	Dollars	Dollars	Dollars
1. Allemagne	7 005 762	7 526 939	521 177
2. Andorre	31 800	36 493	4 693
3. Australie	413 050	508 080	95 030
4. Autriche	497 438	523 040	25 602
5. Belgique	776 741	818 514	41 773
6. Belize	0	700	700
7. Brésil	100 000	192 670	92 670
8. Bulgarie	6 600	7 200	600
9. Corée (Rép.)	100 000	200 000	100 000
10. Danemark	2 603 511	2 881 189	277 678
11. El Salvador	2 400	3 200	800
12. Equateur	0	3 000	3 000
13. Espagne	1 836 940	1 984 528	147 588
14. Finlande	3 648 788	3 873 012	224 224
15. Guinée	0	700	700
16. Haïti	0	2 467	2 467
17. Honduras	0	1 000	1 000
18. Hongrie	80 000	82 000	2 000
19. Islande	25 000	37 500	12 500
20. Italie	0	4 122 900	4 122 900
21. Kirghizistan	0	1 200	1 200
22. Lituanie	7 200	14 000	6 800
23. Luxembourg	416 745	546 161	129 416
24. Mongolie	1 000	2 000	1 000
25. Monténégro	0	1 000	1 000
26. Namibie	0	1 500	1 500
27. Norvège	2 221 597	2 381 444	159 847
28. Pakistan	5 000	9 987	4 987
29. Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	1 000	1 000
30. Pays-Bas	6 269 453	10 280 338	4 010 885
31. Qatar	0	12 000	12 000
32. Rép. tchèque	219 116	242 907	23 791
33. Royaume-Uni	7 875 000	8 576 820	701 820
34. Sri Lanka	1 558	5 100	3 542
35. Suisse	2 914 219	3 080 175	165 956
36. Thaïlande	20 000	25 000	5 000
37. Togo	0	657	657
38. Zambie	2 178	2 724	546
	37 081 096	47 989 145	10 908 049

Nombre de nouveaux contributeurs

FCONTRIBUTIONS AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT (DOLLARS) 2007

Pays	Dollars	Country*	USD
Afrique du Sud	54 000,0	Kirghizistan	1 200,0
Algérie	10 000,0	Lao	2 000,0
Allemagne	7 526 939,0	Lettonie	9 500,0
Andorre	36 493,2	Lesotho	10 000,0
Arabie saoudite	132 853,5	Liechtenstein	3 900,0
Arménie	1 300,0	Lituanie	14 000,0
Australie	508 080,0	Luxembourg	546 161,0
Autriche	523 040,0	Malaisie	40 000,0
Bangladesh	2 550,0	Maldives	2 000,0
Barbade	2 500,0	Malte	10 000,0
Bélarus	2 200,0	Maurice	5 000,0
Belgique	818 514,0	Mexique	350 000,0
Belize	700,0	Micronésie	600,0
Bhoutan	1350,0	Monaco	20 000,0
Brésil	192 670,0	Mongolie	2 000,0
Brunei Darussalam	10 000,0	Monténégro	1 000,0
Bulgarie	7 200,0	Namibie	1 500,0
Burkina Faso	1 000,0	Nigéria	40 000,0
Cambodge	2 000,0	Norvège	2 381 443,8
Chili	20 000,0	Nouvelle-Zélande	160 000,0
Chine	250 000,0	Oman	10 000,0
Chypre	22 000,0	Pakistan	9 986,9
Colombie	46 342,4	Panama	10 000,0
Croatie	23 000,0	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 000,0
Danemark	2 881 188,7	Guinée	1 000,0
Equateur	3 000,0	Pays-Bas	10 280 337,0
El Salvador	3 200,0	Pologne	150 000,0
Espagne	1 984 527,8	Portugal	20 000,0
Estonie	7 500,0	Qatar	12 000,0
Etats-Unis	5 750 000,0	République de Corée	200 000,0
Fédération de Russie	500 000,0	Rép démo populaire de Corée	1 000,0
Fidji	4 478,2	République de Moldova	700,0
Finlande	3 873 012,0	République tchèque	242 907,1
France	4 340 000,0	Roumanie	32 000,0
Grèce	200 000,0	Royaume-Uni	8 576 820,0
Grenada	600,0	Sénégal	2 000,0
Guatemala	4 300,0	Serbie	10 000,0
Guinée	700,0	Seychelles	1 200,0
Guinée-Bissau	700,0	Slovaquie	30 000,0
Haïti	2 467,0	Slovénie	50 000,0
Honduras	1 000,0	Sri Lanka	5 100,0
Hongrie	82 000,0	Suède	2 769 000,0
Inde	100 000,0	Suisse	3 080 175,0
Indonésie	25 000,0	Syrie	7 000,0
Irlande	430 612,8	Tadjikistan	1 007,0
Italie	4 122 900,0	Thaïlande	25 000,0
Islande	37 500,0	Togo	658,0
Israël	20 000,0	Trinité-et-Tobago	10 000,0
Jamaïque	3 080,0	Tunisie	7 000,0
Japon	2 963 807	Turquie	125 000,0
Kazakhstan	10 000,0	Tuvalu	600,0
Kenya	30 937,0	Zambie	2 724,0
Koweït	200 000,0	TOTAL	67 050 762,3

Pays qui ont versé/annoncé des contributions pour 2007 au 31.12.07

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Depuis plus de deux décennies, le PNUE joue un rôle central dans les efforts faits par le système des Nations Unies pour faire face aux changements climatiques et sensibiliser davantage les gouvernements, la communauté scientifique, les entreprises et le public en général. Les évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – établi par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale en 1988 – ont été à la base des négociations du Protocole de Kyoto et continuent de fonder les décisions mondiales sur les changements climatiques. Le GIEC a publié sa quatrième évaluation en 2007, le point d'orgue de ce processus étant la publication, le 17 novembre 2007 à Valence (Espagne), du rapport de synthèse et d'un résumé à l'intention des décideurs, qui faisaient suite à la présentation de leurs conclusions par chacun des trois groupes de travail.

La menace que les changements climatiques font peser sur la paix, la sécurité et le développement durable a amené le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, à faire de cette question l'une de ses préoccupations prioritaires lorsqu'il est entré en fonction en janvier 2007. En septembre, le Secrétaire général a organisé une Réunion de haut niveau sur les changements climatiques au Siège de l'ONU, à laquelle le PNUE a participé. Cette réunion a permis de dégager un large accord entre les gouvernements sur l'urgence de l'enjeu climatique et sur le fait que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est le principal instrument pour y faire face. Le PNUE soutient le processus de la CCNUCC de diverses manières et continuera d'apporter son concours aux Parties à la Convention qui s'emploient à mettre en place la structure nécessaire à la conclusion d'un accord post-2012 pour arriver à une réduction significative des gaz à effet de serre (GES) et apporter une aide aux activités d'adaptation.

VERS UNE SOCIÉTÉ À FAIBLE INTENSITÉ DE CARBONE

Les gouvernements, les villes, les organisations, la communauté des entreprises et les individus cherchent de plus en plus à réduire ou à compenser les émissions de gaz à effet de serre et à assurer la « neutralité carbone ». À la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, tenue en octobre, les responsables des programmes ou organismes des Nations Unies se sont engagés à œuvrer vers la neutralité de l'empreinte climatique de l'ensemble du système, sous la direction du Groupe

de la gestion de l'environnement, dont le PNUE assure les services de secrétariat. Ils ont pris l'engagement de dresser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre d'ici à la fin de 2009, de commencer immédiatement à réduire les émissions dans toute la mesure du possible et d'évaluer le coût de la compensation des émissions restantes par le biais de l'achat de crédits du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto.

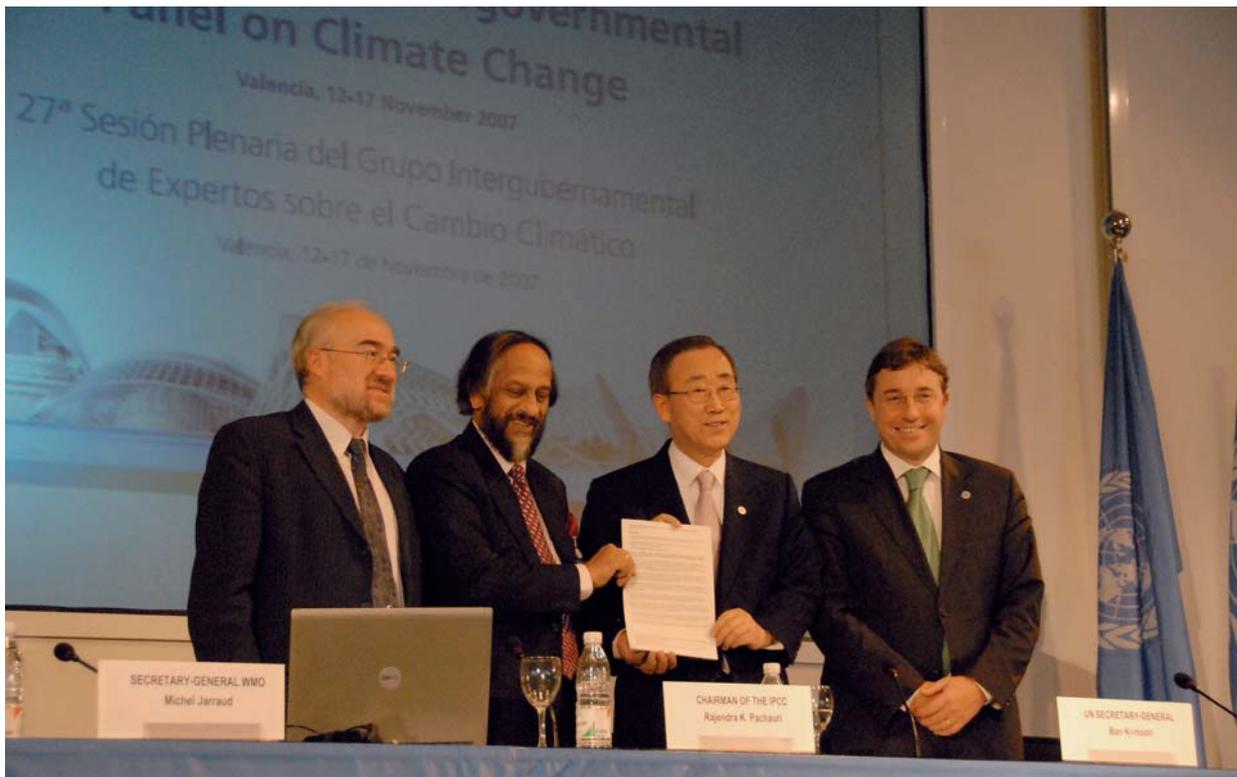
Le secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement du PNUE donne aussi des orientations pour la mise en place du réseau mondial pour un climat neutre, dans le cadre duquel les organisations, les entreprises et les communautés pourront prendre des engagements en faveur de la neutralité carbone et partager les enseignements et les outils nécessaires pour



M. Pierre Calleja, responsable de la société française Tyca, vérifie des lampadaires prototypes contenant des microalgues chlorella dans son laboratoire de Libourne (sud-ouest de la France), le 11 décembre 2007. M. Calleja a déposé un brevet pour ce prototype qui absorbe le dioxyde de carbone (CO_2) et émet de l'oxygène. Partout dans le monde, les entreprises saisissent les nouvelles possibilités économiques offertes par la dynamique en faveur de la mise au point de nouvelles technologies pour atténuer les changements climatiques. Le PNUE participe à cet effort, travaillant avec certaines des entreprises mondiales les plus grandes et les plus influentes pour faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone. © Regis Duvignau/Reuters

y parvenir. Un ouvrage intitulé *Climate Action* et publié par Sustainable Development International, en partenariat avec le PNUE, a fait l'objet d'une large diffusion lors de la réunion de l'ONU sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Bali en décembre, ainsi que parmi les dirigeants de grandes entreprises mondiales. Cette dernière réunion a aussi servi de plateforme pour le lancement par le PNUE de sa campagne pour la Journée mondiale de l'environnement 2008 : « Pour une économie à faible émission de carbone ».

Comme cela est souligné dans l'évaluation présentée dans le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-4) du PNUE, qui a été publié en octobre 2007, la stabilisation des températures atmosphériques moyennes mondiales à pas plus de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels – niveaux au-delà desquels les incidences sur le climat seraient beaucoup plus graves et menaceraient de provoquer des dommages majeurs et irréversibles – impliquera une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 d'au moins 50 % par rapport aux



M. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'OMM, M. Rajendra Pachauri, Président du GIEC, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, et M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, lors de la présentation du résumé pour les décideurs et du rapport de synthèse de la quatrième évaluation du GIEC, le 17 novembre 2007, à Valence (Espagne). Dans sa quatrième évaluation, le GIEC déclare sans équivoque que les changements climatiques sont bien là, dus essentiellement aux gaz à effet de serre engendrés par l'activité humaine, et qu'un grand nombre des incidences prévues – depuis la fonte des glaciers et l'élévation du niveau de la mer jusqu'à la pénurie en eau et les troubles sociaux – sont déjà apparentes. Il établit aussi un lien étroit entre les changements climatiques et les enjeux plus large de développement, comme la pauvreté, l'inégalité de l'accès aux ressources, les conflits et la maladie. Les vastes conséquences mondiales, sociales, économiques et environnementales des changements climatiques ainsi que les travaux importants que réalise le système des Nations Unies pour comprendre le problème et trouver des solutions ont aussi été mis en exergue en octobre lorsque le Comité norvégien du Prix Nobel a annoncé qu'il décernait le Prix Nobel de la paix conjointement au GIEC et à l'ancien Vice-Président des Etats-Unis, M. Al Gore, « pour leurs efforts de collecte et de diffusion des connaissances sur les changements climatiques provoqués par l'homme et pour avoir posé les fondements des mesures nécessaires à la lutte contre ces changements. » © IISD

niveaux de 1990. Cet objectif suppose des réductions des émissions de 60 à 80 % d'ici à 2050 dans les pays développés et des réductions significatives dans les pays en développement, si ceux-ci acceptent des engagements en ce sens.

Arriver à ces réductions, tout en respectant les objectifs de développement des différents pays, est un enjeu central pour les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), parallèlement à la nécessité de soutenir les mesures d'adaptation à prendre par les pays subissant déjà les répercussions négatives des changements climatiques ou s'attendant à les subir. La session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre, est convenue de la « Feuille de route de Bali », qui orientera les négociations se tenant aux termes de la Convention et du Protocole de Kyoto pour mettre en place un dispositif complet pour la période après 2012, lorsque le Protocole de Kyoto viendra à expiration. Le PNUE soutient le renforcement des capacités institutionnelles, en particulier dans les pays les moins avancés, afin de permettre à tous les pays de participer pleinement aux négociations.

DEVELOPPEMENT PROPRE

Le PNUE contribue aux efforts d'atténuation déployés à l'échelle mondiale, en encourageant une plus grande efficacité dans la production d'énergie, la conservation de l'énergie et l'utilisation de sources d'énergie propre, notamment les énergies renouvelables. Dans le cadre de sa stratégie, il réalise des activités de renforcement des capacités dans 25 pays en développement de façon à leur permettre de participer au Mécanisme pour un développement propre (MDP) et aux marchés mondiaux du carbone. Il participe à des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation concernant le Mécanisme pour un développement propre depuis que celui-ci a été défini initialement dans le Protocole de Kyoto et il travaille avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale pour étendre la couverture de ces activités. Le projet sur le Renforcement des capacités au titre du Mécanisme pour un développement propre (CD4CDM) contribue au développement des capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour formuler, approuver et mettre en œuvre de véritables projets MDP. Durant sa première phase, qui s'est déroulée de

2002 à 2006, des activités en faveur d'un développement propre ont été soutenues au Mozambique, en Ouganda, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Bolivie, en Equateur, au Guatemala, en Egypte, au Maroc, aux Philippines, au Cambodge et au Viet Nam. La deuxième phase du projet (2007 à 2009) est mise en œuvre au Nicaragua, au Pérou, au Suriname, en Algérie, en Tanzanie, à Maurice et au Bangladesh, avec des financements additionnels du Ministère néerlandais des affaires étrangères.

A Maurice, également, la Division Technologie, Industrie, Economie (DTIE) du PNUE, le Centre de Risoe et un groupe de consultants de l'Union européenne ont commencé de mettre en œuvre un projet visant à élaborer une politique énergétique jusqu'en 2025. Les dimensions environnementales de ce projet concernent les options en matière d'énergies renouvelables, les taxes écologiques, l'efficacité énergétique et les incidences de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement mondial et local. Avec des financements de plus de 100 000 dollars de l'UE et du PNUD-Maurice, le Centre de Risoe travaille sur les énergies renouvelables et l'approvisionnement en électricité (en partenariat avec des consultants de Ea Energianalyse du Danemark) et étudie le financement carbone pour diverses options d'approvisionnement énergétique, y compris les technologies fondées sur les énergies renouvelables et les combustibles fossiles propres. Il a établi un cadre pour prendre en compte les options offertes par le MDP dans la mise en place de nouvelles capacités de production et estimer le niveau possible des réductions de gaz à effet de serre du côté de l'offre et de la demande. Au cours des prochains mois, le Centre proposera de nouveaux mécanismes de marché post-Kyoto pour la réduction des émissions par les sociétés assurant des services publics ainsi que d'éventuels projets dans le cadre du MDP pour le secteur des transports.

Une initiative conjointe PNUE-Banque mondiale 'Financement du carbone pour l'énergie durable en Afrique' (CF-SEA) vise à développer, de concert avec les organismes gouvernementaux du pays hôte, les banques et les bailleurs de fonds, un ensemble initial de possibilités d'investissement MDP au Cameroun, au Ghana, au Mali, au Mozambique et en Zambie, avec une couverture éventuelle par le Fonds carbone d'aide au développement local de la Banque mondiale. Dans chaque pays cible, le Fonds carbone travaille avec les concepteurs des projets pour identifier, préparer et commercialiser des projets spécifiques tout en renforçant la capacité des experts locaux, des cofinanciers et des autorités gouvernementales de réaliser des activités MDP.

POSSIBILITES ET OBSTACLES

Le Mécanisme pour un développement propre souffre actuellement beaucoup d'une répartition régionale inéquitable. Quelques pays s'approprient la plus grosse part du portefeuille mondial de projets MDP,

alors que l'Afrique subsaharienne a été dans une large mesure laissée à l'écart de ce marché. Sur le total de 2 647 projets actuellement en cours de réalisation au niveau mondial, seulement 33 sont réalisés en Afrique subsaharienne dont 21 en Afrique du Sud. Le PNUE s'emploie, à l'aide de financements de la Suède, de l'Espagne et de la Finlande, à surmonter les obstacles au marché du carbone en Afrique subsaharienne et à renforcer la capacité du secteur privé d'accéder à des financements carbone. Le projet régional de renforcement des capacités MDP pour l'Afrique subsaharienne durera jusqu'à la fin de 2008 en République démocratique du Congo, en Ethiopie, au Kenya, à Maurice, au Mozambique, en Tanzanie et en Zambie. Il passera en revue les structures institutionnelles existantes et mettra en évidence les lacunes qui empêchent dans le secteur public comme dans le secteur privé d'attirer des financements carbone commerciaux dans le cadre du MDP ou des marchés du carbone volontaires.

En Afrique subsaharienne également, le projet appelé Financement carbone pour l'agriculture, la sylviculture, la conservation et l'action contre le déboisement (CASCADe) vise à encourager le recours à des systèmes d'échange d'unités de réduction des émissions de carbone dans les secteurs agricole et sylvicole. Ce projet est financé par le Fonds français pour l'environnement mondial et sera mis en œuvre en partenariat avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Office national des forêts (ONF). Les pays participants sont notamment le Bénin, le Cameroun, le Gabon, Madagascar, le Mali, la République démocratique du Congo et le Sénégal. Les activités dans les pays débiteront en janvier 2008 et s'achèveront en décembre 2010.

Le PNUE joue aussi un rôle moteur dans le développement des activités d'assistance technique pour l'élaboration de projets et le renforcement des capacités MDP ainsi que dans la conception d'outils de gestion des connaissances, notamment une série de manuels et de guides MDP, et la mise en place et l'hébergement de plateformes de partage des connaissances MDP basées sur le web, comme le CDM Bazaar de la Convention-cadre sur les changements climatiques et la base de données sur les projets MDP (CDM Pipeline Database). Le CDM Bazaar de la CCNUCC est une plateforme gratuite pour les participants au marché MDP, notamment les acheteurs et vendeurs de crédits d'émissions et les prestataires de technologies/services. Elle compte plus de 600 utilisateurs enregistrés originaires de 40 pays différents qui peuvent télécharger sur le site web des informations à même de faciliter les transactions sur le marché des droits d'émission de carbone.

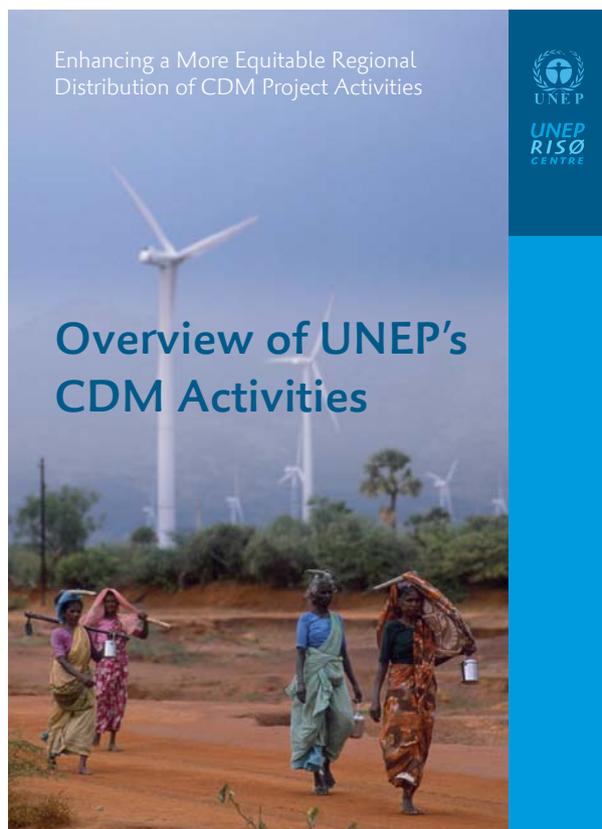
En mai 2007, l'African Bankers Carbon Finance Forum a réuni 173 directeurs de banques et d'autres

acteurs clés de la communauté financière africaine pour la première fois afin d'examiner les possibilités de recours au financement carbone et les obstacles rencontrés à cet égard et de faire ainsi progresser le développement durable en Afrique. Les opérateurs sur le marché du carbone de tous les pays d'Afrique avaient la possibilité d'encourager plus de 30 projets auprès d'acheteurs et de bailleurs de fonds, plusieurs transactions ayant été conclues ou ayant progressé lors du Forum. Cette réunion a mis en évidence l'efficacité de la coopération entre de multiples donateurs et des partenariats privé/public pour remédier au faible nombre d'accords d'échange d'unités de réduction des émissions en Afrique. Le Forum a pu se tenir grâce à des cofinancements de l'Allemagne, de la Norvège, de l'Italie et de la Banque mondiale et à un appui soutenu du secteur privé ainsi qu'à un cofinancement de la Banque de développement de l'Afrique du Sud et de BNP Paribas.

ENERGIE PROPRE

L'Initiative pour le développement des entreprises rurales productrices d'énergie (REED) favorise le développement de nouvelles entreprises d'énergie propre dans les pays en développement en fournissant un appui à la création d'entreprises et du capital de départ. Elle aide le secteur privé à fournir des services énergétiques abordables grâce à des technologies fondées sur des énergies propres et renouvelables

Le PNUE réalise des activités de renforcement des capacités dans 25 pays en développement de façon à leur permettre de participer au Mécanisme pour un développement propre et aux marchés mondiaux du carbone.



en Chine, au Brésil et dans cinq pays d'Afrique (Ghana, Sénégal, Mali, Tanzanie et Zambie). Plus de 10 millions ont été investis dans ces programmes, qui ont permis la création de plus de 50 entreprises d'énergie propre dans des domaines comme le séchage solaire des récoltes, la production de charbon de bois à partir de déchets de scieries, la fabrication de fourneaux performants, l'installation de pompes éoliennes, le chauffage de l'eau par l'énergie solaire, la distribution de gaz de pétrole liquéfié et divers produits et services efficaces du point de vue énergétique.

L'an dernier a été marqué par le taux de croissance des investissements des entreprises le plus élevé jamais enregistré en six ans, en particulier en Afrique. Cette évolution témoigne d'une transition de REED, qui n'est plus seulement un projet de démonstration au niveau des pays mais constitue désormais un concept ayant suffisamment fait ses preuves pour pouvoir être reproduit à grande échelle. AREED II s'appuie sur l'expérience du programme REED en Afrique, en mettant l'accent sur la production de services et produits énergétiques propres dans les zones rurales d'Afrique. L'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA) soutient un programme d'aide financière pour la création de nouvelles entreprises sociales rurales et incite les institutions de microfinancement à fournir des financements aux clients des entreprises rurales.

Egalement dans le prolongement de REED, un Service d'aide au capital d'amorçage (SCAF) commence à aider les nouveaux projets et entreprises d'énergie propre à obtenir des financements de départ auprès d'investisseurs commerciaux dans le secteur de l'énergie. Ce service, soutenu par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Fondation de l'ONU, intervient dans les pays africains et asiatiques par l'intermédiaire du PNUE, de la Banque asiatique de développement et de la Banque africaine de développement. Grâce au partage des coûts de développement et de transaction des projets et à un meilleur rendement des capitaux de départ, il contribuera à combler l'écart entre ce que les entrepreneurs locaux favorisant l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique sont en mesure d'offrir en termes de rentabilité des investissements et les exigences de la communauté d'investisseurs.

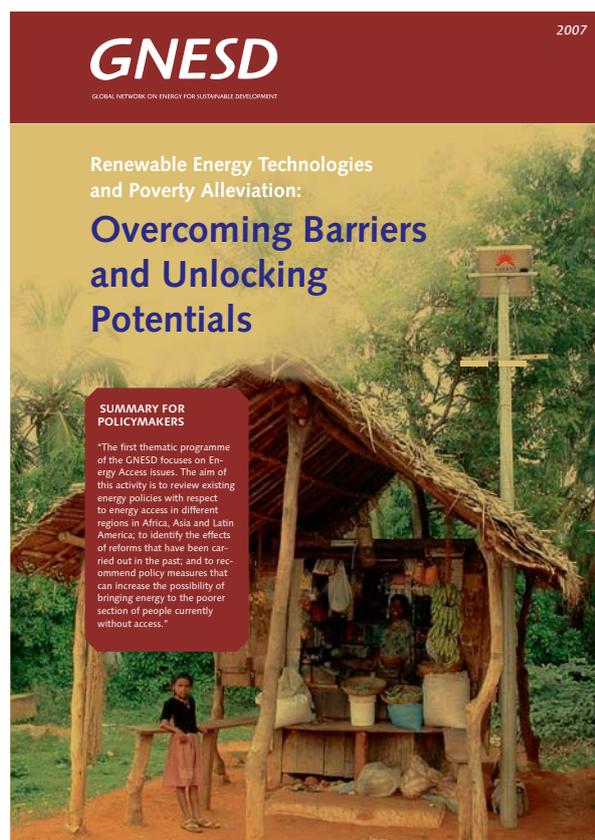
Le réseau mondial sur l'énergie pour le développement durable (GNESD), réseau de partage de connaissances soutenu par le PNUE, regroupe plus de 20 centres d'excellence dans les pays en développement et les pays industrialisés qui ont pour tâche de favoriser des solutions opérationnelles en matière de sources d'énergies propres et efficaces dans l'intérêt des pauvres du monde. Il a établi une série de rapports ciblés sur l'accès à l'énergie et a organisé des ateliers régionaux avec le PNUE, le PNUD et l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Comblant à la fois l'écart énergétique et l'écart numérique, l'initiative sur le commerce électronique et l'énergie renouvelable (eCARE) améliore les possibilités d'accès à des services modernes de télécommunication et à de l'énergie propre dans les régions rurales et périurbaines du Ghana. En collaboration avec de petits entrepreneurs, eCARE établit des centres commerciaux ruraux alimentés par des énergies renouvelables, qui vendent des produits et services de téléphonie vocale, des connexions Internet et de l'énergie propre. Actuellement, environ 65 centres eCARE desservent 300 000 personnes. eCARE se développe dans toutes les régions du Ghana et prévoit d'étendre ses services à plus d'un million de Ghanéens d'ici à trois ans.

EFFICACITE ENERGETIQUE

L'efficacité énergétique est une pierre angulaire importante de tous les efforts d'atténuation des changements climatiques. On dit souvent que c'est un objectif facile à atteindre (« un fruit facile à saisir »). Cependant, il y a un énorme fossé entre les possibilités offertes et les réalisations. A la demande du Gouvernement finlandais, l'AIE, la Société financière internationale (SFI) et le PNUE ont co-organisé un Atelier international sur l'efficacité énergétique, qui a eu lieu en avril 2007 à Paris afin de contribuer à combler ce fossé. Cet Atelier a fourni l'occasion de partager les données d'expérience et de mieux comprendre les facteurs qui ont contribué au succès des programmes d'efficacité énergétique. Les recommandations qui y ont été formulées ont structuré les discussions de la quinzième session de la Commission du développement durable, au cours de laquelle l'efficacité énergétique a été un thème majeur.

Le PNUE aide aussi les centres nationaux de production propre à intégrer l'efficacité énergétique dans les principaux programmes de production propre. Des directives et instruments globaux prônant les principes de production propre et d'efficacité énergétique ont été testés en Asie et en Europe centrale dans plusieurs secteurs industriels, notamment les textiles, la pâte à papier et le papier, la transformation alimentaire et les secteurs chimiques. Les systèmes d'économie d'énergie par la gestion et l'amélioration du rendement de l'énergie (EMPRESS) encourage le recours à un instrument de gestion de l'énergie dans le secteur industriel, appelé Surveillance et Ciblage, en République tchèque et en Slovaquie. Cet outil est introduit par le biais de sociétés de services énergétiques qui fournissent la majeure partie du capital-risque pour des investissements dans l'efficacité énergétique en échange d'une partie des recettes générées par les économies d'énergie réalisées. Des bureaux nationaux dans chaque pays organisent des ateliers pour des groupes d'entreprises et ciblent également certaines d'entre elles qui recevront un appui supplémentaire.



Une étude du GNESD de 2007, *Renewable Energy Technologies and Poverty Alleviation: Overcoming Barriers and Unlocking Potential*, se fonde sur des études de cas pour passer en revue les liens entre l'énergie et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

BIOENERGIE

Les activités du PNUE dans le domaine des énergies renouvelables consistent notamment à soutenir l'élaboration de critères pour la production durable de biocarburants afin d'assurer la viabilité environnementale et sociale de la production de bioénergies, de soutenir les gouvernements dans la planification et le cadrage des activités en matière de bioénergie et d'aider les petites entreprises à produire des bioénergies et à en tirer parti. Le PNUE est membre du Partenariat mondial sur les bioénergies du G8, qui vise à favoriser un déploiement plus large et efficient de la biomasse et des biocarburants, notamment dans les pays en développement, où l'utilisation de la biomasse est prédominante, et a contribué à un rapport analytique sur le développement des bioénergies dans les pays du G8+5.

Le PNUE, avec le Centre mondial de surveillance de la conservation (PNUE-WCMC), participe aussi au comité directeur de la Table ronde sur les biocarburants durables et à quatre groupes de travail (environnement, questions sociales, bilan des émissions de gaz à effet de serre et mise en œuvre) qui visent à mettre au point une métanorme pour la production et l'utilisation de biocarburants tirant parti des initiatives existantes au niveau des différentes cultures et au niveau national.

Changements climatiques

Des projets de principes ont été élaborés et des critères visant à affiner ces principes sont en cours d'élaboration. Pour assurer la participation des petits agriculteurs, des ONG, de l'industrie et des gouvernements des différentes régions, le PNUE a organisé deux réunions de sensibilisation avec l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne, l'une pour l'Amérique latine au Brésil, avec le soutien de Petrobras, et l'autre pour l'Asie en Chine, avec le soutien de Michelin. Des réunions du même type pour l'Afrique sont prévues au premier trimestre de 2008.

Une Table ronde sur le jatropha a été lancée, avec la participation de plusieurs centres d'excellence et partenaires commerciaux d'Afrique, du Brésil et de l'Inde, en vue de fournir des informations fiables sur les caractéristiques agronomiques de la plante et les bonnes pratiques agricoles liées à son utilisation. Parmi les sujets couverts figuraient les technologies de conversion et les modèles commerciaux qui pouvaient être envisagés, en faisant une place particulière à l'implication des communautés locales et des petits agriculteurs. L'objectif de cette initiative est de définir les critères de durabilité spécifiques au jatropha et de concevoir des matériels pratiques pouvant être utilisés par les centres d'excellence pour conseiller les entrepreneurs.

Le PNUE a aussi contribué à une publication d'ONU-Energie, qui met en lumière la contribution potentielle de la bioénergie au développement, à la sécurité énergétique et à la lutte contre les changements climatiques. Cette publication souligne également les risques environnementaux et sociaux liés à la production de matières premières énergétiques, à leur conversion, leur transport et leur utilisation. Il est indispensable d'assurer une bonne planification des bioénergies aux niveaux régional et national ainsi qu'une bonne gestion des bioénergies au niveau des projets afin de garantir que les avantages potentiels se matérialisent sans créer de nouveaux problèmes.

TRANSPORT DURABLE

Les transports absorbent un quart de l'énergie mondiale. Ils sont à l'origine de la pollution atmosphérique locale et régionale, des encombrements dans les zones urbaines et de plus de 25 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. La demande grandissante de mobilité, associée à l'accroissement démographique et au fait que plus de personnes vivent aujourd'hui dans les zones urbaines que dans les zones rurales en même temps de l'urgence d'agir pour lutter contre les changements climatiques sont autant de facteurs qui militent en faveur d'une évolution des systèmes actuels de transport.

Le Programme du PNUE pour les transports durables encourage des systèmes de transport moins polluants et des options de mobilité fondées sur les carburants renouvelables ainsi que la prise en compte des facteurs environnementaux dans les décisions intéressant les transports.

Un partenariat du PNUE avec l'Association internationale des transports publics (AITP) met en évidence les avantages que les transports publics représentent pour l'environnement et les modes de vie. Le partenariat Mobilité et transports publics durables travaille actuellement avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) sur des initiatives conjointes visant à encourager le développement durable du secteur ferroviaire. NESTLAC est un projet financé par le FEM et mis en œuvre par le Centre de Risoe pour diffuser, promouvoir et faciliter la mise en œuvre d'options de transports écologiquement durables en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le réseau encourage la moindre utilisation de voitures particulières au profit des transports publics et non motorisés, aux fins de la réduction des émissions locales et mondiales. Dans sa seconde phase, NESTLAC aide la ville de Guatemala à mettre en place un deuxième couloir pour le système de Transport rapide par bus, la ville de Panama à restructurer son système de transports publics et la ville de Concepción au Chili à promouvoir l'utilisation massive des bicyclettes.

Un autre projet PNUE-FEM vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des Transports à Dar es-Salaam (Tanzanie) et à Cartagena (Colombie), en concevant et en mettant en place un système de Transport rapide par bus et des voies cyclables améliorées, réduisant ainsi le nombre de déplacements en véhicules à moteur privés et le nombre de kilomètres parcourus en bus dans chaque ville. Le projet a aussi permis de mettre en place un guide de la planification du Transport rapide par bus qui facilitera la diffusion rapide dans d'autres villes de l'expertise accumulée dans ce domaine. Le plan opérationnel, le plan d'activité et les modèles financiers du système de transport rapide par bus à Dar es-Salaam ont été achevés et le système devrait être mis en place d'ici à 2010.

En Europe centrale et orientale, le Centre d'échange sur les transports écologiquement rationnels à l'Est (EST goes EAST Clearing House - EgE) est un portail pour l'échange d'informations, de connaissances, de nouvelles et d'expériences concernant les transports écologiquement rationnels. Lancé conjointement par le PNUE, le Ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux (Lebensministerium), les Central European Initiatives et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Centre d'échange d'informations héberge des bases de données consultables sur les bonnes pratiques, les projets et les investissements. Des informations sont disponibles actuellement sur 245 projets.

CONSTRUCTION DURABLE

L'Initiative Bâtiments et construction durables du PNUE encourage l'efficacité énergétique dans les différents secteurs du bâtiment et étudie la manière

dont les mécanismes du marché peuvent favoriser des investissements efficaces du point de vue énergétique. Cette initiative est un partenariat entre le secteur privé, le gouvernement et les organisations non gouvernementales et de recherche, qui a été constitué pour encourager la construction durable partout dans le monde. Elle compte actuellement 33 membres. Son groupe de réflexion sur les bâtiments et les changements climatiques a publié son premier rapport *Buildings & Climate Change*, qui indique que la création et l'exploitation des bâtiments représentent environ 40 % de la consommation annuelle mondiale d'énergie et jusqu'à un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Un projet de rapport sur l'efficacité du Mécanisme pour un développement propre dans le soutien de projets d'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment a été présenté aux ateliers annuels organisés par l'Initiative, qui ont eu lieu à Kuala Lumpur en novembre. Le rapport final sera publié au début de 2008.

Dans la région Asie-Pacifique, l'urbanisation rapide fait peser de lourdes charges sur l'environnement, notamment l'expansion des zones urbaines, la dégradation de la qualité de l'eau, la pollution atmosphérique et l'augmentation des encombrements urbains, ainsi que des problèmes grandissants d'élimination des déchets solides et d'assainissement. Du fait des graves déficiences de l'infrastructure urbaine aussi bien dans les zones périurbaines que dans le centre des villes, il est urgent de se focaliser sur la prévention, et non sur les solutions en fin de parcours, dans l'optique plus large du développement durable. Le projet « Approche de prévention – Environnement urbain » encourage les transports durables et la construction écologique dans la région Asie-Pacifique. Il diffusera des informations sur ces objectifs et fera la démonstration de leur opportunité et de leur faisabilité technique. Un réseau d'experts sur l'éco-logement a été établi et des démonstrations des bonnes pratiques ont été lancées. Des lignes directrices génériques pour la construction d'écolagements et un projet de démonstration d'écolagements au Sri Lanka ont été achevés et une étude de faisabilité sur l'utilisation de l'électricité durant les heures creuses pour la production d'hydrogène a été menée à bien au Népal.

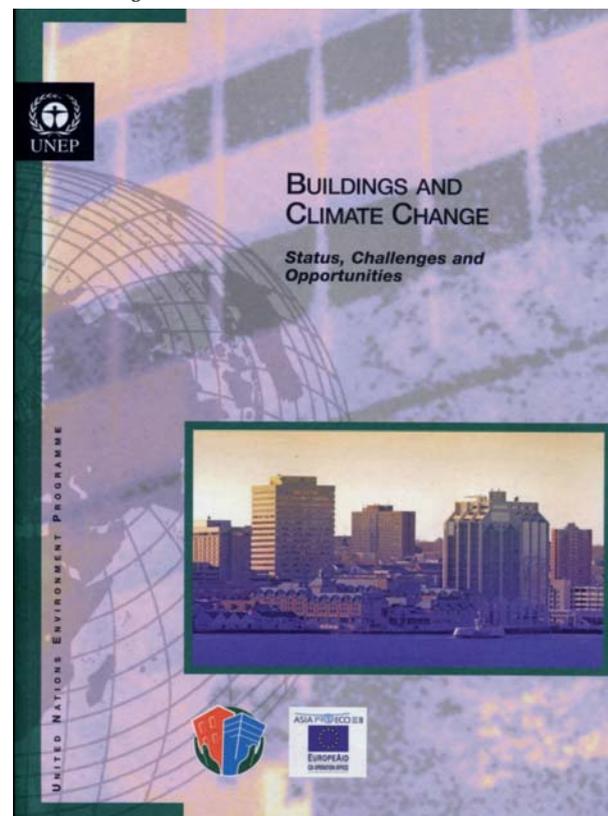
En outre, un partenariat sur les changements climatiques a été établi avec l'autorité métropolitaine de Bangkok en juillet 2007. En mai 2007, Bangkok a signé avec 36 organisations la Déclaration de Bangkok visant à réduire les émissions de carbone de 15 % en cinq ans. Le PNUE fournira une assistance technique à l'autorité métropolitaine de Bangkok dans trois domaines : sensibilisation; démonstrations pilotes axées sur l'écolagement et les véhicules propres; et Bangkok en tant que capitale de l'environnement. Une aide sera aussi fournie à l'autorité métropolitaine de Bangkok pour l'établissement d'un rapport d'évaluation sur les changements climatiques dans la ville.

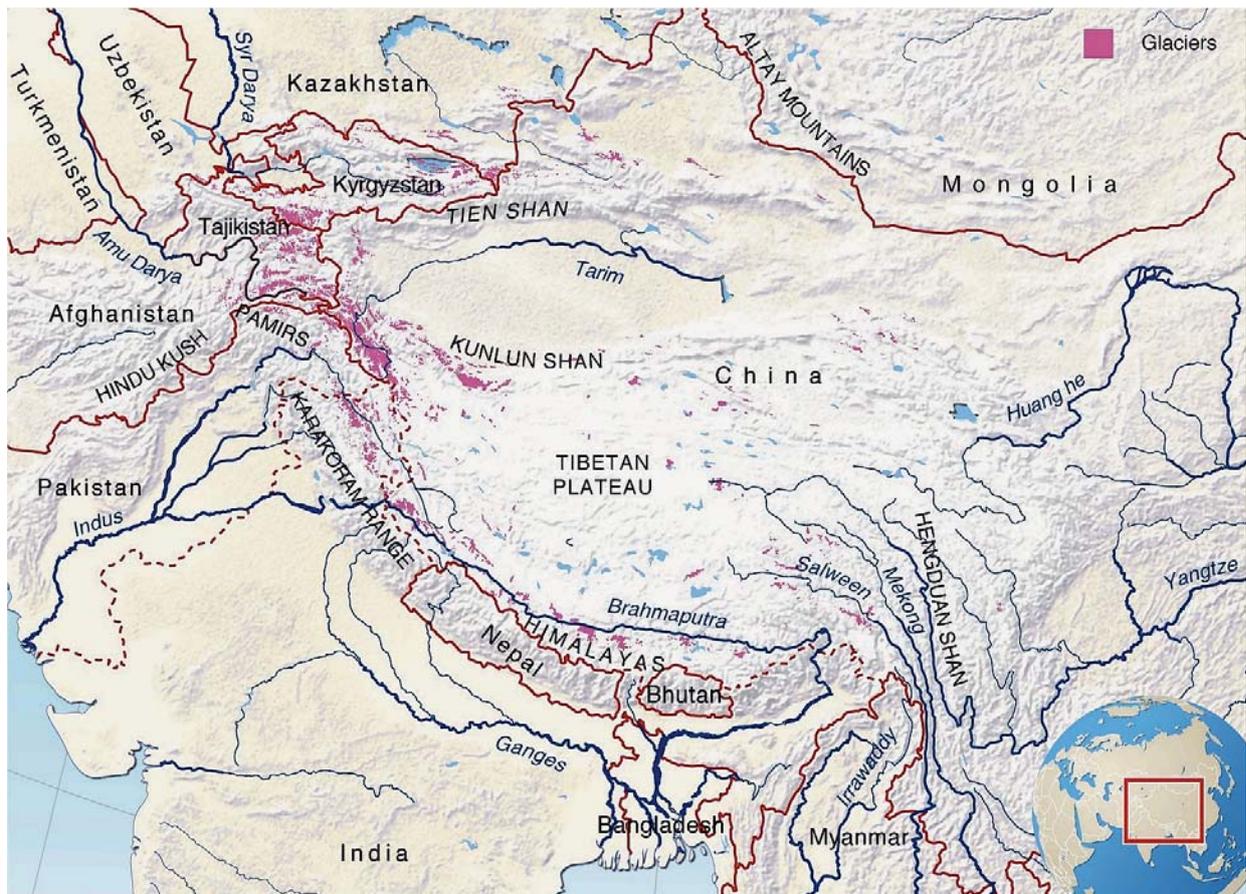
PROTEGER LES ECONOMIES DES ALEAS DU CLIMAT

Le PNUE aide les pays à s'adapter aux changements climatiques et à « blinder » leur économie contre les effets de ces changements, en contribuant à de nouvelles façons d'envisager le développement et de le planifier, grâce au progrès de la science, de la gestion des écosystèmes et du développement. Le projet d'Evaluation des impacts des changements climatiques et des mesures d'adaptation a pour objectif d'améliorer les fondements scientifiques de la planification des mesures d'adaptation dans les pays en développement. Mis en œuvre ces six dernières années, il a contribué à accroître la capacité des pays en développement d'identifier et, dans certains cas, de tester des options d'adaptation contre l'incidence des changements climatiques. Des études de cas ont été réalisées partout dans le monde, avec la participation de plus de 150 institutions de 60 pays, alors que plus de 100 articles ont été publiés dans des magazines spécialisés. Grâce à ce projet, davantage d'experts des pays en développement, notamment des scientifiques femmes, ont pu apporter leur contribution et leurs points de vue ont été pris en compte dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC.

Le PNUE s'emploie aussi à intégrer les changements climatiques dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans d'autres processus

Le rapport *Buildings and Climate Change* montre que la création et l'exploitation des bâtiments représentent 40 % environ de la consommation annuelle mondiale d'énergie et jusqu'à un tiers des émissions de gaz à effet de serre.





Partout dans le monde, les glaciers de montagne continuent de fondre. Les données publiées en janvier 2007 confirment la tendance à une fonte accélérée des glaces ces vingt-cinq dernières années. Ces résultats sont fondés sur des mesures de bilan de masse glaciaire collectées par des scientifiques partout dans le monde et publiées par le Service de surveillance mondiale des glaciers (WGMS) à Zurich (Suisse). Ce suivi en longue période permet de disposer des variables les plus déterminantes requises pour la surveillance du climat au niveau mondial. À ce titre, les données en question constituent une contribution importante au rapport GEO-4 du PNUE et sont l'un des principaux indicateurs présentés dans la série des annuaires GEO. Une étude sur les changements glaciaires mondiaux, établie conjointement par le WGMS et le Projet de mesure du couvert glaciaire à partir de l'espace (GLIMS), est en cours de préparation sous l'égide de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE et sera publiée en avril 2008.

Les conclusions du WGMS ont aussi mis en évidence l'importance du thème de la Journée mondiale de l'environnement 2007 « La fonte des glaces, un sujet brûlant? ». Les principales célébrations internationales, qui ont aussi coïncidé avec l'Année polaire internationale, ont eu lieu en Norvège et ont été marquées par la publication de *Perspectives mondiales pour les glaciers et la neige*, qui présente la vue d'ensemble la plus actualisée et la plus complète de l'état de la cryosphère. Le graphique tiré de cette publication montre les fleuves alimentés par les glaciers qui ont leur source dans les chaînes de montagne entourant le plateau tibétain, la plus importante zone d'écoulement fluvial dans le monde. Les fleuves qui drainent ces montagnes ont une influence sur la vie de 40 % de la population du monde. Le recul des glaciers menace non seulement la sécurité de l'approvisionnement en eau de ces populations mais accroît aussi le risque de catastrophe naturelle. La région de l'Hindu Kush-Himalaya et les montagnes d'Asie centrale ont été gravement touchées ces dernières années par des inondations régulières dues aux débordements des lacs glaciaires. Le projet du PNUE sur les inondations liées aux débordements des lacs glaciaires vise à assurer que les habitants de la région bénéficient de conditions d'existence sûres et durables grâce à un renforcement des capacités pour faire face aux risques environnementaux dus aux glaciers des montagnes et aux lacs glaciaires et à l'intégration de mesures de planification et d'adaptation ainsi que de mesures écologiquement rationnelles dans la planification du développement. Le projet dressera un inventaire des glaciers et des lacs glaciaires, mettra au point des systèmes d'alerte rapide et identifiera des mesures d'adaptation et d'atténuation pour chaque lac glaciaire dangereux. © Hugo Ahlenius/PNUE/GRID-Arendal

nationaux de planification. Le PNUE et le PNUD pilotent des mesures d'adaptation dans huit pays en développement dans le cadre de la stratégie « Unis dans l'action » des Nations Unies et aide les pays les plus pauvres du monde à réduire leur vulnérabilité et à protéger leur économie des aléas climatiques dans des domaines allant du développement des infrastructures à l'agriculture et à la santé. Le PNUE/GRID-Arendal assure aussi la direction du programme « Many Strong Voices », qui associe les peuples des États de l'Arctique et ceux des petits États insulaires en développement pour l'évaluation de leur vulnérabilité face aux changements climatiques, la mise au point de stratégies

d'adaptation et la sensibilisation à la nécessité de fortes réductions des gaz à effet de serre.

Dans les bassins hydrographiques de l'Amazone et de La Plata en Amérique du Sud, la gestion scientifique des écosystèmes réduit la vulnérabilité, alors que dans l'Himalaya, les écosystèmes fragiles des montagnes et le rythme de retrait des glaciers font l'objet d'une surveillance. Le PNUE s'emploie aussi à encourager les scientifiques, les communautés et les responsables à intégrer des actions visant à se préserver des effets des changements climatiques dans les politiques relatives à l'énergie, à la gestion des catastrophes et aux forêts.

FINANCER UN MONDE A FAIBLE INTENSITE DE CARBONE

Le PNUE travaille avec plusieurs partenaires gouvernementaux et du secteur privé pour encourager des investissements favorables au climat et des solutions énergétiques abordables et supprimer les obstacles à une économie à faible émission de carbone, comme les subventions dommageables et le coût élevé des financements. Les subventions énergétiques sont un obstacle majeur à la réalisation de l'objectif de sociétés à faible émission de carbone. La réforme de ces subventions, qui sont économiquement coûteuses, inefficaces dans la réalisation des objectifs sociaux et nuisibles à l'environnement doit jouer un rôle central dans les efforts internationaux et nationaux visant à assurer une transition à long terme vers un système énergétique véritablement durable et sûr. Il faut donc disposer d'informations plus fiables et à jour sur la portée et l'étendue de ces subventions afin de mieux comprendre les dommages qu'elles causent et de fournir des conseils pratiques aux responsables sur les moyens efficaces et équitables de les réformer.

Le PNUE a lancé un processus multipartite pour faire face à ces enjeux. Conjointement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), il a convoqué une réunion à Genève en novembre 2007. Plus de 30 experts d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont dressé le bilan des travaux réalisés dans ce domaine, ont partagé leurs points de vue et ont proposé de s'employer collectivement à mettre la question des subventions énergétiques au centre des préoccupations. D'autres efforts sont prévus à l'avenir sur deux fronts différents. On s'attachera tout d'abord à établir des rapports et à cerner les mécanismes éventuellement disponibles pour assurer la collecte cohérente de données, notamment sur les meilleures pratiques.

Dans un deuxième temps, les travaux viseront à utiliser ces données pour réaliser des réformes. Afin de coordonner ces activités et d'assurer la cohérence, les participants à la réunion d'experts constitueront un réseau provisoire et travailleront collectivement sur les aspects de la question des subventions énergétiques qui sont jugés préoccupants et mutuellement intéressants. Le PNUE contribuera à ce réseau, assurera la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales et incitera les donateurs à fournir leur appui.

L'Initiative de financement de l'énergie durable fournit aux financiers les instruments, l'appui et le réseau mondial nécessaires pour concevoir et gérer les investissements sur le marché complexe et en rapide évolution des technologies énergétiques propres. Cette stratégie vise à rassembler des financiers et à les inciter à faire ensemble ce qu'ils auraient été réticents à faire individuellement et à mobiliser des alliances entre le

secteur public et le secteur privé qui partageront les coûts et diminueront les obstacles à des investissements dans l'énergie durable.

En 2007, l'Initiative de financement de l'énergie durable a publié son premier rapport *Global Trends in Sustainable Energy Investment*, qui apporte un éclairage sur la dynamique actuelle des marchés de financement de l'énergie propre et souligne les implications de cette analyse pour les changements plus larges qui pourraient intervenir dans les secteurs de l'énergie et des mesures globales d'atténuation des effets de l'évolution du climat. Parmi les autres activités figurent des programmes de formation à l'intention des banquiers et un large éventail d'activités en réseau. Une autre étude, *Gestion des risques financiers dans le domaine de l'énergie renouvelable*, évalue les instruments de gestion des risques financiers pour les projets concernant l'énergie renouvelable. Avec la Banque mondiale, le PNUE, le FEM et des représentants des secteurs des finances, de l'assurance et des énergies renouvelables, l'étude vise à générer de nouvelles idées sur la gestion des risques financiers concernant les énergies renouvelables dans les pays en développement.

INVESTIR DANS LA TRANSITION VERS UN MONDE A FAIBLE INTENSITE DE CARBONE

Le PNUE aide aussi les institutions financières des pays en développement à établir des programmes de crédit pour les énergies renouvelables. En rendant le crédit plus accessible, le Programme indien de prêts pour l'énergie solaire a permis à 100 000 personnes d'acquérir des systèmes pour la production d'électricité solaire dans l'Inde du Sud. En collaboration avec les groupes bancaires indiens, Canara Bank et Syndicate Bank, cette initiative a établi deux programmes de prêts à la consommation pour l'achat de systèmes photovoltaïques solaires, qui ont utilisé une forme d'assouplissement des termes du crédit pour faire baisser les coûts de financement initiaux des prêts à ce secteur.

Aujourd'hui, les banques indiennes cherchent à développer leur offre de crédit, en particulier dans les zones rurales, et le partenariat avec le PNUE leur permet d'intervenir dans un secteur de l'énergie propre en rapide expansion. La bonification des taux d'intérêt les aide à se constituer des portefeuilles de financement de l'énergie solaire sans accroître exagérément le risque de crédit et sans compromettre le marché au comptant existant pour les systèmes solaires domestiques. Cinq entreprises vendant du matériel pour la production d'énergie solaire répondent aux critères de qualification permettant à leurs clients d'avoir accès à un financement pour un système photovoltaïque auprès de l'une quelconque des 2 076 succursales de Canara Bank et de Syndicate bank. Avec près de 20 000 clients financés, la bonification du taux d'intérêt a été supprimée et de nouvelles banques ont commencé

Changements climatiques

de consentir des crédits pour l'énergie solaire. Le marché du crédit pour les systèmes photovoltaïques solaires, qui n'existait pas en 2002, semble aujourd'hui être sur le chemin de la rentabilité commerciale et de la durabilité.

Un autre projet du PNUE-FEM vise à établir une chaîne d'approvisionnement durable des systèmes photovoltaïques solaires dans des districts ciblés de la Tanzanie, de l'Ouganda, de l'Éthiopie et de l'Erythrée. Ce projet a été conçu pour reproduire l'expérience positive d'un réseau de diffusion commerciale mis au place au Kenya au cours de la dernière décennie. Il a fait la preuve de son aptitude à établir un maillage d'acteurs sur le marché des systèmes photovoltaïques (fournisseurs, négociants, techniciens, agents) entre les capitales et les districts ciblés ainsi qu'à sensibiliser à l'existence de ces systèmes.

Dans les pays du Sud de la Méditerranée, un mécanisme de prêts à l'énergie solaire a aidé des milliers de ménages tunisiens à acquérir des chauffe-eau solaires. Un programme similaire est développé au Maroc et dans d'autres pays. Dans le cadre du Programme méditerranéen pour les énergies renouvelables (MEDREP), soutenu par le Ministère italien de l'environnement, des terres et de la mer, une série de mesures ciblées de soutien du marché sont élaborées en Tunisie, au Maroc et en Égypte, avec éventuellement une expansion dans la région. Il s'agit notamment de programmes de prêts et de crédit-bail soutenus par des initiatives financières, comme la baisse du coût du capital ou des bonifications des taux d'intérêt, afin de stimuler le développement d'un marché à long terme autonome pour les produits renouvelables (essentiellement l'énergie thermique solaire). Les initiatives engagées jusqu'ici ont visé des clients individuels, des hôtels ainsi que le secteur industriel. En outre, une série d'activités parallèles sont mises en place, notamment le renforcement des capacités, des campagnes de sensibilisation et le financement du carbone.

ATTENUER LES RISQUES

Le Groupe de travail sur les changements climatiques de l'Initiative de financement du PNUE assure une prise de conscience au sein des institutions financières et facilite leur coopération face aux changements climatiques. Il a joué un rôle central dans la mise sur pied d'un cours d'apprentissage électronique sur les changements climatiques à l'intention des responsables financiers, qui a été lancé en juin 2007. Ce cours a reçu un large écho, avec plus de 200 participants de tous les pays du globe. Au cours d'une introduction aux changements climatiques et aux analyses scientifiques correspondantes, la façon dont ces changements affecteront le secteur des services financiers a été soulignée. Les participants ont été familiarisés avec les politiques et les réglementations en place, en particulier

le Protocole de Kyoto et d'autres politiques régionales. Ils ont été sensibilisés aux effets des changements climatiques sur le financement de l'énergie et les différentes options énergétiques. Un autre aspect important du cours a été un module sur le financement du carbone. Le PNUE prévoit d'actualiser et de relancer ce cours au début de 2008.

Lors de la Journée mondiale de l'environnement, tenue le 5 juin 2007 sur le thème « La fonte des glaces : Un sujet brûlant? », et juste avant la réunion du G8 en Allemagne, l'Initiative de financement du PNUE en coopération avec plusieurs membres du Groupe de travail sur les changements climatiques a lancé la *Declaration on Climate by the Financial Services Sector* – première déclaration globale sur les changements climatiques de ce secteur, signée par plus de 20 directeurs généraux d'entreprises membres de l'Initiative de financement du PNUE. Cette Déclaration insiste surtout sur la reconnaissance par les institutions financières de tous les pays du monde de la réalité des changements climatiques dus à l'activité humaine; le coût extrêmement élevé de l'inaction; la nécessité pour les institutions financières de prendre des mesures plus dynamiques et d'intégrer les changements climatiques dans leurs décisions quotidiennes; et l'obligation pour les gouvernements d'en faire plus, notamment fixer des objectifs ambitieux et à long terme pour la réduction des émissions.

L'Initiative de financement du PNUE s'appuie aussi sur un Groupe de travail sur l'assurance, dont les membres s'emploient à examiner les problèmes actuels et émergents que pose le développement durable dans l'industrie mondiale de l'assurance. Les membres de l'Initiative de financement estiment que ces travaux contribueront à une redéfinition du concept classique d'assurance, qui d'un instrument de transfert des risques est appelée à devenir un outil indispensable du développement durable. Le premier rapport du Groupe de travail sur l'assurance intitulé *Insuring for Sustainability: Why and How the Leaders are Doing It*, présenté en mai 2007, montre pourquoi le développement durable est important dans le secteur de l'assurance et pourquoi ce secteur occupe une position unique pour s'attaquer à certains des défis les plus graves auxquels le monde est confronté. Il confirme le rôle essentiel joué par le secteur de l'assurance dans l'économie et la marge de manœuvre extraordinaire dont il dispose pour encourager des comportements durables. Le rapport met en évidence les problèmes mondiaux de durabilité revêtant un rôle vital pour la présente génération d'assureurs, met en lumière des études de cas des meilleures pratiques et souligne les contributions possibles de l'assurance au développement durable. Le Groupe de travail sur l'assurance demande au secteur de s'adapter à des risques en constante mutation, d'innover et de rechercher de manière collective des solutions aux problèmes de développement durable les plus pressants.

UNE APPROCHE REGIONALE : ASIE OCCIDENTALE

La région de l'Asie occidentale est géographiquement assez peu étendue. Depuis les Etats arabes situés à l'ouest en bordure de la Méditerranée orientale jusqu'à l'Oman et au Yémen à l'est, elle comprend 12 pays représentés par deux sous-régions distinctes. Les pays du Conseil de coopération du Golfe ont une économie qui est dominée et soutenue par les réserves pétrolières et gazières, représentant 40 % de leur PIB, alors que les pays du Mashreq et le Yémen sont essentiellement agricoles.

L'accroissement démographique rapide et l'évolution vers des bases industrielles plus diversifiées exercent des pressions considérables sur les ressources et les services environnementaux de la région. L'accélération du développement économique a aussi conduit à une urbanisation rapide, mais avec peu de plans d'urbanisme, ce qui a conduit à plusieurs problèmes environnementaux. La région est une de celles où la pénurie d'eau se fait le plus durement sentir, les réserves en eau étant tombées de 1 700 mètres cube par an en 1985 à 907 mètres cube par an en 2005. Elle est aussi essentiellement désertique, 64 % de ses 4 millions de kilomètres carré étant classés comme terres arides.

Le Bureau régional pour l'Asie occidentale est situé à Manama (Bahreïn) et comprend du personnel permanent recruté dans tous les pays de la région (et au-delà), qui travaille en coopération avec des administrateurs spécialisés des diverses Divisions du PNUE. L'objectif prioritaire du Bureau est de faire en sorte que les décisions du Conseil d'administration du PNUE soient effectivement mises en œuvre dans la région et que les préoccupations, les priorités et les perspectives régionales soient prises pleinement en compte dans les politiques du PNUE.

Au niveau régional, le Bureau du PNUE pour l'Asie occidentale travaille en étroite coopération avec le Conseil des Ministres arabes chargés de l'environnement (CAMRE) et la Ligue des Etats arabes, qui représente l'ensemble des 22 Etats arabes, y compris les dix Etats arabes d'Afrique du Nord (qui sont couverts par le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique). Il s'efforce dans toute la mesure du possible de faire participer ces Etats à ses activités, avec l'aide d'autres organisations régionales arabes. Dans le cadre de sa coopération régionale, il est membre du secrétariat du Comité mixte sur l'environnement et le développement dans la région arabe et participe à toutes les réunions du Comité et aux sessions plénières et réunions du bureau exécutif du CAMRE. Le Bureau régional pour l'Asie occidentale fournit aussi des avis techniques et opérationnels à l'Equipe technique arabe sur les accords multilatéraux sur l'environnement intéressant la désertification et la biodiversité et au Comité permanent arabe sur la météorologie et les changements climatiques, par le biais duquel des programmes et projets régionaux sont identifiés. La coopération avec le CAMRE est aussi centrée sur l'Initiative de développement durable pour la région arabe.

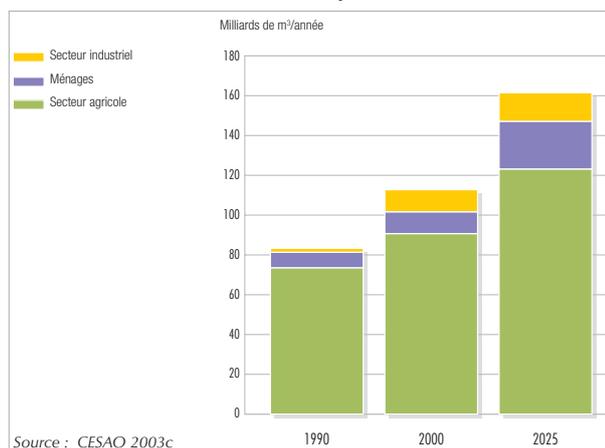
Au niveau sous-régional, le Bureau travaille avec le Conseil de coopération du Golfe, participant à ses points focaux

environnementaux annuels et aux sessions ministérielles et présentant les travaux du PNUE dans la sous-région. Une initiative intitulée « Verdier du Golfe » est actuellement en cours d'élaboration par le Bureau et le Conseil suprême pour l'environnement et les ressources naturelles du Qatar, dont l'objectif est de mettre en place une stratégie environnementale pour l'ensemble de la sous-région et de renforcer les capacités conformément au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Au niveau national, si des organismes chargés de l'environnement existent dans tous les pays de la région, nombre d'entre eux n'ont été créés que depuis peu et, par rapport aux autres organismes plus établis, n'ont pas suffisamment de ressources financières ou de ressources humaines bien formées et sont souvent tenus à l'écart des grandes décisions de développement. Le Bureau régional pour l'Asie occidentale s'emploie donc à essayer de renforcer les capacités des organismes environnementaux de façon à mieux les préparer à exercer leur mandat. Le cas échéant, il travaille avec le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi que directement avec les organismes environnementaux eux-mêmes.

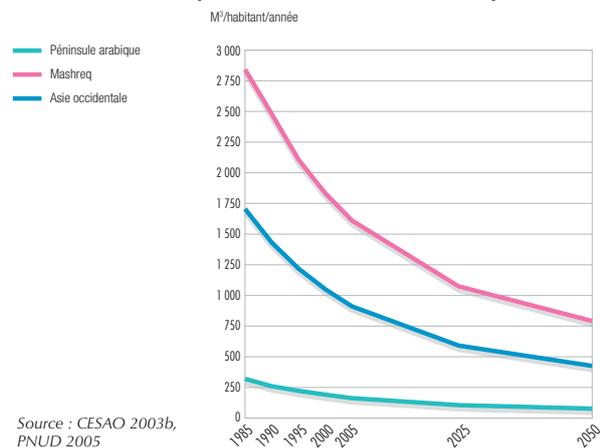
Dans une région caractérisée par un environnement essentiellement aride ou semi-aride, des activités de sensibilisation aux changements climatiques sont régulièrement menées sous la forme de la fourniture de matériels techniques audio-visuels ou imprimés, de présentations lors des grandes réunions et conférences dans la région et d'une interaction avec les médias. Le Bureau régional entreprend aussi des activités de renforcement des capacités sur la mise en œuvre en synergie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et souhaite également la mise en œuvre en synergie de son programme relatif aux ressources naturelles dans l'optique des différents accords multilatéraux sur l'environnement. Les réunions bisannuelles des points focaux sur les changements climatiques du Comité permanent arabe sur les changements climatiques élaborent des programmes et des activités liés aux incidences de ces changements sur la région arabe et à la fourniture de conseils techniques et opérationnels.

Le Bureau régional pour l'Asie occidentale a demandé que soit réalisée une étude sur le potentiel offert par les énergies renouvelables et les activités en cours dans la région (en partenariat avec le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire) intitulée Current Status of Renewable Energies in the Middle East –North African Region. Dans le cadre du soutien au Liban au lendemain du conflit de 2006, une étude de faisabilité a été entreprise avec l'Université américaine de Beyrouth et le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire sur les « Renewable Energy Systems to Meet Domestic Energy Needs in the Reconstruction Plans of South Lebanon Villages ».

GEO-4 : Demande en eau actuelle et prévue en Asie occidentale



GEO-4 : Tendances et prévisions de l'offre d'eau douce par habitant

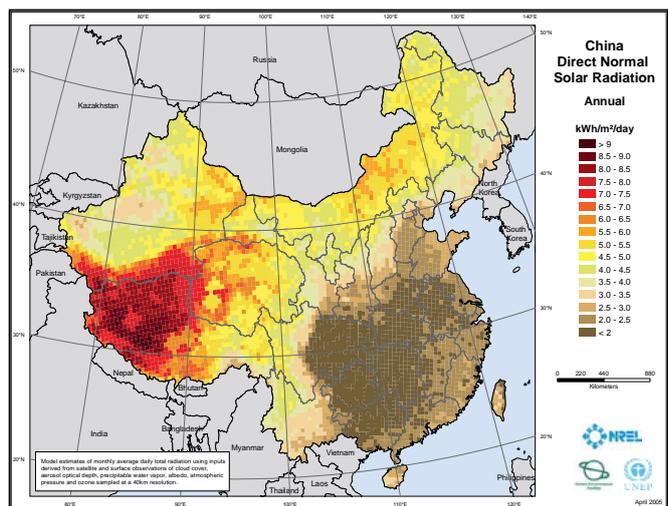
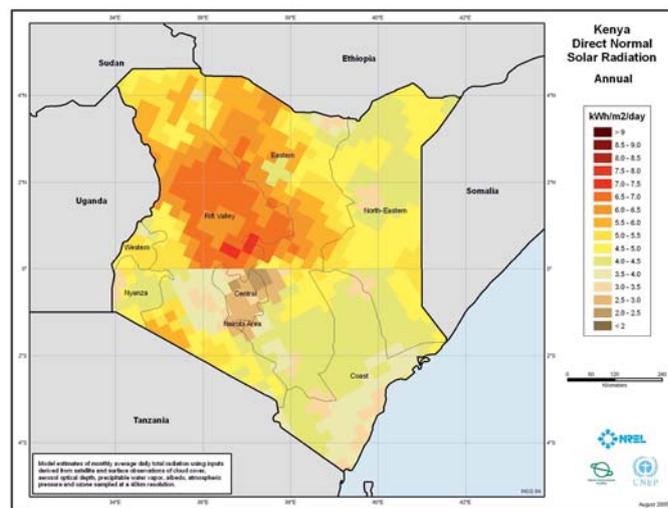
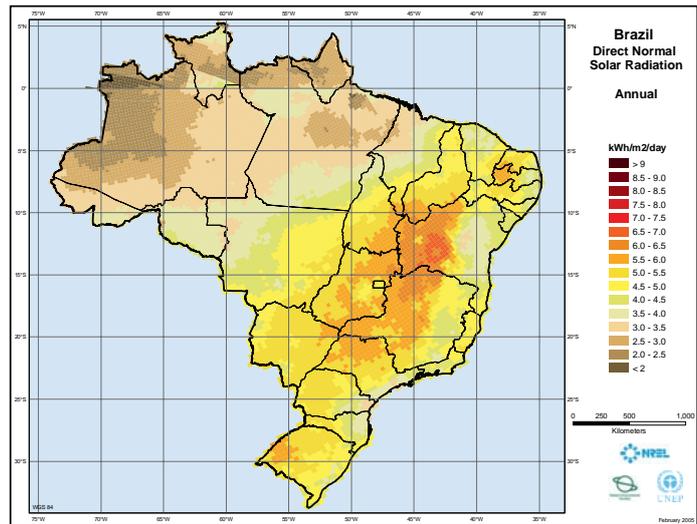


FAVORISER UN MONDE A FAIBLE INTENSITE DE CARBONE

La stratégie du PNUE met l'accent sur l'identification de nouvelles technologies et de politiques créant les bases d'une économie à faible intensité de carbone et la collaboration avec le secteur privé afin de s'assurer que ces technologies et politiques soient aussi largement disponibles et abordables que possible. En Afrique de l'Est, grâce à un fonds du FEM de 17 millions de dollars, le PNUE et la Banque mondiale aident les pays à surmonter certains des principaux obstacles techniques et financiers qui entravent l'exploitation du vaste potentiel d'énergie géothermique de la région. Le forage en cours de puits géothermiques sur le gisement d'Olkaria-Domes, à Naivasha (Kenya), représente la dernière partie du projet conjoint « Imagerie géophysique pour l'évaluation du potentiel géothermique » qui vise à confirmer que la nouvelle association de la magnétotellurique et de la microsismique permet de mettre en évidence des puits ayant une production trois fois supérieure (6–10 mégawatts au lieu de 2 MW par puits pour les premiers puits de l'Olkaria), réduisant ainsi sensiblement les risques de forage et, finalement, le coût par kilowatt-heure de l'énergie géothermique.

Le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) est un réseau et forum mondial destiné aux responsables internationaux et visant à encourager l'expansion rapide des énergies renouvelables dans les pays en développement et les pays industrialisés. Le PNUE héberge le secrétariat du REN21, conjointement avec l'Agence allemande de coopération technique, GTZ. Il est représenté au Comité directeur multipartite du REN21. Les sources d'énergies renouvelables devraient jouer un rôle central dans la transition vers un système énergétique plus durable. Des informations fiables sur les ressources en énergie renouvelable, l'énergie solaire et éolienne en particulier, peuvent accélérer cette transition en permettant la planification des investissements à long terme en toute connaissance de cause.

Dans ce contexte, le Gouvernement d'Abu Dhabi a recherché l'expertise du PNUE pour cartographier le potentiel offert par l'énergie solaire et éolienne dans les Emirats arabes unis. Un projet complémentaire couvrant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord est actuellement en cours d'examen. Ces travaux ouvriront de nouveaux horizons, aussi bien pour ce qui est de l'exactitude des résultats que parce qu'il s'agit



L'Évaluation des ressources en énergie solaire et éolienne (SWERA), collaboration internationale de plus de 25 institutions, a cartographié les ressources en énergie solaire et éolienne de 13 pays en développement en Amérique du Sud et centrale, en Afrique et en Asie, et est en train d'élargir ce programme à d'autres pays. Les cartes et services analytiques de la SWERA, y compris une *Boîte à outils géospatiale*, permettent de rapprocher les cartes des ressources en énergie éolienne et solaire avec les réseaux de distribution électrique et d'autres données pour fournir des informations de grande qualité à l'appui de la planification énergétique et de l'élaboration des politiques, tout en diminuant les risques et les temps d'attente pour le développement de projets sur les énergies renouvelables.

probablement de la première initiative de ce type à être soutenue par un pays riche en pétrole cherchant à diversifier ses approvisionnements énergétiques.

AVANTAGE NATUREL

Une nouvelle initiative menée par le PNUE et financée par le FEM aide les producteurs de thé dans l'ensemble de l'Afrique de l'Est à installer de petites centrales hydroélectriques et à alimenter le réseau national. Le Burundi, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie participent au projet « Verdir l'industrie du thé » mené en Afrique de l'Est. Ce projet vise à accroître les investissements dans les petites centrales hydroélectriques de façon à réduire les coûts énergétiques de l'industrie du thé dans les pays couverts par l'Association est-africaine du commerce du thé (EATTA), à améliorer la fiabilité de l'approvisionnement énergétique, à accroître l'offre d'énergie pour l'électrification rurale et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

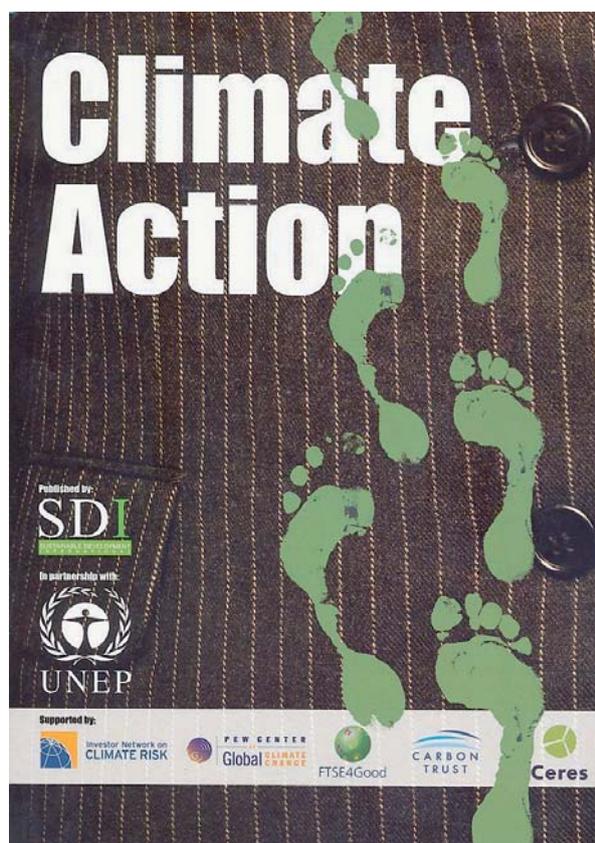
Le projet établira six petits projets de démonstration de centrales hydroélectriques dans au moins quatre des pays membres de l'EATTA, au moins un de ces investissements comportant une composante d'électrification rurale et au moins une autre étant un partenariat public-privé. Aussi bien les études que les installations effectives serviront de terrain de formation à l'ensemble du secteur du thé dans la région. Le projet est financé par le FEM et sera mis en œuvre conjointement par le PNUE et la Banque africaine de développement (BAfD).

Une initiative distincte mais similaire à la précédente concerne l'utilisation des déchets de l'industrie sucrière pour générer de l'électricité et alimenter la croissance économique et rurale de manière écologiquement rationnelle. Le programme « Cogen for Africa » vise à installer des installations de cogénération d'au moins 60 MW en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Ce projet régional PNUE-FEM implique l'Ethiopie, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, le Swaziland, le Soudan et la Tanzanie. Il vise à encourager la cogénération de biomasse pour la production d'électricité à partir des déchets agricoles. La cogénération consiste à produire en même temps et dans la même installation deux formes d'énergie différentes, chaleur et électricité, à

Action climat est une plateforme de communication internationale établie par Sustainable International Development en partenariat avec le PNUE pour éduquer les entreprises, les gouvernements et les ONG sur les moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre pour réduire leur empreinte carbone et s'adapter aux incidences des changements climatiques.

partir d'une seule source d'énergie. Les principales activités entreprises dans le cadre du projet visent notamment à identifier les possibilités, les technologies appropriées et les fournisseurs; à fournir des conseils techniques aux développeurs, aux financiers et aux investisseurs; et à donner des conseils.

Le projet devrait créer un environnement favorable à l'augmentation des investissements dans la cogénération en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ce qui favorisera à son tour la demande par le marché d'un centre régional Cogen, avec des unités/points focaux Cogen nationaux associés. Le projet a été lancé à Nairobi au siège du PNUE, en novembre 2007, et sera conjointement mis en œuvre par le PNUE et la Banque africaine de développement.



Pleins feux sur : LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le PNUE est l'un des trois organismes d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à côté de la Banque mondiale et du PNUE. Le FEM aide les pays en développement et les pays à économies en transition à faire face aux coûts supplémentaires convenus de mesures destinées à avoir des effets environnementaux positifs au niveau mondial dans six domaines centraux : diversité biologique, changements climatiques, eaux internationales, appauvrissement de la couche d'ozone, dégradation des sols et polluants organiques persistants. Le PNUE fournit un soutien et des services de secrétariat au Groupe consultatif scientifique et technique du FEM, un appui interne au FEM – par exemple pour l'élaboration des politiques – et un soutien au développement et à la mise en œuvre des projets financés par le FEM.

Les projets du FEM sont engagés à l'initiative de diverses organisations, y compris des agences gouvernementales, des ONG, des universités et des instituts de recherche, et menés à bien par ces organisations. En tant qu'organisme d'exécution du FEM, le PNUE travaille avec ces organisations pour développer leurs propositions de projets et suivre la mise en œuvre des travaux une fois qu'ils sont engagés, fournissant un appui administratif et technique au personnel de gestion des projets sur le terrain.

Un élément important de presque tous les projets PNUE-FEM est la mise en place des capacités nécessaires à la gestion de l'environnement de manière rationnelle. Dans cette optique, le PNUE soutient aussi la mise en œuvre d'activités nationales habilitantes – à savoir des projets qui renforcent la capacité des pays de satisfaire aux obligations qu'ils ont contractées aux termes des conventions mondiales sur l'environnement. Le PNUE soutient la mise en œuvre de plus de 500 projets, dans 152 pays répartis sur toutes les régions du monde.

Depuis que le FEM a été établi en 1991, le portefeuille des projets du PNUE est passé de 50 millions de dollars dans la phase pilote du FEM à 300 millions de dollars dans la troisième phase. Pour la quatrième phase du FEM (FEM-4), qui couvre la période 2006 à 2010, le PNUE concentre ses travaux pour le FEM dans des domaines où il dispose de nets avantages comparatifs. Etant le seul organisme des Nations Unies dont le mandat et l'activité principale concernent l'environnement, le PNUE apporte dans les travaux du FEM des compétences institutionnelles et professionnelles uniques.

LE PNUE/FEM ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

On trouvera des exemples des projets et activités du PNUE/FEM tout au long du présent rapport. Les projets du FEM sur les changements climatiques sont articulés autour de quatre grands domaines : i) suppression des obstacles à l'efficacité énergétique et à la conservation de l'énergie; ii) promotion de l'adoption de sources d'énergie renouvelables en supprimant les obstacles et en réduisant les coûts de mise en œuvre; iii) réduction des coûts en longue période des technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre; et iv) soutien au développement de transports durables. On peut citer deux exemples de projets du PNUE/FEM liés aux changements climatiques, à savoir la Gestion intégrée des tourbières pour la biodiversité et les changements climatiques et le projet de transformation du marché mondial pour des systèmes d'éclairage efficaces.

L'objectif de ce dernier projet est de transformer le marché mondial pour favoriser des technologies d'éclairage efficaces et accélérer l'élimination des systèmes d'éclairage inefficaces, réduisant ainsi les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Actuellement, l'éclairage obtenu par la transformation de l'électricité en lumière représente 19 % de la production totale d'électricité. Les émissions de gaz à effet de serre associées à l'éclairage représentent, selon les estimations, 1 900 tonnes métriques de CO₂ par an, soit l'équivalent de 70 % des véhicules passagers légers du monde. Si toutes les ampoules incandescentes dans le monde étaient remplacées par des ampoules fluorescentes compactes faibles consommatrices d'énergie, plus de 700 térawatts heures d'électricité seraient économisés chaque année, représentant une réduction correspondant à 400 tonnes métriques de CO₂. Le projet, qui sera mis en œuvre en étroite partenariat avec le secteur privé, comporte trois éléments essentiels. Le premier est axé sur la création d'un cadre institutionnel et opérationnel approprié, comprenant un centre d'excellence ainsi qu'un forum des parties prenantes appelé provisoirement Alliance mondiale pour un éclairage efficace. Le deuxième élément concernera les aspects techniques indissociables de la transformation souhaitée du marché. Des règles et normes de qualité et d'efficacité énergétique seront élaborées conjointement. La troisième composante vise à soutenir la diffusion sur une grande échelle de solutions d'éclairage efficaces du point de vue énergétique aux niveaux local, national et régional. Le projet sera mis en œuvre en partenariat avec le PNUD.

AUTRES PRIORITES DU PNUE/FEM

Polluants organiques persistants et gestion rationnelle des produits chimiques. Le PNUE fixe des normes dans le domaine des produits chimiques grâce aux fonctions de secrétariat qu'il exerce pour diverses conventions internationales, à son expertise technique et à ses travaux sur l'analyse environnementale, la réduction des risques mondiaux, le renforcement des capacités et la surveillance et l'évaluation.

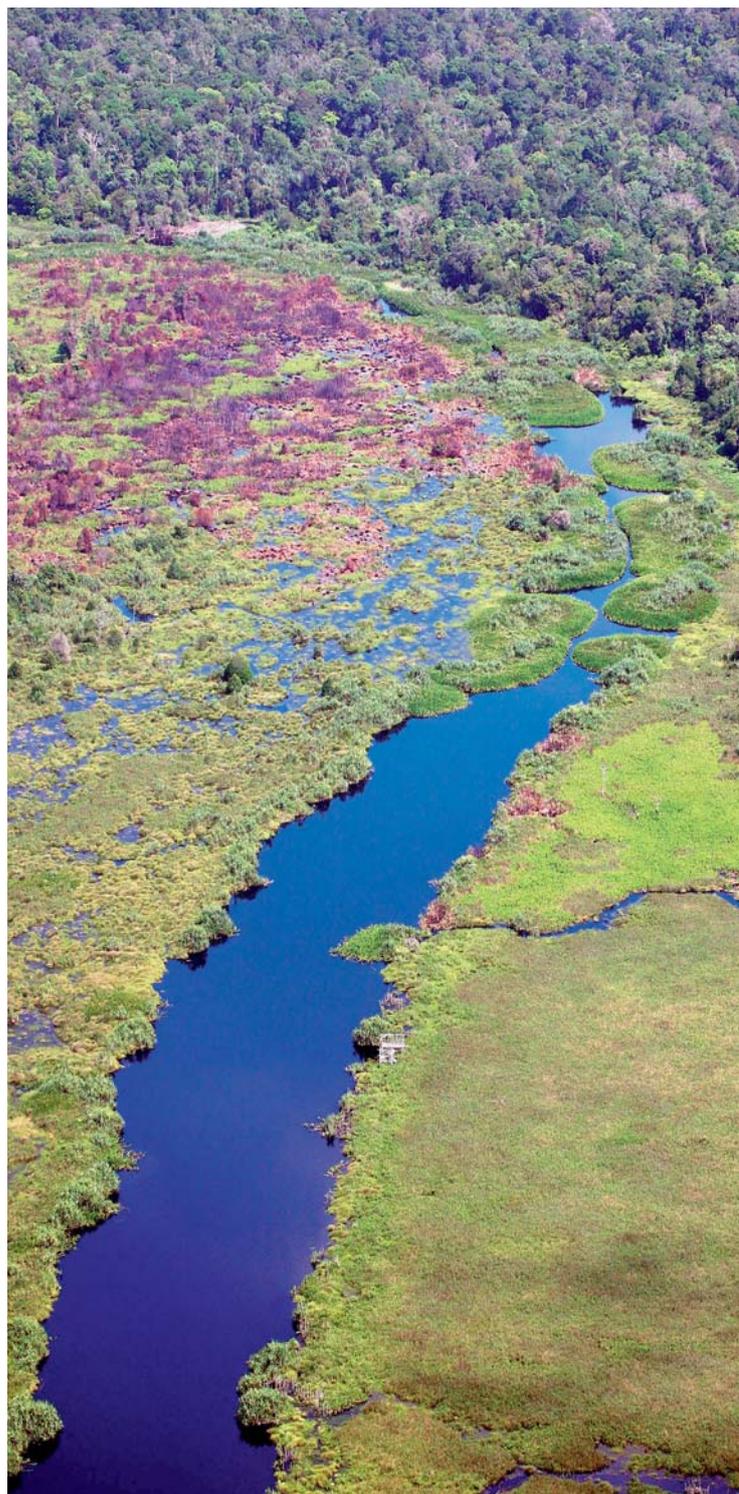
Eaux internationales. Parmi les exemples des travaux du PNUE dans ce domaine, on peut citer le Programme pour les mers régionales, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin et le Programme sur les ressources en eaux douces.

Biodiversité. Le PNUE a été à l'avant-garde d'approches et d'instruments novateurs, comme le projet sur les voies de migration destiné à protéger les habitats des espèces migratrices, qui a permis de gérer les réseaux d'habitats transfrontaliers dont dépendent ces espèces et de faire face à des problèmes nouveaux comme la biosécurité, l'accès aux ressources et le partage des avantages. Le PNUE dispose d'une expertise dans la synthèse, l'analyse et la diffusion de données et de connaissances au niveau mondial sur la biodiversité ainsi que dans la fourniture d'une assistance technique pour les travaux sur les services écosystémiques, les zones marines protégées et les espèces envahissantes. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a mis au point des outils pour encourager la mise en œuvre d'une approche des services écosystémiques au niveau national et comblé des lacunes dans les connaissances sur l'évaluation de ces services.

Biosécurité. Le PNUE a mené les efforts internationaux ayant débouché sur l'élaboration de lignes directrices techniques, le Protocole de Cartagena sur la biosécurité, la mise au point de la Stratégie du FEM en matière de biosécurité et la création du Centre mondial d'échange d'informations sur la biosécurité, et il s'est associé au projet du FEM visant à mettre au point des cadres nationaux de biosécurité pour 124 pays.

Dégradation des sols. Le PNUE a apporté une contribution significative au plan d'action et à la Convention de l'ONU pour la lutte contre la désertification ainsi qu'à la mise en œuvre de cette Convention. Il a contribué à la Charte mondiale des sols, aide les pays en développement à formuler des politiques nationales à cet égard et a joué un rôle déterminant dans les principales évaluations de la dégradation des sols.

Ozone. Le Centre d'échange d'informations et les réseaux OzoneAction du PNUE contribuent à l'action de sensibilisation et fournissent des informations sur les meilleures pratiques à privilégier face aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le PNUE fournit une aide permanente aux pays en développement avec l'appui du Fonds multilatéral ainsi qu'aux pays à économie en transition, avec l'appui du FEM, afin de faciliter l'élimination progressive par ces pays des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.



Une tourbière naturelle à Kampar, Province de Riau (Indonésie) le 2 novembre 2007. Le Projet sur la gestion intégrée des tourbières pour la biodiversité et les changements climatiques étudie les techniques de conservation des zones de tourbières pour faciliter l'accumulation du carbone tout en maintenant ou en améliorant leur biodiversité. Le rejet de grandes quantités de CO₂ suite aux incendies de forêts dans les tourbières marécageuses d'Indonésie est une indication de la réserve immense stockée par ces zones riches en carbone. Très commenté lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali en décembre 2007, le projet a documenté et fait connaître le rôle des tourbières en tant qu'importants pièges à carbone ainsi que leur intérêt pour la biodiversité et a mis en évidence et testé des options pour leur gestion et leur restauration de façon à maintenir ou à améliorer le stockage du carbone et protéger la biodiversité. À ce titre, le projet a eu une grande influence sur les plans et stratégies nationaux intéressant les tourbières, la biodiversité et les changements climatiques. Il est exécuté par Wetlands International et par le Global Environment Centre (GEC). © Gallo Images/AFP

GESTION DES ECOSYSTEMES

Les données scientifiques montrent que les écosystèmes sont soumis à des pressions sans précédent, menaçant les perspectives de développement durable. Les enjeux sont énormes, mais ils offrent aussi une occasion unique aux communautés locales, aux entreprises et aux gouvernements d'innover dans l'intérêt des communautés, des économies et de l'environnement mondial. Cependant, pour assurer les conditions environnementales nécessaires à la prospérité, à la stabilité et à l'équité il faut apporter aux différents problèmes des réponses en temps voulu et à la mesure des défis environnementaux. Les gouvernements, la communauté internationale, le secteur privé, la société civile et le public en général ont tous un rôle important à jouer dans la recherche des réponses appropriées. En tant que programme pour l'environnement du système des Nations Unies, le PNUE s'emploie à articuler, faciliter et soutenir des réponses à la hauteur des enjeux.

Le PNUE s'est fixé pour tâche d'encourager une approche intégrée et multisectorielle de la gestion des écosystèmes de façon à inverser le recul des services écosystémiques et à améliorer la résistance des écosystèmes à des incidences comme la dégradation des habitats, les espèces envahissantes, les changements climatiques, la pollution et la surexploitation. Pour faciliter une gestion plus efficace des systèmes naturels, le PNUE réalise des évaluations environnementales intégrées des eaux douces et des systèmes terrestres, côtiers et marins. L'évaluation peut-être la plus importante et la plus complète réalisée jusqu'ici a été l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire de 2005, qui a démontré de façon plus systématique que jamais les liens importants existants entre les écosystèmes, les services écosystémiques et le bien-être humain. Cependant, deux évaluations indépendantes réalisées dans ce contexte, l'une par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'autre par le Comité d'audit environnemental de la Chambre des Communes britannique – sont arrivées à la conclusion que les outils et méthodologies nécessaires pour répondre aux principales conclusions de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire font encore défaut et ont demandé qu'une stratégie soit mise en place pour remédier à ces lacunes.

En 2007, un groupe de travail spécial inter-divisions du PNUE a mis au point une stratégie pour répondre aux recommandations des évaluations. Approuvée par les partenaires de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, notamment le PNUD, l'Organisation



des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Conseil international pour la science (CIUS), l'Université des Nations Unies (UNU), la Fondation Packard, le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni, l'Agence de coopération pour le développement international de la Suède (SIDA) et la Convention pour la diversité biologique, entre autres, la stratégie est axée sur trois domaines d'action. Le premier consiste à développer et à renforcer les connaissances sur les liens entre la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes, les services écosystémiques et le bien-être humain et à élaborer les outils et méthodologies nécessaires pour répondre au recul des services écosystémiques



et améliorer le bien-être humain. Le deuxième est axé sur les services écosystémiques essentiels dans les processus de développement au sens large et les stratégies de réduction de la pauvreté. Le troisième concerne essentiellement la sensibilisation et l'éducation des parties prenantes sur les services écosystémiques et le bien-être humain et la façon de créer des synergies à partir de ces interactions.

Le Gouvernement suédois, par l'intermédiaire de son Programme SwedBio, a versé 1,7 million de dollars au PNUE pour la stratégie mondiale relative à l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, qui a été lancée à la première réunion des partenaires post-évaluation,

Pommes de terre et patates douces cultivées au Centre international de la pomme de terre, Lima (Pérou). Les semences de ces tubercules seront envoyées à la Svalbard Global Seed Vault (SISV) - Chambre forte mondiale de graines du Spitzberg - en Norvège. Cette chambre forte, construite dans le permafrost norvégien, est la plus grande banque de semences du monde. Elle a été conçue dans le but de conserver dans un lieu sécurisé des graines de toutes les cultures vivrières de façon à les mettre à l'abri des catastrophes, des guerres, voire des changements climatiques. Le déclin de la diversité génétique des plantes vivrières a d'importantes conséquences pour le développement durable. Le PNUE réalise plusieurs projets liés à l'évaluation, la préservation et l'utilisation de la diversité génétique des cultures pour l'agriculture durable. © Ernesto Benavides/AFP/Getty Images

tenu à Stockholm en octobre 2007. Un secrétariat hébergé par le PNUE à Nairobi suivra la mise en œuvre de cette stratégie mondiale de suivi, sous la supervision d'un groupe consultatif international. Dans le cadre de la réponse du PNUE, le Centre mondial de surveillance de la nature (PNUE-WCMC) met au point un *Manuel d'évaluation des écosystèmes*, incorporant les meilleures pratiques pour l'évaluation des écosystèmes identifiées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, de façon à aider les évaluateurs, en particulier au niveau régional.

PAIEMENTS POUR LES SERVICES ÉCOSYSTEMIQUES

Comme cela est souligné dans l'évaluation présentée dans la quatrième édition de l'Avenir de l'environnement mondial du PNUE (GEO-4) et dans l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, 60 % environ des services écosystémiques du monde sont actuellement dégradés ou utilisés de façon non durable. Ces statistiques s'expliquent par plusieurs problèmes interdépendants : une valeur insuffisante est attachée au niveau politique aux écosystèmes et aux services qu'ils peuvent fournir; les institutions vouées à la protection des écosystèmes sont souvent inadéquates; et les personnes qui vivent dans la pauvreté – et qui dépendent dans une large mesure des services écosystémiques et auxquelles le recul de ces services fait courir le plus de risques – ne sont souvent pas en mesure, du fait des exigences de la vie quotidienne, de protéger ou d'utiliser durablement leurs ressources naturelles. C'est notamment le cas, par exemple, d'un grand nombre des agriculteurs de subsistance de par le monde.

Une solution envisagée pour faire face à ces problèmes interdépendants est celle du paiement des services écosystémiques; par exemple, différents mécanismes sont étudiés pour protéger les forêts tropicales dans le cadre d'un régime post-Protocole de Kyoto. Il importe cependant de reconnaître que des instruments économiques comme les paiements pour les services écosystémiques ne sont pas destinés à répondre aux problèmes d'équité et de justice. L'objectif de ces paiements est de trouver la solution la plus efficace au problème environnemental. Il y a donc lieu de s'assurer qu'ils n'entraînent pas de perturbations sociales en créant des résultats inéquitables. Le PNUE a commencé à définir certains principes communs d'équité, qui peuvent être utilisés pour évaluer les paiements des services écosystémiques entre les groupes de parties prenantes utilisant ces services ou y ayant accès. Les principes d'équité mis au point par le PNUE sont présentés dans le Code de conduite de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur les paiements des services écosystémiques dans la gestion des ressources en eau ainsi que dans un prochain manuel sur la façon de concevoir une stratégie pour le paiement de ces services.

Le PNUE et l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN), en collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ont aussi travaillé sur une internationalisation du concept de paiement des services écosystémiques, eu égard en particulier à la conservation de la biodiversité. Ce programme de travail PNUE-UICN vise à répondre aux problèmes techniques et opérationnels les plus évidents auxquels se heurte un tel mécanisme, grâce à des réunions d'experts et de responsables, des publications conjointes et des activités de renforcement des capacités. L'objectif est de faire un premier pas vers un système international de paiements, comparable ou lié au système d'échange de droits d'émission de carbone, mais en ayant pour objectif clair la conservation des écosystèmes terrestres et marins qui abritent une biodiversité importante et des services connexes. Mettre au point un tel outil contribue aussi aux efforts plus larges faits par le PNUE pour assurer une gestion durable des écosystèmes.

Lors de la deuxième réunion du Groupe de travail de la Convention sur la diversité biologique chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention, qui s'est tenue en juillet 2007 à Paris (France), le PNUE et l'UICN ont accueilli conjointement une réunion parallèle sur les paiements destinés à éviter le déboisement de façon à permettre aux Parties à la Convention de mieux comprendre les possibilités et enjeux associés à la lutte contre le déboisement dans le contexte des paiements internationaux pour les services écosystémiques et à étudier la possibilité, pour éviter le déboisement, d'inclure d'autres services écosystémiques – eu égard en particulier à la protection de la biodiversité – sur les marchés volontaires et réglementés du carbone. En septembre 2007, un rapport de recherche sur les paiements visant à éviter le déboisement a été présenté à la neuvième Conférence annuelle BioEcon sur les aspects économiques et institutionnels de la conservation de la biodiversité, qui s'est tenue au King's College de Cambridge (Royaume-Uni). Ce rapport de recherche, publié dans un magazine international, fait aujourd'hui l'objet d'un examen par les pairs.

Au Kenya, le PNUE a lancé un projet de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce projet vise à faire reculer la pauvreté et à maintenir les débits d'eau dans les fleuves débouchant dans la célèbre Réserve nationale de Masai Mara (Kenya) et dans le Parc national de Serengeti en Tanzanie. Il est mis en œuvre en collaboration avec des ONG et des organismes gouvernementaux kenyans grâce à des financements du Gouvernement espagnol. Il permettra de mettre au point un plan de gestion et de définir les moyens d'existence et les sources de revenu de rechange dont peuvent tirer parti les communautés grâce au paiement des services écosystémiques, à l'échange de droits d'émission du carbone et au tourisme.



Le Directeur exécutif adjoint du PNUE, M. Shafiq Kakakhel, à la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES), qui a eu lieu à La Haye (Pays-Bas), en juin 2007. La réunion a adopté plus de 100 décisions formelles qui renforcent ou affinent les réglementations applicables au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages. Des discussions approfondies sur les espèces marines ont conduit à la couverture par la CITES de l'anguille européenne, poisson comestible très prisé dans nombre de pays. L'anguille rejoint une liste de plus en plus longue de poissons à haute valeur et autres espèces marines dont le commerce est géré dans le cadre du système de permis de la CITES de façon à éviter l'épuisement des stocks ne soient pas épuisés. Cette tendance reflète des préoccupations croissantes quant au déclin accéléré des océans et pêcheries mondiaux. Une nouvelle espèce de bois d'œuvre a aussi été ajoutée à la CITES. Le commerce de bois brésilien exigera désormais des permis de la CITES, à l'exception de celui utilisé pour les archets d'instruments musicaux. Outre la révision des règles pour des espèces particulières, la Conférence a examiné les progrès réalisés par les programmes de conservation du tigre, du léopard, de l'antilope Saiga, du rhinocéros noir, de la tortue Hawksbill, de l'acajou à grandes feuilles, des esturgeons, des requins et d'un grand nombre d'autres espèces couvertes par la CITES. La CITES est l'une des trois conventions relatives à la biodiversité administrées par le PNUE, les deux autres étant la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les espèces migratrices. © IISD

BIODIVERSITE, COMMERCE ET ENVIRONNEMENT

Plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la CITES et le Protocole sur la biosécurité de la Convention sur la diversité biologique, sont axés, en tout ou en partie, sur les problèmes commerciaux. Les problèmes liés au commerce incorporés dans ces accords se sont révélés indispensables pour assurer leur mise en œuvre efficace. Depuis le début des années 90, la clarification des relations entre les règles commerciales (d'abord le GATT puis l'OMC) et les accords multilatéraux sur l'environnement contenant des dispositions liées aux échanges figure en première place des préoccupations commerciales et environnementales. Tout au long de cette période, le PNUE a contribué de façon déterminante à mieux faire comprendre ces problèmes et à faciliter l'échange d'informations et la coopération entre les régimes commerciaux et environnementaux. Ces travaux ont beaucoup contribué à la dynamique politique et à la décision ultime de demander la clarification de cette question dans le cadre du cycle de négociations de Doha de l'OMC. En 2007, le PNUE a poursuivi ses

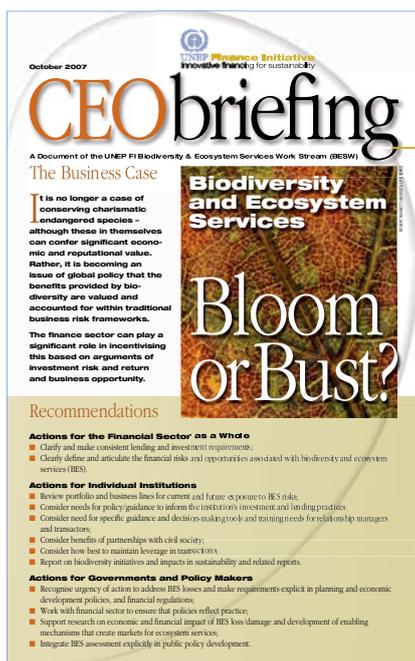
travaux sur cette question et a soutenu un large éventail d'activités à l'interface du commerce et de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment en réalisant des projets dans les pays, fournissant une assistance technique et réalisant des activités de renforcement des capacités et des recherches.

Au niveau des pays, une initiative sur quatre ans lancée en 2005 en collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique évalue la libéralisation du commerce agricole et les incidences sur la biodiversité à la Jamaïque, au Cameroun, à Maurice, à Madagascar, en Ouganda et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Un manuel de référence sur l'incorporation des considérations relatives à la biodiversité dans les évaluations de la politique commerciale agricole a été mis au point conjointement par la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE (PNUE-DTIE) et le PNUE-WCMC et une réunion d'examen à mi-parcours tenue en novembre 2007 à Genève (Suisse) a donné l'occasion aux équipes de pays de partager leurs données d'expérience et leurs résultats intermédiaires.

Une autre initiative sur deux ans est mise en œuvre conjointement par le Groupe de travail sur le commerce, l'environnement et le développement du PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement (CBTF), le secrétariat de la CITES et l'Institut supérieur des études de développement basé à Genève. L'initiative visant l'examen des politiques nationales intéressant le commerce d'espèces de la faune et de la flore sauvages a été lancée en janvier 2006 pour soutenir les Parties à la CITES et les encourager à examiner les politiques nationales concernant l'utilisation et le commerce de spécimens des espèces couvertes par la CITES. Un projet de cadre d'examen de la politique commerciale des espèces de faune et de flore sauvages a été mis au point durant la première phase de l'initiative. En 2007, l'initiative est entrée dans sa seconde phase, avec le lancement de quatre projets pilotes à Madagascar, au Nicaragua, au Viet Nam et en Ouganda.

Le PNUE travaille aussi avec le secteur privé pour définir la mesure dans laquelle la dégradation des services écosystémiques se traduit par des risques pour les entreprises et leurs bailleurs de fonds et déterminer le rôle que le secteur financier peut jouer dans la préservation de la biodiversité et des services en question. Par exemple, l'Initiative concernant la valeur naturelle travaille avec des entreprises participant à la chaîne d'approvisionnement agricole - producteurs de denrées alimentaires et de boissons, usines de transformation et détaillants - ainsi que des entreprises intervenant dans des économies émergentes, comme

Biodiversity and ecosystem services, bloom or bust? souligne la nécessité pour les institutions financières de prendre en compte les risques pesant sur la biodiversité, d'étudier les meilleures pratiques de gestion dans ce domaine et de mettre en évidence les outils et lignes directrices efficaces à leur disposition.



la Chine, l'Afrique du Sud et le Brésil. Un projet conjoint de l'Initiative de financement du PNUE, Fauna & Flora International et la FGV (école de commerce brésilienne) vise à sensibiliser davantage le secteur financier à la nécessité pour les entreprises de gérer la biodiversité et les risques associés à une mauvaise gestion, ainsi qu'à faire mieux comprendre les procédures, politiques et stratégies appropriées de gouvernance, les outils de gestion et les procédures de surveillance et d'assurance. Dans cette optique, l'Initiative de financement du PNUE a réuni deux ateliers à Londres (Royaume-Uni) et à Sao Paulo (Brésil) pour mettre en évidence des exemples des meilleures pratiques en vue de concevoir un instrument de comparaison permettant au secteur financier de mieux comprendre les impacts et les risques pour la biodiversité et les services écosystémiques. La version finale de l'étude comparative devrait être achevée à la fin de 2008.

OBJECTIF BIODIVERSITE 2010

D'après le rapport GEO-4, les modifications de la biodiversité intervenant actuellement sont les plus rapides jamais observées dans l'histoire de l'humanité. Des espèces disparaissent cent fois plus vite que le rythme indiqué par les études sur les fossiles. Parmi les principaux groupes de vertébrés qui ont été évalués de façon exhaustive, plus de 30 % des amphibiens, 23 % des mammifères et 12 % des oiseaux sont menacés. L'objectif du projet PNUE-FEM « Renforcer le partenariat pour suivre les progrès au niveau mondial dans la réalisation de l'objectif Biodiversité 2010 » est de réduire le taux de dégradation de la biodiversité au niveau mondial en appuyant des décisions de meilleure qualité et mieux informées pour la conservation de la diversité biologique mondiale par les gouvernements et les autres parties prenantes.

Ce projet repose sur le Partenariat pour les indicateurs de la biodiversité dans le cadre de l'objectif Biodiversité 2010, lancé durant la deuxième réunion du Groupe de travail de la Convention sur la diversité biologique chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention. Il est mis en œuvre avec l'appui du FEM par le PNUE-WCMC travaillant en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Il assurera la coordination de l'ensemble des indicateurs mondiaux sur la biodiversité qui sont élaborés par un large éventail d'organisations. Il fournira des produits et des analyses fondés sur ces indicateurs à un éventail d'utilisateurs, notamment les Parties aux conventions sur la biodiversité, de façon à soutenir les interventions des pouvoirs publics et évaluer les progrès vers l'objectif Biodiversité 2010. Des lignes directrices seront élaborées pour promouvoir et faciliter le développement d'indicateurs liés à cet objectif aux niveaux national et régional et renforcer les liens entre les processus de développement des indicateurs aux niveaux mondial, national et régional.

D'autres lignes directrices viseront aussi à renforcer l'utilisation d'indicateurs mondiaux de la biodiversité et à soutenir ainsi les politiques nationales et régionales.

AGRICULTURE DURABLE

Un aspect de la perte de biodiversité qui est peut-être moins mis en avant que la disparition des espèces de faune et de flore sauvages, mais qui a des implications importantes pour le développement durable, est le recul de la diversité génétique des cultures. Le projet mondial PNUE-FEM intitulé « Conservation et utilisation de la diversité génétique des cultures pour lutter contre les ravageurs et maladies des cultures et soutenir une agriculture durable » a été conçu pour fournir aux agriculteurs et aux chercheurs des systèmes nationaux de recherche agricole des instruments et des pratiques pour gérer la diversité génétique des cultures au niveau local, multiplier ainsi les solutions dont disposent les agriculteurs pour lutter contre les ravageurs et les maladies, accroître la sécurité alimentaire, préserver la diversité génétique et améliorer la santé des écosystèmes. Le projet articulera les connaissances, croyances et pratiques existantes des agriculteurs avec les progrès de l'analyse des interactions entre les nuisibles et les maladies des cultures. Cet exercice est unique en ce sens qu'il se concentre sur la gestion de cultivars locaux en tant que ressource essentielle, tirant parti de la diversité intraspécifique des cultivars sélectionnés par les agriculteurs.

En Ethiopie, au Kenya et au Mali, un projet PNUE-FEM permet de mieux comprendre les relations entre certaines herbes et espèces et d'encourager l'application pratique de ces connaissances. L'objectif immédiat du projet sur la conservation des graminées et des arthropodes qu'elles abritent pour le développement de l'agriculture durable en Afrique

est d'identifier et de mettre en œuvre les mesures de conservation et de gestion nécessaires pour empêcher le recul de la biodiversité de certaines graminées et des insectes associés et pour conserver ces ressources génétiques précieuses dans et autour des écosystèmes agricoles en Ethiopie, au Kenya et au Mali aux fins de la gestion autonome des nuisibles et de l'agriculture durable. Le projet a réalisé un grand nombre de ses objectifs. Une brochure sur les herbes sauvages a été traduite en cinq langues locales maliennes, imprimée et distribuée dans l'ensemble du pays. Au Kenya, des journées des agriculteurs et une réunion conjointe de tous les agriculteurs participants et responsables régionaux de l'agriculture ont eu lieu, permettant aux agriculteurs de partager leur expérience dans l'intégration des herbes sauvages dans la production agricole. Des programmes de radio et de télévision ont contribué à faire passer le message de la conservation nécessaire des herbes en présentant des reportages sur le développement de coopératives de tissage et en mettant en avant les avantages que peut présenter pour les Kenyans venant de différents groupes ethniques un travail réalisé dans un objectif commun, témoignant véritablement d'un effort d'édification de la nation.

Un autre projet, mis en œuvre au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Kenya, au Malawi, au Mali, en Ouganda et au Zimbabwe, a examiné les moyens d'améliorer l'efficacité des systèmes agricoles traditionnels pour la conservation de la biodiversité d'importance locale et mondiale. Parmi les résultats immédiats du projet de gestion communautaire des ressources génétiques végétales sur exploitation dans les zones arides et semi-arides d'Afrique subsaharienne figurent la volonté des agriculteurs de maintenir les meilleures pratiques voire d'adopter ou d'en adapter de nouvelles pour améliorer les systèmes agricoles traditionnels ainsi que leur compréhension du rôle important qu'ils jouent dans la survie des espèces.

Un processus d'évaluation d'une durée de trois ans intitulé *Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement (IAASTD)*, coparrainé par la FAO, le FEM, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, la Banque mondiale et l'OMS, a aussi été achevé en 2007. L'IAASTD est composée de six évaluations – une évaluation mondiale et cinq évaluations régionales couvrant l'Afrique subsaharienne, l'Asie centrale et occidentale, l'Afrique du Nord, l'Asie de l'Est et du Sud et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Amérique du Nord et l'Europe. Un bref résumé pour les décideurs a été établi pour chaque rapport d'évaluation ainsi qu'un rapport de synthèse qui résume les informations contenues dans le rapport d'évaluation mondial et les cinq rapports régionaux. Ces rapports étudient le rôle des connaissances, des sciences et des technologies agricoles dans la réduction de la famine et de la pauvreté, l'amélioration des modes d'existence en zones rurales et la facilitation d'un développement équitable et durable du point de vue environnemental, social et économique. Les conclusions de l'IAASTD seront soumises pour approbation finale, adoption et acceptation par les gouvernements en 2008.



Evaluation internationale de la science et de la technologie agricoles au service du développement

BIOSECURITE

L'utilisation et la demande croissantes d'organismes biologiques modifiés et la diversité à la fois des opinions publiques et des politiques nationales et internationales concernant leur utilisation a conduit à l'adoption en 2002 du Protocole de Cartagena sur la biosécurité, annexé à la Convention sur la diversité biologique. Le Programme du PNUE sur la biosécurité comprend trois sous-projets connexes : le projet mondial pour le développement de cadres nationaux de biosécurité; le projet de renforcement des capacités pour une participation efficace au Centre d'échange d'informations sur la biosécurité; et des projets de démonstration sur la mise en œuvre des cadres nationaux de biosécurité. Ensemble, ces projets aident les pays à mettre en œuvre efficacement le Protocole de Cartagena.

Le projet mondial pour le développement de cadres nationaux de biosécurité contribue à préparer les pays à l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena. En décembre 2007, 99 pays sur 126 avaient rédigé ou finalisé leurs cadres nationaux de biosécurité (tous postés sur le site web de la biosécurité www.unep.ch/biosafety). Ces cadres ont aidé les pays à réaliser des enquêtes et à dresser des inventaires sur les pratiques actuelles en matière de biosécurité, les cadres juridiques/opérationnels existants et les connaissances spécialisées disponibles; à harmoniser les instruments juridiques et réglementaires; à renforcer les capacités de gestion et d'évaluation des risques; et à améliorer la prise de conscience et les mécanismes de participation du public. Le projet a permis d'élaborer plusieurs séries de fiches pour faciliter chacune des principales phases du développement d'un cadre national de biosécurité. Ces fiches sont disponibles dans quatre des langues de l'ONU et peuvent être téléchargées à partir du site web du projet.

Le projet de renforcement des capacités pour une participation efficace au Centre d'échange d'informations sur la biosécurité est indispensable au partage des données requises pour la prise de décisions et la surveillance des mouvements transfrontières d'organismes biologiques modifiés. Un projet PNUE-FEM contribue à renforcer les capacités de pas moins de 139 pays de façon à leur permettre d'utiliser le Centre d'échange d'informations sur la biosécurité du Protocole de Cartagena et d'y accéder. Ce projet assurera la formation des principales parties prenantes et fournira des matériels et logiciels informatiques pour le stockage et l'échange de données. L'Unité sur la biosécurité PNUE-FEM a établi un pool de 40 conseillers régionaux formés qui sont chargés de fournir des conseils et un appui aux pays. Les pays participants seront en mesure de choisir parmi les conseillers régionaux ceux qu'ils invitent à se rendre dans leur pays pour soutenir leurs projets nationaux. Le PNUE sera responsable de la formation des conseillers

dans des domaines spécifiques ainsi que d'assurer la haute qualité du soutien et des matériaux fournis. Un grand nombre d'ateliers et de matériels de formation ont été mis au point, notamment des modules de formation interactifs, des études de cas, des sections d'aide à l'utilisation du portail central du Centre d'échange d'informations sur la biosécurité, des points de discussion, des questions, etc. Ces matériels sont accessibles au public sur le site www.unep.ch/biosafety.

Les projets de démonstration pour la mise en œuvre des cadres nationaux de biosécurité visent à aider les pays à satisfaire aux obligations qu'ils ont contractées en tant que Parties au Protocole de Cartagena et à traiter la question de la biosécurité de manière intégrée et consultative en fonction de leurs besoins et des priorités nationales. Ces projets, qui sont décidés par les pays et adaptés à leurs besoins, contribuent à renforcer la capacité nationale pour la mise en œuvre d'un cadre national de biosécurité solide et opérationnel, et à établir la capacité institutionnelle nécessaire pour répondre aux demandes et prendre des décisions sur la circulation des organismes biologiques modifiés d'un pays à l'autre ainsi que sur leur rejet dans l'environnement. Ils renforcent aussi les systèmes nationaux de surveillance et de mise en œuvre et améliorent la sensibilisation et la participation du public à la prise de décisions sur les organismes biologiques modifiés et les questions connexes.

Actuellement, le PNUE-FEM gère huit projets de démonstration financés par le FEM en Bulgarie, au Cameroun, en Chine, à Cuba, au Kenya, en Namibie, en Ouganda et en Pologne. L'objectif est de mettre au point des stratégies nationales de biosécurité et de planifier de nouveaux projets pour renforcer les capacités en vue de la gestion en toute sécurité des OGM, des OBM et autres organismes. Le projet de la Namibie, par exemple, a réussi à obtenir l'approbation du Gouvernement pour le projet de loi sur la biosécurité. La loi sur la biosécurité (2006) constitue une étape importante dans l'histoire juridique de ce pays et, grâce à son adoption, des structures institutionnelles pour la gestion de la biosécurité seront établies et financées par le budget national.

Les huit projets de démonstration ci-dessus ont permis de dégager des enseignements importants qui seront très utiles dans la mise au point des *Lignes directrices pour la mise en œuvre de cadres nationaux de biodiversité : Enseignements tirés des projets de démonstration du PNUE*, qui seront bientôt publiés. Le PNUE a aussi été invité par le secrétariat du FEM à prendre la direction des préparatifs d'un document programmatique concernant la biosécurité. Travaillant avec les autres organismes d'exécution, comme la FAO, l'ONUDI et la Banque mondiale, le PNUE soumettra ce document pour examen par le Conseil du FEM en avril 2008.

ESPECES MIGRATRICES

Les oiseaux, poissons et mammifères migrateurs sont parmi les espèces les plus vulnérables. Ils témoignent aussi souvent de la santé des écosystèmes. En 2007, le secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) a lancé une campagne mondiale pour l'« Année du dauphin » en coopération avec le PNUE, les Accords spécialisés de la CMS sur la conservation des cétacés de la mer Noire et de la Méditerranée (ACCOBAMS) et de la mer Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS), la Société de conservation des dauphins et des baleines et la Société touristique TUI, de façon à faire davantage prendre conscience des menaces pesant sur les dauphins et des actions nécessaires pour assurer la conservation de l'espèce. Des manifestations et d'autres projets ont été organisés dans plus de 30 pays par des organismes gouvernementaux, des ONG et des individus ainsi que par le secteur privé sur presque chaque continent depuis les Etats-Unis jusqu'à l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

A un niveau plus régional, la Convention sur la conservation des espèces migratrices a créé le cadre pour la conservation des cétacés de la région de l'Atlantique Est lors de la réunion WATCH (pour parler des ouest-africains sur les cétacés et leurs habitats) qui a eu lieu en octobre dans les îles Canaries (Espagne). La zone couverte par cet accord va du Maroc à l'Afrique du Sud et couvre les eaux riches en baleines autour de la Macaronésie dans l'Atlantique Est, cinq archipels d'îles volcaniques qui appartiennent au Portugal, à l'Espagne et au Cap-Vert. La conclusion de l'Accord sur les cétacés dans le Pacifique Sud, en septembre 2006, marque un progrès important vers la conservation des petites baleines et de leurs habitats sur une aire de répartition étendue. L'objectif est de conclure le nouvel accord en 2008 avec ces deux plans d'action pour les petites baleines et pour les Dugongs.

La Convention sur la conservation des espèces migratrices a aussi contribué à l'aboutissement d'un accord régional sur la conservation des dugongs dans l'océan Indien ainsi que sur les populations dans l'Atlantique Est de phoques moines de la Méditerranée. Il s'agit là d'un des mammifères marins les plus menacés du monde qui figure sur les listes de la Convention. Il ne reste qu'environ 500 phoques moines de la Méditerranée à l'état sauvage. En coopération avec le PNUE et la Convention de Ramsar, la Convention sur la conservation des espèces migratrices a aussi organisé le premier atelier destiné aux responsables d'Amérique latine. Un accord sur les oiseaux des prairies en Amérique du Sud a été élaboré, le premier de la région.

LE CAS DE LA GRUE DE SIBERIE

Sous l'effet de la destruction et de la perturbation des principales terres humides dans l'ensemble de l'Asie,

de nombreux oiseaux d'eau migrateurs connaissent un grave déclin. La situation est particulièrement précaire pour la grue de Sibérie, qui est gravement menacée car elle dépend totalement de quelques terres humides situées le long de voies de migration transfrontalières en Chine, en Iran, en Fédération de Russie et au Kazakhstan et s'étendant sur plusieurs milliers de kilomètres. D'autres espèces rares et économiquement importantes, menacées au niveau mondial, dépendant des mêmes terres humides, d'où la nécessité de mesures urgentes de conservation et d'une collaboration internationale.

Un projet PNUE-FEM, lancé en 2003, a contribué à la création, l'expansion ou à la restauration de zones protégées dans les quatre pays en question, qui sont considérées comme des sites de Ramsar et des sites de circuits migratoires. Ce projet a été particulièrement actif dans le domaine de la gestion intégrée des écosystèmes grâce à un travail avec les agriculteurs, les pouvoirs publics et le secteur privé sur des accords régionaux de gestion des ressources en eau, des accords sur la chasse et des approches participatives communautaires. Au niveau régional, il a contribué à la formulation et à la mise en œuvre de plans biennaux de conservation répondant aux lignes directrices de la Convention sur la conservation des espèces migratrices. Il s'agissait notamment de renforcer la capacité de coordination des circuits migratoires en Asie de l'Est (en Chine et dans la Fédération de Russie) ainsi que d'établir un nouveau circuit en Asie occidentale/centrale en vertu de la Convention sur la conservation des espèces migratrices. Le projet a aussi contribué dans une large mesure à la mise en œuvre de la Convention de Ramsar en Chine, en Iran et au Kazakhstan, grâce à des désignations de sites et à un soutien plus large en faveur de la conservation des terres humides et des oiseaux d'eau.

Le projet est un exemple très caractéristique du portefeuille de projets sur la biodiversité parrainés par le PNUE-FEM en vue de l'établissement de liens entre les travaux sur les conventions mondiales, la coopération entre les pays au niveau régional et les investissements locaux qui génèrent des améliorations sur le terrain pour la conservation de la biodiversité importante au niveau mondial. Ses approches de gestion intégrée des écosystèmes – en particulier la gestion des ressources en eau – bénéficient aux utilisateurs locaux des ressources, renforcent les administrations locales et centrales ainsi que le secteur de production et aident à maintenir les services minimums de conservation requis. Il a fait montre d'un très gros effort d'innovation pour développer les activités de sensibilisation autour de la « Journée de la grue » sur plus de 60 sites dans neuf pays et il répond positivement à la nouvelle menace que fait peser la grippe aviaire, en facilitant les échanges d'informations et en fournissant des conseils techniques.

Gestion des écosystèmes

La menace d'une pandémie de grippe aviaire a mis en évidence le lien important existant entre la santé des écosystèmes et la santé humaine. Par exemple, la disparition des terres humides pousse souvent les oiseaux migrateurs à se rapprocher des animaux domestiques, qui peuvent leur transmettre des infections, lesquelles seront à leur tour transportées par les animaux sauvages vers d'autres endroits. Le virus très pathogène H5N1 de la grippe aviaire a continué d'entraîner des épidémies en Asie, en Europe et en Afrique en 2007. Face à cette menace, la Convention sur la conservation des espèces migratrices coordonne une Equipe

de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages. Cette équipe de travail, composée actuellement de 14 organisations et organismes intergouvernementaux, a tenu un atelier couronné de succès à Aviemore (Ecosse) en juin, pour examiner les enseignements pratiques accumulés et mettre en évidence les domaines prioritaires des travaux futurs. Les résultats de l'atelier peuvent être consultés sur son site web (www.aiweb.info), qui est aussi utilisé pour présenter les dernières informations disponibles sur la grippe aviaire et informer les responsables et les autres parties prenantes qui doivent prendre des mesures pour faire face à la maladie.

La brochure, *Last Stand of the Orangutan, State of Emergency: Illegal Logging, Fire and Palm Oil in Indonesia's National Parks*, a utilisé les dernières images données par satellite pour évaluer les changements dans les forêts et l'habitat des orangs-outans. Le rapport a été cité par le Comité d'audit environnemental de la Chambre des communes du Royaume-Uni dans son rapport sur les biocarburants.



CONSERVATION DES GRANDS SINGES

Un aspect marquant de l'année a été la conclusion d'un nouvel accord concernant la conservation des gorilles en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, avec un plan d'action couvrant l'éducation, la recherche et la protection des forêts. Cet accord juridiquement contraignant contribuera à un programme urgent de conservation et de développement durable dans le cadre du Projet sur la survie des grands singes grâce aux partenariats entre plus de 30 gouvernements, organismes des Nations Unies, et nombre d'organismes bénévoles. Le plan d'action couvre l'éducation, la recherche et la protection des forêts.

Le secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices travaillera en étroite coopération avec GRASP pour soutenir l'Accord sur les gorilles. A la demande des Etats de l'aire de répartition, un nouvel Accord relie aussi expressément la conservation des gorilles aux objectifs du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo. Ensemble, ces initiatives offrent la possibilité de réaliser simultanément des objectifs environnementaux et de développement. GRASP mobilise une large alliance de gouvernements et de membres de la société civile pour le nouveau programme « Plan It for the Apes », le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo mobilise des ressources pour les forêts et les millions de pauvres qui en dépendent, et les exemples de l'Ouganda et du Rwanda montrent déjà comment le tourisme d'observation des gorilles peut aider les communautés locales à devenir autosuffisantes. Un nouveau rapport du PNUE sur la réponse aux causes et conséquences environnementales du conflit actuel en République démocratique du Congo (voir *chapitre 6*) souligne également la façon dont le développement d'énergies propres peut réduire la demande en bois de chauffe des forêts où vivent des gorilles et beaucoup d'autres animaux et plantes en danger et contribuer à la conservation des forêts existantes, élément essentiel de la création d'une planète neutre en carbone.

Plus tôt cette année, les projecteurs se sont tournés sur la situation des orangs-outans et de leurs habitats dans les forêts tropicales d'Indonésie grâce à un rapport publié en février 2007. Le rapport *Last Stand of the Orangutan, State of Emergency: Illegal Logging, Fire and Palm Oil in Indonesia's National Parks*, publié grâce à un financement du Royaume-Uni par GRID-Arendal, le PNUE-WCMC et GRASP, en étroite coopération avec le Gouvernement indonésien a utilisé les dernières images et données par satellite pour évaluer les changements intervenus dans les forêts et l'habitat des orangs-outans. L'abattage illégal d'arbres, les incendies et la plantation de cultures comme le palmier à huile ont aujourd'hui de graves conséquences sur les parcs nationaux de l'Indonésie, l'un des derniers sanctuaires des orangs-outans ainsi que de nombreuses autres espèces menacées.

D'après le rapport, ce ne sont pas les agriculteurs appauvris que suscitent ce changement mais plutôt des entreprises bien organisées disposant de matériels lourds et ayant des liens internationaux étroits avec les marchés mondiaux. Depuis la publication du rapport, 70 000 mètres cubes de bois d'œuvre coupés illégalement ont été saisis en Indonésie dans deux opérations séparées et 12 personnes soupçonnées de participer à des activités d'abattage illicite ont été arrêtées en mai 2007.

Au cours des cinq mois qui ont suivi son lancement, on a dénombré 1 300 reportages citant directement le rapport, notamment sur toutes les grandes chaînes de TV et dans les journaux de diffusion mondiale, et plus de 28 000 sites web mentionnant le titre exact du rapport. En outre, les liens permettant d'accéder au rapport ont été bien mis en évidence sur la page web d'un grand nombre d'ONG s'occupant de la conservation des orangs-outans. Le rapport a été cité dans le Rapport du Comité d'audit environnemental de la Chambre des communes britannique concernant les biocarburants. Ce Comité conseille la prudence, notant qu'il pourrait, dans certains cas, ne pas y avoir de véritables effets positifs du point de vue climatique et que l'imposition d'un quota sur les biocarburants à ce stade en Europe et au Royaume-Uni pourrait ne pas produire les avantages escomptés.

REPENSER LA DESERTIFICATION

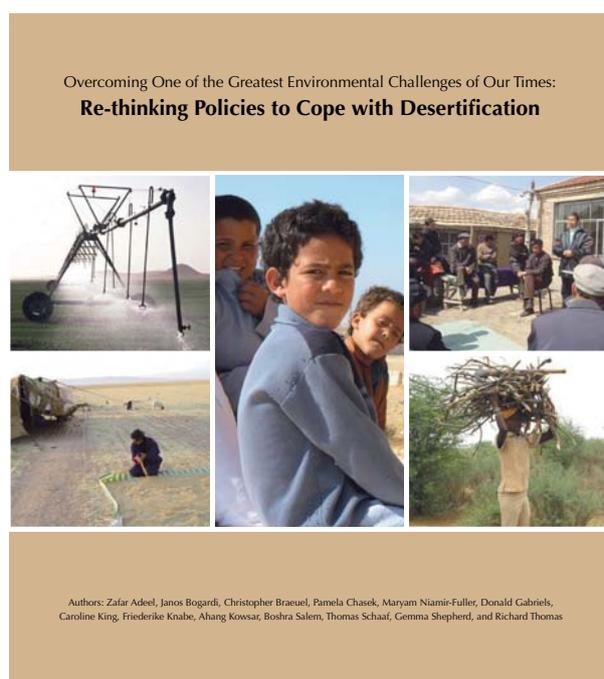
Le rapport GEO-4 et l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire classent la dégradation des sols comme l'un des plus grands problèmes environnementaux à côté des changements climatiques et de la perte de la biodiversité, menaçant la sécurité environnementale, déstabilisant les sociétés, compromettant la sécurité alimentaire et aggravant la pauvreté. Les terres sèches sont des écosystèmes particulièrement vulnérables et pourtant 2 milliards de personnes vivent sur ces terres, dont 90 % dans les pays en développement. La dégradation des sols ou la désertification sur de grandes superficies des terres arides affectent entre 100 et 200 millions de personnes. C'est le problème environnemental le plus préoccupant en Afrique.

Pour appeler l'attention de l'opinion publique mondiale sur cette menace, le PNUE a contribué à la note d'information *Repenser les politiques de lutte contre la désertification*, publiée conjointement avec l'Université des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales. Cette note est fondée sur les résultats de la Conférence internationale conjointe : « Désertification et priorités des politiques internationales », tenue à Alger (Algérie) en décembre 2006, dans le cadre des activités de l'Année internationale des déserts et de la désertification.

Gestion des écosystèmes

Le rapport met en garde contre le fait que, sur les dix prochaines années, 50 millions de personnes pourraient être déplacées par la désertification, particulièrement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Ces « réfugiés » de la désertification mettent à rude épreuve les ressources naturelles et les sociétés et menacent la stabilité internationale. Il est donc impératif de mettre en place dès maintenant des politiques efficaces et des pratiques agricoles durables pour inverser le recul des terres arides et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le rapport recommande que figurent en bonne place les mesures destinées à protéger les sols de l'érosion, de la salinisation et d'autres formes de dégradation. Des politiques adaptées de gestion et d'utilisation des sols sont nécessaires pour protéger la couverture végétale existante du surpâturage, d'une exploitation excessive et de pratiques d'irrigation non durables. L'échange de quotas d'émission du carbone peut constituer un mécanisme institutionnel pour tirer parti des possibilités de séquestration du carbone. Bien que, sur la plupart des terres arides, la couverture végétale soit assez peu dense, la grande superficie occupée par ces zones (plus de 40 % de la superficie terrestre mondiale) offre des possibilités immenses. Créer d'autres modes d'existence viables pour les populations de ces zones et les relier directement aux stratégies nationales de lutte contre la désertification et de réduction de la pauvreté, peut renforcer encore les politiques de gestion durable des terres.

Le PNUE contribue régulièrement aux rapports et aux bulletins d'information établis par les organisations partenaires pour divers forums consacrés au développement durable.



Trente ans après la Conférence des Nations Unies sur la désertification, qui a eu lieu à Nairobi en 1977, et quelques dix ans après la ratification de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 1996, le PNUE a participé à un atelier international consacré à l'examen des progrès et des enjeux de la surveillance, de la modélisation et de la prévision des changements climatiques et de la désertification, tenu à Wengen (Suisse) en septembre 2007. Cet atelier, auquel ont participé quelque 50 scientifiques et experts de divers domaines, a été parrainé par l'Université de Genève ainsi que par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, le Programme mondial de recherche sur le climat et le Groupe sur les observations terrestres. Le PNUE a souligné la nécessité d'expliquer scientifiquement les interactions entre les changements climatiques et la désertification, afin de mettre en lumière les possibilités de synergies entre les stratégies de prévention, d'adaptation et d'atténuation.

Le PNUE a aussi demandé un approfondissement des recherches sur les avantages pour la gestion du climat des mesures visant à éviter la désertification. Parmi les recommandations de l'atelier figurait la nécessité de faire face aux graves limitations actuelles des activités de collecte des données, une proposition étant faite de créer un Système d'observation mondial pour organiser et harmoniser les activités de collecte et d'analyse des données dans les régions arides. Le



PNUE a aussi participé au Forum international sur les sols, la société et les changements mondiaux, qui a eu lieu à Selfoss (Islande) du 31 août au 4 septembre 2007 et a été accueilli par le Soil Conservation Service de l'Islande pour célébrer son centenaire. Ce Forum a approuvé un Programme d'action pour une gestion améliorée des sols, visant à empêcher et à atténuer les changements sociaux et environnementaux et à s'y adapter. Les participants ont demandé au GIEC de préparer un rapport spécial sur la dégradation des sols et les changements climatiques et ont recommandé l'élaboration d'un instrument international contraignant pour la protection et l'utilisation durable des sols.

INVERSER LA DEGRADATION DES TERRES ARIDES

Pour promouvoir davantage un bon entretien des sols et une bonne gestion des écosystèmes dans les terres arides, le PNUE a continué de mettre en œuvre le projet « Approche écosystémique pour la restauration des terres arides en Afrique de l'Ouest et l'amélioration des modes d'existence ruraux grâce à des actions de gestion des terres fondées sur l'agroforesterie », financé par la Norvège et mené en coopération avec le Centre mondial de l'agroforesterie, l'Université de Floride et les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal. Ce projet développe l'aptitude des scientifiques nationaux, des travailleurs du développement et des organisations d'agriculteurs à cibler, mettre en œuvre et suivre des pratiques durables de gestion des terres.

En Afrique également, le projet PNUE-FEM sur l'interface environnement – bétail - espèces sauvages dans les terres arides vise à assurer la compatibilité de la conservation de la biodiversité et de la gestion des ressources en bétail dans les écosystèmes de production et les zones protégées. Il encourage les systèmes de gestion durable de l'utilisation des sols pour le bétail et les espèces sauvages afin d'améliorer les moyens d'existence de la communauté, de conserver les sols et de réduire leur dégradation. Au Kenya et au Burkina Faso, il est venu en aide aux membres de la communauté et aux responsables de la conservation au moyen d'une série d'ateliers et de formations sur les plans communautaires de gestion des ressources, l'établissement et le pâturage, les règlements communautaires, le réensemencement des zones dégradées, la gestion financière, la compréhension des causes profondes des conflits en cours dans la zone couverte par le projet, le développement et la mise en œuvre de mécanismes de règlement des conflits, l'élevage des abeilles et la production de volailles, la constitution de réseaux et le lobbying. Le projet a aussi contribué à réduire les conflits portant sur les ressources naturelles entre les éleveurs et les agriculteurs établis le long des routes de transhumance internationales négociées traversant le Burkina Faso, le Togo et le Bénin.

Le PNUE a aussi poursuivi des activités de partenariat avec la FAO dans le cadre du Réseau mondial sur le couvert végétal afin d'encourager la collaboration mondiale en vue de l'élaboration d'une approche totalement harmonisée pour assurer aux initiatives locales, nationales et internationales l'accès à des données fiables et comparables sur le couvert végétal et ses changements. L'évaluation et la surveillance du couvert végétal sont indispensables à la gestion durable des ressources naturelles, à la protection de l'environnement, à la sécurité alimentaire et aux programmes humanitaires, ainsi qu'à la collecte de données centrales pour le suivi et la modélisation.

Depuis sa mise en place en 2004, le Réseau mondial sur le couvert végétal a contribué au développement de plusieurs applications pour faciliter l'harmonisation et la compatibilité des produits locaux, nationaux et régionaux. L'une des principales applications est le Système de classification du couvert végétal, fondé sur des critères de classification indépendants. Cette approche s'applique à tous les types de surveillance du couvert végétal et permet une comparaison des différentes catégories, quels que soient les sources des données, les secteurs ou les pays. Le Système de classification du couvert végétal est adopté aux niveaux national, régional et mondial et une procédure est en cours aujourd'hui pour en faire une norme de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Des ateliers nationaux et régionaux de sensibilisation, de formation et d'utilisation de ce système ont eu lieu au Népal et en Turquie en 2007, réunissant des participants de plus d'une douzaine de pays.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE EN EUROPE

Le PNUE joue un rôle d'appui dans le processus « Un environnement pour l'Europe » de la CEE-ONU. Tous les quatre ans, les Ministres de l'environnement de la région se réunissent pour examiner l'état et la gestion de l'environnement en Europe. La sixième Conférence du processus a eu lieu à Belgrade (Serbie) en octobre 2007. Les contributions du PNUE à cette Conférence ont été axées sur l'environnement et la sécurité, la consommation et la production durables et la biodiversité, avec notamment des apports au rapport sur l'état de l'environnement de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) intitulé *L'environnement en Europe : Quatrième évaluation (Evaluation de Belgrade)*. Parallèlement à l'évaluation de l'environnement paneuropéen, la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA) du PNUE et GRID-Europe ont aussi établi un Recueil des séries centrales d'indicateurs pour les 12 pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale. Ce recueil a également été incorporé dans le Service de gestion des indicateurs en ligne de l'Agence européenne pour l'environnement.

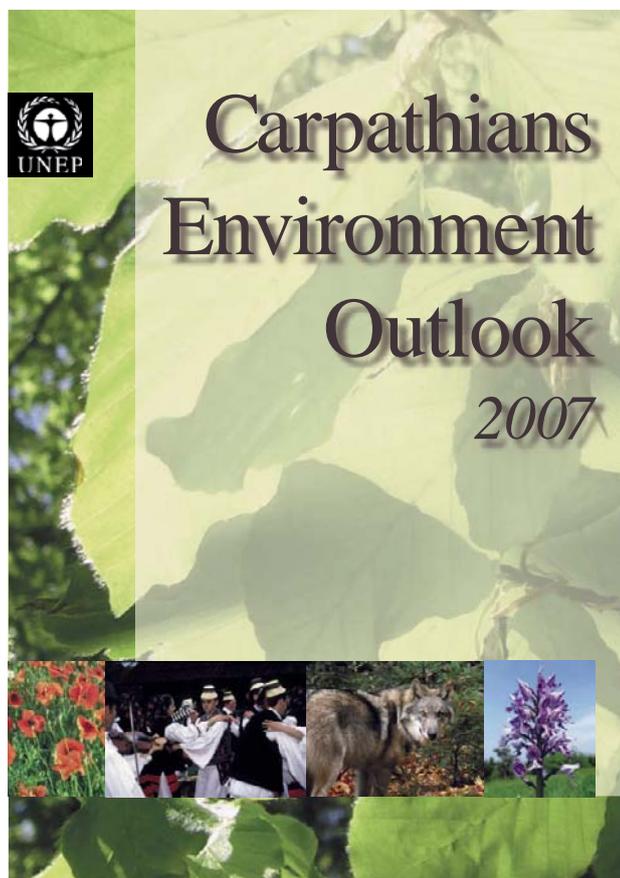
La Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (PEBLDS), qui est coordonnée par le Bureau régional du PNUE pour l'Europe et pour laquelle ce Bureau assure le secrétariat conjointement avec le Conseil de l'Europe, a été lancée en 1994 pour suivre et réduire la dégradation et la perte de la biodiversité en Europe. Elle sert de cadre à la promotion d'une approche cohérente et d'objectifs communs pour une action nationale et régionale visant à mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique dans la région paneuropéenne. Au nom du secrétariat conjoint de la PEBLDS, le PNUE a organisé une table ronde des parties prenantes à la biodiversité en tant que session spéciale de la Conférence de Belgrade, de concert avec l'Eco Forum européen (réseau de 200 organisations de citoyens de l'environnement au sein du processus d'un Environnement pour l'Europe). Cet atelier a été coprésidé par le Ministre norvégien de l'environnement et le Directeur exécutif du Centre européen pour la conservation de la nature (CECN). En outre, dans le cadre de l'initiative Compte à rebours 2010, le PNUE a soumis le *Rapport sur l'état de la mise en œuvre de la Résolution de Kiev sur la biodiversité : Réalisations,*

enjeux et actions futures pour réaliser l'objectif paneuropéen Biodiversité 2010, en collaboration avec l'UICN, le Conseil de l'Europe, l'Agence européenne pour l'environnement, WWF et l'Eco-Forum européen.

LE PARTENARIAT DE LA MONTAGNE

Le Partenariat de la montagne, lancé au Sommet mondial pour le développement durable en 2002, est une large alliance de pays, organisations intergouvernementales et grands groupes ayant pour vocation d'améliorer les conditions de vie des populations montagnardes ainsi que de protéger les environnements de montagne du monde entier. Son secrétariat est hébergé par la FAO à Rome, avec la participation du PNUE. Dans la nouvelle structure du secrétariat du Partenariat de la montagne, qui est soutenue par l'Italie et la Suisse, le PNUE est le centre de référence pour les questions d'environnement et contribue à ce qu'une attention adéquate soit portée aux préoccupations environnementales dans la planification stratégique et les activités du Partenariat. En Europe du Sud-Est, le Partenariat de la montagne soutient des mesures importantes favorisant un renforcement de la

Le rapport sur *L'Avenir de l'environnement dans la région des Carpates* est une étude et une synthèse sous-régionale de la situation de l'environnement dans la grande région des Carpates, qui couvre sept pays (Hongrie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie et Ukraine). Ce rapport, qui passe en revue la situation et les tendances environnementales et socioéconomiques, les mesures mises en œuvre actuellement par les pouvoirs publics dans la région, les nouveaux problèmes environnementaux, les différents moyens d'action et les structures de développement à l'avenir, formule aussi des recommandations à l'intention des pouvoirs publics.



coopération. Le PNUE a été invité par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'ex-République yougoslave de Macédoine à soutenir, notamment par la fourniture de services adéquats, un processus de coopération régionale en faveur du développement durable des montagnes dans la sous-région. Plus à l'Est, le PNUE facilite des consultations pour étudier la possibilité d'une réunion de haut niveau au cours de laquelle un bilan serait dressé des initiatives et programmes existants pour la protection des écosystèmes de montagne dans le Caucase.

Le PNUE sert aussi de secrétariat intérimaire à la Convention-cadre pour la protection et le développement durable des Carpates. Il a mené à bien une large évaluation des Carpates et a lancé le premier rapport sur *L'Avenir de l'environnement dans la région des Carpates* (KEO) lors de la Conférence du processus « Un environnement pour l'Europe », tenue à Belgrade. Le projet KEO a été initié au début de 2004 par la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE (DEWA), GRID-Genève et le Bureau régional pour l'Europe. L'évaluation sous-régionale présentée dans le rapport KEO a été réalisée selon un processus ascendant mené en collaboration et en consultation, semblable à celui privilégié pour les évaluations réalisées au niveau mondial pour *L'Avenir de l'environnement mondial* du PNUE (GEO) (voir Pleins feux sur l'évaluation). Le rapport permet de mieux comprendre l'écologie unique des Carpates et les problèmes environnementaux et humains correspondants et a suscité la constitution d'un réseau opérationnel d'experts dans les sept pays des Carpates, qui sont en mesure de fournir des informations sur l'environnement et de réunir des données de meilleure qualité pour la prise de décisions sur l'environnement dans cette région unique.

Egalement dans le cadre du Partenariat mondial de la montagne, et en étroite collaboration avec ses partenaires de la FAO et le Forum de la montagne, qui facilite la communication et l'échange d'informations au niveau mondial sur les problèmes relatifs aux montagnes, le PNUE partage l'expérience qu'il a accumulée dans le cadre de la Convention des Carpates avec d'autres régions montagneuses, comme les Andes et l'Hindu-Kush-Karakoram-Himalaya (notamment en coopération avec le Centre international pour le développement intégré des montagnes). Des approches novatrices de développement régional et local sont maintenant mises en œuvre dans les Carpates au moyen de fonds structurels de l'UE destinés à soutenir la coopération pour cette chaîne de montagnes, les analyses réalisées et les données d'expérience engrangées pouvant être partagées avec d'autres régions de montagne, notamment en Europe du Sud-Est, au Caucase et en Asie centrale. Le Partenariat de la montagne offre une plateforme idéale pour relier l'expérience

« européenne » de plus en plus large avec celle d'autres régions de montagne partout dans le monde.

Dans la région du Pamir en Asie centrale, le PNUE-FEM s'emploie à faire face aux problèmes connexes de la dégradation des terres et de la pauvreté dans une montagne « château d'eau » critique d'Asie centrale et dans des écosystèmes sensibles. L'initiative sur l'aménagement durable des écosystèmes transfrontaliers dans les montagnes du Haut Pamir et du Pamir Alai vise à améliorer l'environnement technologique, institutionnel, opérationnel et législatif requis pour permettre aux communautés des montagnes d'assumer au premier chef la responsabilité de la gestion productive et durable de leurs ressources écosystémiques locales. Outre les avantages environnementaux directs pour les montagnes du Pamir Alai, le projet permettra d'élaborer des lignes directrices génériques et reproductibles pouvant être utilisées pour faire face aux problèmes de la dégradation des sols dans des environnements de montagne similaires.

DU SOMMET A LA MER

Les eaux qui coulent des montagnes et forêts du monde, conjuguées aux réservoirs souterrains, dont certains datent d'avant l'histoire humaine, représentent la totalité des ressources en eau douce de la planète dont dépendent en fin de compte toutes les formes de vie. L'accroissement de la population, les prélèvements non durables d'eau pour l'irrigation et l'industrie, compliqués par les changements climatiques, rendent aujourd'hui indispensables l'amélioration des modalités de gestion des ressources en eau douce. Depuis sa création en 1972, le PNUE encourage la gestion durable des ressources en eau du point de vue environnemental. Sa politique et sa stratégie dans le domaine de l'eau ont été actualisées à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration du PNUE en février 2007, afin de tenir compte des décisions de plusieurs forums, comme les douzième et treizième sessions de la Commission du développement durable, qui ont constitué un cycle d'examen des problèmes relatifs à l'eau au niveau mondial. Elles sont fondées sur une optique écosystémique et leurs trois composantes, l'évaluation, la gestion et la coordination, sont reliées dans le cadre de l'approche intégrée de la gestion des ressources en eau.

La politique et la stratégie du PNUE dans le domaine de l'eau définissent les paramètres de la coopération pour la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. L'inadéquation des capacités est une contrainte majeure à une gestion durable des ressources en eau dans nombre de pays

en développement. De nombreux rapports et réunions, comme Action 21 et les forums mondiaux sur l'eau, ont fait du renforcement des capacités un domaine prioritaire d'intervention. La politique et la stratégie dans le domaine de l'eau seront mises en œuvre par nombre de parties prenantes, depuis les institutions internationales jusqu'aux institutions nationales et aux communautés au niveau local. Il est d'autant plus indispensable dans ces conditions de s'assurer avant toute chose que les politiques, stratégies et cadres institutionnels facilitant la mise en œuvre sont en place. Une étude du Centre de collaboration du PNUE sur l'eau et l'environnement dans 58 pays en développement a permis de mettre en lumière les points suivants :

- Des lois sur l'eau existent, mais sont souvent élaborées de façon indépendante (lois sur l'eau, lois côtières, lois sur l'utilisation des terres, etc.) et il n'y a pas de cohésion.
- S'il existe une politique et/ou une législation sur l'eau, elle concerne souvent l'alimentation en eau seulement et les aspects environnementaux y sont très peu développés, voire pas pris en compte du tout.
- Des déclarations sur la politique à suivre ont été prononcées, mais elles sont éparpillées dans différents documents (actes, réglementations, plans d'action et plans cadres.
- La question de l'eau peut être aussi abordée dans différentes politiques et lois sectorielles (agriculture, santé, etc.).
- S'il existe une politique de gestion des zones côtières, celle-ci concerne souvent la planification physique de la zone et l'exploitation des ressources marines seulement.

Le manque de cohésion, la faiblesse de la mise en œuvre ainsi que la non prise en compte des problèmes environnementaux dans nombre de politiques mettent en évidence la nécessité pour le PNUE de soutenir les pays en développement intéressés par l'élaboration de politiques et de stratégies de gestion intégrée de l'eau. La Division de la mise en œuvre de la politique environnementale (DEPI) et la Division de la coopération régionale (DRC) ont lancé une initiative destinée à développer et à mettre en œuvre un programme complet de renforcement des capacités et de soutien technologique dans le domaine de l'eau à l'intention des pays en développement, en utilisant le cadre de coopération Sud-Sud avec la pleine participation des pays intéressés. Le programme sur l'eau relevant de la coopération Sud-Sud est fondé sur les principes suivants : i) les efforts tirent parti des capacités existantes; ii) les activités sont supervisées par le pays lui-même afin d'assurer le maintien

des capacités mises en place; iii) les programmes de renforcement des capacités sont adaptés aux différents pays sur la base d'un processus ascendant d'évaluation des besoins; iv) les travaux sont coordonnés, reliés aux efforts en cours et intégrés avec d'autres initiatives de développement durable; et v) les travaux ne font pas double emploi et ceux entrepris par d'autres organisations et programmes sont encouragés.

L'initiative de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'eau sera mise en œuvre en deux phases. La phase initiale a été menée à bien et ses résultats serviront de base à la deuxième phase. Au cours de la phase initiale, une série de consultations avec les institutions nationales et d'autres partenaires clés ont permis d'examiner les initiatives nationales de gestion des ressources en eau en cours, d'identifier les besoins essentiels et les possibilités de collaboration et de définir un large programme de coopération pour renforcer l'aptitude nationale à gérer les ressources en eau aux niveaux national, sous-régional et régional. Une petite réunion de cadrage a eu lieu à Nairobi en octobre 2007 pour étudier les domaines prioritaires en matière de développement des capacités et identifier les principaux éléments à prendre en compte dans l'élaboration d'un plus large programme de soutien. Ont participé à cette réunion des experts sur l'eau des gouvernements de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Kenya, de l'Oman, du Panama, de la Thaïlande et du Viet Nam. Il est apparu que nombre des difficultés et des contraintes rencontrées dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'eau étaient plus ou moins communes à tous les pays représentés.

La deuxième phase élargira les consultations à un plus grand nombre de participants et tirera parti des résultats de la réunion de cadrage. Il sera fait part des éléments identifiés lors de cette réunion aux pays en développement et aux institutions sous-régionales et régionales. Un atelier de consultation, réunissant un beaucoup plus grand nombre de participants, sera organisé par le PNUE en 2008 pour examiner les domaines clés, les hiérarchiser et mettre au point un avant-projet de programme de coopération Sud-Sud à mettre en œuvre par les pays eux-mêmes avec le soutien du PNUE et d'autres organismes.

De juillet 2005 à avril 2007, le Centre de collaboration sur l'eau et l'environnement du PNUE a apporté son aide aux pays en développement dans l'élaboration de feuilles de route sur la gestion intégrée des ressources en eau, répondant ainsi à l'objectif du Programme de mise en œuvre de Johannesburg, qui prône l'élaboration de plans pour la gestion intégrée et l'utilisation efficace des ressources en eau dans tous les pays. Ce projet a été réalisé dans neuf sous-régions (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique australe,

Asie centrale, Asie du Sud-Est, Amérique centrale, Caraïbes et Amérique du Sud). Il a fourni une aide aux gouvernements nationaux qui en ont fait la demande, notamment en formant des experts et en organisant des ateliers. Concrètement, 17 pays ont élaboré des feuilles de route nationales sur la gestion intégrée des ressources en eau et 21 sont parvenus à un niveau élevé de consensus sur ces feuilles de route. En outre, le projet a élaboré et diffusé des matériels de formation et d'orientation sur la gestion intégrée des ressources en eau pour étayer les ateliers et les cours de formation dans les sept sous-régions. Il a aussi mis au point un manuel sur les enseignements accumulés dans l'élaboration des feuilles de route et plans sur la gestion intégrée des ressources en eau. Des documents intitulés *La gestion intégrée des ressources en eau et l'environnement*, *La gestion des ressources en eau et les lacs* et *Le suivi de la gestion intégrée des ressources en eau* seront aussi publiés. Le projet a aussi servi de base à une réunion internationale qui a adopté une feuille de route mondiale pour la mise en œuvre des plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau, appelée « Initiative de Copenhague ».

EAUX INTERNATIONALES

Les ressources en eaux douces, souterraines ou non, chevauchent souvent les frontières politiques nationales, d'où la nécessité d'un effort international de coopération et de coordination pour leur utilisation. Le PNUE se charge des aspects techniques de la base d'information du FEM intitulée *International Waters Learning Exchange and Resource Network (IW:LEARN)* et fournit au FEM une aide au renforcement des capacités et un soutien technologique aux niveaux national et régional afin d'améliorer l'acquisition de connaissances, échanger des expériences sur la gestion des eaux transfrontières et renforcer l'impact des interventions du FEM concernant les eaux internationales. La base IW:LEARN, gérée en coopération avec la Banque mondiale et le PNUD, collecte et diffuse des connaissances auprès de spécialistes de projets partout dans le monde. En 2007, le PNUE a lancé une plateforme web élargie, qui présente les projets sur l'eau du FEM, ainsi qu'une plateforme visant à encourager l'acquisition mutuelle de connaissances et le partage d'informations grâce à l'utilisation de blogs,

Le PNUE se charge des aspects techniques de la base d'informations du FEM intitulée *International Waters Learning Exchange and Resource Network (IW:LEARN)* et réalise pour le FEM aux niveaux régional et national des activités de renforcement des capacités et de soutien technologique afin d'améliorer l'acquisition de connaissances, d'échanger des expériences sur la gestion des eaux transfrontières et de renforcer l'impact des interventions du FEM concernant les eaux internationales. La base IW:LEARN, gérée en coopération avec la Banque mondiale et le PNUD, collecte et diffuse les connaissances accumulées auprès de spécialistes de projets partout dans le monde.

GEF LEARN IW:LEARN International Waters Learning Exchange and Resource Network

vous êtes ici: accueil → a propos de iw: learn

Traduire En: Traduire

Navigation

Accueil

A propos de IW: LEARN

Mission et activités

Structure du projet et les partenaires

Publications et bulletins d'information

Événements

Documents

Base de données du projet

Calendrier

Contacts

Événements

Liens Rapides

Expérience Notes

Site Toolkit

Les sites web des projets

Ateliers

IW Jobs

E-Bulletin

En Vedette

PNUE SCS - mer de

A propos de IW: LEARN

IW: LEARN est le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) International Waters Learning Exchange and Resource Network.

IW: LEARN vise à renforcer la gestion des eaux internationales (IWM) de faciliter l'apprentissage structuré et l'échange d'informations entre les parties prenantes. Dans la poursuite de cet objectif global, IW: LEARN améliore projets FEM IW "base de données, réplique de l'efficacité, la transparence, la propriété des parties prenantes et la durabilité des bénéfices.

Compte tenu du grand intérêt suscité par le succès et de la phase pilote expérimentale IW: LEARN projet, les trois Agents d'exécution du FEM se sont engagés conjointement à proposer et réaliser cette phase opérationnelle IW: LEARN projet.

Pour en savoir plus sur IW: LEARN lire les sections qui suivent ou télécharger la **brochure du projet**:

- **Fiche du projet**, des informations complètes sur le financement de projets, partenaires, agent d'exécution, les contacts, documents, etc
- **Mission et activités**, une description complète de IW: LEARN des produits et services, y compris une ventilation détaillée des composantes du projet et des activités
- **Structure du projet et les partenaires**
- **Publications et bulletins d'information**, IW: LEARN d'information et de sensibilisation et de la connaissance des produits
- **Manifestations**, IW: LEARN les événements dans le monde entier, y compris en particulier la Conférence des eaux internationales

AVIS

- **APPEL POUR LES ARTICLES**: Notre *FEM IW Ports* bulletin d'information dépend de soumissions d'article du FEM IW communauté. L'article envoyé des propositions et des annonces à info@iwlearn.org. Nous sommes particulièrement intéressés aux histoires des enseignements tirés, les défis à surmonter et les événements marquants de l'atelier industriel de l'exécution des projets.

FATTS SAILLANTS

- Hébergé FEM 3ème Conférence des eaux internationales au Brésil, avec 291 participants de 84 pays (avec Secrétariat du FEM, les AE, l'OEA, Brésil)

CONTACTEZ-NOUS

Gestion des écosystèmes

wikis, forums électroniques, etc. En outre, ses activités d'appui technologique concernent le renforcement des capacités des systèmes de gestion de l'information et des systèmes d'information géographique (SIG).

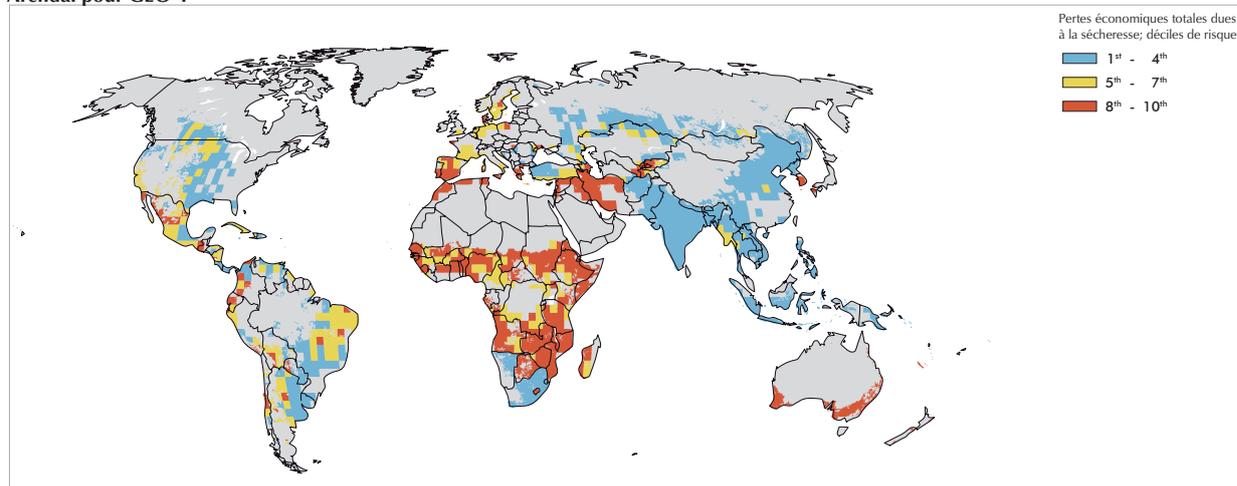
En Europe, le PNUE-GRID-Europe a contribué à la publication par la CEE-ONU du rapport *Our Waters: Joining Hands Across Borders*. Il s'agit du premier rapport approfondi sur les lacs et les eaux souterraines transfrontaliers dans la région de la CEE-ONU. Il couvre 140 fleuves et 30 lacs transfrontaliers dans les parties européennes et asiatiques de la région ainsi que 70 aquifères transfrontaliers situés en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale. Cette évaluation vise à informer, orienter et stimuler d'autres actions intéressant les eaux transfrontalières par les gouvernements, les organisations de bassins (organismes conjoints), les organisations internationales et les organisations non gouvernementales compétentes. Une autre publication porte sur les principaux fleuves, lacs et aquifères d'Amérique latine et des Caraïbes qui sont partagés par deux ou plusieurs pays. Bien que la région soit celle qui dispose des ressources en eaux douces les plus abondantes, la distribution de ces ressources est inégale, ce qui accroît le risque d'utilisation ou d'aménagement inéquitable. On estime que les trois quarts de l'eau y sont utilisés pour l'agriculture, alors que 40 % de la population de l'Amérique latine et des Caraïbes ont accès à seulement 10 % de l'eau disponible. Un grand nombre des secteurs de la région n'ont encore pas accès à de l'eau de bonne qualité et à un assainissement correct. De ce fait, la probabilité de tensions et de conflits augmente entre les pays, les communautés et les écosystèmes se concurrençant pour l'utilisation des ressources. La gestion durable de l'eau dans la région est complexe.

Actuellement, plusieurs entités régionales et sous-régionales travaillent ensemble pour développer, gérer et partager les ressources en eau. L'objectif du rapport intitulé « *Hydropolitical Vulnerability and Resilience along International Waters: Latin America and the Caribbean* » disponible en espagnol et en anglais, est de contribuer à des décisions en connaissance de cause et de fournir un modèle pour d'autres régions connaissant des problèmes semblables dans le domaine de l'eau.

En outre en Amérique latine également, le projet PNUE-FEM (Gestion intégrée et durable des ressources en eaux transfrontières dans le bassin hydrographique de l'Amazonie) étudie la variabilité du climat et ses changements en vue de l'élaboration d'un plan d'action stratégique pour le Bassin de l'Amazonie et de la mise en place de l'environnement socio-économique porteur nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Celui-ci cherche à comprendre et à documenter, grâce à une large participation des parties prenantes, les besoins de développement des sociétés de l'Amazonie et a proposé des mécanismes stratégiques pour un développement économique durable dans une optique écologiquement rationnelle. Un autre projet du PNUE-FEM « Protection de l'aquifère du nord-ouest du Sahara et des zones et écosystèmes humides associés » a encouragé une exploitation plus durable des ressources du système aquifère du nord-ouest du Sahara, qui est partagé par l'Algérie, la Libye et la Tunisie. Le projet a permis d'établir un mécanisme institutionnel tripartite pour la gestion commune de l'aquifère du nord-ouest du Sahara, de mettre en place un système de gestion et de suivi des données et d'étudier les incidences de l'utilisation des ressources en eau sur les conditions socio-économiques et les zones de recharge et de décharge.

Le risque de sécheresse et la vulnérabilité (perte économique en termes de densité de PIB). La fréquence de certains risques naturels devrait s'accroître avec les changements climatiques. Cette carte présente les résultats d'une analyse de l'exposition aux risques et de la vulnérabilité historique à certains risques naturels, ainsi que la distribution de la population et l'économie. Plus précisément, elle indique les endroits où les sécheresses représentent une menace majeure pour les économies et le bien-être humain.. © Hugo Ahlenius/PNUE/GRID-Arendal pour GEO-4



REDUIRE LA VULNERABILITE

Les effets des changements climatiques se manifesteront essentiellement par le biais de l'eau : les pays en recevront trop peu, trop ou au mauvais moment et la qualité de l'approvisionnement en sera compromise. D'après l'Initiative de financement du PNUE, les entreprises comme les communautés se trouveront de ce fait confrontées à des difficultés financières considérables. Or, malgré son importance matérielle, l'eau a rarement constitué un sujet de préoccupation pour les institutions financières. En 2007, l'équipe de travail sur l'eau de l'Initiative de financement a entrepris d'établir un rapport mettant en évidence des solutions indicatives et des instruments liés à l'investissement et au crédit pour identifier de façon plus détaillée les risques propres à l'eau, mieux intégrer les problèmes relatifs à l'eau dans les processus existants d'évaluation, de quantification et d'atténuation des risques et rechercher les possibilités d'activités commerciales en rapport avec l'eau. Un large éventail d'institutions financières ont été appelées à participer à des études de cas pratiques pour le rapport et un atelier tenu durant la Semaine mondiale de l'eau en 2007 a permis de réunir un comité pilote et un éventail encore plus large d'institutions financières pour examiner la pertinence, l'utilité et l'applicabilité du produit et présenter des recommandations finales sur sa conception et son contenu. Le rapport établi à l'issue de ce processus de six mois, *Water-Related Risk Management Guidelines for Financial Institutions*, a été présenté à la Table ronde mondiale de l'Initiative de financement du PNUE, qui a eu lieu à Melbourne en 2007.

Souvent les solutions les plus simples et les plus évidentes sont celles qui ont le plus grand impact. D'après les dernières données, 14 des 53 pays africains souffrent de problèmes dans le domaine de l'eau et leur nombre devrait doubler d'ici à 2025 si les tendances actuelles en matière d'utilisation de l'eau se poursuivent. Les changements climatiques devraient aggraver la situation. Cependant, ces chiffres sont fondés sur les eaux renouvelables (eaux de surface et eaux souterraines) et ne tiennent pas compte des eaux de pluie. Pour démontrer le potentiel de la collecte des eaux de pluie dans l'augmentation des ressources en eau, le PNUE et le Centre mondial de l'agroforesterie ont mis au point des cartes du SIG pour neuf pays africains (Botswana, Ethiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Ouganda, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). Une analyse de ces cartes a montré que l'eau de pluie peut augmenter considérablement le volume des ressources en eaux douces. Par exemple, s'il utilise ses ressources en eau actuelles, le Kenya dispose de 633 m³ par personne et par année alors que le potentiel des eaux de pluie est de 12 370 m³, ce qui indique que la gestion de l'eau n'est fondée que sur 5 % des ressources disponibles. Il s'agit là d'un potentiel énorme, qui peut être en partie récupéré

et utilisé pour faire face aux besoins humains et des écosystèmes avant d'être rejetés dans l'atmosphère.

En Europe, le PNUE-DEWA, le Conseil de développement du Lac Balaton et l'Institut international du développement durable ont lancé le projet de Stratégie intégrée d'évaluation de la vulnérabilité, d'alerte rapide et d'adaptation pour le Lac Balaton qui faisait suite à de nombreuses années marquées par des problèmes de qualité et de quantité de l'eau dans la région du Lac Balaton (connu aussi sous le nom de mer de Hongrie). L'objectif du projet est de contribuer à une meilleure compréhension de la vulnérabilité et de la résistance du système écologique et socio-économique du Lac Balaton eu égard aux changements mondiaux et locaux, y compris l'utilisation des terres et les changements démographiques, économiques et climatiques, et de mettre en place les capacités nécessaires à l'élaboration de politiques et de mesures d'adaptation plus efficaces. Au cours de la première phase du projet, GRID-Europe a mis en place un MapServer sur l'Internet pour permettre aux organismes d'exécution d'avoir accès aux géodonnées disponibles. Actuellement, GRID-Europe est en train de simuler des processus hydrologiques sur la base d'une série de scénarios d'évolution du climat et d'utilisation des terres.

LE MILIEU MARIN

La pollution marine est due pour 80 % à des sources terrestres. La deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, tenue à Beijing en octobre 2006, a approuvé une nouvelle approche pour le Programme d'action mondial, axée sur l'intégration, le financement et le renforcement législatif et institutionnel. En 2007, le Bureau de coordination du PNUE pour le Programme d'action mondial a commencé de mettre en œuvre ce mandat, en s'attachant surtout à assurer que la nécessité d'efforts plus soutenus de la part des autorités nationales pour faire face aux sources terrestres de pollution marine soit bien intégrée dans les plans nationaux de développement pertinents, y compris les processus appuyés par la communauté internationale de donateurs, comme le Plan stratégique de Bali, les plans-cadres d'aide au développement des Nations Unies et les stratégies de réduction de la pauvreté. Cette approche d'intégration est reflétée dans les programmes d'action nationaux, qui témoignent aussi d'un engagement renforcé en faveur de l'identification et de la mise en œuvre de stratégies de financement nationales durables.

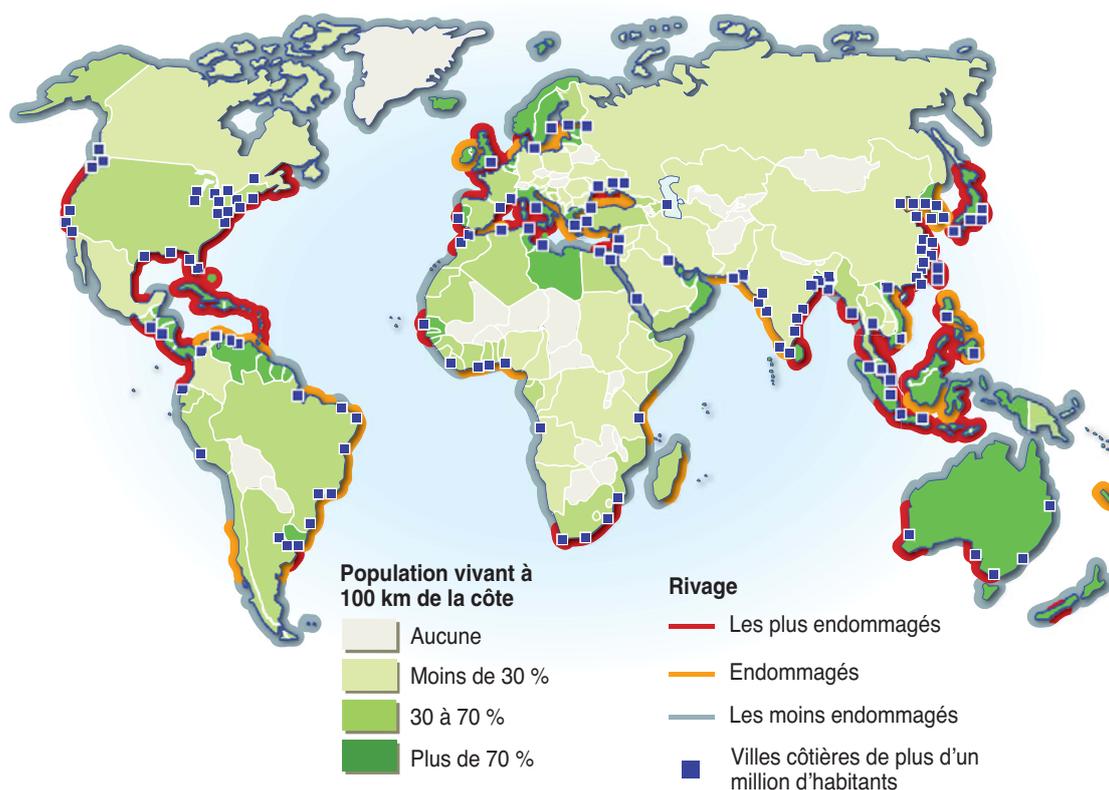
Le Bureau de coordination du PNUE pour le Programme d'action mondial continue de coopérer avec les projets du FEM sur les grands écosystèmes marins, y compris la Commission de la mer Noire, afin

Gestion des écosystèmes

de soutenir les efforts faits pour renforcer les capacités des autorités nationales et locales chargées de la mise en œuvre des protocoles relatifs aux activités terrestres de diverses conventions sur les mers régionales. Le Bureau de coordination a aussi continué de tisser les liens nécessaires avec les processus de réforme en cours dans le système des Nations Unies et de sensibiliser davantage à la nécessité de prendre en compte les relations existant entre les milieux marin, côtier et d'eau douce dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement durable liés à la gestion intégrée des ressources en eau, à l'assainissement et aux écosystèmes, compte tenu en particulier du lancement de l'Année internationale de l'assainissement en 2008 à laquelle participera le Bureau. Dans cette optique, le PNUE a continué de renforcer la capacité de gestion des eaux usées municipales dans les villes côtières du Suriname, de la Syrie et du Mozambique. De nouveaux financements de la Facilité de l'UE pour l'eau dans les pays ACP (pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la Convention de Lomé) et du PNUE-FEM ont été mobilisés pour 60 cours de formation sur la gestion des eaux usées dans les trois années à venir. Un tutoriel de gestion pour l'auto-formation sur l'Internet et un recueil des technologies ont été mis au point à l'intention de la communauté mondiale de spécialistes, planificateurs et responsables.

Le Bureau de coordination du PNUE fournit aussi une aide technique et financière aux pays dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial au niveau national. Plus de 70 pays mettent en œuvre actuellement un programme d'action national, soit avec un soutien direct du Bureau de coordination soit dans le cadre d'un programme et d'un plan d'action pour les mers régionales ou d'un projet du FEM sur les grands écosystèmes marins. Le site web du Programme d'action mondial contient désormais des extraits de la publication de 2006 *Protéger les milieux côtier et marin de la pollution due aux activités terrestres : Guide pour une action nationale*, afin d'assurer l'accès de toutes les parties prenantes à des informations sur la mise en œuvre du Programme d'action au niveau national. Le Bureau de coordination a aussi pour mandat de fournir une aide aux pays dans l'évaluation de la contribution de la conservation des écosystèmes marins et côtiers à l'atténuation de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et de leur apporter un soutien pour la prise en compte du développement durable des océans et des côtes dans les cadres internationaux de développement et les processus nationaux de planification et de budgétisation. Dans cette optique, le Bureau de coordination assure une formation à des agents des ministères de l'environnement, de la planification et des finances par le biais d'ateliers

Le Bureau de coordination du PNUE pour le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres soutient les gouvernements et les autres parties prenantes qui luttent contre la pollution marine due pour 80 % à des sources terrestres. PNUE/GRID-Arendal



régionaux et encourage l'utilisation de ses lignes directrices et de sa liste de contrôle, mises au point en collaboration avec l'Institut de l'environnement de Stockholm, pour intégrer les problèmes marins et côtiers dans les processus nationaux de planification et de budgétisation.

Dans la Déclaration de Beijing sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial, approuvée à la deuxième session de la Réunion intergouvernementale, 104 gouvernements, la Commission européenne ainsi que d'autres parties prenantes et grands groupes ont recommandé « de consacrer plus d'efforts et plus de financements et d'apporter un plus large appui aux mesures destinées à contrôler les substances nutritives provenant de sources ponctuelles et diffuses, notamment les eaux usées municipales, industrielles et agricoles, qui sont des formes de pollution majeures et grandissantes affectant directement la santé humaine, le bien-être et l'environnement, y compris les écosystèmes marins et leurs bassins versants associés ». A titre de suivi, le Bureau de coordination du PNUE pour le Programme d'action mondial, en partenariat avec le Ministère de l'environnement et le Gouvernement des Pays-Bas et la DTIE du PNUE, a réuni un petit groupe de parties prenantes en juin 2007. Parmi les participants figuraient des représentants des gouvernements, des scientifiques, y compris des représentants mettant en œuvre des projets internationaux sur l'eau, l'Association internationale des engrais, représentant le secteur privé, l'ONUDI, la CEE-ONU, le FEM ainsi que des représentants de quatre Divisions du PNUE.

L'objectif de cette réunion était de dresser un bilan commun des connaissances disponibles, des programmes d'évaluation et des mesures mises en place pour faire face à l'excès d'éléments nutritifs, en particulier l'azote, dans les milieux côtier et marin. Les évaluations réalisées pour le processus GEO du PNUE ont mis en évidence ces dernières années une progression de la superficie et du nombre de « zones côtières mortes » sous l'effet d'un excès de substances nutritives. Les participants ont aussi examiné un plan d'action pour la poursuite des activités d'évaluation, de renforcement des capacités et de réaction et sont convenus de constituer le Partenariat mondial sur la gestion des substances nutritives, avec pour objectif général la réduction des substances nutritives excédentaires dans les milieux côtier et marin et dans les bassins versants associés.

MERS REGIONALES

Le Bureau de coordination du PNUE pour le Programme d'action mondial continue de soutenir les activités et les plans d'action des conventions pour les mers régionales et d'autres cadres et mécanismes régionaux pertinents. Le Bureau de coordination du

Programme du PNUE pour les mers régionales offre aussi un cadre institutionnel et programmatique complet pour la coopération régionale et mondiale en matière de protection des côtes, des océans et des mers. La neuvième Réunion mondiale des conventions et plans d'action pour les mers régionales a eu lieu à Djeddah (Arabie saoudite) en octobre 2007. Elle avait pour tâche de formuler des orientations stratégiques mondiales pour les mers régionales pour 2008-2012. Ces orientations ont été définies eu égard aux liens existants entre les services écosystémiques marins et côtiers et le développement économique et humain.

Les nouvelles orientations stratégiques, en même temps que les domaines prioritaires identifiés par le PNUE, devraient servir de base à un programme de travail concerté et commun, rationalisé et harmonisé aux niveaux mondial et régional. La *Déclaration de Djeddah pour la promotion de la mise en œuvre des conventions et plans d'action pour les mers régionales en vue du développement durable des milieux marin et côtier*, a reconnu la valeur des ressources marines et côtières, en tant que principale source de la sécurité alimentaire, du bien-être économique et de la santé d'un grand nombre d'individus dans le monde; et a noté le rôle central des conventions et plans d'action pour les mers régionales dans la mise en œuvre des conventions, stratégies, déclarations, résolutions, initiatives et programmes d'action mondiaux qui sont et seront élaborés pour faire face aux problèmes de protection et de conservation des milieux marin et côtier.

Le Programme pour les mers régionales a établi plusieurs mémorandums d'accord et lettres d'accord en 2007 en vue d'un développement des activités. Un mémorandum d'accord avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et le secrétariat de la Convention de Londres et du Protocole 96, visant à soutenir l'élaboration par le PNUE, l'OMI et la Convention de Londres des *Manuel et lignes directrices pour la mise en place de récifs artificiels*, et un autre, visant l'identification des obstacles à la mise en œuvre de la Convention de Londres, ont été signés. Les lignes directrices aideront les gouvernements et les autorités nationales, notamment des pays en développement, à gérer de façon rationnelle leurs écosystèmes marin et côtier grâce à la fourniture d'informations pertinentes, notamment sur l'incidence possible de la mise en place d'un récif artificiel sur la faune et la flore locales et sur l'environnement du site et ses alentours, ainsi que sur les avantages attendus d'une telle opération.

Pour renforcer son impact au niveau national et encourager les synergies et la mise en œuvre régionale concertée des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, le Programme pour

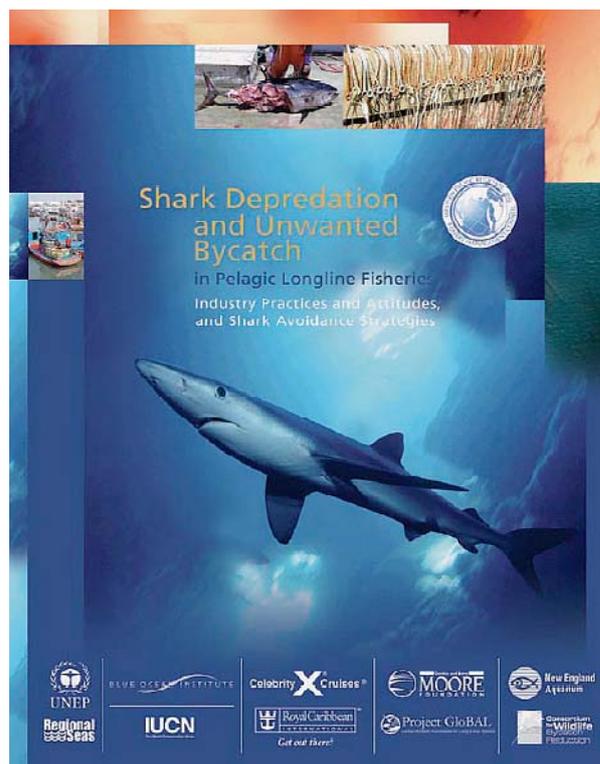
Gestion des écosystèmes

les mers régionales a aussi conclu un mémorandum d'accord avec la Convention sur la diversité biologique afin de soutenir l'établissement d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la conservation du dugong par l'Indonésie et a lancé une étude intitulée *Shark Depredation and Unwanted Bycatch in Pelagic Longline Fisheries*, en collaboration avec le Blue Ocean Institute. Cette étude sera utile aux navires de pêche à la palangre pélagique qui ne souhaitent pas attraper des requins et veulent éviter d'en réduire la population.

Le Programme pour les mers régionales a aussi conclu un mémorandum d'accord avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO afin de favoriser des travaux communs sur la fourniture d'informations et la réalisation d'évaluations au niveau mondial sur l'état du milieu marin, eu égard aux aspects socioéconomiques, présents et à venir, et aux évaluations régionales existantes, appelées le Processus régulier. Le Processus régulier a été établi par l'Assemblée générale de l'ONU en tant que mécanisme de développement de la recherche et de la collecte d'informations pour la protection du milieu marin et de la biodiversité. Le PNUE et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO dirigent conjointement cet exercice avec l'établissement d'un groupe d'experts pour entreprendre l'évaluation des évaluations. Conformément à leur plan de travail, les experts procèdent à une vue d'ensemble et à une évaluation des évaluations existantes des zones océaniques et côtières dans chacune des 21 régions désignées, eu égard à la sécurité alimentaire, à la santé et à la sécurité publiques, à la santé et au fonctionnement des écosystèmes et aux avantages économiques et sociaux des biens et services écosystémiques globaux et régionaux. Une analyse de la situation actuelle en matière d'évaluation est fondée sur cinq critères majeurs, à savoir : i) la crédibilité scientifique; ii) la pertinence opérationnelle; iii) la communication; iv) la légitimité et v) l'utilité. Des évaluations des évaluations existantes visant à identifier les meilleurs pratiques et à définir un projet de cadre et des options pour l'établissement d'un processus régulier suivront. Le rapport final devrait être présenté à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en 2009.

MERS PROPRES

L'Initiative mondiale sur les déchets marins a donné lieu à l'extension de divers mémorandums d'accord existants dans les différentes régions. La question des déchets marins est encore restée cette année au centre de l'actualité, avec plusieurs ateliers et activités tenus dans diverses régions. Le Programme pour les mers régionales a élaboré un mémorandum d'accord avec Ocean Conservancy, la principale ONG de conservation du milieu marin aux États-Unis, afin de contribuer à la synthèse du document *An Overview of the Status of Marine Litter in UNEP's Assisted Regional Seas*. Ce



Shark Depredation and Unwanted Bycatch in Pelagic Longline Fisheries, publié en collaboration avec le Blue Ocean Institute, est utile aux navires de pêche à la palangre pélagique, qui ne souhaitent pas attraper des requins et veulent éviter d'en réduire la population.

document apportera des informations claires sur l'ampleur du problème des déchets marins et ses sources ainsi que sur les lacunes, les besoins et les priorités d'un action au niveau mondial ainsi que dans les onze mers régionales qui ont participé aux activités correspondantes durant les deux dernières années. En outre, le Programme pour les mers régionales, de concert avec l'UNESCO agissant par l'intermédiaire de la Commission océanographique internationale, met au point le *UNEP/IOC Operational Guidelines on Survey and Monitoring of Marine Litter*. Il collabore aussi avec l'Institut pour la politique environnementale européenne en vue de la mise au point de directives pratiques et opérationnelles sur l'utilisation d'instruments du marché pour faire face à ce problème.

En mai 2007, l'Organe de coordination pour les mers de l'Asie orientale (COBSEA) a tenu un premier atelier sur les déchets marins afin d'examiner les résultats d'une étude régionale sur cette question et mettre au point un projet de plan d'action régional, qui devrait être présenté à la dix-neuvième réunion du COBSEA, en janvier 2008. Lors d'une session intergouvernementale spéciale du COBSEA, tenue à Putrajaya (Malaisie) en septembre 2007, une 'Nouvelle Orientation stratégique 2008-2012' a été finalisée pour présentation à la même réunion. Dans la même sous-région, le projet « Green Fins »,

qui vise à établir un réseau de centres de plongée écologiques et qui est mis en œuvre en Thaïlande et aux Philippines depuis 2004, a tenu un atelier régional en mai 2007 pour développer encore le réseau en Thaïlande et aux Philippines ainsi que dans d'autres pays. Le COBSEA a aussi commencé à mettre en place la Base de connaissances sur les mers de l'Asie orientale, de concert avec le Tropical Marine Science Institute (TMSI) à Singapour. En avril 2007, le premier atelier de la Base de connaissances sur les mers de l'Asie orientale a été organisé à Singapour avec le TMSI et, à cette occasion, des bases de données pilotes nationales et régionales ont été présentées. Le développement et l'expansion futures de la Base de connaissances seront examinés et plusieurs recommandations seront formulées en vue d'une évolution ultérieure.

ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE JURIDIQUE

L'objectif général de l'assistance technique dans le domaine juridique est d'examiner les cadres juridiques nationaux et les législations, politiques et régimes institutionnels au niveau sectoriel qui intéressent la protection de l'environnement marin et l'utilisation durable de ses ressources. Une telle assistance vise à faciliter la mise en œuvre efficace des conventions et des plans d'action concernant les mers régionales auxquels les gouvernements sont Parties, à contribuer à l'identification des chevauchements, des déficiences et des lacunes dans les cadres juridiques et institutionnels ainsi qu'à favoriser la mise en place de législations, réglementations et structures appropriées.

Le Programme pour les mers régionales du PNUE a soutenu un projet dans les îles Vierges britanniques qui visait à revoir et à analyser la législation relative à l'environnement en vue de l'établissement d'un cadre législatif approprié pour l'accomplissement efficace et efficient des tâches environnementales et le respect de la Convention de Cartagena pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes et de ses protocoles. Les résultats de ce projet sont notamment un rapport final présentant des conclusions et des recommandations; une analyse des lois intéressant le projet de loi de 2007 sur la gestion et la conservation de l'environnement; un projet de loi sur la gestion de l'environnement et la conservation de la biodiversité; un projet de décret pour la prévention de la pollution marine, en application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de la Convention de Cartagena et de ses protocoles et du Programme d'action mondial, et eu égard aux besoins, priorités, plans et stratégies du pays. Des conseils et un appui juridiques ont aussi été fournis en vue du développement et de la mise en œuvre du volet juridique du projet FEM/PNUE/PNUD intitulé « Gestion intégrée des bassins versants

et des zones côtières dans les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes ».

En vertu d'un Mémoire d'accord avec la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), le Programme du PNUE pour les mers régionales et la CPPS mettent en œuvre un projet juridique régional pour l'analyse de la situation en matière de respect et de mise en œuvre du cadre juridique de la CPPS dans chacune des cinq Parties (Chili, Colombie, Equateur, Panama et Pérou) au Plan d'action pour la protection et la préservation du milieu marin et des zones côtières du Pacifique du Sud-Est contre tous les types et sources de pollution ainsi qu'à la Convention sur la protection du milieu marin et des zones côtières du Pacifique du Sud-Est (Convention de Lima). Ce projet a pour objectifs i) d'identifier les actions et les mesures (c'est-à-dire la législation, les politiques, les arrangements institutionnels, etc.) que les Etats Parties ont prises, adoptées et élaborées depuis 1981 pour mettre en œuvre les accords régionaux qui forment le système juridique complexe du Plan d'action régional, ii) d'analyser la compatibilité des actions et des mesures avec le système juridique mondial actuel dans les domaines visés par chacun de ces instruments régionaux et iii) de formuler des recommandations à mettre en œuvre aux niveaux national et régional pour renforcer l'application des instruments régionaux et définir les orientations nécessaires pour rendre le cadre juridique régional et ses composantes compatibles avec le cadre juridique international pertinent. Une publication conjointe PNUE-CPPS présentera les résultats du projet.

Un soutien juridique a aussi été fourni pour garantir que les protocoles relatifs à la pollution due à des sources et activités terrestres soient formulés de manière à refléter adéquatement les principes du droit environnemental, la pratique juridique internationale actuelle et les principaux éléments du Programme d'action mondial. Une assistance et un soutien juridiques ont été apportés pour la révision du Protocole de la Convention de Bucarest sur la protection de la mer Noire contre la pollution dans le cadre de la deuxième phase du projet de restauration des écosystèmes de la mer Noire réalisé par le FEM et le PNUD. L'élaboration d'un Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à la Convention d'Abidjan sur la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre a aussi été soutenue.

Le Programme pour les mers régionales a aussi fourni un appui et une assistance juridiques à l'Unité de coordination régionale des Caraïbes pour l'élaboration du règlement intérieur et des règles de gestion financière du Programme d'action pour le Programme sur l'environnement des Caraïbes et la Convention de Cartagena sur la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région

des Caraïbes. Une réunion régionale du groupe de rédaction pertinent aura lieu au début de 2008 pour finaliser ces règles. Des conseils ont aussi été fournis pour la rédaction de lignes directrices et procédures opérationnelles pour les centres d'activité régionaux et les réseaux d'activité régionaux du Programme sur l'environnement des Caraïbes. La rédaction de telles lignes directrices est aussi l'une des principales activités entreprises au titre du Mémorandum d'accord signé avec le Plan d'action de la Convention relative à la coopération en matière de protection et de développement durable du milieu marin et des zones côtières du Pacifique du Nord-Est.

En vertu d'un Mémorandum d'accord avec la Commission d'Amérique centrale sur les transports maritimes, qui est l'organe de coordination régionale du Plan d'action pour la protection et le développement durable du milieu marin et des zones côtières du Pacifique du Nord-Est (Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama), un soutien est fourni pour élaborer, négocier et adopter un instrument juridique international pour la protection de l'environnement marin et côtier du Pacifique du Nord-Est contre la pollution due à des sources et activités terrestres. Ce programme permettra aussi de mettre au point un manuel pour le fonctionnement efficace du Plan

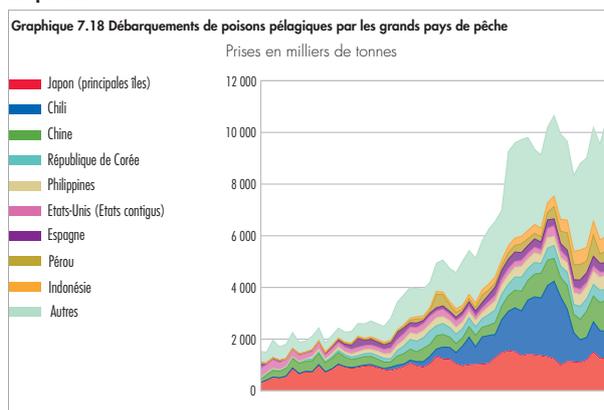
d'action du Pacifique du Nord-Est et organisera un atelier régional sur l'approche écosystémique dans les plans de gestion des pêcheries des pays du Pacifique Nord-Est.

PECHE DURABLE

Le Service économie et commerce du PNUE s'est fixé pour mission de faire mieux comprendre l'incidence des subventions sur les activités de pêche, un consensus international de plus en plus large reconnaissant que ces subventions contribuent dans nombre de cas à l'épuisement des ressources naturelles et à l'aggravation de la pollution. Le Sommet mondial pour le développement durable de 2002 a demandé de nouvelles règles de l'OMC sur les subventions à la pêche, qui constituent l'une des priorités centrales de la coopération mondiale en matière d'environnement. En fait, la réforme par l'OMC des subventions à la pêche a été citée comme un modèle pour renforcer la complémentarité entre les régimes environnementaux et commerciaux internationaux. Le Service économie et commerce du PNUE établit des analyses ciblées et fournit un cadre pour l'examen de ces questions entre parties prenantes. Un colloque PNUE-WWF, réuni en mars 2007, ainsi qu'un document technique connexe, *Sustainability Criteria for Fisheries Subsidies*, ont apporté une contribution concrète et des clarifications dans le cadre des négociations en cours à l'OMC sur la réforme des subventions à la pêche. Lors de ce colloque, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales ont examiné la façon dont l'impératif de durabilité peut être intégré dans un cadre approprié et efficace de l'OMC pour les subventions à la pêche, pouvant s'appliquer au-delà, y compris dans la politique de pêche aux niveaux national et régional.

Si l'OMC sert de cadre à l'élaboration de disciplines efficaces pour les subventions à la pêche, les véritables réformes de la politique de la pêche interviendront au niveau national ou régional. En conséquence, les activités et publications du Service économie et commerce du PNUE sont aussi destinés aux responsables nationaux et aux instances régionales. Par exemple, se fondant sur des études précédentes, le Service travaille en étroite coopération avec l'organisation ENDA (Environnement et développement du tiers monde) en Afrique de l'Ouest pour contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques visant à répondre simultanément aux objectifs du commerce et du développement durable. Une autre question traitée est celle des accords d'accès aux pêcheries, qui permettent à des flottes étrangères d'accéder aux eaux des pays en développement. Ces accords constituent en fait des subventions car, dans la plupart des cas, les

GEO-4 : Débarquements de poissons pélagiques par les grands pays de pêche

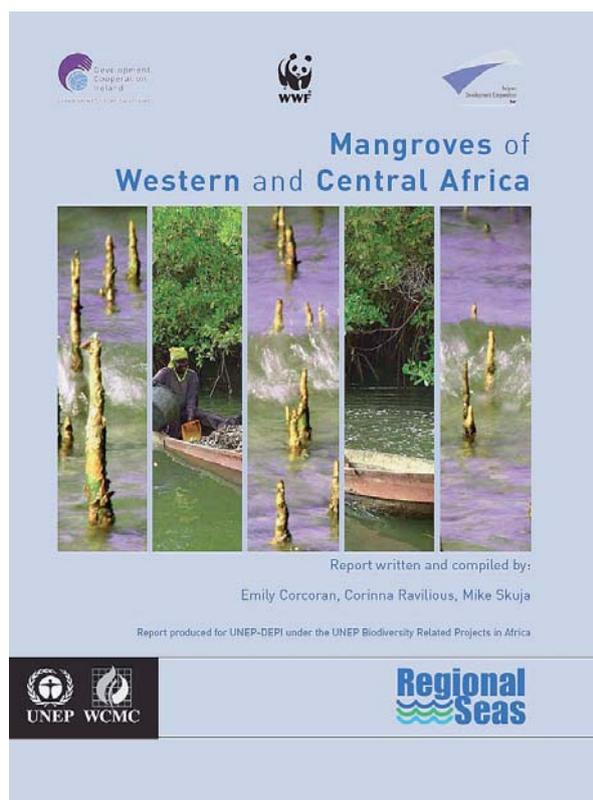


La majorité des stocks de poissons ayant une valeur commerciale sont actuellement soit surexploités soit sensiblement épuisés et les scientifiques prévoient un effondrement mondial de toutes les espèces actuellement pêchées d'ici à 2048 si les stocks de poissons de mer continuent de baisser au rythme actuel. Cette évolution a des conséquences environnementales, sociales et économiques graves et parfois irréparables, surtout dans les pays en développement. La cause essentielle de cette crise est une série de politiques qui ont accru la production et le commerce de poissons, y compris des subventions directes et indirectes au secteur des pêcheries. On estime que les subventions mondiales se chiffrent à au moins 15-20 milliards de dollars par an, soit 20 % des recettes annuelles totales du secteur de la pêche partout dans le monde. Le PNUE a établi des analyses techniques et opérationnelles pour orienter les négociations en cours à l'OMC sur les subventions à la pêche.

flottes ne remboursent pas intégralement les droits d'accès à leur gouvernement. S'ils représentent aussi souvent des sources importantes de revenu pour les pays en développement, ils épuisent les stocks locaux, souvent au détriment des moyens d'existence des populations sur place. Nombre de pays en développement s'emploient maintenant à réduire les pressions exercées sur les pêcheries par les flottes étrangères présentes dans leurs eaux. Avec la participation d'experts nationaux et internationaux, le Service économie et commerce du PNUE a élaboré une étude portant sur deux domaines: « Amélioration de la durabilité et de la transparence » et « Les accords d'accès et l'OMC ».

Dans la mer Caspienne, les esturgeons qui produisent le caviar sont menacés du fait de la surexploitation et du commerce au marché noir. Des progrès ont été faits pour remédier à ce problème ces dernières années grâce aux efforts des pays de la mer Caspienne et de la CITES. Afin de mieux suivre l'origine du caviar sur les marchés internationaux et de lutter contre les prises et le commerce illicites, le secrétariat de la CITES et le PNUE-WCMC ont lancé une base de données en ligne en novembre 2007, qui tracera les expéditions de caviar partout dans le monde. Les Etats riverains travaillent également ensemble pour faire face aux problèmes d'environnement plus larges qui menacent la durabilité environnementale et économique de la mer Caspienne.

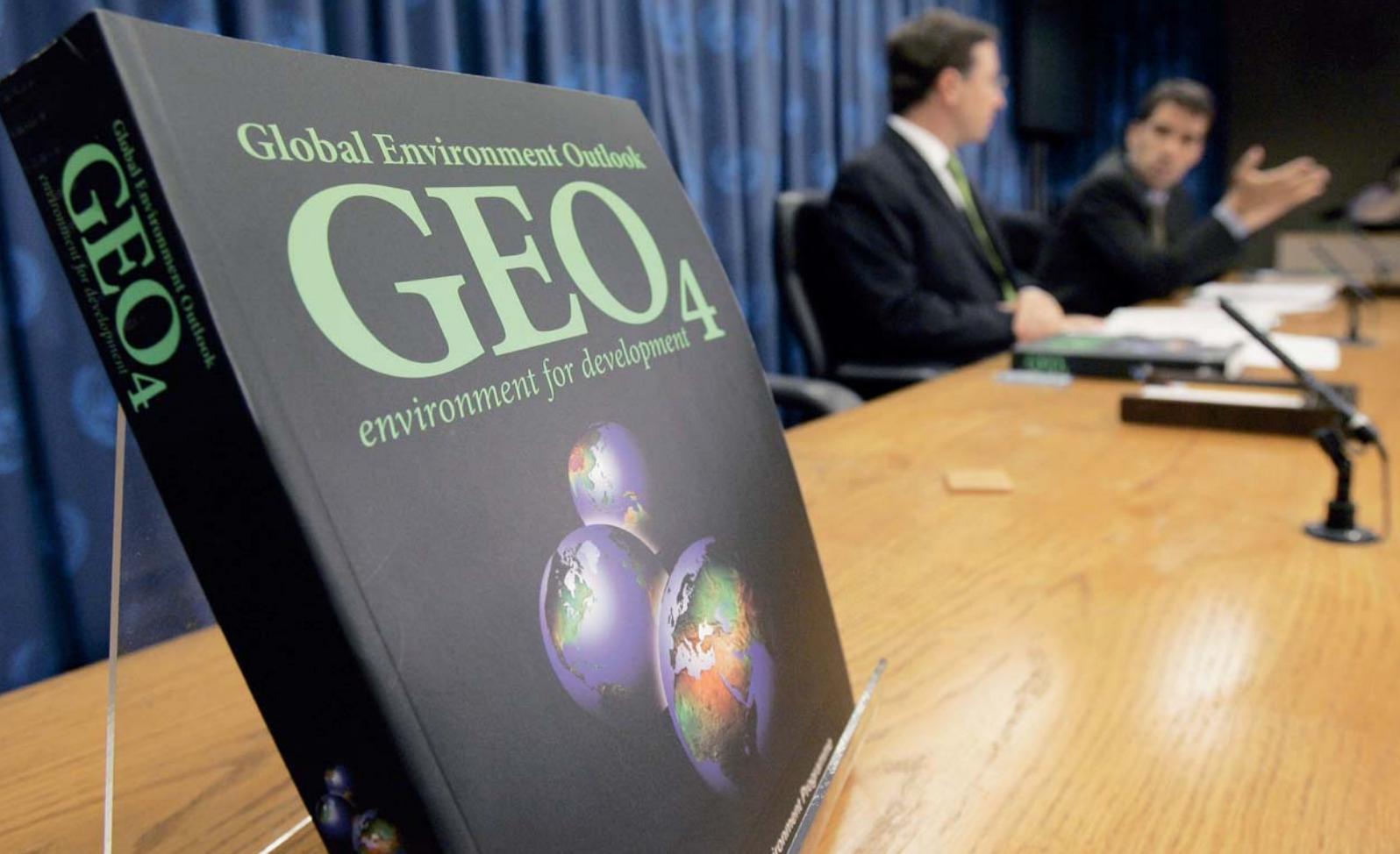
La première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne (Convention de Téhéran) a eu lieu à Bakou (Azerbaïdjan) en mai 2007. Elle a réuni 68 participants, y compris les ministres de l'environnement des Parties à la Convention – Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Kazakhstan, République islamique d'Iran et Turkménistan – et des représentants du Programme sur l'environnement de la mer Caspienne, du PNUD, du PNUE-FEM, de la Banque mondiale, de l'UE, de la FAO, de l'OMI, de BP et d'une ONG basée en Iran. Les Parties ont demandé au PNUE de continuer à assurer les fonctions de secrétariat de la Convention et ont décidé, entre autres, de finaliser les négociations sur les trois protocoles prioritaires, concernant notamment la biodiversité, les études d'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et la pollution due à des sources terrestres, de façon que ces protocoles puissent être présentés, approuvés et signés à la prochaine session de la Conférence des Parties. Les Parties ont aussi décidé de commencer les procédures d'approbation interne pour la signature et la ratification du Protocole relatif aux mesures à prendre en cas d'incident pétrolier. La coopération engagée de longue date entre les gouvernements des pays riverains de la mer Caspienne pour l'élaboration de la Convention



Les mangroves contribuent aux moyens d'existence en fournissant un habitat à des espèces alimentaires et du bois pour les logements, la cuisine et le chauffage et soutiennent un grand nombre d'autres activités de subsistance et commerciales. Elles protègent aussi les côtes de l'érosion et des marées de tempête. Les fonctions des mangroves sont maintenant bien comprises alors même que l'on observe une tendance générale au recul de cet habitat précieux. Ce rapport présente des profils pour 19 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, examinant la situation, la distribution, la biodiversité et les utilisations des mangroves ainsi que les menaces dont elles font l'objet et les moteurs du changement.

a permis de développer une compréhension mutuelle des problèmes environnementaux prioritaires entre les autorités nationales et régionales concernées, auxquels répond la Convention de Téhéran.

Dans la mer de Chine du Sud et le golfe de Thaïlande, un projet de la Division de coordination du Fonds pour l'environnement mondial du PNUE a identifié 52 emplacements connus pour être des zones de ponte et d'alevinage des poissons et des crustacés revêtant un intérêt transfrontière. Il s'agissait de hiérarchiser ces zones et de les soumettre pour adoption formelle dans le cadre du système régional des refuges de pêche. Les refuges de pêche constituent une nouvelle approche de gestion pour l'utilisation durable des ressources halieutiques. Le projet est en train de finaliser actuellement une proposition de programme d'action stratégique, alors que 23 plans d'actions nationaux pour les habitats et six plans d'actions nationaux pour la pollution due à des sources terrestres ont été finalisés et se trouvent à divers stades du processus d'approbation gouvernementale.



M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, et M. Olav Kjørven, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) lors de la présentation du rapport du PNUE intitulé *L'Avenir de l'environnement mondial GEO-4* au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le 25 octobre 2007. C'était la première fois qu'un rapport GEO était présenté au Siège de l'ONU. Il s'agissait d'en présenter les conclusions aux partenaires de l'ONU tout en engageant le plus possible l'Organisation dans cette initiative. Etabli par près de 390 experts et examiné par plus de 1 000 autres du monde entier, GEO-4 est le rapport de l'ONU sur l'environnement le plus complet. © Stan Honda/AFP/Getty Images)

Pleins feux SUR L'ÉVALUATION

Le quatrième rapport du PNUE de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* (GEO-4) a paru dans plus de 40 villes du monde entier en octobre 2007. La parution a fait l'objet d'événements de portée mondiale, au nombre de trois, à New York, Londres et Nairobi, de portée régionale à Bangkok, Abu Dhabi, Genève, Johannesburg, Ottawa et Mexico ainsi que d'un certain nombre de manifestations sous-régionales dans d'autres villes. Le grand nombre d'événements à l'occasion de la parution du rapport visait à obtenir une très large couverture des médias du monde entier de façon à susciter l'intérêt des décideurs et d'autres parties prenantes pour les conclusions du rapport. Cette approche a également permis au PNUE d'adapter les événements de façon à souligner les domaines revêtant une importance particulière pour chacune des régions.

Avant la parution, une consultation intergouvernementale et multipartites de portée

mondiale, consacrée au résumé du rapport GEO-4 et destinée aux décideurs a eu lieu en septembre 2007. Les représentants de 80 gouvernements et de plus de 100 autres parties prenantes se sont réunis pour examiner et adopter le résumé destiné aux décideurs. Les participants à la consultation ont également fait leurs principaux messages du rapport GEO-4 qui contribueront à l'élaboration des politiques au cours des prochaines années.

C'était également la première fois que la parution d'un rapport GEO avait lieu au Siège de l'ONU. On entendait ainsi présenter les conclusions aux partenaires de l'ONU tout en suscitant le plus grand intérêt possible de l'Organisation pour le rapport. Elaboré par 390 experts et examiné par plus de 1 000 autres de par le monde, le rapport GEO-4 est le rapport de l'ONU sur l'environnement le plus complet.

L'année de référence, en ce qui concerne le rapport, est 1987, date à laquelle la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, également connue sous le nom de Commission Brundtland, a publié son rapport intitulé *Notre Avenir à tous* qui a fait école depuis. Une série de colloques intitulés « Retour à notre avenir à tous » et destinés aux spécialistes des politiques et du développement ont été organisés au cours desquels ont été passés en revue les succès et échecs des politiques visant à atténuer les pressions sur l'environnement depuis la Commission Brundtland.

ELABORATION DU RAPPORT GEO-4

L'élaboration du rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial* (GEO) est un processus consultatif et participatif favorisant le renforcement des capacités aux fins d'évaluation de l'environnement mondial et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement, ses tendances et son avenir, dans le but de faciliter les interactions entre la science et la formulation des politiques. Un réseau mondial de centres de collaboration permet de disposer de solides partenariats au cœur même du processus et d'un pôle de convergence pour le renforcement des capacités à divers niveaux.

Le rapport GEO a un impact multiforme. Il favorise la mise en réseau de nombreuses parties prenantes, la coopération intra et interrégionale, qui permet de recenser et de traiter les principaux problèmes et préoccupations en matière d'environnement, et la mise en place de moyens à divers niveaux et offre une structure pour l'échange des connaissances. L'un des outils conçus pour fournir au réseau de centres de collaboration du PNUE participant à l'élaboration du rapport GEO, ainsi qu'à d'autres partenaires et contributeurs, des données scientifiques fiables et des données de référence compatibles aux fins d'élaboration du rapport GEO et d'autres évaluations sur l'environnement, est le portail de données GEO. Diverses régions souhaiteraient mettre en place des portails similaires de façon à disposer de plus d'informations détaillées et de répondre aux besoins précis des régions en matière de données et à des fins opérationnelles. Des portails de données GEO sont mis en place en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique et en Asie occidentale.

L'Annuaire du PNUE est un autre moyen d'évaluation largement utilisé qui passe en revue les questions qui se font jour et les événements de l'année écoulée. L'Annuaire de 2007 comporte un chapitre sur les nanotechnologies et l'environnement; l'article de fond sur l'environnement et la mondialisation a sous-tendu le débat au niveau ministériel au cours de la session du Conseil d'administration du PNUE en février. Une série d'indicateurs essentiels figurant dans le rapport GEO

élaborée par le Centre GRID-Europe indique, année après année, les grandes tendances mondiales en ce qui concerne les principales questions d'environnement telles que les changements climatiques, la biodiversité, les forêts et la gouvernance.

En 2007, les consultations multipartites portant sur la Stratégie pour la Veille écologique (Environment Watch Strategy: Vision 2020) se sont poursuivies. L'activité consistant à recenser toutes les évaluations mondiales, régionales et nationales a également bien progressé. Elle consiste à dresser un inventaire complet des études sur l'environnement, de ceux qui les réalisent et des domaines considérés, en vue de recenser les lacunes de la couverture et de réduire les activités faisant double emploi. Un système d'information en ligne dénommé PEARL-Prototype Environmental Assessment and Reporting Landscape- a été conçu pour permettre aux scientifiques et aux décideurs d'accéder en ligne à un large éventail d'évaluations et à leurs résultats. Un certain nombre d'organismes nationaux s'occupant d'environnement, notamment ceux d'Ouganda, du Mexique, d'Indonésie et de Russie ont accepté de participer à cette initiative. Le système PEARL sera mis à l'essai en 2007 et sera entièrement opérationnel en 2010.

Aux fins d'exécution du mandat du PNUE consistant à améliorer l'accès aux données et informations fiables sur l'environnement, la mise en place de la plateforme ecoMundus sur Internet s'est poursuivie en 2007 en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires régionaux et nationaux. A l'aide des protocoles Internet en matière d'échange d'informations, les partenaires d'ecoMundus échangent des données et des informations automatiquement. Grâce à cette initiative, plus de douze organisations, dont la FAO, OCHA, le PAM, le CGIAR, la Commission du Mekong et le Ministère de l'environnement du Brésil ont mis à disposition plus de 15 000 relevés géospatiaux.

L'AVENIR DE L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE

Les participants à la huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) en 2000, ont demandé que soit établi un rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique de façon à disposer d'une évaluation scientifique détaillée des politiques et programmes de gestion de l'environnement africain. Une première réunion consacrée à cette question a eu lieu en août 2007 au Caire (Egypte), pour déterminer les principaux axes du rapport en tenant compte du débat en cours sur l'environnement et le développement dans la région Afrique et au sein d'autres instances mondiales.

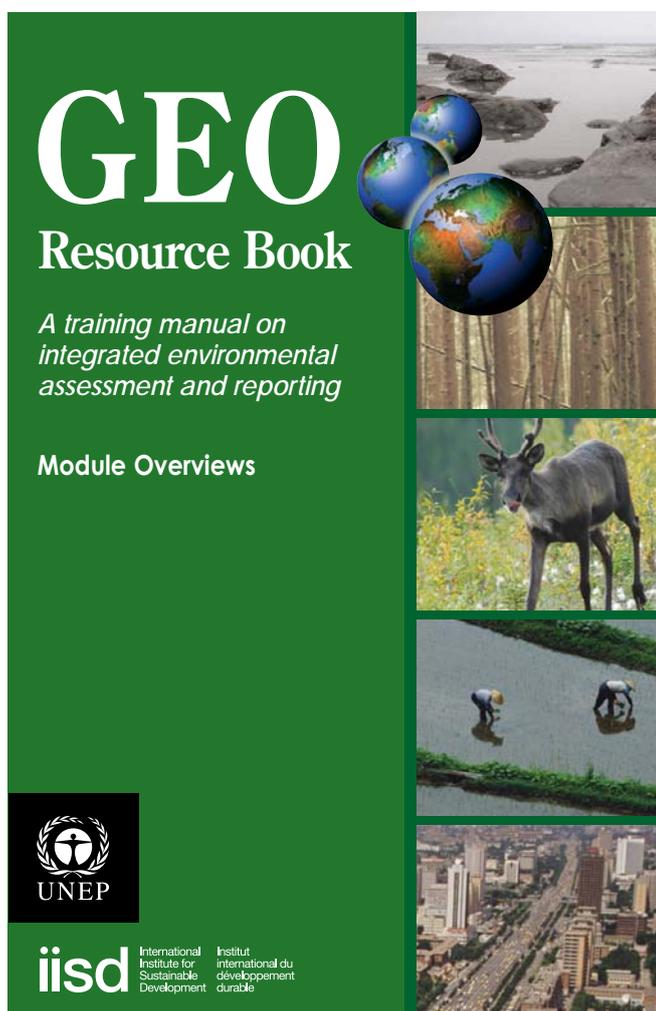
Sont intégrés au processus d'établissement du rapport sur l'environnement en Afrique le Réseau africain

d'information sur l'environnement et les activités d'alerte rapide. Le Réseau est une initiative de la CMAE mise en œuvre avec l'appui du PNUE qui vise à développer les infrastructures en matière d'échange d'informations et de données aux niveaux national et sous-régional aux fins du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique. Le Réseau a été étendu à 22 pays supplémentaires et notamment aux pays regroupés au sein de la structure africaine « Une seule ONU » (qui est constituée du Mozambique, du Cap-Vert, du Rwanda et de la Tanzanie). Le Réseau offre l'armature qui sous-tend la mise en œuvre des activités entreprises au titre du cadre d'aide au développement de l'ONU ainsi que des initiatives en matière de pauvreté et d'environnement de la structure « Une seule ONU ».

En collaboration avec le Bureau nord-américain de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation et le Geological Survey des Etats-Unis (USGS), le secrétariat du Groupe des observations terrestres de Genève, le Centre régional de cartographie des ressources aux fins du développement de Nairobi et le

Centre de télédétection régional d'Afrique du Sud, situé au Botswana, le Programme pour l'Afrique de la Division a entrepris l'élaboration d'un atlas de l'évolution de l'environnement en Afrique (*Atlas of Africa's Changing Environment*) qui présentera, sous forme de graphiques, les changements écologiques survenant dans chacun des 53 pays africains grâce aux images satellitaires de sites déterminés accompagnées de photos prises sur le terrain et de textes. L'Atlas est une publication qui accompagne le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique. Une réunion régionale au cours de laquelle a été examiné le premier projet a eu lieu au Caire du 30 juillet au 1er août 2007. L'Atlas paraîtra à l'occasion de la douzième session de la CMAE, en mai 2008, qui aura lieu en Afrique du Sud. Une autre réunion a été tenue dont l'objet a consisté à préparer l'élaboration d'un module et d'un programme universitaire portant sur l'utilisation du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique au titre de l'initiative tendant à inscrire l'environnement et le développement durable dans les programmes universitaires africains. Le projet de programme d'enseignement sera prêt à être utilisé en septembre 2008 dans cinq universités pilotes au moins.

En 2007, le manuel de formation *GEO Resource Book*, qui est un ouvrage complet sur l'évaluation intégrée de l'environnement et l'établissement du rapport s'y rapportant, a paru tandis que cinq ateliers régionaux de formation de formateurs ont été organisés dont l'objet était de permettre aux instructeurs d'acquérir une certaine expérience, de mettre les intéressés à même d'établir des rapports de portée sous-nationale et de recueillir des avis sur les modules.



UNE APPROCHE REGIONALE : ASIE ET PACIFIQUE

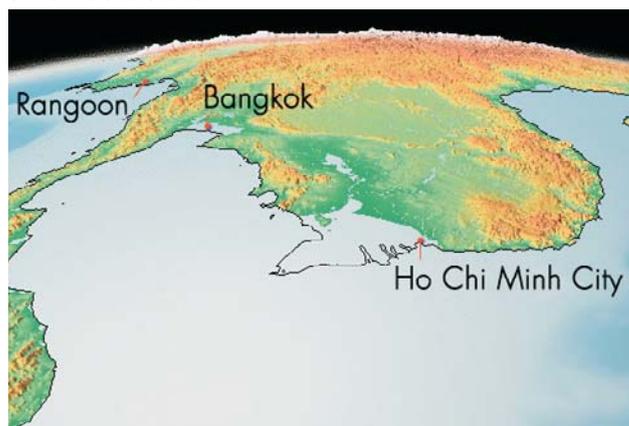
Plus de la moitié de la population mondiale, soit 3,7 milliards d'individus sur un total de 6 milliards, vit dans la région Asie-Pacifique. La part de cette région dans l'économie mondiale est supérieure à 36 % et l'on estime que 70 % des pauvres de la planète y résident. D'un point de vue géographique elle s'étend des petits Etats insulaires en développement fragiles du Pacifique aux plaines côtières et deltaïques peuplées et vastes d'Asie du Sud et du Sud-Est, en passant par les pays montagneux et enclavés d'Asie centrale. L'accroissement de la population et son dynamisme économique exercent des pressions considérables sur les ressources et les services de l'environnement de la région. Un développement économique soutenu a également eu pour effet une urbanisation rapide de sorte que la région Asie-Pacifique compte actuellement près de 45 % de la population urbaine mondiale. Alors que la région dispose d'importantes ressources en eau, des millions de personnes n'ont pas accès à une eau salubre. D'après le rapport GEO-4, 60 % des récifs coralliens de la région sont menacés, nombre de mégapoles ont des taux de particules cinq fois supérieurs aux normes de l'OMS, et plus de 90 % des 20 à 50 millions de tonnes de déchets électroniques produits dans le monde chaque année finissent dans cette région où ils sont traités à l'aide de technologies d'un autre âge.

Le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique, sis à Bangkok (Thaïlande), dispose d'un effectif restreint de personnels et de spécialistes, provenant de diverses Divisions du PNUE, qui œuvrent de concert pour que les décisions du Conseil d'administration du PNUE soient mises en œuvre efficacement et que les préoccupations, priorités et approches régionales soient dûment prises en compte lorsque sont élaborées les politiques du PNUE. Dans une région aussi étendue (43 Etats souverains) et aussi diverse que l'Asie et le Pacifique, le PNUE est conscient de l'utilité du travail au niveau sous-régional où la similitude des facteurs sociaux, économiques et environnementaux est la plus forte. La région Asie-Pacifique comporte cinq sous-régions - l'Asie centrale, l'Asie du Nord-Est, l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique Sud - disposant chacune de ses propres structures et organismes intergouvernementaux.

Au niveau sous-régional, le PNUE collabore avec les organismes intergouvernementaux, les ministères et les institutions s'intéressant à l'environnement et avec les organisations de la société civile pour recenser les priorités et s'attaquer aux questions communes et transfrontières. Il appuie les colloques ministériels sous-régionaux, les évaluations sous-régionales et nationales portant sur les questions se faisant jour ainsi que les rapports sur l'évolution des environnements national et urbain et il contribue au renforcement des capacités, aux fins d'alerte rapide, d'élaboration de moyens de gestion de l'environnement et de stratégies sous-régionales de développement durable. Au niveau national, au titre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, il collabore étroitement avec ses partenaires afin de les doter systématiquement de moyens ciblés leur permettant de procéder à des évaluations intégrées de l'environnement et à l'élaboration de plans d'action et de stratégies nationales de développement durable.

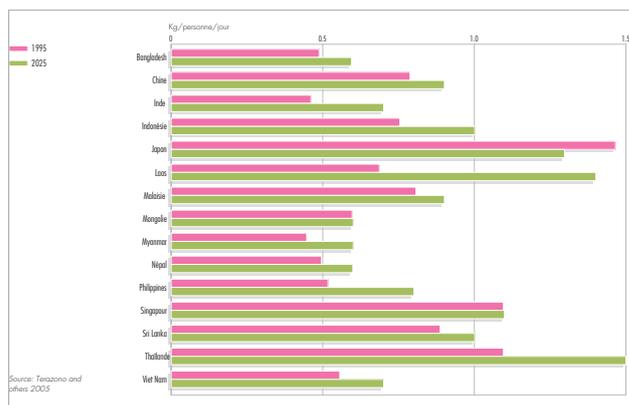
L'une des questions régionales dont traitent régulièrement les médias du monde entier est la qualité de l'air. Le PNUE a constitué une équipe internationale chargée d'étudier l'impact de la pollution par les aérosols sur les climats régionaux, le cycle de l'eau, l'agriculture et la santé humaine. Le projet concernant le nuage atmosphérique brun se propose de répondre aux préoccupations suscitées par une couche de polluants épaisse de trois kilomètres se formant sur certaines parties du continent asiatique au cours de la mousson d'été. Les feux de forêts, le brûlage des déchets agricoles, les combustibles fossiles des véhicules, de l'industrie et des centrales ainsi que les émissions de milliers de réchauds à bois défectueux, la bouse des vaches et d'autres « biocarburants » forment cette calotte brumeuse qui est une masse où se mêlent cendres, acides, aérosols et autres particules. Dès 2007, des observatoires ont été mis en place au titre du projet en Inde, au Japon, en République de Corée, aux Maldives, au Népal et en Thaïlande. Trois équipes ont également été créées pour procéder à l'évaluation de l'impact du nuage atmosphérique brun sur l'agriculture, le bilan hydrologique et la santé publique. Les scientifiques du projet ont dressé des cartes du nuage à l'échelle planétaire indiquant les points noirs régionaux et le forçage climatique qu'il exerce et procédé aux premières évaluations des impacts sur le climat régional. Les données satellitaires révèlent que d'épaisses calottes de brume similaires surplombent d'autres régions polluées. Les premiers résultats donnent à penser que la brume brune réduit l'intensité du rayonnement solaire atteignant la surface de la Terre de 10 à 15 %. Il se peut qu'elle affecte également le régime des moussons, provoquant des sécheresses dans la partie occidentale du continent asiatique et des inondations de plus

GEO-4 : Impact que pourrait avoir une élévation du niveau des mers de 5 m en Asie du Sud-Est

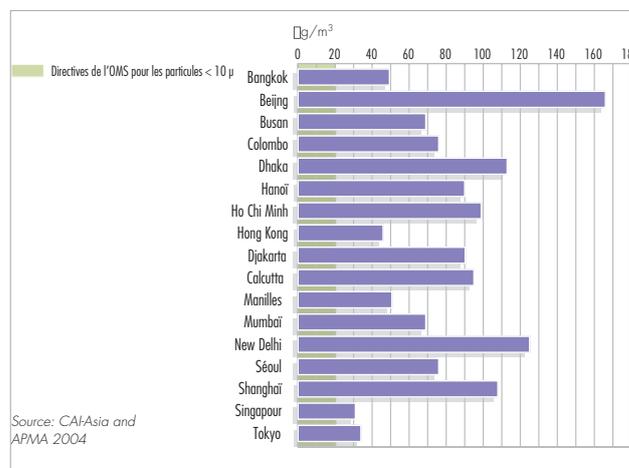


Les lignes en noire représentent les lignes de rivage actuelles. La reconstitution des territoires montre qu'une élévation du niveau de mer de 5 m entraînerait un recul considérable des lignes de rivage et que des villes telles que Bangkok, Ho Chi Minh et Rangoon disparaîtraient de la carte. © W. Haxby/Lamont-Doberty Earth Observatory

GEO-4 : Production de déchets urbains par habitant dans des pays d'Asie sélectionnés



GEO-4 : Concentrations annuelles moyennes de particules de diamètre inférieur à 10 µ dans des villes d'Asie sélectionnées, 2002

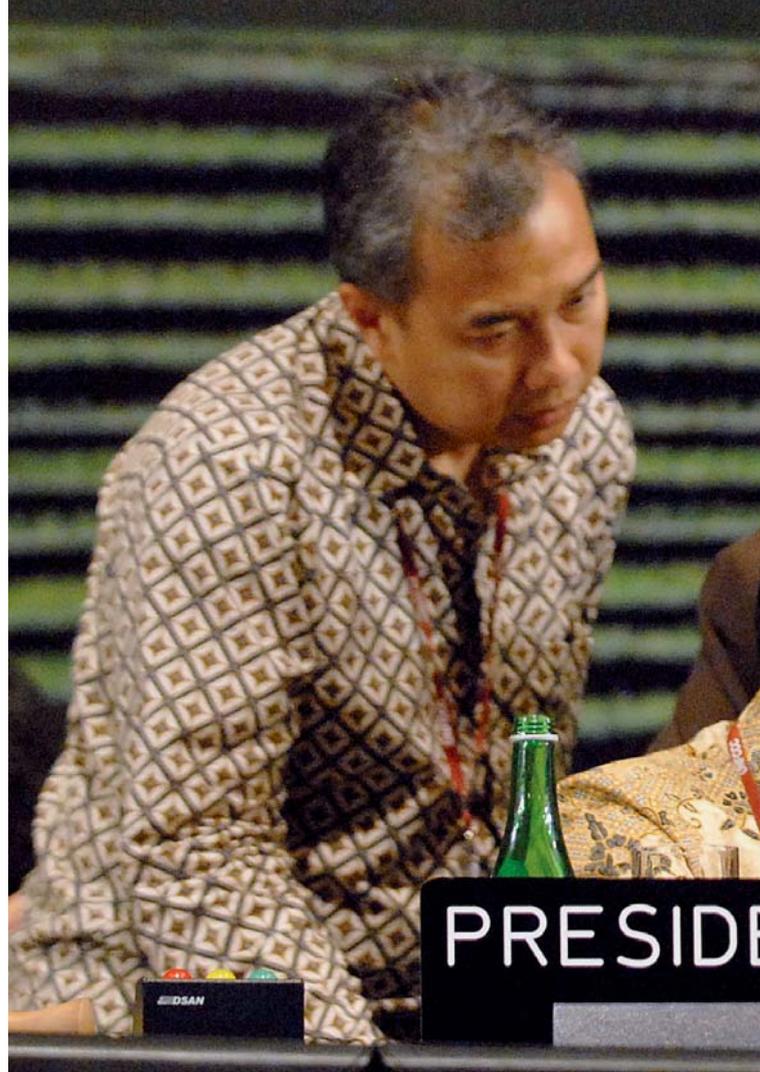


en plus nombreuses dans certaines parties du Bangladesh et de l'Inde. D'après certaines indications également la calotte de brume pourrait réduire la quantité de riz d'hiver récolté de 10 % au moins et être la cause de plusieurs centaines de milliers de morts prématurées sur l'ensemble de la région du fait d'affections respiratoires.

GOVERNANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis sa création, en 1972, le PNUE a beaucoup collaboré avec les gouvernements, les aidant à élaborer et mettre en œuvre le droit de l'environnement, depuis les conventions mondiales jusqu'aux législations nationales relatives à l'environnement. L'orientation stratégique à long terme des travaux en la matière est fournie par le Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement. Créé en 1982, le Programme de Montevideo fournit à chaque décennie une approche stratégique de longue durée pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme du PNUE en matière du droit international de l'environnement. Le PNUE met en œuvre actuellement le troisième programme de Montevideo, c'est-à-dire le programme correspondant à la première décennie du XXI^e siècle, et a déjà entrepris d'élaborer le programme suivant. A cet effet, une réunion d'experts a été organisée en septembre 2007 qui a été suivie par une réunion consultative de responsables gouvernementaux et d'experts sur le Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo), tenue en novembre au siège du PNUE à Nairobi. Les responsables et les experts ont été invités à examiner les questions qui se font jour recensées dans le rapport GEO établi sous les auspices du PNUE ainsi que l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, et à définir la voie dans laquelle engager la mise en œuvre du programme actuel (Montevideo III) et les éléments éventuels du prochain programme.

Le Programme Montevideo offre un plan directeur aux activités du PNUE en matière de réglementations et de mise en œuvre et oriente ses travaux sur le terrain au titre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Durant l'année considérée, le PNUE a continué à fournir des services consultatifs et une assistance technique à diverses parties prenantes nationales telles que les parlementaires, les juges et les magistrats, les agents des douanes, les juristes, les négociateurs et les ONG dans des domaines à caractère général et spécialisés intéressant la gestion de l'environnement et les politiques et législations en la matière. Les stages et ateliers de formation en la matière mettent les participants aux faits des évolutions des politiques, législations et institutions dans le domaine du droit de l'environnement, aux niveaux international et national, et suscitent un plus grand intérêt pour ce droit et la volonté de l'appliquer



en tant qu'instrument permettant de concrétiser les politiques de développement durable; améliorent les moyens permettant de vraiment respecter les accords multilatéraux sur l'environnement, de les mettre en œuvre et de veiller à leur application et mettent les participants à même d'échanger des données d'expérience et des informations et de prendre des initiatives chez eux en étant mieux informés en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du droit de l'environnement.

Les activités entreprises au titre du troisième Programme de Montevideo durant l'année écoulée ont consisté à réaliser des études, établir des rapports et organiser des réunions d'experts sur des domaines du droit de l'environnement déterminés dont il est indiqué dans le Programme qu'ils doivent être développés. Une réunion d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation a été organisée en janvier, à Genève, pour étudier la possibilité d'élaborer des documents d'orientation destinés aux gouvernements. Les participants ont examiné un projet de directives sur la responsabilité et l'indemnisation au niveau national. Une étude sur les services écosystémiques et le droit de l'environnement a également été réalisée qui met l'accent sur les modalités de financement permettant de résoudre des problèmes d'environnement ainsi que sur le lien entre la dégradation de l'environnement et la pauvreté.



Le Président de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali, M. Rachmat Witoelar, Ministre indonésien de l'environnement, M. Halldor Thorgeirsson, du secrétariat de la Convention, M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la Convention et M Richard Kinley, Secrétaire exécutif adjoint, lors de la dernière journée de la Conférence. La Conférence s'est terminée en apothéose après de longues négociations, parfois difficiles, avec un accord sur la « feuille de route » de Bali qui devrait aboutir d'ici 2009 à l'instrument qui succèdera au Protocole de Kyoto. S'atteler à la question des changements climatiques est le principal problème, mais non le seul, soulevé par la gouvernance environnementale au XXIe siècle. © IISD

UNIS DANS L'ACTION

Le thème « L'environnement au service du développement » a quelque temps résumé la doctrine du PNUE selon laquelle la viabilité de l'environnement est indispensable pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement définis par l'ONU, en particulier l'objectif consistant à atténuer l'extrême pauvreté et la faim. A cette fin le PNUE s'est employé à placer l'environnement au centre des interventions et programmes de l'ONU et à collaborer de plus en plus étroitement avec les autres organismes des Nations Unies. En décembre 2006 le PNUD et l'Espagne ont signé un accord portant création d'un nouveau fonds de 528 millions d'euros (environ 700 millions de dollars) pour accélérer les efforts tendant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et appuyer les initiatives du PNUE en matière de réforme au niveau national. Le principal thème retenu « Environnement et changements climatiques », couvrait quatre domaines d'activité :

- i) favoriser la prise en compte de l'environnement, lors

de l'élaboration de plans directeurs, de la planification et des investissements, ii) améliorer la gestion des ressources du milieu et la fourniture de services au niveau local, iii) donner davantage accès aux fonds destinés à l'environnement, et iv) développer les moyens d'adaptation aux changements climatiques. Le PNUD et le PNUE collaborent étroitement au guichet Environnement et changements climatiques dont le sous-comité technique chargé de l'examen des demandes de crédits est présidé par le Directeur exécutif du PNUE. Le PNUE a pris part à l'élaboration de 13 des 17 notes conceptuelles dont le financement a été approuvé par le Comité directeur du Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Au cours de l'année 2007, l'Initiative conjointe Pauvreté et Environnement du PNUD et du PNUE – qui est un partenariat mondial du système des Nations Unies visant à assurer que le développement national prenne en compte l'environnement - a fait des progrès considérables. Ainsi, au Rwanda, pays pilote

de l'Initiative One UN (Une seule ONU), la stratégie de développement économique et d'atténuation de la pauvreté fait de l'environnement une question prioritaire. En conséquence, l'environnement est également un domaine prioritaire du Cadre de l'aide au développement de l'ONU pour le Rwanda. Le PNUE et le PNUD président conjointement la structure s'intéressant au thème de l'environnement, ce qui est une première pour le PNUE en tant qu'organisme non résident. Au titre de l'Initiative Pauvreté et Environnement, un solide appui est aussi fourni à la Tanzanie et au Mozambique qui sont également au nombre des pays pilotes de l'Initiative « Une seule ONU ». Ce faisant, on démontre par le biais de l'Initiative Pauvreté et Environnement comment le PNUE peut articuler ses points forts et ses activités traditionnelles dans le domaine normatif avec les interventions des bureaux nationaux du PNUD pour assurer concrètement une prise en compte de l'environnement au niveau national.

Lors du Conseil d'administration du PNUE en février, le Directeur exécutif du PNUE et l'Administrateur du PNUD, M. Kemal Dervis, ont entrepris de donner plus d'ampleur à l'Initiative conjointe PNUD-PNUE

Pauvreté et Environnement. Pour coordonner et appuyer ce développement les deux organisations ont créé un dispositif conjoint Pauvreté et Environnement à Nairobi. Le rôle de ce dispositif est de donner des orientations stratégiques aux fins du développement de l'Initiative, de renforcer l'appui technique et l'accès aux connaissances nécessaires à la prise en compte de la pauvreté et de l'environnement aux équipes régionales chargées de l'Initiative et aux pays participants, et de constituer un pôle propice à la conclusion d'une série de partenariats et à la coordination des actions des donateurs. De nouveaux programmes nationaux s'inscrivant dans le cadre de l'Initiative, outre les programmes de pays portant sur le Kenya, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, la Tanzanie, l'Ouganda et le Viet Nam, ont été mis en place au Bhoutan et au Malawi, tandis que d'autres encore devraient voir le jour en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes au cours de l'année 2008.

Dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement, établi par le

Le PNUE et le PNUD ont établi un Fonds pauvreté et environnement à Nairobi



UNDP

UNDP-UNEP Poverty-Environment Initiative



UNEP



- About
 - PE Initiative
 - PE Facility
 - PE Mainstreaming
- Programmes
 - Africa
 - Asia
 - Latin America
- Partnerships
- Knowledge Management
- MDG Support Initiative
- One UN Pilots
- News
- Meetings and Events
- Related Links
- Contact Us

What is the Poverty-Environment Initiative?



The UNDP-UNEP Poverty-Environment Initiative (PEI) is a joint programme to provide financial and technical support to countries to build capacity for mainstreaming poverty-environment linkages into national development planning processes, such as PRSP's and MDG Achievement Strategies. Based upon experience over the past few years in assisting nine countries in Africa and Asia to launch sustainable programmes to mainstream poverty-environment into national development plans, budget processes and sector implementation programmes, UNDP and UNEP have launched an effort to scale-up the PEI significantly and to work closely with key donors and other partners to expand the effort to other countries and regions. An increased number of country programmes will be supported by joint UNDP-UNEP regional teams and by the headquarters of the two organizations.

[UNDP-UNEP Guidance Note on Mainstreaming Environment into National Development Planning...](#)

[More about the Poverty-Environment Initiative...](#)

News

- SEED Awards 2008 is open for submissions. [More...](#)
- UNDP-UNEP Partnership on Chemicals Management. [More...](#)
- UNDP Drylands Development Centre Enters Phase 2 of Mainstreaming E-Forum. [More...](#)



Poverty and Environment Partnership



Poverty and Environment Net



ADB Poverty and Environment Program

Copyright

Secrétaire général de l'ONU, intitulé *Unis dans l'action* il a été recommandé de désigner des pays pilotes au titre de l'Initiative Une seule ONU. Huit pays, l'Albanie, le Cap-Vert, le Mozambique, le Pakistan, le Rwanda, la Tanzanie, l'Uruguay et le Viet Nam se sont proposés pour jouer le rôle de pays pilotes en décembre 2006. Ce processus donne au PNUE une occasion unique de mieux répondre aux besoins des pays et de favoriser ultérieurement la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, adopté par le Conseil d'administration du PNUE en 2005. La participation à ce processus contribuera à la prise en compte de l'environnement par les plans et activités de l'ONU au niveau national, en particulier au titre du Cadre de l'aide au développement de l'ONU. Cela permettra également au PNUE d'adapter ses programmes de pays et les éléments opérationnels de son programme de travail mondial aux priorités nationales indiquées dans le Cadre, de mettre en œuvre ses activités par le biais des équipes de pays de l'ONU au moyen des programmes conjoints et de collaborer plus étroitement avec d'autres partenaires du système des Nations Unies, notamment le PNUD. Une stratégie et un plan de mise en œuvre aux fins de participation du PNUE à tous les projets pilotes s'inscrivant dans l'initiative « Une seule ONU » ont été élaborés avec le concours des Directeurs régionaux et la contribution de toutes les Divisions et approuvés en avril 2007 par l'Equipe de Directeurs hors classe du PNUE.

La participation aux projets pilotes de l'Initiative « Une seule ONU » a permis de mettre en lumière les difficultés d'ordre opérationnel et méthodologique auxquelles se heurte le PNUE lorsqu'il s'engage dans des activités au niveau national au sein des équipes de pays de l'ONU. Néanmoins, la participation du PNUE aux projets pilotes a déjà abouti à un certain nombre de recommandations qui non seulement permettront au PNUE de mieux prendre part aux activités qui seront entreprises à l'avenir au titre de l'initiative Unis dans l'action, mais aussi de mieux collaborer aux initiatives de l'ONU entreprises au niveau national autres que les projets pilotes. Le personnel du PNUE a pris part à la planification des activités relevant de l'Initiative « Une seule ONU » dans les huit pays pilotes, rehaussant ainsi l'image du PNUE et favorisant ce faisant l'incorporation de l'élément environnement aux programmes de pays de l'ONU ou le renforçant. En collaborant avec les équipes de pays de l'ONU, le PNUE a été en mesure d'expérimenter différents types d'arrangements ce qui lui permettra de resserrer l'éventail des meilleurs approches, mécanismes et procédures d'intervention au niveau national. Ces arrangements répondent à la fois au besoin de s'adapter au rythme soutenu avec lequel les Equipes de pays de l'ONU mènent les projets pilotes ainsi qu'à la nécessité de développer la coopération entre Divisions et la cohérence programmatique au niveau national. Dans le même ordre d'idée, l'Equipe belge des Nations Unies

a décidé de sa propre initiative d'inscrire le mécanisme exposé dans le rapport « Unis dans l'action » dans les concertations avec les institutions européennes. Le Bureau du PNUE de Bruxelles s'est vu confier la tâche de diriger et de coordonner les mesures du groupe de l'Equipe belge de l'ONU chargé des changements climatiques et de l'environnement, groupe qui est constitué de 12 organismes des Nations Unies (PNUD, FAO, PNUE, FNUAP, ONU-Habitat, HCR, UNICEF, ONUDI, UNRIC, PAM, OMS et OMM). L'examen de questions telles que les biocarburants et l'adaptation aux changements climatiques a été au nombre des contributions concrètes conjointes de l'ONU. Cette expérience a donné du relief au PNUE à Bruxelles, tant au sein qu'à l'extérieur du système des Nations Unies où l'échange d'informations et la coordination sont désormais effectifs.

DEVELOPPEMENT DES MOYENS JURIDIQUES

C'est dans le domaine du droit de l'environnement que le PNUE a toujours eu une forte influence aux niveaux national, régional et mondial. Le huitième Programme mondial biennal de formation au droit de l'environnement et aux politiques en la matière a eu lieu au siège du PNUE en novembre 2007. L'ordre du jour avait été établi de façon à porter sur le droit international et national en matière d'environnement ainsi que sur les politiques et institutions connexes, grâce à l'organisation d'exposés, de débats et de séances de négociations simulées. Les participants ont également fait des exposés sur les expériences de leurs pays dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre de législations nationales relatives à l'environnement et aux institutions en la matière, ainsi que sur les politiques et mesures prises pour appliquer divers accords multilatéraux sur l'environnement. Soixante-sept participants ont bénéficié de cette formation, principalement des représentants des ministères responsables de l'environnement et des missions permanentes auprès du PNUE à Nairobi et de pays développés, en développement et à économie en transition. Soixante-deux pays étaient représentés dont 16 d'Afrique, 23 d'Asie et du Pacifique, 11 d'Europe et 12 d'Amérique latine et des Caraïbes.

Une formation aux mêmes questions a également été dispensée au niveau régional durant l'année. Des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé au quatrième programme de formation au droit de l'environnement et aux politiques en la matière, en juillet, à San Salvador (El Salvador). Cette initiative annuelle est financée par le Ministère espagnol de l'environnement. Plus de 20 professeurs d'Amérique latine et d'Espagne aux compétences et connaissances spéciales avérées dans le domaine du droit de l'environnement avaient été invités à l'atelier organisé cette année pour favoriser l'échange d'informations entre les 76 participants ainsi que la constitution de réseaux. L'atelier de formation aux programmes sur

Gouvernance de l'environnement

le droit de l'environnement pour l'Asie et le Pacifique organisé à Bangkok (Thaïlande) a réuni des participants de 24 pays et donné aux responsables gouvernementaux et parties prenantes compétentes et spécialistes du droit d'Asie et du Pacifique l'occasion d'améliorer leurs compétences afin d'être mieux à même de traiter les nouvelles questions et les questions importantes que soulève le droit de l'environnement international, et d'échanger et de passer en revue leurs expériences dans le domaine du renforcement des cadres et institutions juridiques nationaux conçus pour mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement. En Amérique du Nord, le PNUE a signé un mémorandum d'accord avec la Pace University Law School pour la mise en place d'un volet nord-américain du site Internet du PNUE consacré à son programme sur le droit de l'environnement sur lequel seront affichés les programmes du PNUE en matière de droit international de l'environnement et les possibilités de coopération avec lesdits programmes. On y présentera également les programmes des principales écoles de droit d'Amérique du Nord et l'on y soulignera les possibilités offertes aux facultés et étudiants des pays en développement désireux de s'informer sur ces écoles de droit, de s'y inscrire et de collaborer avec elles.

En Europe, le PNUE administre, conjointement avec l'Université de Genève et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) le programme genevois de formation à la diplomatie de l'environnement. Au titre de ce programme, qui a débuté en 2006, sont enseignées les compétences nécessaires pour participer aux négociations mondiales sur l'environnement, le développement durable et les domaines connexes, y compris les négociations portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments juridiques et d'autres types d'accord. Ainsi, ce programme aidera les futurs décideurs à comprendre la nature de préoccupations écologiques déterminées ainsi que leurs rôles et leurs poids dans les négociations multilatérales. Il est destiné aux diplomates en exercice ou à venir, aux négociateurs, aux décideurs et responsables gouvernementaux des organismes intergouvernementaux régionaux, aux autorités locales, au secteur privé, aux ONG, aux syndicalistes et aux organismes des Nations Unies; l'accent étant mis dans un premier temps sur l'Europe tout entière, y compris les pays à économie en transition des Balkans et d'Europe orientale, du Caucase et des régions de l'Asie centrale.

Suite à la réussite du premier stage de 2006, un deuxième stage aboutissant à l'attribution d'un certificat de hautes études en diplomatie de l'environnement a été organisé de mai à décembre 2007 qui a consisté en un téléenseignement avec deux semaines de formation intensive sur place et la préparation d'une thèse supervisée à distance à remettre le 31 décembre 2007. Un stage intensif

a en outre été organisé à Vienne en octobre 2007, à l'intention des délégués du Comité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) chargé de l'économie et de l'environnement. Au niveau des régions également, plus de 1 000 personnes, hommes et femmes, ont suivi des stages de formation aux négociations et à la diplomatie multilatérales en 2007 en vue de leur préparation aux réunions organisées au titre des conventions telles que la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Ramsar et la CCNUCC.

Afin d'aider au respect et à l'application des instruments, des stages de formation régionaux, sous-régionaux et nationaux sont organisés pour doter les agents de douanes de plus grands moyens pour qu'ils participent plus efficacement à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement intéressant le commerce. En marge de la célébration du 20^e anniversaire du Protocole de Montréal, le Prix des partenaires du Protocole de Montréal a été attribué à l'Initiative verte des douanes pour ses réalisations. Les magistrats sont un corps essentiel pour le respect des législations sur l'environnement et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement. Plusieurs ateliers destinés aux juges ont été organisés aux niveaux national et sous-régional en 2007. Ainsi, un atelier sous-régional, parrainé par le PNUE, a eu lieu en novembre 2007 à Dakar (Sénégal) qui avait pour objet d'amener les juges et les magistrats de la sous-région sahélienne à une même compréhension des concepts et méthodologies du droit de l'environnement. Les participants sont aujourd'hui davantage conscients du rôle que jouent les magistrats en matière d'environnement et des possibilités qu'offre ce droit ainsi que des difficultés auxquelles ils se heurtent lorsqu'ils définissent la jurisprudence dans le domaine de l'environnement dans leurs pays respectifs et leurs sous-régions. Toujours en Afrique, un atelier régional consacré au droit et aux conventions concernant les produits chimiques et les déchets a eu lieu à Nairobi en septembre. Organisé en coopération avec les secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, l'atelier avait principalement pour objet de définir les dispositions des législations nationales et les cadres réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des accords sur les produits chimiques et les déchets dangereux.

Le PNUE a continué de fournir des services consultatifs aux gouvernements dans le domaine du droit de l'environnement, sur demande, aux fins d'élaboration, de consolidation et d'harmonisation des législations correspondant aux différents domaines du droit de l'environnement. Durant la période considérée, des missions d'évaluation des besoins ont été entreprises en Guinée, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire pour déterminer l'état d'avancement des législations sur l'environnement et de leur application

UNE APPROCHE REGIONALE : AFRIQUE

L'Afrique se compose de six sous-régions – Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique du Centre, Afrique australe, Afrique de l'Est et Etats de la partie occidentale de l'océan Indien – dont les climats varient considérablement. La grande variété de ses paysages témoignent de cette diversité qu'attestent nombre d'écorégions richement dotées et exceptionnelles sur le plan biologique. L'environnement de la région est étroitement associé à l'existence des populations africaines et à leurs traditions et valeurs culturelles. Depuis peu de profonds changements sont intervenus du fait de graves sécheresses et inondations, du recul des forêts et de la diminution des espèces animales et végétales, de la dégradation des terres, des pénuries croissantes d'eau et de la baisse de la qualité des eaux. Les principales pressions exercées sur l'environnement résultent en grande partie de l'accroissement de la population qui excède la capacité limite des ressources naturelles qui ne peuvent plus répondre aux besoins croissants des humains, du fait que de nombreuses économies dépendent de l'exploitation des ressources naturelles, de l'utilisation non viable de ces ressources, des écarts de revenus de plus en plus grands et d'une planification restreinte notamment dans les zones urbaines.

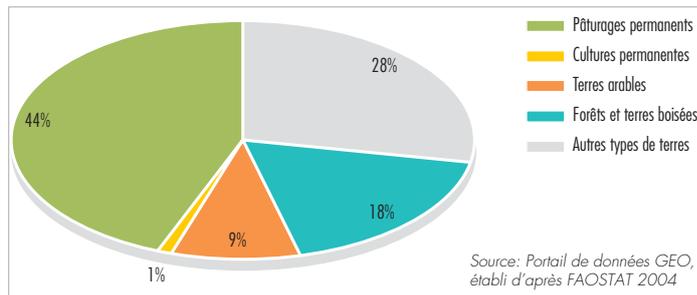
Le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, qui est situé à Nairobi (Kenya), joue un rôle essentiel et global en animant l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail du PNUE dans la région. Le Bureau est le lien entre les diverses Divisions du PNUE et les pays de la région et favorise la collaboration et les partenariats avec les organisations s'occupant de développement durable sur le continent. Il dispose également d'une antenne à Addis-Abeba qui fonctionne principalement comme un bureau de liaison avec l'Union africaine (UA) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

La stratégie africaine du PNUE consiste à veiller à ce que les considérations environnementales deviennent le moteur du redressement de l'Afrique, de sa stabilité et de son développement durable. Au nombre des objectifs stratégiques figurent l'incitation à la concertation et à la coopération entre pays de la région et la facilitation de cette démarche, y compris la coopération Sud-Sud, la promotion de la paix et de la gestion durable des ressources naturelles transfrontières et le règlement des problèmes d'environnement de la région en favorisant les consultations et initiatives inter-gouvernementales régionales et en leur apportant un appui opérationnel et institutionnel, tel que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), le Conseil ministériel africain de l'eau et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

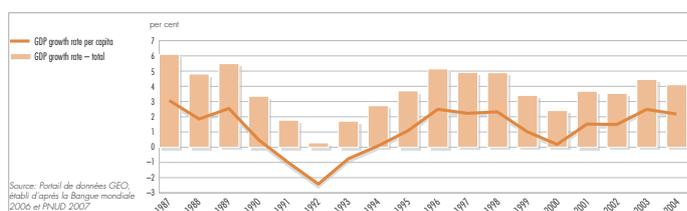
Le Plan d'action pour l'Initiative environnementale du NEPAD sert d'orientation aux activités du PNUE en Afrique car il définit les priorités et besoins du continent en matière d'environnement. Le PNUE a contribué à l'élaboration du Plan d'action établi sous les auspices de la CMAE (dont le Bureau régional pour l'Afrique du PNUE assume les fonctions de secrétariat) et en étroite collaboration avec le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, grâce au financement du FEM (PNUE). En 2007, des réunions consultatives au niveau ministériel ont eu lieu entre mars et juin qui ont été consacrées aux plans d'action sous-régionaux pour l'environnement de l'Afrique de l'Est, du Centre, australe, du Nord et de l'Ouest. Tous ces plans d'action sous-régionaux ont été approuvés par les ministres de l'environnement des pays des diverses régions qui ont demandé à leurs vice-présidents respectifs de les présenter à la douzième session de la CMAE, prévue en Afrique du Sud en 2008.

La contribution au titre de la mise en œuvre du programme de travail de la CMAE pour la période biennale 2007-2008 a consisté en l'organisation, en avril 2007, à Ouagadougou (Burkina Faso) d'une réunion de la CMAE consacrée au programme d'investissements stratégiques TerrAfrica/FEM pour la gestion écologiquement rationnelle des terres en Afrique subsaharienne. La réunion a abouti à une déclaration ministérielle qui a été présentée au Conseil du FEM qui l'a approuvée en juin 2007. Cette approbation devrait permettre d'en entreprendre la mise en œuvre, ce qui constituera un grand pas dans la voie de la mobilisation de ressources suffisantes destinées aux activités de gestion écologiquement viable des terres en Afrique. La vingt-deuxième réunion du Bureau de la CMAE a été organisée les 5 et 6 novembre 2007 à Johannesburg (Afrique du Sud) aux fins d'examen des progrès faits dans la mise en œuvre du programme de travail de la CMAE et des décisions adoptées lors de la onzième session de la CMAE.

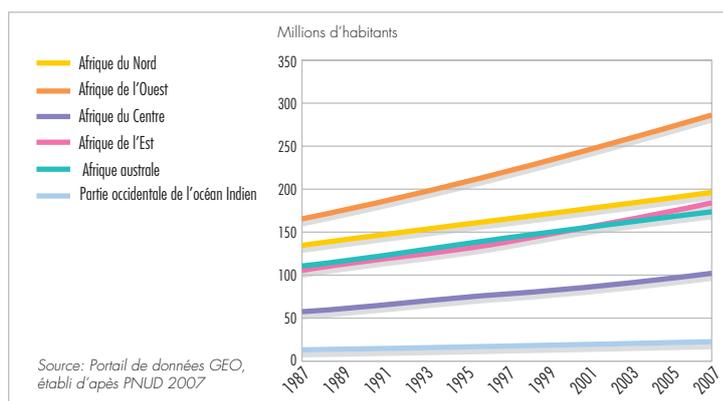
GEO-4 : principales utilisations des terres en Afrique en 2002



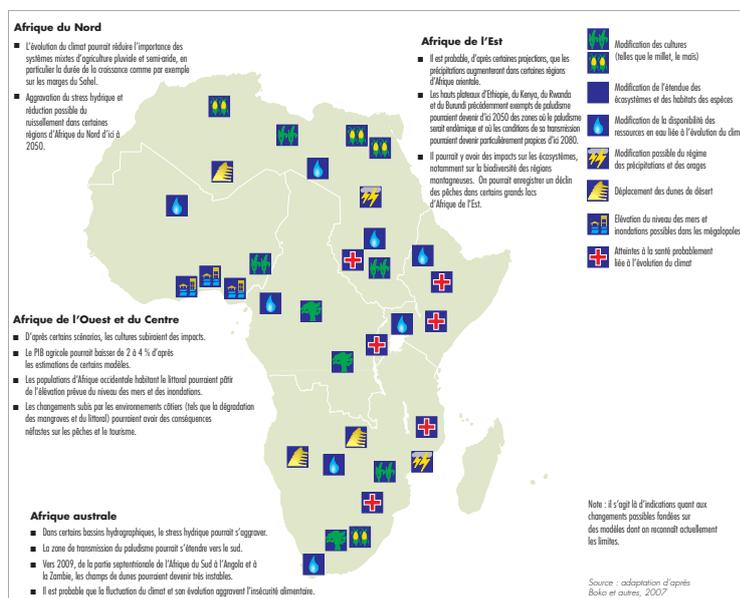
GEO-4 : taux de croissance annuelle total et par habitant du PIB en Afrique



GEO-4 : évolution démographique



GEO-4 : exemples d'impacts et de vulnérabilité actuels et futurs éventuels liés à la variabilité et à l'évolution du climat en Afrique



ainsi que l'assistance technique nécessaire dans le domaine du droit de l'environnement eu égard aux problèmes que connaissent ces pays en la matière. En octobre 2007, une deuxième mission du PNUE à Kinshasa a contribué à la rédaction d'une loi cadre pour la protection de l'environnement de la République démocratique du Congo qui est actuellement examinée par les ministères intéressés aux fins d'observations. Toujours en Afrique, toutes les activités prévues dans le cadre de la deuxième phase du Partenariat pour le développement du droit de l'environnement en Afrique (PADELIA) ont été menées à bien.

APPUI AUX ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Le PNUE continue de fournir des services consultatifs dans le domaine juridique au titre des mécanismes visant à l'élaboration d'instruments juridiques concernant l'environnement de portée mondiale et régionale. Un important appui a été assuré aux réunions des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement concernant les produits chimiques (Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm), ainsi qu'à la troisième réunion d'experts juridiques et techniques de la région de l'Afrique orientale pour l'élaboration d'un protocole sur les sources terrestres de pollution.

Le PNUE fournit également des services de secrétariat aux groupes intergouvernementaux et à d'autres structures. Il convient de noter à cet égard la fourniture conjointe de services de secrétariat, avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ainsi qu'à son bureau et ses groupes de travail, et notamment la facilitation de la participation des pays en développement et des pays à économie en transition à ses travaux. En 2007, le PNUE a fourni un appui aux vingt-sixième et vingt-septième réunions du GIEC qui ont abouti à l'approbation et à l'adoption du quatrième rapport d'évaluation du Groupe. Au nombre des autres contributions du PNUE aux travaux entrepris dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement figurent la présentation du rapport officiel du PNUE aux conférences et réunions des Parties pertinentes ainsi que l'organisation de manifestations parallèles intéressant tant les accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE que d'autres accords tels que la CCNUCC et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le PNUE a poursuivi la mise à jour du Registre des traités internationaux et autres accords dans le domaine de l'environnement dans les six langues de l'ONU, qui sera distribué à tous les gouvernements et organisations intéressées en mars 2008. Le Registre mis à jour fera état des changements survenus dans l'état de ratification et la signature de plus de 50 traités sur l'environnement pour lesquels l'ONU et les institutions spécialisées font office de dépositaires.

Le PNUE a mis au point des modules thématiques pour encourager et faciliter la mise en œuvre cohérente des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national. Ces modules, à l'élaboration desquels ont participé à divers degrés l'UICN et le WCMC du PNUE sont axés sur les questions d'intérêt commun relevant de différents accords portant sur la biodiversité et notamment les eaux intérieures, l'exploitation viable, les changements climatiques et la biodiversité, les espèces envahissantes allogènes et les zones protégées. Chaque module donne une vue d'ensemble ordonnée de la façon dont certaines questions sont traitées par les différents accords en recensant et en regroupant les conditions requises pour leur application. En rassemblant les obligations énoncées par les différents accords au titre d'activités données, les modules facilitent la communication au niveau national et rendent plus aisé le respect des obligations grâce à une compréhension et à une coopération intersectorielle améliorées. Cela est considéré comme particulièrement utile et efficace en ce qui concerne les efforts déployés au niveau national pour réaliser l'objectif fixé pour 2010 en matière de biodiversité. Les modules ont fait l'objet d'une large application dans diverses régions.

Chaque convention sur la biodiversité (dont la CITES, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar) favorise la production de grandes quantités de données, de documents et d'autres types d'informations. Pour leur plus grande part, ces données ont trait à des activités et thèmes communs concernant la biodiversité. Toutefois, parce que ces données ne sont pas reliées entre elles ni ordonnées de manière cohérente et harmonisée, il peut être extrêmement difficile d'avoir une vue d'ensemble et de faire en sorte que les conventions soient complémentaires. Pour traiter ces questions, le PNUE entreprend un projet sur la gestion des connaissances intéressant les accords multilatéraux sur l'environnement concernant la biodiversité dont l'objet est de favoriser l'utilisation stratégique des informations et la compatibilité des séries de données intéressant ces conventions. Au titre de ce projet, un portail Internet a été conçu par le WCMC du PNUE qui permet aux utilisateurs d'avoir accès aux principaux documents se rapportant à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement tels que les décisions et résolutions, les plans stratégiques et les listes des Parties et des correspondants nationaux.

Un autre élément du projet est axé sur l'harmonisation des rapports nationaux établis au titre des accords multilatéraux sur l'environnement concernant la biodiversité. Du fait que les gouvernements adhèrent à un nombre sans cesse croissant d'accords multilatéraux sur l'environnement, l'établissement des rapports nationaux devient une lourde charge, en particulier en raison de la présentation souvent complexe des

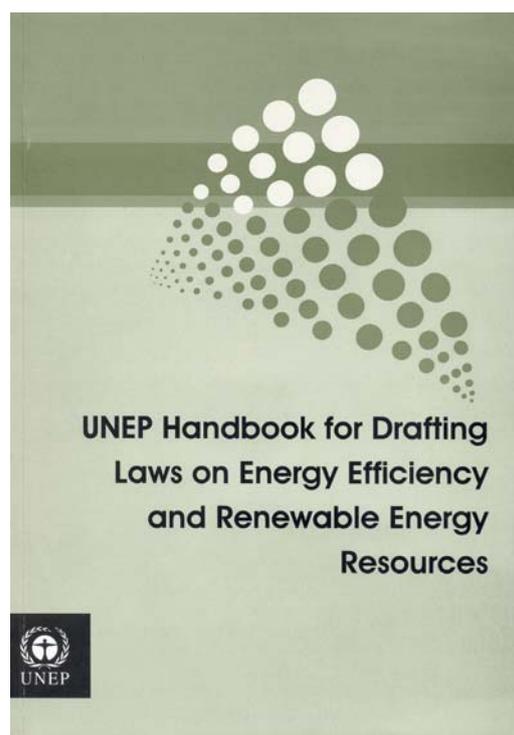
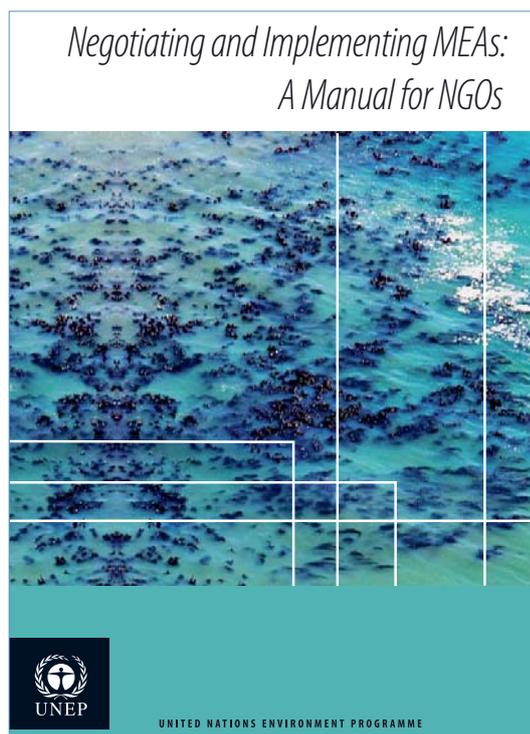
rapports ainsi que de l'absence de communication et de coopération entre correspondants des différents accords. Le projet s'attaque à ces problèmes en recensant les éléments essentiels communs aux différents accords multilatéraux intéressant la biodiversité, et notamment en concevant des modules thématiques pour la communication conjointe de rapports communs à un petit nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement. Les résultats du projet relatif à la gestion des connaissances que met en œuvre le WCMC du PNUE sont mis à la disposition d'un certain nombre de Parties et de particuliers intéressés. Les résultats de la première phase du projet seront diffusés lors des réunions des organes directeurs des divers accords multilatéraux sur l'environnement en 2008.

PUBLICATIONS CONCERNANT LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Pour compléter les stages de formation aux négociations multilatérales sur l'environnement et d'autres initiatives en matière de renforcement des capacités, plusieurs moyens et manuels ont été mis au point au cours des deux dernières années. Il s'agit entre autres des instruments suivants : *Guide for Negotiators of MEAs (Guide à l'intention des négociateurs des accords multilatéraux sur l'environnement)*, élaboré en association avec la Fondation pour le droit de l'environnement et le développement international; *MEAs, Negotiators Handbook (Manuel à l'intention des négociateurs des accords multilatéraux sur*

l'environnement), paru en 2006 et révisé en 2007; *Negotiating and Implementing MEAs: Manual for NGOs (Négociation et mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement : Manuel destiné aux ONG)* élaboré en association avec le Stakeholder Forum; *Compliance Mechanisms Under Selected MEAs (Mécanismes prévus par des accords multilatéraux sur l'environnement déterminés aux fins d'application)*; *Glossary of Terms for Negotiators of MEAs (Glossaire des termes utiles aux négociateurs des accords multilatéraux sur l'environnement)*; *Manual on Compliance with and Enforcement of MEAs (Manuel sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement)*, dont il existe une version interactive en ligne et un CD-Rom; et *Constitutional Environment Law: Giving Force to Fundamental Principles in Africa (Droit constitutionnel de l'environnement : Donner effet aux principes fondamentaux en Afrique)* dont c'est la deuxième édition et qu'un CD-Rom accompagne qui contient des textes de constitutions nationales de pays africains élaborés en association avec l'Institut du droit de l'environnement. Pour que les activités entreprises dans le domaine du renforcement des capacités puissent être menées durablement, un programme d'étude sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, qui est accompagné de documents et de notes pédagogiques, a été conçu pour les universités enseignant le droit et/ou les stages de gestion de l'environnement, que l'on peut considérer comme un programme d'enseignement à part entière habilité à délivrer un certificat sur cette question.

Le PNUE conçoit divers outils et manuels pour compléter les stages de formation à la négociation dans le domaine de l'environnement et d'autres initiatives en matière de renforcement des capacités.



Gouvernance de l'environnement

Le PNUE a également élaboré plusieurs publications sur le droit de l'environnement outre celles mentionnées plus haut. Il a publié un ouvrage spécialisé intitulé *UNEP Handbook for Drafting Laws on Energy Efficiency and Renewable Energy Resources (Manuel du PNUE concernant la rédaction de législations relatives au rendement énergétique et aux ressources énergétiques renouvelables)* destiné aux décideurs du secteur de l'énergie du monde entier ainsi qu'aux milieux universitaires pour qu'ils développent ce domaine du droit de l'environnement. Au nombre des principales questions traitées figurent la conception d'un cadre pour la gestion des ressources énergétiques, les rendements énergétiques dans les secteurs de l'industrie et du commerce, les transports routiers et les labels et normes concernant le rendement énergétique des appareils. La section relative aux énergies renouvelables traite de l'hydroélectricité, et de l'énergie solaire, éolienne, isothermique et issue de la biomasse. On y trouve également une section traitant des questions du rendement énergétique et des énergies renouvelables en milieu rural.

Au titre de son programme de renforcement des capacités destiné aux juges et aux parties prenantes du système juridique intéressés le PNUE a mis au point des modules de formation au droit de l'environnement dont traite la publication *Judicial Training Modules in Environmental Law*. Il s'agit d'une publication contenant dix modules concernant l'application du droit de l'environnement par les tribunaux et les cours. Y sont traités le rôle du système judiciaire en tant que moyen de favoriser le droit objectif, la question de la portée et de la teneur du droit de l'environnement et le traitement des litiges écologiques. D'autres questions concernent les preuves, les remèdes et la solution des différends liés à l'environnement. La publication a été traduite en chinois, en espagnol, en français et en russe. Le PNUE continue également à publier des mises à jour de sa documentation sur le droit de l'environnement telle que le répertoire des décisions judiciaires et le répertoire des législations relatives à l'environnement.

PEDAGOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

Au fil des ans, le PNUE s'est employé à favoriser la prise de conscience et les mesures en faveur de l'environnement grâce à des programmes d'éducation et de formation, et il continue à aider à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) en participant aux rencontres internationales telles que le séminaire mondial sur l'environnement et l'éducation en faveur du développement durable organisé par l'Université des Nations Unies (UNU) à Kumasi (Ghana), en mars 2007, à la réunion du Comité interinstitutions de l'ONU créé au titre de la Décennie, qui a eu lieu à New York en mai 2007, et à la Conférence européenne sur la Décennie tenue à Berlin (Allemagne),

également en mai. La rencontre européenne a abouti à un programme de travail pour la Décennie qui sous-tendra l'examen à mi-parcours de celle-ci en 2009. Le PNUE a également poursuivi sa collaboration avec l'UNESCO dans le domaine de la pédagogie de l'environnement. En mai 2007, le PNUE et l'UNESCO ont convoqué conjointement la Consultation internationale sur l'éducation en vue du développement durable, qui a eu lieu à Bonn (Allemagne) et qui avait pour objet d'inciter les entreprises à s'engager.

En novembre 2007, le PNUE, l'UNESCO et le Gouvernement indien ont coparrainé la quatrième Conférence internationale sur l'éducation relative à l'environnement qui a eu lieu à Ahmadabad (Inde). Ont assisté à la Conférence 1 586 participants originaires de 97 pays. Au cours d'une activité parallèle, le PNUE a présenté le rapport GEO-4 comme un outil de recherche et d'enseignement utile à l'éducation aux fins du développement durable. Il a également organisé des ateliers sur les modes de consommation et de production viables et sur l'ozone (Ozzy Ozone). Il a financé la participation de dix professeurs d'universités africaines à la Conférence.

En juillet 2007, le PNUE, l'UNESCO et le BMU ont organisé le trentième Programme international de formation à la gestion de l'environnement destiné aux jeunes chercheurs des pays en développement et des pays émergents à Dresde (Allemagne). Ce stage de formation a rassemblé les participants de 19 pays d'Asie et du Pacifique, d'Afrique et d'Amérique latine. En Chine, le programme destiné aux dirigeants de l'Institut de l'environnement au service du développement durable de Tongji a accueilli son quatrième contingent d'étudiants en septembre 2007. L'Institut a été créé par le PNUE et l'Université Tongji en mai 2002 pour concevoir des programmes d'éducation ayant pour objet de développer la recherche, les compétences techniques et l'encadrement ainsi que les moyens des pays en développement, contribuer aux activités de portée mondiale et régionale du PNUE dans le domaine de l'environnement; et diffuser des renseignements sur les meilleures pratiques et la mise au point de technologies. Ce programme destiné aux cadres a été conçu comme une initiative collective du Consortium des Universités de la région Asie-Pacifique pour dispenser une formation aux cadres émergents d'horizons divers de cette région.

L'Institut dispense officiellement un programme international qui conduit à la maîtrise et qui a débuté en septembre 2006. Cette maîtrise, qui consiste en deux années d'étude, a été conçue comme un nouveau modèle d'éducation aux fins de développement durable et comporte six cours principaux : Aspects humains de la viabilité écologique; Dimension écologique du développement durable; Aspects

sociaux du développement durable; Economie circulaire et aspects économiques du développement durable; Développement durable : outils et cadres; Développement durable : institutions et politiques; et une option portant sur les problèmes d'environnement mondiaux. Treize étudiants – dont quatre étaient originaires de différentes sous-régions de l'Asie et du Pacifique et neuf de Chine – ont constitué le premier contingent d'inscrits. L'Institut a également accueilli deux étudiants dans le cadre d'un échange international. Le deuxième cours de maîtrise auquel 18 étudiants se sont inscrits a débuté en septembre 2007.

Lors du Congrès mondial sur l'éducation à l'environnement, organisé en juin 2007 à Durban (Afrique du Sud), le PNUE a joué un rôle important et a financé la participation de 13 professeurs africains qui s'emploient à favoriser la prise en compte de l'environnement et de la viabilité écologique par l'Association des universités africaines (MESA). Dix-huit professeurs se sont vu attribuer un prix pour les innovations des universités africaines en matière d'environnement et de viabilité écologique, prix qui a également été décerné à deux universités africaines, l'Université de Gondar, en Ethiopie, et l'Université Kenyatta, au Kenya. Plus tôt dans l'année, 35 professeurs d'université et chargés de cours enseignant dans divers domaines, originaires de 12 pays africains, ont assisté à la réunion d'un groupe d'experts organisée à Nairobi pour examiner le descriptif de projet sur l'environnement et la viabilité écologique en Afrique et en établir la version finale aux fins de collecte de fonds.

En juillet 2007, le PNUE a collaboré au Programme régional de sensibilisation à l'environnement de la communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC-REEP) avec les Universités de Lusaka et de Zambie et l'Université Rhodes d'Afrique du Sud aux fins d'orientation d'une stratégie de prise en compte de l'environnement et de la viabilité écologique en Afrique australe, tandis qu'en août, il a organisé une réunion de planification avec des experts d'universités africaines ayant pour objet l'élaboration d'un module AEA (Avenir de l'environnement africain) destiné aux universités africaines. L'atelier a rassemblé 20 participants d'universités d'Afrique australe, orientale, centrale et occidentale.

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Pour favoriser davantage la prise en compte de l'environnement par les programmes d'enseignement, d'apprentissage et de recherche des universités africaines, le PNUE a participé à une réunion de l'Association des universités africaines (AUA) destinée aux Présidents et Recteurs d'université qui a réuni les responsables de 94 institutions, 11 membres du Conseil d'administration de l'Association des universités africaines et 69 autres parties prenantes à

Tripoli (Libye) en octobre 2007. Les participants ont recommandé aux Présidents et Recteurs d'appuyer le partenariat du PNUE visant à la prise en compte de l'environnement et de la viabilité écologique ainsi que l'adoption du programme par l'Association des universités africaines et d'en assurer la promotion auprès de ces universités comme cela avait été le cas pour le Sida, la condition de la femme et les technologies de l'information et de la communication.

En août 2007, en collaboration avec l'Université d'Helsinki (Finlande) et ONU-Habitat, le PNUE a organisé le premier stage concernant la viabilité écologique des communautés à Helsinki dont l'objet est d'illustrer comment utiliser l'urbanisme aux fins de développement durable. Ont pris part au stage 28 urbanistes, originaires d'Afrique (17), d'Asie (8) et d'Europe (3). Un mémorandum de coopération a été signé entre le PNUE et l'Université d'Helsinki en vue d'une collaboration ultérieure dans le domaine de la pédagogie du développement durable. Le PNUE a également organisé, en collaboration avec l'Université de Joensuu (Finlande), le quatrième stage consacré à l'élaboration de législations et à la diplomatie qui a réuni 40 participants de pays en développement et développés.

Les programmes de sensibilisation du PNUE n'ont pas négligé les étudiants. Le PNUE et le Centre pour le développement durable de l'Institut fédéral suisse de technologie ont coorganisé à l'Université d'Egerton (Kenya), en novembre 2007, un stage sur le développement durable au titre des rencontres de la jeunesse africaine. Ont assisté au stage 37 étudiants et diplômés (18 hommes et 19 femmes) de 12 universités internationales et 23 universités africaines; il s'agissait de leur faire acquérir les connaissances, compétences et méthodes devant leur permettre de faire office d'artisans du changement en faveur de la viabilité écologique et de l'atténuation de la pauvreté en Afrique, et de mettre en place l'élément « étudiant » du partenariat visant à la prise en compte de l'environnement et de la viabilité écologique. En collaboration avec l'UICN et par le biais du Projet pour la citoyenneté écologique universelle, le PNUE a également conçu des outils et méthodes aux fins de prise en compte des préoccupations suscitées par l'environnement mondial par les programmes d'enseignement en Equateur. Ces outils s'étant avérés particulièrement efficaces, le Mexique procède à leur adoption dans le cadre d'un programme national de plusieurs millions de dollars. Le bulletin électronique équatorien destiné aux éducateurs, qui présente certaines des activités novatrices dans le domaine de la sensibilisation au développement durable du PNUE ainsi que les activités de nos partenaires, a également paru. La deuxième édition du bulletin qui vise les écoles, les collèges, les universités et les réseaux de formation à l'environnement a fait l'objet de 52 000 téléchargements en novembre 2007.

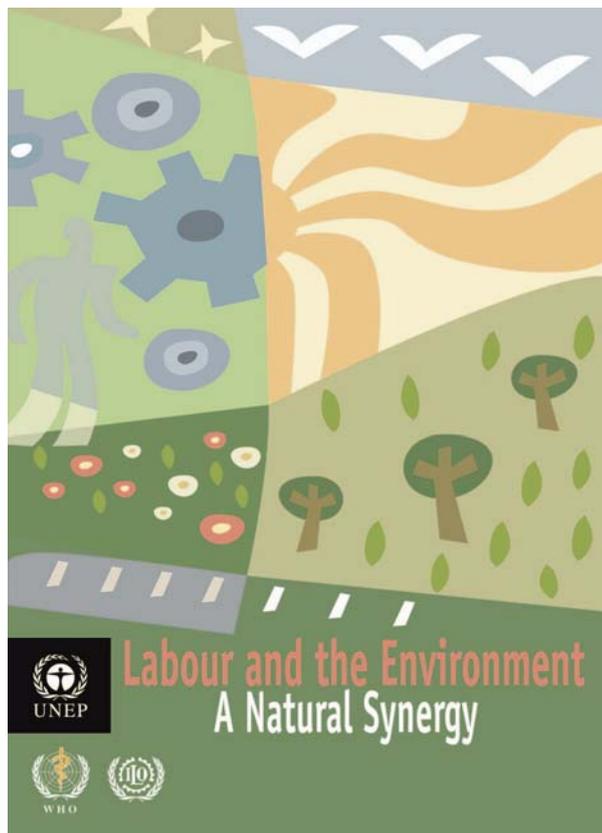
MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Il est essentiel, pour parvenir à un consensus mondial et régional et forger des mécanismes de concertation, de collaborer avec les principaux groupes de la société civile. Durant l'année à l'examen, le PNUE a organisé les consultations régionales traditionnelles de la société civile s'inscrivant dans son cycle de colloques mondiaux de la société civile.

Ces consultations ont lieu à l'occasion des colloques régionaux sur la société civile pour que les organisations de la société civile des pays du Sud et des pays à économie en transition disposent de plus de moyens dans le domaine de la viabilité écologique. Les réunions s'inscrivant dans le cycle des colloques mondiaux de la société civile sont des réunions régionales consultatives organisées dans les six régions desservies par le PNUE en prévision du Forum mondial annuel de la société civile qui a lieu avant la réunion du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Le cycle offre une tribune propice aux échanges et aux consultations concernant les principales questions d'environnement que doivent traiter les Etats membres au cours du Conseil d'administration/Forum. Il facilite la contribution des principaux groupes au Conseil/Forum et à d'autres instances internationales dans le domaine de l'environnement et de la gouvernance internationale en matière d'environnement.

Le huitième Forum mondial de la société civile a été organisé les 3 et 4 février 2007 à Nairobi (Kenya) à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement. La réunion a débattu des questions qui se posent au Conseil/Forum, de ses projets de décision et des modalités de la collaboration du PNUE avec les organisations de la société civile. Une déclaration de la société civile mondiale sur les questions qui se posent aux gouvernements a été distribuée aux délégations avant le Conseil/Forum en tant que document officiel dans les six langues de travail de l'ONU. D'importantes questions telles que les changements climatiques et l'importance du rôle que pourraient jouer les organisations de la société civile dans la recherche de réponses d'intérêt général ont été examinées avec le Directeur exécutif du PNUE. La participation des principaux groupes au Conseil/Forum a été renforcée, leurs représentants ayant été invités à assister aux tables rondes ministérielles durant le Conseil/Forum, aux séances plénières du Forum consacrées à la mondialisation et à la réforme du système des Nations Unies, aux séances du Comité plénier et à celles du Groupe de contact sur le mercure. Lors du Conseil/Forum ont été distribuées des déclarations écrites sur la gestion des produits chimiques et la mondialisation, le rôle des femmes, la guerre, le militarisme et l'environnement, l'eau et des grands groupes déterminés tels que les entreprises et l'industrie, les travailleurs et les syndicats. Divers grands groupes ont fait des

Le PNUE collabore avec des travailleurs et leurs syndicats ainsi qu'avec le secteur privé pour favoriser la concertation et fournir une assistance technique à la société civile afin de définir les rapports entre la mondialisation, l'environnement et l'atténuation de la pauvreté.



déclarations au cours des plénières du Conseil/Forum et des tables rondes ministérielles. C'est là la preuve que les grands groupes se font de mieux en mieux entendre lors des débats du PNUE sur les orientations.

En 2007, six réunions consultatives régionales de la société civile ont été organisées en prévision du neuvième Forum mondial de la société civile et de la dixième session extraordinaire du Conseil/Forum de 2008 dont les thèmes ont été essentiellement axés sur les principales conclusions du rapport GEO-4; la mobilisation des fonds devant permettre de relever les défis climatiques; la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2010-2013; la participation accrue des principaux groupes au niveau de la gouvernance du PNUE; et la gouvernance internationale en matière d'environnement. Ont assisté à ces réunions 236 participants au total, dont 40 % des femmes, originaires de 84 pays. Pour la première fois également en 2007, les neuf principaux groupes de la société civile ont participé aux réunions régionales.

ENVIRONNEMENT ET DIVERSITE CULTURELLE

Le PNUE s'emploie à développer la participation du grand groupe dénommé « Indigenous People and their Communities » (Les peuples autochtones et leurs communautés) aux réunions consultatives régionales et mondiales de la société civile et, pour finir, à l'ensemble de ses travaux. L'objectif est d'aider à l'intégration des questions touchant les populations autochtones et leurs communautés aux politiques, mécanismes et programmes internationaux relatifs à l'environnement, principalement en favorisant les partenariats stratégiques avec d'autres grands groupes et parties prenantes. Un site Internet a été ouvert en février 2007 pour rassembler toutes les principales questions, les activités, les programmes, les mises à jour et les projets dont s'occupe le PNUE ayant trait aux savoirs et aux populations autochtones.

Une consultation ouverte entre le PNUE et des représentants des populations autochtones a eu lieu en février 2007 lors du Conseil/Forum pour déterminer la stratégie à suivre pour recenser les priorités en ce qui concerne l'engagement du PNUE auprès des populations autochtones. Suite à cette réunion, deux partenaires, Tebtebba et le Centre GRID d'Arendal ont animé une consultation publique en ligne à l'échelle de la planète entre réseaux de populations autochtones au cours de la réunion de la CCNUCC sur les changements climatiques de décembre 2007 en vue d'obtenir des contributions et des suggestions ainsi que le point de vue autochtone devant figurer dans le projet de stratégie. D'autres consultations en ligne entre un plus grand nombre de représentants des populations indigènes du monde entier ainsi qu'entre le personnel du PNUE et celui d'autres organismes des Nations Unies garantiront une plus grande participation au mécanisme d'élaboration de la stratégie. Un projet de stratégie d'ensemble devrait voir le jour vers le milieu de 2008.

Le PNUE a également contribué au projet concernant la participation des populations autochtones à l'établissement de cartes sur les ressources forestières traditionnelles en vue de garantir des moyens d'existence viables et la conservation des grands singes au Cameroun, en coopération avec le Projet pour la survie des grands singes (GRASP). Des levés cartographiques ont été faits avec des groupes de pygmées; les résultats de l'opération devraient paraître vers le milieu de 2008.

TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

Le PNUE collabore avec les travailleurs et leurs syndicats ainsi qu'avec le secteur privé pour favoriser la concertation et la fourniture d'une assistance technique à la société civile en définissant les rapports entre la mondialisation, l'environnement et l'atténuation de la pauvreté. L'initiative concernant le travail et l'environnement, lancée par le PNUE et ses partenaires, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Confédération internationale des syndicats (CIS) et la International Foundation for Sustainable Development (Sustainlabour) en 2006 a abouti à un certain nombre d'activités.

En avril 2007 a débuté un projet biennal sur le renforcement de la participation des travailleurs et de leurs syndicats aux activités intéressant l'environnement. L'objectif est d'amener les travailleurs et leurs syndicats à s'investir davantage dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'environnement. Le projet devrait contribuer à l'application des résolutions adoptées par la première Assemblée des syndicats sur le travail et l'environnement de 2006 de façon à donner aux travailleurs et syndicats les moyens de prendre une part active à l'avancement des questions d'environnement et de développement durable et d'entreprendre des initiatives connexes sur les lieux de travail. Ce projet, qui est mis en œuvre en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, met l'accent sur le renforcement des capacités, la reproduction ou l'adaptation des meilleures pratiques sélectionnées dans le cadre des initiatives intéressant l'environnement prises sur les lieux de travail ainsi que sur la sensibilisation aux questions soulevées par le développement, le travail et l'environnement. Ce projet est mis en œuvre avec la collaboration de Sustainlabour. Les activités, qui ont débuté en 2007, consistent en l'élaboration de matériels de formation aux changements climatiques et à la gestion des produits chimiques afin qu'en 2008, le renforcement des capacités des travailleurs ait été mené à bien.

En février 2007, au titre de l'initiative, on a également publié un document intitulé *Labour and the Environment: A Natural Synergy* (Travail et environnement : une synergie naturelle) produit en collaboration avec les travailleurs et les syndicats, le PNUE, l'OIT et l'OMS. La publication sensibilise à la question des rapports entre le travail et l'environnement, examine les principales

Gouvernance de l'environnement

questions intéressant les travailleurs et les syndicats et présente leurs vues et leurs contributions visant à faire avancer le débat sur la préservation de l'environnement. Le PNUE a également réalisé une étude sur les métiers « verts » pour le Forum économique mondiale de Davos (Suisse), de janvier 2008. L'étude porte sur les possibilités que pourraient offrir à l'échelle planétaire la préservation de l'environnement et le développement durable en matière d'activités et d'emploi et sur les mesures nécessaires pour garantir une transition équitable. On y analyse également les possibilités qu'offre la lutte contre les changements climatiques et le passage à une économie dont les différents secteurs – construction, agriculture, ingénierie, transports, énergie, services et tourisme - auraient des rendements énergétiques élevés et émettraient peu de carbone.

REPENSER L'ENGAGEMENT STRATEGIQUE

L'année 2007 a contribué à la redéfinition des modalités de l'engagement auprès des grands groupes de la société civile en matière de gouvernance et d'exécution aux fins d'une approche mieux intégrée garantissant la prise en compte des questions soulevées par les grands groupes et les parties prenantes par les politiques, mécanismes et programmes internationaux portant sur l'environnement en favorisant les partenariats stratégiques avec eux et au moyen d'autres types d'assistance pertinente.

Les premières mesures ont également été prises en 2007 pour définir les grandes lignes des activités du PNUE avec les entreprises et l'industrie. L'objectif est de les amener à prendre une plus grande part aux travaux du PNUE, dans les domaines de la gouvernance et de l'élaboration des politiques et des programmes, et de recenser et de développer les synergies et les partenariats stratégiques au sein du PNUE en la matière. Les premières conclusions serviront à inventorier les partenariats stratégiques possibles ainsi que les consultations portant sur des questions déterminées et réunissant diverses parties prenantes grâce auxquelles les entreprises et l'industrie pourraient prendre part aux travaux du PNUE.

Le Service des principaux groupes et parties prenantes du PNUE a également organisé une réunion de haut niveau sur la participation des grands groupes du PNUE, au niveau hiérarchique et de mise en œuvre le plus élevé, en octobre 2007. Outre le fait d'avoir débattu de la meilleure façon d'amener les grands groupes à participer aux travaux de l'organisation, le PNUE a également fourni aux participants des informations de base sur l'établissement de sa stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 et recueilli les vues des participants sur les principaux problèmes d'environnement et la façon dont il devrait les traiter. Y ont pris part autant de femmes que d'hommes de pays développés et de pays en développement représentant sept grands groupes

de la société civile (ONG, entreprises et industrie, travailleurs et syndicats, populations autochtones et leurs communautés, femmes, autorités locales et communauté scientifique et technologique). Les participants ont fait des recommandations sur la stratégie à moyen terme du PNUE, les moyens susceptibles d'amener et à engager la société à prendre part à ses travaux ainsi que sur le traitement des problèmes d'environnement actuels et se faisant jour auxquels le PNUE devrait s'atteler et aux changements d'orientation nécessaires. Parallèlement, le PNUE a procédé à des consultations en ligne sur les directives qui permettraient éventuellement d'accroître la participation des principaux groupes à la conduite des activités du PNUE.

LES ENFANTS ET LA JEUNESSE

Les organisations de jeunesse sont des partenaires essentiels des initiatives en matière d'information sur l'environnement. Le programme TUNZA du PNUE, destiné aux enfants et aux jeunes, consiste en l'organisation de conférences, de retraites, et de débats en ligne et en la diffusion de publications. Le réseau TUNZA est constitué de plus de 7 800 membres actifs (bien qu'un toilettage ait été entrepris en 2007 pour supprimer les fausses adresses électroniques et les personnes ne répondant plus aux conditions requises ou ayant perdu tout intérêt pour le réseau) grâce aux conférences et manifestations et aux recrutements opérés auprès des réseaux régionaux. Le programme de stage du Groupe des enfants et de la jeunesse offre aussi une expérience concrète et bénéficie de l'enthousiasme et de la perspicacité des jeunes du monde entier. Au cours de la période biennale 2006-2007, le programme a accueilli un contingent de 48 stagiaires originaires de 13 pays dont 31 (soit 66 %) étaient des femmes et 23 (soit 49 %) étaient originaires de pays en développement.

Le programme du PNUE destiné aux enfants et aux jeunes est intitulé TUNZA, mot kiswahili, langue d'Afrique de l'Est, signifiant « prendre soin de et respecter ». Les organisations d'enfants et de jeunes sont d'importants partenaires des initiatives du PNUE dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement

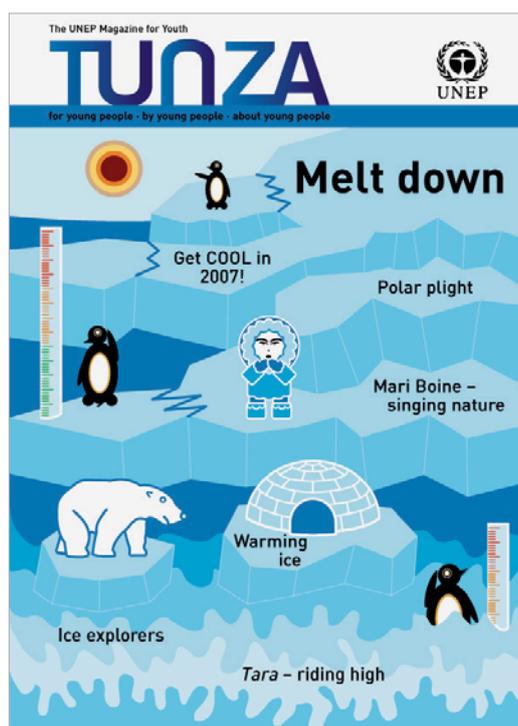


En prévision de la Conférence internationale de la jeunesse, qui a eu lieu à Leverkusen (Allemagne) en août, le PNUE a amené les participants à la Conférence à prendre part à une série de débats régionaux virtuels portant sur diverses questions d'environnement. Ces débats ont permis de mieux préparer les participants à la Conférence en leur donnant un objectif et en suscitant leur adhésion. Les changements climatiques et leurs impacts sur l'Afrique ont été le thème de la conférence préparatoire du réseau Tunza des jeunes africains pour l'environnement également organisée en prévision de la Conférence internationale des jeunes Tunza. Quarante jeunes animateurs originaires de 25 pays d'Afrique y ont pris part. Les participants sont convenus d'une position commune de la jeunesse sur les questions des changements climatiques, des ressources énergétiques renouvelables et de l'entrepreneuriat environnemental.

Dans la région Asie-Pacifique, la deuxième conférence du réseau Tunza des jeunes pour l'environnement du Pacifique a eu lieu à Apia (Samoa), en avril 2007. Lors de la Conférence internationale de la jeunesse Tunza de Leverkusen, les 180 participants, originaires de 80 pays, ont examiné la question de la technologie au service de l'environnement. Les participants ont élu un nouveau conseil consultatif des jeunes Tunza constitué de 12 personnes provenant des six régions du PNUE et un nouveau logo Tunza a été adopté. Les principaux résultats de la conférence ont été des plans d'action régionaux et un accord par lequel les participants à la conférence se sont engagés à agir en faveur de l'environnement. Les débats régionaux virtuels sur des thèmes donnés se sont poursuivis après la conférence.

Pour la première fois des enfants ont été représentés au Conseil d'administration du PNUE. Cent quatre vingt d'entre eux originaires de Suède, de Malaisie, de Tanzanie, d'Ouganda et du Kenya, ont assisté à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration, en février 2007, et ont prononcé un vigoureux message sur la plantation d'arbres et la mondialisation et l'environnement. Ils ont également eu la possibilité de débattre de questions telles que les changements climatiques, le réchauffement planétaire et la désertification et leurs incidences sur les enfants avec les Ministres de l'environnement du Kenya, de la Suède et de l'Algérie. Une conférence régionale Tunza consacrée aux jeunes africains a eu lieu au Cameroun, du 30 juillet au 2 août; y ont assisté plus de 300 enfants de pays africains. Les participants à la conférence ont examiné des questions intéressant l'Afrique telles que celles des forêts et de la biodiversité, de l'eau, des changements climatiques et de la sécurité alimentaire, des déserts et des terres arides.

Il a été procédé à une évaluation externe à mi-parcours du programme Tunza au regard de ses objectifs ainsi qu'au recensement de ses problèmes et difficultés et des propositions ont été faites pour l'améliorer. Il ressort de l'évaluation que le programme a plus que comblé les attentes, compte tenu en particulier de la modicité des ressources financières et en personnel dont il dispose. La pertinence et la portée du réseau, la participation des jeunes de 6 à 24 ans ainsi que les succès à porter au crédit du programme en matière de collecte de fonds d'origine interne et externe ont été loués.



Les publications du PNUE destinées aux enfants et aux jeunes visent à initier aux questions d'environnement de façon divertissante, notamment au thème de la Journée mondiale de l'environnement qui en 2007 était « La fonte des neiges : une question brûlante? »



Pleins feux sur la COMMUNICATION

La communication est un élément essentiel permettant l'accomplissement de la mission du PNUE qui consiste à inspirer et informer les nations et à montrer la voie de la protection de l'environnement. Le principal évènement en la matière est la Journée mondiale de l'environnement, célébrée le 5 juin par les gouvernements et les administrations locales, les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé dans plus de 100 pays de par le monde, de diverses façons, depuis les expositions photographiques jusqu'à la plantation d'arbres en passant par les pièces de théâtres et défilés organisés par les écoles.

La Journée mondiale de l'environnement fait connaître et traduit l'orientation principale des activités du PNUE par le biais d'un thème annuel qui, en 2007, était « La fonte de glace : Un sujet brûlant? ». C'est dans la ville septentrionale de Tromsø (Norvège) qu'ont été accueillies les célébrations de portée mondiale. Aux fins de l'Année polaire internationale, l'accent était mis sur les effets des changements climatiques sur la cryosphère de la Terre et leurs conséquences sur l'ensemble des communautés et économies mondiales. Le Prince héritier de Norvège Haakon a été l'un des nombreux dignitaires norvégiens ayant pris part à la célébration de la Journée. Poursuivant plus avant l'exploration de la question des changements climatiques, les principales célébrations en 2008 auront lieu à Wellington (Nouvelle-Zélande) et auront pour thème : « Non à la dépendance! Pour une économie à faible émission de carbone ».

L'un des traits marquants de la Journée mondiale de l'environnement a été la parution dans 19 villes de par le monde de la publication du PNUE intitulée « *L'avenir des glaces et des neiges de la planète* ». La publication consiste en une mise à jour concise de l'état de l'environnement et de l'évolution des régions couvertes de glace et de neige du monde entier. Cette publication de référence à visée éducative comporte des études de cas, des illustrations, des graphiques et des cartes concernant la cryosphère. Destinée à un vaste lectorat, dont des décideurs de nombreux niveaux, elle traite de l'importance des changements de la cryosphère pour le bien-être des humains et ses effets sur la politique. Plus de 70 scientifiques du monde entier ont pris part à la rédaction de la publication. A ce jour, près de 200 000 exemplaires de sa version intégrale ont été téléchargés sur le site Internet du PNUE.

PRIX DE L'ENVIRONNEMENT

En 2007, le Prix Sasakawa, qui consiste en la remise d'une somme de 200 000 dollars par le PNUE chaque année aux particuliers ou organisations ayant

apporté une importante contribution à la protection et à la gestion de l'environnement, a été attribué conjointement à la Sud-africaine Mme Jeunesse Park et à l'ONG bangladaise Shidhulai Swanirvar Sangstha. Ces lauréats ont été primés car leurs projets dans le domaine des changements climatiques étaient hors pair et de nature à faire des émules. Mme Park est la fondatrice de l'organisation Food and Trees for Africa (FTFA), seule ONG sud-africaine s'occupant d'horticulture écologique qui favorise une utilisation et une gestion viables des ressources naturelles prenant en compte l'environnement et la sécurité alimentaire. L'ONG bangladaise Shidhulai Swanirvar Sangstha contribue à la lutte contre les effets des changements climatiques, en particulier les inondations dévastatrices et l'élévation du niveau des eaux, en utilisant des embarcations à fond plat pour dispenser une gamme de services éducatifs et approvisionner en énergies renouvelables les familles vivant dans la région éloignée de Chalanbeel. La cérémonie de remise du prix a eu lieu en octobre à New York au Musée d'histoire naturelle de la ville.

Plus tôt dans l'année, le prix Champions de la Terre du PNUE pour 2007 a été attribué à sept animateurs éminents s'occupant d'environnement originaires des six régions chapeautées par le PNUE, ainsi qu'un prix spécial. La cérémonie de remise du Prix, à laquelle ont pris part les lauréats ou leurs représentants ainsi que des responsables du PNUE et du Gouvernement singapourien, a eu lieu à Singapour en avril. Les lauréats sont :

- Son Excellence Monsieur Cherif Rahmani (Algérie) pour la région Afrique, qui a fait progresser le droit de l'environnement en Algérie et s'est attaqué à la question de la désertification;
- Mme Elisea « Bebet » Gillera Gozun (Philippines) pour la région Asie-Pacifique, qui contribue à la promotion des questions d'environnement aux Philippines en gagnant la confiance des principaux hommes d'affaires, des organisations non gouvernementales et des décideurs;
- Mme Viveka Bohn (Suède), pour la région Europe, qui a joué un rôle éminent dans les négociations multilatérales et animé les initiatives entreprises au niveau mondial pour assurer la sécurité des produits chimiques;
- Son Excellence Mme Marina Silva (Brésil), pour la région Amérique latine et Caraïbes, qui lutte inlassablement pour protéger la forêt pluviale d'Amazonie tout en prenant en compte l'avenir des populations qui en utilisent les ressources dans leur vie quotidienne;
- M. Al Gore (Etats-Unis d'Amérique) pour la région Amérique du Nord, qui a fait de la



Militants écologistes à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Nusea Dua à Bali (Indonésie), le 14 décembre 2007. Les initiatives de sensibilisation du PNUE et ses relations avec les principaux groupes de la société civile s'étendent sur l'ensemble du globe, allant de l'initiation à l'environnement aux mesures tendant à faciliter la participation de la société civile aux initiatives en matière de gouvernance environnementale et à la prise de décision. © Jewel Samad/AFP/Getty Images

protection de l'environnement un élément essentiel de son administration et a fait prendre conscience au monde entier des dangers que représentent les émissions de gaz à effet de serre;

- Son Altesse Royale le Prince Hassan Bin Talal (Jordanie), pour la région Asie occidentale qui croit en la collaboration transfrontière pour protéger l'environnement et en la nécessité de s'atteler aux questions d'environnement d'une manière intégrée;
- M. Jacques Rogge et le Comité olympique international (Prix spécial) qui ont fait progresser la question du sport et de l'environnement en accordant davantage de ressources au développement durable et en imposant des obligations rigoureuses en matière d'environnement aux villes se portant candidates à l'organisation des Jeux olympiques.

SPORTS ET ENVIRONNEMENT

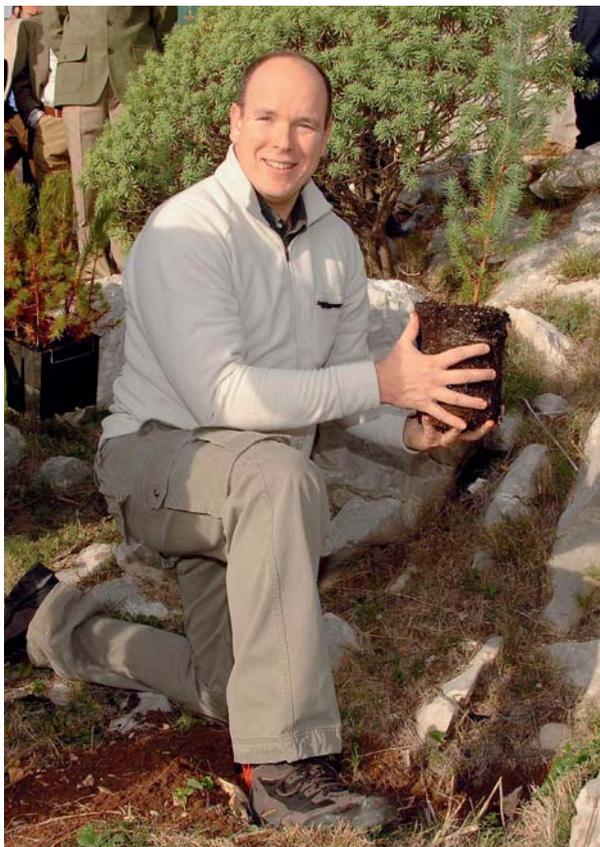
Le PNUE continue de développer sa coopération avec les principales associations sportives, les organisateurs des manifestations sportives et l'industrie des articles de sport à la fois pour favoriser la viabilité dans le domaine des sports et utiliser ceux-ci comme principal moyen de communication. Le fait saillant en 2007

a consisté à commander une étude indépendante sur les Jeux olympiques de Beijing de 2008 axée sur l'environnement. Le rapport a porté sur les mesures prises par les organisateurs pour protéger l'environnement telles que la gestion des déchets, la mise en place de systèmes de transport non polluants et de traitement des eaux, ainsi que sur les nouvelles ceintures vertes urbaines, dont un parc forestier olympique de 580 hectares. Le rapport prend acte des réalisations et souligne également ce qui pourrait encore être fait pour que les Jeux témoignent d'un plus grand souci écologique tout en montrant le rôle important que peut jouer le PNUE dans le domaine des sports et de l'environnement.

En octobre 2007, la septième réunion de la Conférence mondiale sur le sport et l'environnement tenue à Beijing (Chine), organisée en coopération avec le Comité international olympique, a rassemblé 280 participants ayant des intérêts dans le domaine des sports. A l'issue de la Conférence, une déclaration a été adoptée qui demandait aux organisateurs des principales manifestations sportives de veiller à ce que celles-ci n'aient aucune incidence sur le climat. Toujours en octobre 2007, le PNUE a signé un mémorandum d'accord avec les organisateurs des Jeux du Commonwealth; il s'agissait là du premier

accord de ce type conclu avec cette organisation planétaire. Il y avait eu auparavant d'autres accords avec les organisateurs des Jeux olympiques, avec le Comité de la FIFA chargé d'organiser la Coupe du monde de football en 2006 et 2010, avec la Fédération internationale des associations d'athlétisme (IAAF) et la Fédération internationale de motocyclisme. Le PNUE et le Comité chargé d'organiser les Jeux du Commonwealth à Delhi en 2010 collaboreront pour que les Jeux de la jeunesse du Commonwealth de 2008 organisés à Pune (Inde) et les Jeux du Commonwealth organisés en 2010 à Dehli soient respectueux de l'environnement. Plus précisément, ce partenariat visera à traiter des questions telles que la gestion des déchets et la lutte contre les détritiques, la mise en place de transports écologiquement rationnels et l'organisation de campagnes de sensibilisation du grand public, l'achat de produits écologiques, les initiatives favorables à la couche d'ozone ainsi que l'atténuation des effets du carbone et leur compensation. Le PNUE a également conclu un mémorandum d'accord avec le Comité chargé d'organiser les Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010.

Il se peut qu'en 2007, la campagne Un milliard d'arbres ait été l'initiative du PNUE la plus emblématique ayant eu la plus grande influence en matière de sensibilisation. Organisée sous le patronage de Mme Wangari Maathai, lauréate du Prix Nobel de la Paix, qui a été l'inspiratrice de cette initiative, et du Prince Albert II de Monaco (ci-dessous), en association avec le Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF), la campagne exhortait les gouvernements, les entreprises, les communautés et les particuliers à planter un milliard d'arbres dans l'année aux fins d'une plus grande sensibilisation aux changements climatiques et à la protection de l'environnement.



LA CAMPAGNE « UN MILLIARD D'ARBRES »

C'est en février 2007 que le Conseil d'administration du PNUE a lancé la campagne « Un milliard d'arbres » pour inciter les gouvernements, les entreprises, les communautés et les particuliers à planter un milliard d'arbres au cours de l'année aux fins d'une plus grande sensibilisation aux changements climatiques et à la protection de l'environnement.

Lors de la réunion de Bali (Indonésie) sur les changements climatiques, organisée par l'ONU en décembre, le Directeur exécutif du PNUE a été en mesure d'annoncer que l'objectif d'un milliard d'arbres avait été atteint. « Je suis heureux de pouvoir dire que l'initiative visant à promouvoir les engagements en faveur de la plantation d'un milliard d'arbres et leur plantation effective a atteint, voire même dépassé son objectif. C'est là un signe supplémentaire de l'élan stupéfiant auquel il nous a été donné d'assister cette année suscité par le défi que doit relever la présente génération qui est l'évolution du climat », a-t-il dit. « Il y a eu, lorsque la campagne « Un milliard d'arbres », a été lancée, quelques sourires cyniques et hochements de têtes. Certains ont dit que cela ne se ferait pas tandis que d'autres n'ont pu saisir tout de suite la raison d'être de l'entreprise. Mais un citoyen après l'autre, une communauté après l'autre et un pays après l'autre ont montré que ceux qui doutaient avaient tort et démontré une vérité incontournable en 2007, à savoir qu'une fois un cap fixé et la possibilité d'agir donnée, des millions sinon des milliards d'individus dans le monde entier ont désiré mettre terme à la pollution et à la dégradation de l'environnement, ont remonté leurs manches et sont allés au charbon, prouvant ainsi le bien-fondé de l'initiative. »

Le résultat a été atteint grâce à la mobilisation de chaque secteur de la société. Une forte impulsion a été donnée au Mexique où le gouvernement et les administrations locales – avec l'appui de l'armée et d'un président inspiré, M. Felipe Calder – se sont engagés à planter et ont planté plus de 250 millions d'arbres; toutefois, l'enthousiasme de ceux qui voulaient rompre avec la routine est attesté par les chiffres rassemblés par le PNUE qui indiquent que la moitié de ceux qui ont mis en terre des arbres sont souvent des citoyens ordinaires ou des foyers qui ont planté de un à trois arbres. Il importe aussi de constater que 13 % d'arbres supplémentaires ont été plantés par le secteur privé tandis que dans certaines parties du monde, des réfugiés ont relevé le défi en plantant plus de 9,5 millions d'arbres. La barre du milliard aurait été atteinte en Ethiopie où près de 700 millions d'arbres ont été plantés dans le cadre de la commémoration du millénaire (2007) du pays.

Les pays occupant le haut de la liste sont l'Ethiopie (plus de 700 millions d'arbres); la Turquie

(400 millions); le Mexique (250 millions); le Kenya (100 millions); Cuba (96,5 millions); le Rwanda (50 millions); la République de Corée (43 millions); le Maroc (27 millions); le Brésil (22 millions); la Tunisie (21 millions); le Myanmar et le Sénégal (20 millions); l'Inde, le Japon et la République bolivarienne du Venezuela (11 millions); le Costa Rica (5 millions); le Panama (3 millions); et la Chine (1,5 million). L'Indonésie s'était engagée à planter près de 80 millions d'arbres en une journée avant la réunion de la Conférence sur les changements climatiques tandis que le mouvement « ceinture verte » de Mme Wangari Maathai a planté à lui seul 4,7 millions d'arbres, soit le double de ce qui avait été initialement annoncé. L'initiative ne prendra pas fin avec le dépassement du milliard d'arbres. La campagne, qui a été prolongée en 2008, devrait permettre d'annoncer la plantation de 2 milliards d'arbres à la date de la tenue de la réunion du Conseil d'administration du PNUE à Monaco en février.

SENSIBILISATION ACCRUE

Pour atteindre ses objectifs, le PNUE s'emploie à amener les médias internationaux à s'intéresser à l'environnement, produit des publications sur l'environnement et conclut un nombre de plus en plus grand de partenariats pour favoriser les initiatives et les mesures de nature à appuyer sa mission. Le PNUE recourt au panachage de moyens divers et novateurs pour atteindre le public, dont les communiqués de presse « traditionnels », auquel s'ajoutent les interviews et les éditoriaux d'opinions, des documentaires télévisés, les annonces des services publics, des films et des vidéos d'information, de brefs exposés sur la Toile, des baladas et des émissions radios en ligne à larges bandes passantes.

La Division de la communication et de l'information du PNUE analyse soigneusement la presse écrite et les moyens de diffusion électroniques et de radiodiffusion et suit les statistiques relatives à la fréquentation du site Internet du PNUE pour évaluer l'impact et l'audience du message écologique diffusé à l'échelle de la planète. De janvier 2006 à décembre 2007, 110 communiqués de presse du PNUE ont fait l'objet d'une diffusion électronique auprès de 1 271 journalistes du monde entier.

Durant la même période, le site www.unep.org a été consulté 19 526 115 fois, et a donné 254 096 955 réponses, et sa page a été visionnée 93 769 033 fois, soit une augmentation de 11,5 % en un an, de 87,6 % en deux ans et de 160,8 % en trois ans. Les sites les plus prisés sont ceux du News Centre (16,3 %), de GEO (11,5 %), de la Journée mondiale de l'environnement (11,4 %), de l'Expert du jour du PNUE (7,8 %) et de la campagne « Un milliard d'arbres » (5 %). Le multilinguisme est encouragé; c'est pourquoi, trois des cinq sites les plus appréciés, à savoir les sites de la

Journée mondiale de l'environnement, de GEO et de la campagne « Un milliard d'arbres » – peuvent être consultés dans les six langues officielles de l'ONU tandis que l'anglais, le français et le chinois sont les langues des communiqués de presse et des principales sections du News Centre (Centre d'information). En juillet 2007, le site Internet du PNUE en chinois a été ouvert.

Les programmes *Earth Report*, qui sont un autre produit d'information coparrainé par le PNUE, sont d'abord diffusés par BBC World cinq fois par semaine, atteignant ainsi 270 millions de téléviseurs dans le monde entier. Le PNUE est également un partenaire fondateur de green.tv, une plateforme de diffusion à larges bandes passantes en ligne qui diffuse des films sur l'environnement visionnés chaque mois par 40 000 usagers. Grâce aux ventes en ligne de la librairie du PNUE, www.earthprint.com, il est facile de disposer des publications du PNUE. Afin que chacun puisse avoir accès à ces publications, le PNUE les vend aux clients des pays en développement et des pays les moins avancés avec des rabais de 50 et 75 % respectivement.

Bien que le succès ne soit qu'en partie attesté par les ventes, il est encourageant de constater qu'elles demeurent fortes, atteignant au cours des 24 derniers mois la somme de 250 000 dollars. Les atlas du PNUE tels que *La planète en péril : atlas des menaces pesant actuellement sur les populations et l'environnement* et *Une planète, une multitude d'individus : atlas de notre environnement en mutation* ainsi que les publications scientifiques telles que *GEO-4*, l'*Annuaire* et *Les perspectives mondiales concernant la banquise et l'enneigement* occupent le haut de la liste des ventes. Les publications du PNUE sont aussi désormais disponibles sur Google Book qui donne accès à de nouveaux groupes et marchés. Le lectorat des publications du PNUE en ligne se porte bien lui aussi. Le nombre total des lecteurs (venant de 160 pays) des deux revues du PNUE – *Notre planète* et *Tunza*, destinées aux jeunes – a atteint, d'après les estimations, 12 millions au cours des 18 derniers mois (alors qu'il était de 6 840 000 en 2005).

Une récente initiative du PNUE, entreprise en association avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Université Yale et des maisons d'édition de premier plan, vise à développer l'accès aux recherches sur l'environnement dans les pays en développement. Depuis ses débuts, en octobre 2006, l'initiative Online Access to Research in the Environment (Accès en ligne aux recherches sur l'environnement) a recueilli l'adhésion de 600 institutions de plus de 50 pays en développement auxquelles elle donne accès, gratuitement ou à coût réduit, aux derniers résultats des recherches scientifiques sur l'environnement via un portail Internet spécialisé.

UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES

Le PNUE s'emploie à favoriser l'utilisation efficace des ressources et des modes de consommation et de production viables dans les pays développés et les pays en développement. Le cadre visant à favoriser une consommation et une production viables est le processus de Marrakech, qui consiste en une initiative mondiale issue du Plan d'application de Johannesburg adopté par le Sommet mondial pour le développement durable de 2002, dont l'objet est l'élaboration d'un cadre décennal pour les programmes concernant les modes de consommation et de production viables. La Commission du développement durable révisera ce thème au cours de son cycle biennal 2010-2011.

D'importants faits nouveaux sont survenus en 2007 dans le cadre du programme du PNUE pour des modes de consommation et de production viables. Des experts internationaux associés au processus de Marrakech ont examiné la première esquisse d'un cadre décennal mondial dans lequel inscrire les programmes relatifs à des modes de consommation et de production viables; un nouveau groupe international chargé de la gestion viable des ressources a été créé; un plus grand intérêt a été porté aux activités concernant les modes de consommation et de production viables en vue de s'attaquer aux problèmes des changements climatiques; et les initiatives sectorielles concernant le tourisme, le bâtiment et la construction se sont considérablement développées tout comme les travaux portant sur les achats de produits durables avec une nouvelle initiative supplémentaire à l'échelle du système des Nations Unies. De plus, des projets pluriannuels financés par la Commission européenne et la Norvège ont été entrepris dans les domaines de l'éco-étiquetage et l'atténuation de la pauvreté dans le cadre des programmes relatifs aux modes de consommation et de production viables, respectivement.

MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION VIBLES

La troisième réunion biennale internationale d'experts sur le processus de Marrakech a eu lieu à Stockholm (Suède) en juin 2007. Plus de 250 participants y ont pris part parmi lesquels un nombre important de représentants d'entreprises et de la société civile et de gouvernements dont la représentation régionale était équilibrée. Les participants ont mis en place deux nouveaux mécanismes au titre du processus de Marrakech : le Forum des entreprises et de l'industrie et le Forum des ONG qui ont tous deux vocation à faire



bénéficier le processus de Marrakech de leurs vues et de leurs ressources intellectuelles et techniques. Un réseau francophone sur les modes de consommation et de production viables a également été mis en place. Les participants à la réunion de Stockholm sont convenus que le processus de Marrakech était utile en soi. Non seulement il assure l'élaboration du cadre décennal des programmes, mais encore il offre une enceinte spécialisée propice au dialogue et à la coopération dans le domaine des modes de consommation et de production viables entre gouvernements et autres parties prenantes, aux niveaux international et régional.



Pêcheur de coquillages le long d'un récif du sud-est de la côte de l'île de Zanzibar (Tanzanie), le 1er décembre 2007. Le rapport GEO-4 nous met en garde car nous vivons au-dessus de nos moyens. La population humaine est aujourd'hui si importante que la quantité de ressources nécessaires pour assurer sa viabilité excède ce dont elle dispose... L'empreinte de l'humanité [superficie du milieu nécessaire à son entretien] est de 21,9 hectares par habitant alors que la capacité biologique de la Terre n'est en moyenne que de 15,7 hectares par habitant. GEO-4 appelle également l'attention sur le fait que le bien être de milliards de personnes dans le monde en développement est menacé car on n'a pas réussi à résoudre des problèmes relativement simples que l'on a traité avec succès ailleurs. © Finbarr O'Reilly/Reuters

Au cours de ses quatre premières années d'existence, il a permis l'élaboration de stratégies et processus régionaux, la création de sept équipes spéciales de Marrakech ayant pour fonction de favoriser la mise en œuvre des projets concernant les modes de consommation et de production viables, l'amorce d'un dialogue pour la coopération aux fins de développement et l'accroissement de la participation des entreprises et des ONG. En 2008 sera créé un nouveau comité consultatif pour le processus de Marrakech tandis qu'une autre série de consultations régionales sur les modes de consommation et de production viables sera

organisée pour concevoir et donner forme à la structure chargée du cadre décennal des programmes pour des modes de consommation et de production viables. Le cadre mondial de mesures concernant les modes de consommation et de production viables favorisera le passage à des sociétés à faibles émissions de carbone.

Au niveau régional, la quatrième réunion régionale sur les modes de consommation et de production viables en Amérique latine et dans les Caraïbes a eu lieu en octobre 2007 à Sao Paulo (Brésil). La réunion a permis de rassembler 80 participants environ représentant

Utilisation efficace des ressources

24 pays dont des représentants de gouvernements, d'entreprises et de l'industrie, de syndicats, d'ONG, de centres nationaux pour une production moins polluante, d'organismes de développement et du monde universitaire. MERCOSUR (Marché commun du Sud créé par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay) ainsi que le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) étaient également représentés. La réunion a abouti à l'élaboration de quatre plans d'action sous-régionaux, au renforcement du Conseil régional d'experts gouvernementaux s'intéressant aux modes de consommation et de production viables, qui a accueilli de nouveaux membres, et à des contributions à l'ébauche du cadre décennal des programmes portant sur les modes de consommation et de production viables. Un communiqué sur ces modes a été mis au point qui sera présenté au Forum des ministres de l'environnement des pays d'Amérique latine. Enfin, les pays membres du MERCOSUR ont annoncé qu'ils avaient élaboré un plan d'action concernant les modes de consommation et de production viables et exprimé leur appui au processus de Marrakech.

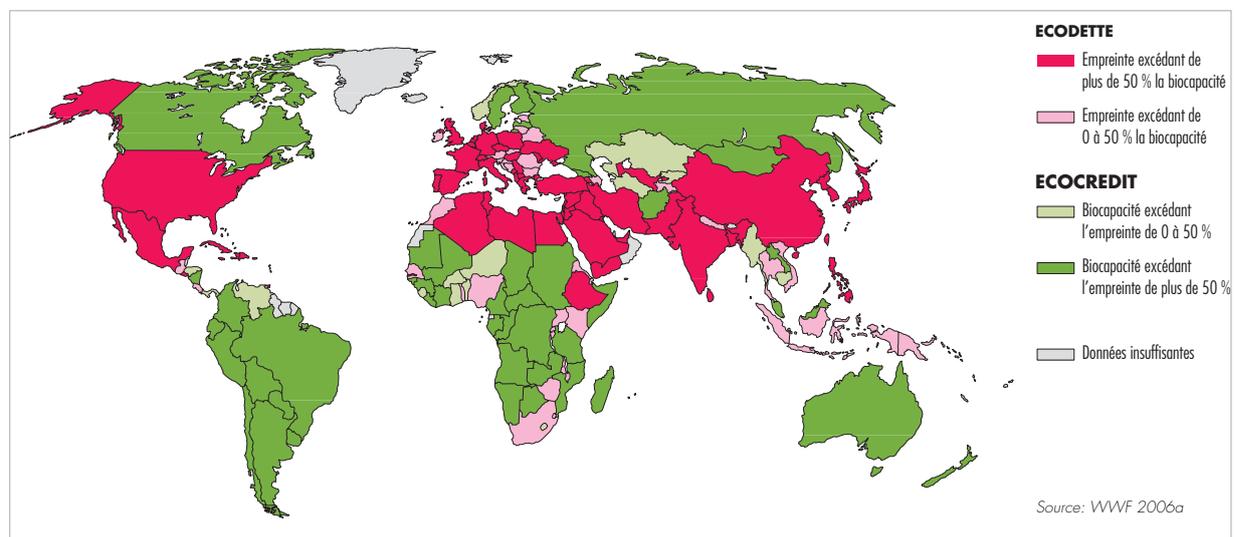
Le PNUE a également continué à aider à la prise en compte des modes de consommation et de production viables par les politiques des gouvernements européens. Avec le concours de l'Agence européenne pour l'environnement et des gouvernements européens, des ONG, des centres pour une production moins polluante et des chercheurs, le PNUE a établi un rapport sur les modes de consommation et de production viables en Europe du Sud-Est et en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (*Sustainable Consumption and Production (SCP) in South East Europe and Eastern Europe, Caucasus and Central Asia*) qui était un document destiné à la conférence organisée en octobre 2007 à Belgrade ayant pour thème « L'environnement au service de l'Europe ». Le rapport comporte des analyses détaillées de

secteurs économiques déterminés tels que l'industrie et les secteurs de l'alimentation, de la construction, des transports et des déchets. Les analyses sont illustrées à l'aide d'exemples d'initiatives en matière de modes de consommation et de production entreprises au niveau local rassemblés dans 18 études portant sur des villes expressément commandées aux fins du rapport. Les résultats du rapport aideront à concevoir de nouvelles initiatives en matière de modes de production et de consommation viables de portée européenne ainsi que nationale et locale.

Toujours au niveau national, le PNUE et la Commission européenne ont organisé, au Brésil, des tables rondes nationales sur les modes de consommation et de production viables à Sao Paulo, en avril 2007. A cette occasion, des priorités en la matière ont été recensées ainsi que les politiques de nature à favoriser efficacement ces modes de production et de consommation. Les tables rondes ont été l'occasion de procéder à un échange de données d'expérience et de meilleures pratiques entre le Brésil et les pays européens.

Une deuxième table ronde sur les modes de consommation et de production viables a eu lieu à New Delhi (Inde) les 19 et 20 décembre 2007. Les participants y ont mis au point des recommandations aux fins d'activités pilotes pour les principaux secteurs, y compris en matière d'utilisation efficace de l'eau, de gestion intégrée des déchets et de sensibilisation aux produits durables. Le PNUE a également entrepris de mettre en œuvre un projet biennal axé sur les possibilités qu'offrent les modes de production et de consommation viables aux pays en développement. Le projet, qui répond aux besoins recensés dans le Processus de Marrakech et le Dialogue sur la coopération au service du développement qui en est issu, a pour objet de démontrer que les modes de consommation et de production viables peuvent atténuer la pauvreté grâce à la réduction des coûts de production, à la création d'emplois résultant de l'ouverture de nouveaux marchés

GEO-4 : créditeurs et débiteurs écologiques



pour les produits durables, à la prévention de la pollution et à la possibilité d'opter sans transition pour des techniques efficaces écologiquement rationnelles. Le projet apportera également un appui aux partenaires des secteurs public et privé des pays en développement souhaitant concevoir et mettre en œuvre des politiques et mesures conduisant à des modes de production et de consommation viables.

Le PNUE exercera un nouveau rôle de chef de file en la matière suite à la mise en place à Budapest (Hongrie), en novembre 2007, du Groupe international pour une gestion viable des ressources. Le groupe bénéficie de l'appui d'un grand nombre de gouvernements, de la Commission européenne et de représentants de la société civile. L'étude des risques écologiques présentés par la production de biocarburants et le recyclage des métaux sont deux des questions auxquelles s'intéressera dans un premier temps ce groupe de réflexion mondial sur l'utilisation efficace des ressources. Le groupe, dont la présidence est assurée par MM. Ernst Ulrich von Weizsäcker et Ismail Serageldin et qui met à profit la très grande expérience du PNUE et les projets en cours en matière d'utilisation efficace des ressources, devrait faire des évaluations scientifiquement et empiriquement irréfutables et donner des avis d'experts sur l'intensité d'utilisation des ressources, la sûreté des approvisionnements et l'impact sur l'environnement de produits et services déterminés au niveau mondial. Le but est de donner des avis clairs, objectifs et utiles à l'élaboration des politiques sur les moyens permettant de rompre le lien actuel entre la croissance économique et la dégradation de l'environnement, et de contribuer à cette dissociation en stimulant une croissance économe en ressources et l'innovation.

LES EQUIPES SPECIALES DE MARRAKECH

Le PNUE continue d'appuyer les Equipes spéciales de Marrakech. Le 29 octobre 2007 a été organisée à Paris une réunion pour coordonner les activités et la coopération avec toutes les équipes spéciales. Le PNUE a donné suite à la réunion en créant un réseau Intranet pour favoriser l'échange d'informations et la collaboration entre les coordonateurs des équipes spéciales. Celles-ci ont conçu une série d'outils et de manuels sur les modes de consommation et de production viables et appuyé la mise en œuvre de projets de démonstration visant à favoriser le passage à ces modes de consommation et de production. L'Equipe spéciale allemande chargée de la coopération avec l'Afrique en étroite coopération avec le PNUE a entrepris un projet d'éco-étiquetage pour ce continent. Un Atelier régional consacré à l'élaboration de programmes nationaux et urbains concernant les modes de consommation et de production viables a eu lieu à Nairobi (Kenya), en octobre 2007, tandis que deux projets de plans d'action sur ces modes de consommation et de production ont été entrepris

au Mozambique et en Egypte. L'Equipe spéciale de Marrakech chargé des modes de vie viables a organisé deux ateliers de formation sur la viabilité au Brésil et en Chine et a entrepris de mettre en œuvre six projets de démonstration sur les modes de vie viables au Costa Rica, aux Etats-Unis d'Amérique, au Brésil, en Chine, en Colombie, au Pérou, aux Philippines et à Dubaï. Un site Internet a été créé pour cette équipe spéciale qui a également contribué dans une large mesure à l'amélioration du site Internet d'échange d'informations entre jeunes PNUE-UNESCO (youthXchange).

L'Equipe spéciale chargé des achats publics de produits durables a achevé son étude de la situation en la matière, mis au point une pochette d'informations visant à aider les gouvernements à mettre en œuvre des programmes d'achats publics de produits durables et entrepris un premier projet de démonstration en Argentine. Le PNUE a étroitement collaboré avec l'Equipe spéciale dirigée par l'Italie sur l'éducation pour une consommation viable en organisant la première conférence internationale sur ce thème. Ultérieurement, le PNUE et cette équipe spéciale ont coorganisé un atelier sur ce thème qui visait à ouvrir un débat avec les membres de la profession aux fins d'élaboration de directives sur l'éducation en matière de consommation viable. L'atelier a eu lieu à Ahmedabad (Inde), en novembre 2007 lors de la Conférence PNUE-UNESCO organisée en Inde sur ce thème.

Comme prévu par le Processus de Marrakech, le PNUE a élaboré des directives pour l'élaboration de programmes nationaux sur les modes de consommation et de production viables (*Guidelines for National Programmes on SCP*) avec l'appui financier du

Le processus de Marrakech est une initiative mondiale visant à favoriser des modes de consommation et de production viables. Le PNUE contribue à ce processus, soit directement, soit par le biais de son programme de travail de grande portée sur les modes de consommation et de production viables qui couvre les transports, le tourisme, la construction et les énergies propres, l'achat de produits durables, le sport et l'environnement.



Royaume-Uni. Les directives sont une succession progressive d'avis, destinés aux gouvernements et d'autres parties prenantes, sur la façon de concevoir, mettre en œuvre et suivre les programmes nationaux concernant les modes de consommation et de production viables. Les directives sont illustrées à l'aide de huit études de cas et plusieurs autres exemples de bonnes pratiques concernant les modalités de mise en œuvre par les gouvernements des programmes relatifs aux modes de consommation et de production viables dans le monde entier. Des informations à jour sur les initiatives nationales en cours sont disponibles sur le nouveau système d'échange d'informations du PNUE sur les programmes concernant cette question. Les directives ont été testées dans le cadre de plusieurs projets de démonstration en 2007 en Indonésie, à Maurice et en Tanzanie. Elles ont également fait l'objet de débats au cours de réunions de sensibilisation tenues à Hanoï (Viet Nam, avril 2007); Stockholm (Suède, juin 2007); Lisbonne (Portugal, juin 2007); et Sao Paulo (Brésil, octobre 2007). Une formation aux directives a été dispensée à la fin de 2007 à Nairobi (Kenya) et à New Delhi (Inde) et continuera de l'être tout au long de 2008. Plusieurs pays ont déjà exprimé leurs intérêts pour les directives dont les principaux éléments, à l'état de projet, sont déjà utilisés par certains.

PRODUCTION MOINS POLLUANTE

La priorité du programme du PNUE en matière de modes de consommation et de production viables demeure la prise en compte d'approches visant à préserver l'environnement. En 2007, le PNUE et l'ONUDI ont officiellement évalué leur programme conjoint de centres nationaux de production moins polluante afin de trouver comment ranimer ce réseau essentiel, développer les moyens nationaux permettant de développer et d'accélérer le programme concernant les modes de consommation et de production viables et favoriser les synergies avec d'autres centres aux mandats similaires. En 2008, il sera procédé à l'établissement de la version définitive des résultats de l'évaluation et les recommandations relatives aux activités conjointes du programme et à la collecte de fonds seront mises en œuvre. Le PNUE a continué d'appuyer les centres dans de nouveaux domaines, y compris les projets pilotes entrepris au Costa Rica et au Maroc concernant l'élaboration d'une méthodologie aux fins de viabilité qui a pour objet d'indiquer où intervenir dans les procédés de fabrication des produits et les chaînes d'approvisionnement pour améliorer les résultats sur les plans environnemental et social. En outre, le service du Centre vietnamien pour une production moins polluante chargé des modes de consommation et de production viables s'est vu attribué un projet par la Commission européenne (Asia Invest) dont l'objet est de tester la méthodologie sur des produits destinés au marché européen. Le projet s'intitule « Une production moins polluante pour de meilleurs produits ».

Le PNUE et l'ONUDI œuvrent également dans le domaine des énergies renouvelables, notamment les biocarburants, et dans celui des polluants organiques persistants; il s'agit là de questions qui depuis quelques années sont passées au premier plan des préoccupations internationales en matière d'environnement. Les deux organisations, dont les ressources sont limitées, pourraient en principe se concurrencer pour l'obtention d'un financement externe au titre des activités dans ces domaines. Au lieu de cela, le PNUE et l'ONUDI collaborent depuis plus d'une décennie, de fréquents contacts ayant été établis entre leurs directions et leurs administrateurs. C'est pour cette raison que la planification et la mise en œuvre des activités sont régulièrement entreprises en consultation et souvent en coopération. L'objectif est d'approfondir cette collaboration en 2008 et au-delà, y compris en favorisant d'autres moyens et approches, par exemple dans les domaines des biocarburants et des produits chimiques.

La Suède a financé le projet ayant pour objet l'utilisation de modes de production moins polluants dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement au titre duquel a été élaboré un dossier technique destiné aux décideurs et aux spécialistes de ces modes de production indiquant comment favoriser la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans le cadre de l'approche tendant à rendre la production moins polluante. Le dossier intéressait expressément trois accords multilatéraux, à savoir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Bâle sur les déchets dangereux. En étroite coopération avec l'ONUDI et le secrétariat de l'ANASE, il a été procédé à des essais et une formation a été assurée en Inde, en Ukraine et en Asie du Sud.

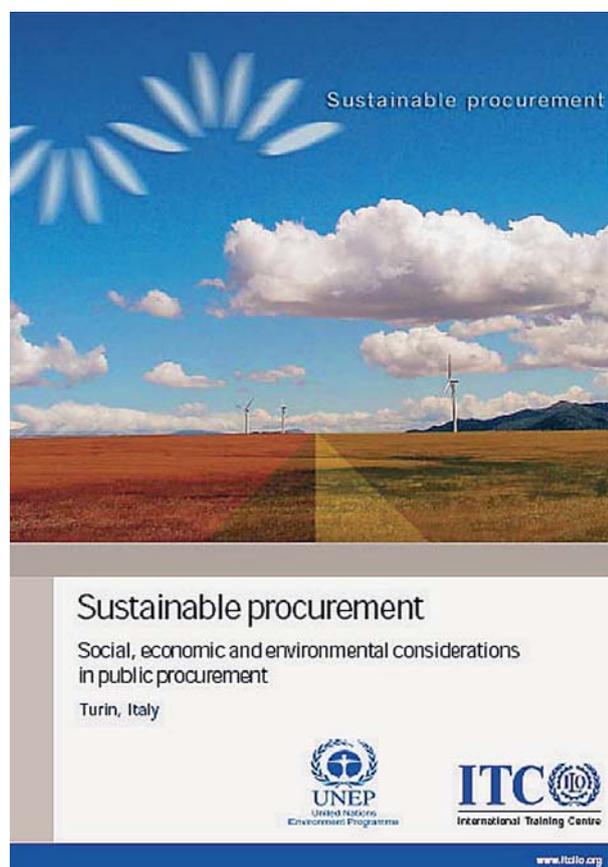
Grâce au Code international de gestion du cyanure, des progrès intéressants ont également été faits en ce qui concerne la mise en place d'un système d'homologation non contraignant pour prévenir et réduire le plus possible les accidents résultant de la production et de l'utilisation du cyanure dans le secteur de l'extraction de l'or. Depuis la parution du code en 2005, son application s'est étendue à près de 70 % de la production et de l'utilisation mondiales du cyanure. La priorité consiste aujourd'hui à obtenir également l'adhésion des producteurs et utilisateurs du cyanure en Asie de l'Est et dans les anciennes républiques d'Union soviétique qui, pour la plupart, n'adhèrent toujours pas au code. Toujours en 2007, un nouveau projet concernant la certification de la réduction des émissions des gaz à effet de serre dans le secteur des hydrocarbures et du gaz a été entrepris avec l'appui du Gouvernement norvégien. S'il est couronné de succès, ce projet aboutira à la mise en place d'un système mondial de financement et de certification des initiatives tendant à atténuer les changements climatiques dans ce secteur

au niveau mondial. Enfin, en Afrique, le projet visant à économiser l'eau dans le secteur de la brasserie, que finance le Danemark, a abouti à la première évaluation panafricaine de la consommation d'eau de ce secteur et à la formulation de mesures permettant de la réduire. Ce projet sous-tend maintenant un partenariat entre les secteurs public et privé d'Afrique ayant pour objet de doter l'industrie et les autorités locales de moyens leur permettant d'économiser l'eau dans ce secteur.

ACHAT D'ARTICLES DURABLES

Le PNUE a finalisé le programme de formation élaboré conjointement avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui vise à donner aux responsables des achats, principalement ceux des organismes publics et des organismes de développement, les moyens leur permettant de comprendre et de mettre en œuvre les pratiques favorisant l'achat d'articles durables. Le premier volet de la formation pilote a été organisé à Turin en mars 2007 après la troisième réunion de l'Equipe spéciale de Marrakech sur les achats de produits durables. En raison du succès de cette première initiative, le PNUE et l'OIT ont organisé un deuxième stage de formation d'une semaine en décembre 2007 et prévoit d'en organiser un troisième

Le programme de formation conjoint PNUE-Organisation mondiale du Travail (OIT) à l'achat de produits durables vise à mettre les responsables des achats, principalement des administrations et des organismes de développement, à même de comprendre et de mettre en œuvre les pratiques propices à l'achat de produits durables.



en avril 2008. Le PNUE a également organisé un atelier de sensibilisation à Tunis (décembre 2007) pour sensibiliser les pays africains à la nécessité d'entreprendre d'adopter les pratiques favorisant l'achat d'articles durables de façon à promouvoir les approches du programme relatif aux modes de consommation et de production viables au sein des entreprises africaines et travaille à un projet visant à aider la Chine à mieux mettre en œuvre sa législation en matière d'achat d'articles écologiques.

Par l'entremise du Groupe de la gestion de l'environnement de l'ONU, le PNUE s'emploie à favoriser l'achat d'articles durables par le système des Nations Unies. Le PNUE exerce la fonction de secrétariat du Groupe. Depuis juin 2007, la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE et le Groupe de la gestion de l'environnement collaborent étroitement à la conception d'un plan d'action pour le système des Nations Unies visant à favoriser l'application des pratiques écologiquement rationnelles en matière d'achat et de gestion des locaux à usage de bureaux. Le PNUE et les responsables de la gestion des locaux et installations de l'ONU se sont réunis à Paris comme chaque année, pour examiner les approches devant permettre une gestion des opérations respectant l'environnement, y compris les mesures propres à rendre les bâtiments économes en énergie et à assurer le recyclage des déchets des locaux à usage de bureaux. Le plan d'action a été approuvé par le réseau des services des achats de l'ONU, en septembre, et par le Groupe de la gestion de l'environnement, en octobre. Le plan prévoit des activités telles que l'élaboration de directives relatives aux produits, la formation du personnel et des responsables des achats de l'ONU ainsi que la révision des pratiques du Système en matière d'achat. Le Groupe contribue également à l'élément « viabilité » du Plan directeur de l'ONU qui concerne la gestion de la rénovation sans précédent de l'ensemble du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique du Nord entretient d'étroits rapports avec le US Green Building Council, qui est une organisation à but non lucratif constituée de dirigeants de tous les secteurs de l'industrie du bâtiment, comptant plus de 9 000 organisations membres et 75 sections régionales qui s'est récemment associée à l'initiative du PNUE pour la construction de bâtiments durables.

Le programme de l'ONU en matière de viabilité a également été créé pour fournir un appui pratique sur le tas aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations publiques et privées afin qu'en matière d'achat et de gestion des bâtiments ils adoptent des pratiques écologiquement viables. Dans le cadre de ce programme, une étroite coopération sera instituée avec le Groupe de la gestion de l'environnement pour donner suite à l'appel du Secrétaire général adressé à tous les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour que ceux-ci n'aient aucun

impact sur le climat et soient écologiquement viables. Toutefois, les activités entreprises au titre du programme ne seront pas confinées au système des Nations Unies et favoriseront les achats d'articles durables et la gestion écologiquement viable des bâtiments d'autres organismes publics et privés. Enfin, la Division Technologie, Industrie et Environnement du PNUE a également pris des mesures spéciales lorsqu'elle a emménagé dans son bâtiment nouvellement rénové à Paris qui ont consisté à faire en sorte que les locaux et les pratiques en matière d'achats prennent en compte l'environnement.

ECO-ETIQUETAGE

En 2007, le PNUE et InWent-Capacity Building International ainsi que d'autres partenaires ont entrepris la mise en œuvre d'un projet quadriennal cofinancé par l'Union européenne et le Ministère fédéral allemand de la coopération et du développement économique visant à favoriser l'éco-étiquetage des produits dans les pays émergents. Le projet, qui est intitulé « Enabling Developing Countries to Seize Eco-label Opportunities » (Permettre aux pays en développement de mettre à profit l'éco-étiquetage), intéresse le Brésil, la Chine, l'Inde et le Kenya et le Sud-Est de l'Afrique,

L'étiquette East African Organic Mark sera apposée sur tous les produits obtenus conformément à la norme East African Organic Products Standard, conçue avec l'assistance de l'Equipe spéciale conjointe PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement, adoptée par la communauté de l'Afrique de l'Est en tant que norme officielle applicable à la production organique, en mai 2007.

East African Organic Products Standard



Naturally Nurtured

le Mexique et l'Afrique du Sud. L'éco-étiquetage est un outil essentiel pour parvenir à des modes de consommation et de production viables car il établit un lien entre la consommation et la production. Les étiquettes sont attribuées aux produits appartenant à une catégorie de produits donnés sur le marché qu'il est préférable d'acquérir du point de vue environnemental. Elles orientent les consommateurs vers l'achat de produits de qualité ayant moins d'impacts nuisibles sur l'environnement tout en encourageant les fabricants à concevoir et vendre des produits ne portant pas atteinte à l'environnement.

Le projet vise à augmenter le nombre des produits éco-étiquetés en aidant les industries des pays ciblées, y compris des entreprises petites et moyennes, à bénéficier des occasions offertes par l'Union européenne et d'autres marchés aux produits préférés en raison de leur intérêt sur le plan écologique. Il prévoit le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique aux industries nationales afin de permettre à leurs principaux produits d'exportation (textiles, chaussures, téléviseurs et papier) de bénéficier de l'éco-étiquetage de l'Union européenne ou du label écologique de « Type I » d'autres pays européens tout en aidant d'autres parties prenantes à concevoir des politiques et mesures d'appui. Le projet contribuera aussi au développement de la coopération entre organismes des pays développés et en développement s'occupant d'éco-étiquetage. Il en résultera une plus grande fiabilité des labels écologiques en tant qu'instrument de commercialisation et une simplification de l'éco-étiquetage, tant pour les producteurs que pour les consommateurs. L'atelier de lancement du projet, auquel participaient 70 parties prenantes et des pays cibles, a eu lieu à Bonn (Allemagne), en décembre 2007.

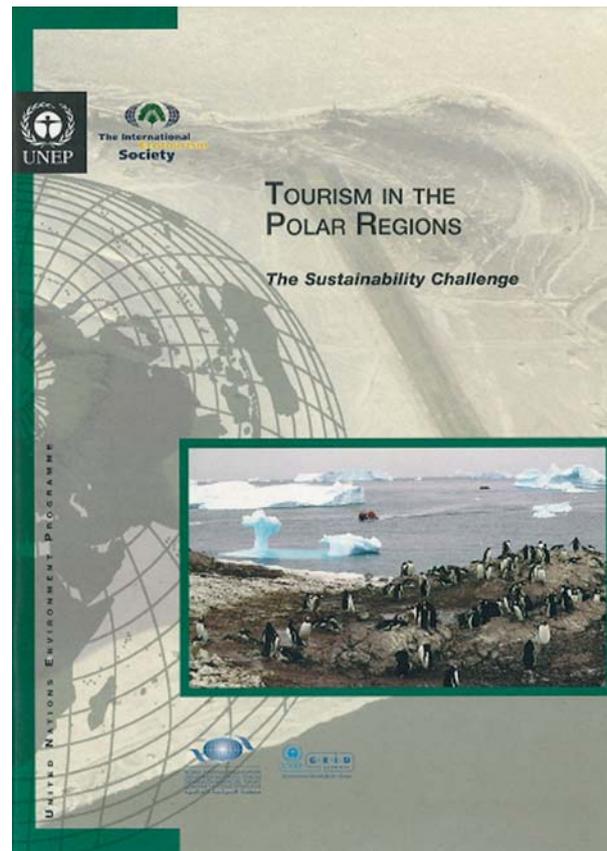
En Afrique, la East African Organic Products Standard (norme relative aux produits organiques de l'Afrique de l'Est) élaborée avec l'appui technique et financier de la Division Technologie, Industrie et Environnement et de ses partenaires, sous les auspices de l'Equipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, a été adoptée par le Conseil des Ministres de l'Afrique de l'Est en tant que norme officielle non contraignante de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Il s'agit là de la deuxième norme régionale relative aux produits organiques adoptée dans le monde après celle de l'Union européenne, et de la première à avoir été conçue en coopération avec les secteurs public et privé et les ONG. La norme devrait stimuler les échanges et le développement du marché des produits organiques dans la région, sensibiliser les agriculteurs et les consommateurs à l'agriculture organique et avoir une incidence sur le processus d'élaboration des normes internationales en matière de produits organiques. Cette initiative de l'Equipe spéciale PNUE-CNUCED a abouti en 2007 à d'autres

résultats dont la réalisation de projets nationaux au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda au titre desquels un appui est assuré aux gouvernements pour qu'ils favorisent le commerce des produits organiques. En outre, trois documents portant sur des recherches thématiques ont été établis qui donnent une vue d'ensemble du secteur de l'agriculture organique en Afrique de l'Est, analysent les liens entre la sécurité alimentaire et l'agriculture écologiquement viable et recensent les meilleures pratiques pour favoriser le secteur organique.

ECOTOURISME

En 2007, les activités du PNUE en matière d'écotourisme ont consisté à mettre davantage l'accent sur les changements climatiques. Il s'agit là d'un défi de la plus haute importance pour l'industrie mondiale qui au XXI^e siècle emploie le plus grand nombre de personnes et contribue le plus au PIB. En collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Organisation météorologique mondiale, le PNUE a organisé la deuxième Conférence internationale sur les changements climatiques et le tourisme à Davos (Suisse) au cours de laquelle ont été examinés les besoins de ce secteur ainsi que les mesures à prendre pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer l'impact. Dans le rapport destiné à la réunion commandé par l'OMT, le PNUE et l'OMM, l'on estime que les émissions directes du secteur touristique représentent aujourd'hui 5 % de la totalité des émissions mondiales et qu'elles devraient augmenter de plus de 150 % au cours des 30 prochaines années si la tendance actuelle était maintenue. Suite à cette conférence, le PNUE a signé un mémorandum d'accord en vue d'une coopération stratégique avec l'OMT, qui porte sur les problèmes posés par les changements climatiques, l'utilisation rationnelle des ressources et la gestion des écosystèmes. Au niveau régional, le PNUE collabore avec l'Alliance des Caraïbes pour un tourisme écologiquement viable à l'établissement d'un nouveau manuel qui vise à aider les communautés locales des destinations touristiques côtières à concevoir et mettre en œuvre des plans d'urgence et de préparation aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques.

L'Equipe spéciale de Marrakech sur le développement de l'écotourisme a poursuivi sa progression avec l'organisation de deux réunions en 2007. En sont membres 14 pays, 11 organisations internationales, des ONG et des associations industrielles ainsi que 80 spécialistes de l'écotourisme. Les membres de l'Equipe spéciale ont entrepris 11 projets pilotes dont 3, administrés par le PNUE, portent sur la gestion de l'environnement dans le secteur du logement, la sensibilisation à la question du tourisme et des changements climatiques ainsi que sur l'écotourisme pratiqué sur les sites naturels et les sites appartenant au patrimoine culturel.



Les activités du PNUE dans le domaine de l'écotourisme en 2007 ont mis davantage l'accent sur le traitement de la question de l'évolution du climat. C'est là un défi crucial pour l'industrie la plus importante du monde. Paru à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2007, le document intitulé *Tourism in the Polar Regions* expose à grands traits les principales caractéristiques de l'environnement polaire ainsi que la multiplicité des rôles joués par le tourisme et ses impacts, tant sur l'environnement de l'Arctique que sur celui de l'Antarctique.

Le PNUE s'est allié à la Fondation des Nations Unies, à l'Alliance pour la protection des forêts pluviales, à l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN), au Sustainable Tourism Certification Network of the Americas et à ECOTRANS, qui est un réseau européen d'experts et d'organisations s'occupant de tourisme, d'environnement et de développement régional, pour mettre au point une série de critères appelés à recueillir l'adhésion générale dans le but de favoriser l'application des principes de l'écotourisme. Le PNUE a également coparrainé l'organisation de la Conférence mondiale sur l'écotourisme d'Oslo en mai 2007, au cours de laquelle l'accent a été mis en particulier sur le problème de l'utilisation rationnelle des ressources et les modes de consommation et de production viables, les réalisations du secteur de l'écotourisme et les difficultés auxquelles se heurte cette industrie.

L'exécution du projet d'aide à la commercialisation des produits de l'écotourisme s'est poursuivie. Ce projet novateur établit un lien entre la conception d'un plus grand nombre de produits touristiques viables et leur marché, favorisant ainsi l'accroissement de la demande

Utilisation efficace des ressources

et une consommation écologiquement viable. Ce projet que finance la Communauté européenne associe les connaissances spécialisées du PNUE à celles de l'Office népalais du tourisme et de la SNV (Organisation hollandaise pour le développement) et des spécialistes européens de l'écotourisme et de la commercialisation. Le PNUE poursuit également la mise en œuvre d'un projet financé par la Commission européenne en Inde et en Thaïlande visant à développer les moyens d'intervention d'urgence des destinations touristiques menacées par les tsunamis. A ce jour, plusieurs parties prenantes des sites de démonstration ont été formées à l'information et à la préparation au niveau local pour répondre aux accidents technologiques (APPELL), à l'évaluation des risques, à la capacité d'intervention en cas de situations d'urgence, à la communication en cas de risques, à l'écotourisme et à la gestion des catastrophes.

Le projet PNUE-FEM entrepris en Afrique qui a pour objet de faire la démonstration et de favoriser la reproduction des meilleures pratiques et technologies permettant de réduire les impacts des sources terrestres de pollution due au tourisme côtier s'inscrit dans le droit fil des questions recensées par le Sommet mondial pour le développement durable et le groupe mis en place au titre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique chargé de la question des écosystèmes côtiers, marins et d'eau douce. Il s'agit de faire la démonstration des meilleures pratiques de nature à réduire la dégradation des environnements marins et côtiers revêtant une importance transfrontalière résultant des effets de la pollution et des contaminants. Les ressources marines et côtières des 48 000 km du littoral de l'Afrique subsaharienne sont menacées à divers degrés par les activités de développement. Le tourisme côtier, en particulier, contribue à cette menace même si souvent on le considère comme une solution de remplacement ne présentant aucun danger pour l'environnement contrairement à d'autres moyens d'existence plus préjudiciables. Le projet est mis en œuvre par l'ONUDI en partenariat avec les organisations nationales des pays participants chargées du tourisme. Lors de la Conférence conjointe des Parties aux Conventions de Nairobi et d'Abidjan, en octobre 2007, un autre projet financé par le FEM a été lancé dont l'objet est de réduire l'impact sur l'environnement du tourisme côtier grâce à un changement des politiques et au renforcement des partenariats publics-privés.

VILLES VIABLES

Parce que la moitié de la population mondiale vit dans des villes petites et grandes, principalement sur le littoral, l'urbanisation et l'environnement entretiennent d'étroits rapports. En 2007, le PNUE et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont développé leur collaboration en concevant un cadre conjoint de coopération à long terme fondé sur les connaissances spécialisées, les activités et

les mandats respectifs des deux organisations. Au cours de la session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat d'avril 2007, un projet de cadre de partenariat ONU-Habitat/PNUE a été présenté. Depuis lors, les deux Directeurs exécutifs ont approuvé ce cadre qui a pour objet de faire en sorte que les politiques urbaines prennent en compte l'environnement, que les politiques environnementales tiennent compte du contexte mondial et qu'en matière d'environnement l'on mette l'accent sur les rapports entre les niveaux local et mondial.

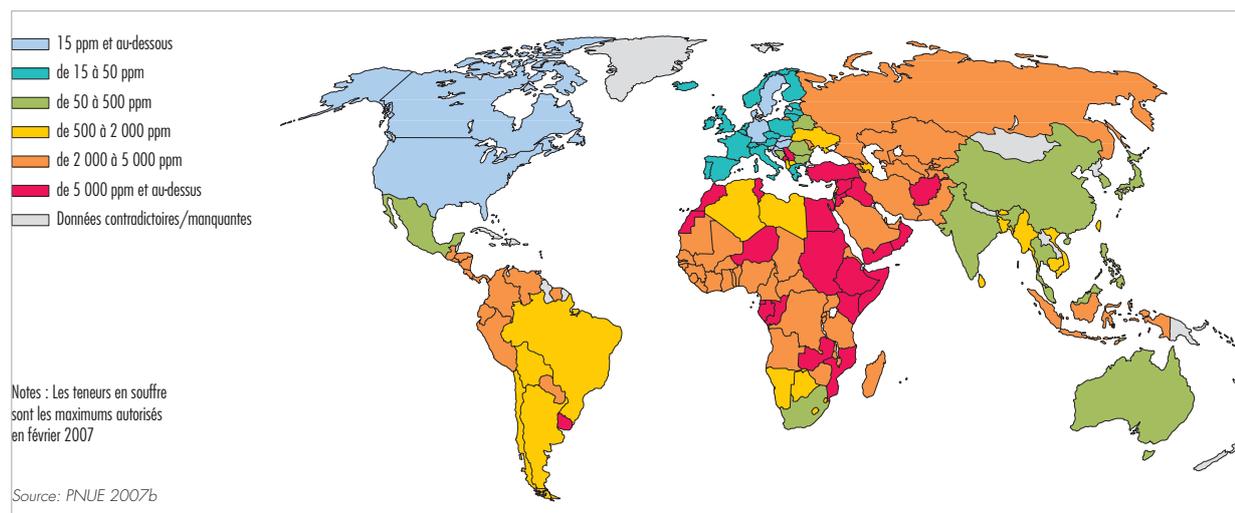
Dans le cadre du partenariat, on privilégiera les campagnes ciblées; cinq domaines de coopération ont déjà été recensés pour 2008-2009 au titre du programme de travail biennal conjoint. Il s'agit des domaines suivants : résilience des villes du point de vue climatique; alliance mondiale pour l'écomobilité; système intégré de gestion des déchets de Nairobi; rapport sur l'état des villes africaines en 2008; biodiversité et écosystèmes urbains. En procédant à l'élaboration d'un programme de travail conjoint, ONU-Habitat et le PNUE entreprennent de donner suite à l'appel en faveur d'une réforme du système des Nations Unies et d'une coopération plus étroite entre les organismes des Nations Unies en vue d'accroître leur efficacité.

En 2007, dans la ville de Nairobi, siège du PNUE, on a poursuivi la mise en œuvre du programme concernant le Bassin de la rivière de Nairobi. Ce programme vise à reconstituer l'intégrité écologique des bassins versants de Nairobi et de leurs principaux cours d'eau en vue d'améliorer les moyens d'existence et la santé des habitants (notamment les pauvres), à enrichir la biodiversité et à garantir un approvisionnement durable en eau aux foyers, à l'industrie, aux espaces récréatifs et aux fins d'utilisation en cas de situations d'urgence. Le programme a quatre principaux objectifs : démontrer comment l'industrie et les entités socio-économiques contribuent à la pollution des cours d'eau de Nairobi; favoriser un meilleur accès à l'information et une plus grande sensibilisation des individus afin qu'ils s'attaquent à la pollution et à ses causes; mettre les parties prenantes mieux à même de traiter les problèmes d'environnement; améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement du bassin hydrographique.

TECHNOLOGIES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES

L'une des façons du PNUE d'œuvrer en faveur d'un environnement urbain viable et d'une utilisation durable de l'eau consiste à favoriser les technologies écologiquement rationnelles. Le Centre international d'écotechnologie (CIET) a entrepris d'élaborer un manuel d'information et des documents de formation à l'utilisation rationnelle de l'eau en milieu urbain et dans les foyers en association avec la Faculté

GEO-4 : Teneurs en soufre du gazole dans les différentes régions du monde en 2007



En 2007, le PNUE a continué à favoriser l'utilisation de carburants et de véhicules moins polluants en sa qualité de centre d'échange du Partenariat pour des carburants et véhicules propres qui est l'initiative mondiale de pointe en matière d'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain grâce à la réduction des émissions des véhicules. En association avec la société de services de livraison TNT, le PNUE a conçu un outil interactif aux fins de mise au point d'une stratégie privilégiant les parcs de véhicules propres de nature à aider les directeurs de parcs à réduire la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules. L'outil recense une grande variété de mesures qui permettraient de rendre les parcs de véhicules plus performants ainsi que les avantages environnementaux et économiques qui résulteraient de cette démarche. Le PNUE a également organisé plusieurs réunions de formation avec les sociétés multinationales et les organismes humanitaires pour les aider à concevoir leurs stratégies en matière de parcs de véhicules propres. En s'inspirant des résultats de la campagne mondiale visant à la suppression du plomb, le PNUE entreprend aujourd'hui d'aider les 17 derniers pays qui utilisent encore des carburants au plomb à parvenir à respecter la date limite de 2008.

Le défi consiste maintenant à réduire la pollution liée aux petites particules (particules de diamètre inférieure à 10 microns) qui ont principalement pour origine les carburants à forte teneur en soufre. Ces teneurs diffèrent considérablement d'un pays, d'une région et d'un carburant à l'autre. Ainsi les teneurs en soufre du gazole se situent entre 10 parts par million (ppm) en Europe et aux Etats-Unis, et 10 000 ppm dans certaines régions d'Afrique et du Moyen-Orient. Après la conclusion de l'accord décisif entre les gouvernements et le secteur privé, lors de la réunion mondiale du Partenariat pour des carburants et véhicules propres de 2005, visant à réduire sensiblement la teneur en soufre des carburants des véhicules partout dans le monde (au-dessous de 50 ppm), le PNUE, en 2007, a appuyé les initiatives régionales, sous-régionales et nationales tendant à l'élaboration de plans d'action et de normes aux fins d'adoption de carburants propres, qui pourraient ouvrir la voie à l'utilisation de véhicules moins polluants dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

d'architecture de l'Université technique de Delft (Hollande). La publication vise les décideurs et les services publics s'occupant de la gestion de l'eau et porte sur l'élaboration et l'adoption de politiques rationnelles ainsi que sur l'application de technologies écologiquement rationnelles, notamment la gestion de la demande et de l'approvisionnement en eau, la réduction de la consommation, le recyclage et la réutilisation de la ressource. Le module de formation figurant dans la publication comprend la méthode élaborée par le CIET pour évaluer les technologies d'un point de vue écologique grâce à laquelle on disposera d'un outil pratique pour recenser les meilleures approches technologiques en matière d'utilisation rationnelle de l'eau.

Le Centre d'écotechnologie, qui est situé au Japon, favorise l'adoption et la mise en œuvre des technologies écologiquement rationnelles, y compris les systèmes de gestion propres à prévenir les catastrophes ainsi que les systèmes de gestion de la production et de la consommation de l'eau et les systèmes d'assainissement. En association avec le Centre du Collège Fleming (Canada) s'intéressant à d'autres procédés de traitement des eaux usées, a été

entreprise l'amélioration du logiciel du CIET SubWet 1.0 qui permet de modéliser des zones humides artificielles, afin de pouvoir y inclure les climats tempérés et froids. L'amélioration du modèle répond à la nécessité de pouvoir appliquer à de plus grands nombres de cas, sur d'autres sites, les technologies écologiquement rationnelles conçues pour les zones humides artificielles. La nouvelle version améliorée du logiciel – SubWet 2.0 – sera utilisée aux fins de formation et de modélisation des zones humides à Hailin, ville de la République populaire de Chine, en coopération avec ONU-Habitat et le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique.

En 2007, à la Jamaïque, le CIET et l'Unité de coordination régionale du Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE ont entrepris de répondre à la nécessité d'améliorer l'accès à l'eau et aux systèmes d'élimination des eaux usées dans les communautés rurales des zones écologiquement exposées de Jamaïque. Il s'agit d'analyser les conditions dans lesquelles sont assurés l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans un certain nombre de zones rurales écologiquement fragiles du pays et de recenser les solutions

écologiquement rationnelles que les communautés pourraient gérer. La communauté de Breadnut Walk a été retenue aux fins de mise en œuvre d'un projet pilote visant à améliorer l'accès à une eau salubre et plusieurs interventions possibles ont été recensées en vue d'un approvisionnement en eau écologiquement rationnel, notamment aux fins d'amélioration de la collecte des eaux de pluie et de leur désinfection. Les résultats de l'étude et les enseignements tirés de l'expérience pilote permettront de disposer des données nécessaires aux interventions à plus grande échelle en Jamaïque ainsi que dans d'autres petits Etats insulaires en développement. Un atelier régional a été organisé en novembre 2007 pour déterminer l'état d'avancement des activités financées par le PNUE dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, échanger les enseignements tirés et conclure des partenariats en vue d'une plus large coopération. Le projet est mis en œuvre en association avec l'organisme jamaïcain chargé de l'alimentation en eau en milieu rural.

Au Brésil, le CIET a poursuivi la réalisation d'un projet visant à améliorer la qualité des eaux usées rejetées par l'usine de traitement des eaux usées du quartier de Bocaina de Sao Paulo. En dernier ressort, il s'agira d'améliorer la qualité de l'eau du cours d'eau Bocaina. Sont associés à cette entreprise l'Institut international de l'écologie et de l'environnement de Sao Paulo, le Comité de la Fondation internationale pour l'environnement lacustre ainsi que la Municipalité de Bocaina. Une zone humide pilote artificielle a été conçue à l'aide du logiciel SubWet pour étudier comment améliorer la qualité des eaux rejetées par l'usine de traitement. Parallèlement, a été organisé un atelier de formation destiné aux autorités et institutions locales.

Au Viet Nam, la mise en œuvre du projet visant à accroître les ressources, entrepris en coopération avec le Centre vietnamien pour une production moins polluante, a été achevée avec succès en 2007. Des plans et dessins détaillés d'un système de réutilisation des eaux usées et de collecte des eaux de pluie destinées à une sucrerie ont été élaborés et mis en œuvre en septembre 2007. Etant donné que la superficie de collecte des eaux de pluie est de 280 m² et que le rendement du système est estimé à 80 %, la sucrerie compte recueillir 448 m³ d'eau par an. Pour pouvoir réutiliser les eaux usées, elle a installé une tour de refroidissement pouvant recycler 100 m³ d'eau par jour. Pour transformer les déchets organiques en une précieuse ressource, le système de compostage a été perfectionné pour que les agriculteurs disposent d'un compost de meilleure qualité et que l'impact du compostage des déchets sur l'environnement soit réduit. Grâce au volume supplémentaire d'eau recueilli grâce à la collecte des eaux de pluie et à la réutilisation des eaux usées, la société pourra réduire considérablement les coûts afférent à l'approvisionnement en eau et au rejet des déchets.

MOBILISATION DU SECTEUR PRIVE

L'attention prêtée au résultat final est ce qui guide les initiatives du PNUE en matière de financement dont l'objet est de contribuer à la sensibilisation au niveau mondial aux coûts financiers – ainsi que sociétaux – de la politique qui consisterait à ne pas traiter le problème des changements climatiques planétaires. Avec les évaluations du PNUE faisant autorité telles que les rapports GEO et les rapports d'évaluation du GIEC, des programmes tels que les initiatives financières contribuent non seulement à encourager les gouvernements à adhérer au Protocole de Kyoto, mais également à promouvoir les investissements des institutions financières et d'autres investisseurs dans le secteur des énergies propres et renouvelables. Ces initiatives sont des partenariats entre les secteurs public et privé uniques qui associent les organismes des Nations Unies au secteur financier. Leur mission consiste à recenser les meilleures pratiques en matière d'environnement et de viabilité et d'en favoriser l'adoption par les institutions financières dans tous les domaines où elles interviennent. Il s'agit du partenariat volontaire le plus important au niveau mondial de ce type ayant recueilli l'adhésion de plus de 160 signataires. En sont membres des banques, des compagnies d'assurance, des gestionnaires de fonds et d'autres institutions financières. Ceux-ci s'engagent collectivement dans une série de travaux portant sur des secteurs, des questions et des régions déterminés en vue de dégager des approches novatrices en matière de financement durable et d'investissements responsables.

Les membres du Groupe de travail sur la gestion des actifs collaborent à la prise en compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance lors de la prise de décision en matière d'investissements. Cela suppose que l'on comprenne comment ces questions influent sur les investissements et que l'on définisse de nouvelles approches aux fins de leur prise en compte. Les membres du Groupe sont des gestionnaires d'avoirs internationaux basés au Brésil, au Canada, en France, en Italie, au Japon, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis d'Amérique. En novembre 2006, le Groupe a réuni les cadres supérieurs de banques privées prestigieuses en Suisse pour qu'ils étudient les obstacles et les possibilités en matière d'investissements responsables dans ce domaine. Les résultats de la réunion de Genève figurent dans un rapport intitulé *Unlocking Value: The Scope for Environmental, Social and Governance Issues in Private Banking* (Libérer les valeurs : possibilités de prise en compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance par les banques privées) qui a paru en février 2007. Le rapport traite de la question de la demande, en grande partie négligée, d'investissements responsables d'importants « possédants » dont le montant total des avoirs serait d'après les estimations, de plus de 44 trillions de dollars en 2010. Ce rapport d'avant-garde donne des orientations au secteur des banques privées.

L'étude intitulée *Demystifying Responsible Investment Performance: A Review of Academic and Broker Research on ESG Factors* réalisée par le Groupe de travail sur la gestion des actifs et la société Mercer en 2007 passe en revue certaines des recherches les plus rigoureuses entreprises par des universitaires et des courtiers portant sur l'environnement, la société et la gouvernance en tant que facteurs, et vise à démystifier la notion de performance et à encourager les recherches quantitatives approfondies sur cette question. Le cadre et la méthode utilisés ont été présentés à Genève, en juillet, à l'occasion de la première réunion annuelle consacrée aux principes régissant les investissements responsables. En 2007, le Groupe de travail et le Social Investment Forum du Royaume-Uni ont constaté que l'intérêt des fonds de pension pour les investissements responsables avaient considérablement grandi mais qu'il était de toute évidence nécessaire de faire en sorte que nombre d'entre eux comprennent mieux comment faire pour que les investissements prennent en compte les questions d'environnement, de société et de gouvernance. Le rapport intitulé *Responsible Investment in Focus: How Leading Public Pension Funds are Meeting the Challenge* expose les stratégies et pratiques les plus perfectionnées et les plus fructueuses des fonds de pension publics les plus en vue dans le monde. Le rapport a paru à Londres (Royaume-Uni) en avril 2007 de façon à coïncider avec le premier anniversaire de la réunion de Genève sur les principes en matière d'investissements responsables.

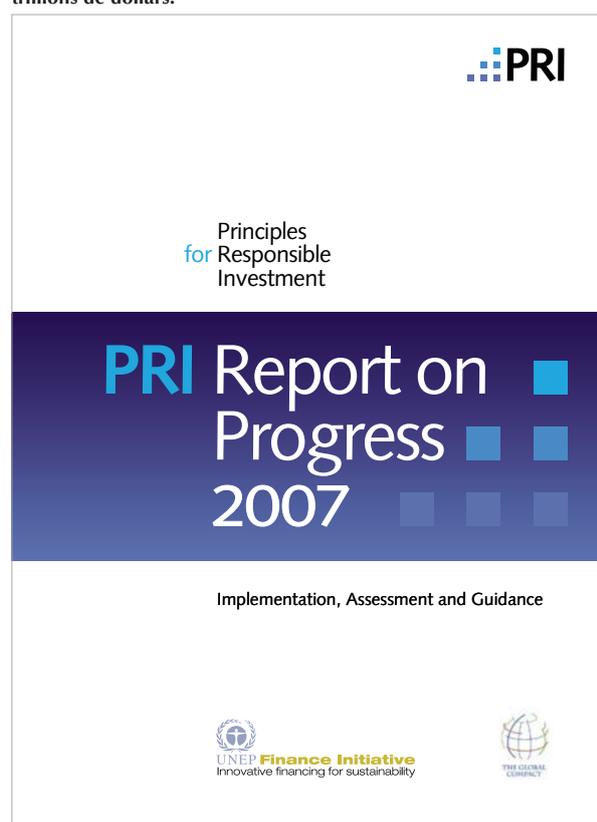
INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

Les principes en matière d'investissements responsables, qui ont été énoncés en avril 2006 par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan à la Bourse de New York, sont déjà devenus un cadre de référence en ce qui concerne la prise en compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance lorsqu'il s'agit de prendre des décisions dans le domaine des investissements. Début 2005, le Secrétaire général de l'ONU avait invité les investisseurs institutionnels les plus importants de la planète à élaborer une série de principes en matière d'investissements responsables. Sous les auspices conjoints de l'Initiative financière du PNUE et du Pacte mondial, les représentants de 20 investisseurs institutionnels de 12 pays ont constitué le Groupe des investisseurs. Le Groupe, qui a accepté de prendre en charge le projet, a été habilité à élaborer les principes comme il l'entendait. Il a été ultérieurement épaulé par un groupe d'experts constitué de 70 parties prenantes, dont des membres du Groupe de travail sur la gestion des actifs prenant part aux initiatives financières du PNUE et d'autres représentants du secteur des investissements, d'organisations intergouvernementales et gouvernementales, de la société civile et du monde universitaire. Les Principes en matière d'investissements responsables issus de ce processus ont été rendus publics en avril 2006. En 2007, les

Principes ont recueilli l'adhésion de 275 signataires dont les actifs étaient supérieurs à 13 trillions de dollars. Le processus d'élaboration du premier rapport et de la première évaluation a pris fin avec la publication des résultats globaux dans le rapport intitulé *PRI Report on Progress 2007*.

Paru en octobre 2007, à l'occasion de la Table ronde mondiale organisée au titre de l'Initiative financière du PNUE à Melbourne, l'exposé général intitulé *Responsible Property Investing: What the Leaders are Doing* (Investissement responsable : Que font les dirigeants) résume les principales recherches sur le marché menées par le Groupe de travail sur la gestion des biens et actifs en 2006-2007. Les membres du Groupe encouragent les investissements et les types de gestion permettant d'atteindre les meilleurs objectifs des points de vue environnemental, social et financier compatibles avec les responsabilités fiduciaires. Les études de cas rassemblées dans l'exposé général soulignent les nouvelles possibilités offertes aux investisseurs et aux gestionnaires d'actifs et de biens grâce auxquelles un portefeuille d'actifs peut produire de meilleurs résultats des points de vue de l'environnement, de la société et de la gouvernance sans réduire la rentabilité financière.

Les principes régissant les investissements responsables, définis sous les auspices conjoints de l'Initiative financière du PNUE et du Pacte mondial en sont venus à constituer un cadre déterminant en ce qui concerne la prise en compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance lors de la prise de décisions en matière d'investissement. En 2007, le nombre des signataires de ces principes a atteint à 275, ce qui représente des avoirs excédents 13 trillions de dollars.



La Table ronde mondiale organisée au titre de l'Initiative financière du PNUE attire des centaines de spécialistes du monde de la finance parmi les meilleurs car elle est organisée sur tous les continents à tour de rôle. Cette année, elle a donné l'occasion aux banquiers, assureurs, gestionnaires d'actifs et investisseurs institutionnels de débattre de nouvelles idées et des nouveaux défis là où les intérêts des financiers, des assureurs, des investisseurs et des marchés des capitaux se mêlent aux préoccupations suscitées par le développement. Les Equipes spéciales régionales et les organisations partenaires membres du réseau mondial établi au titre de l'Initiative financière du PNUE ont étudié les évolutions régionales et nationales à la lumière de leur approche avisée. Cette année, plus de 170 des 450 participants à la Table ronde mondiale organisée à Melbourne n'étaient pas australiens.

DROITS HUMAINS

Etre responsable c'est également prendre en compte les droits humains. La section chargée des droits humains de l'Initiative financière du PNUE étudie la complexité des rapports entre les droits humains et les pratiques du secteur financier. Les membres de la section collaborent actuellement à la démystification du jargon qui entoure les droits humains de façon à pouvoir prendre des décisions responsables dans leurs domaines d'influence.

Les signataires de l'Initiative financière du PNUE se sont joints à d'éminents experts pour débattre des questions des droits humains relevant du secteur financier lors d'une consultation avec M. John Ruggie, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises à but lucratif, en février, au Bureau du Haut commissaire aux droits humains à Genève. Tout en reconnaissant les points forts et les points faibles des principes de l'Equateur relatifs au financement des projets, les intéressés ont clairement demandé que les concertations portant sur d'autres activités en matière de prêt soient développées. Le rapport de M. Ruggie sur les droits humains et le secteur financier a été présenté au Conseil des droits de l'homme en mars 2007.

Durant l'année 2007 a été mis en place un système de signalisation en ligne pour les droits humains. Il s'agit d'un moyen d'orientation polyvalent à but lucratif, pratique et utile au secteur financier. Il permet d'obtenir des données de base et est axé sur des questions précises concernant différents secteurs industriels et leurs particularités. Des questions essentielles y sont traitées pour aider à évaluer les impacts. Ce mécanisme en ligne est conçu pour aider les entreprises d'avant-garde et les agents des sociétés de prêt et d'investissement en contact avec les clients. Il a été créé lors de la Table ronde mondiale de l'Initiative financière du PNUE, en octobre 2007.

LA FINANCE ET L'AFRIQUE

L'éventail des membres de l'Equipe spéciale de l'Initiative financière du PNUE pour l'Afrique va des représentants de banques commerciales et de banques de développement aux gestionnaires d'actifs. Ils sont unis par un même objectif qui consiste à définir des approches aux fins de viabilité du secteur financier en Afrique. Le rapport intitulé *Banking on Value : A New Approach to Credit Risk in Africa* (Miser sur la valeur : Nouvelle approche des risques en matière de crédit en Afrique) a été présenté à l'occasion du Forum économique mondial de juin 2007 par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner. Le rapport aide les institutions financières africaines à prendre en compte les questions d'environnement, de société et de gouvernance dans le cadre de leurs activités de prêt et de leurs politiques de gestion des risques en matière de crédit.

Les meilleures pratiques et directives sont sous-tendues par les méthodes des principales banques sud-africaines et nigérianes. Un programme de formation en ligne a été mis à la disposition des institutions financières, en novembre et décembre 2007. La formation dure près de trois semaines et s'inscrit dans le cadre de l'analyse entreprise en Amérique latine au titre de l'Initiative financière du PNUE et des risques environnementaux et sociaux.

Le rapport intitulé *The State of Responsible Investment in South Africa* (Situation en ce qui concerne les investissements responsables en Afrique du Sud) a paru à la bourse de Johannesburg (Afrique du Sud), en octobre 2007. On y expose en détail l'idée que les investisseurs sud-africains se font des questions d'environnement, de société et de gouvernance et on y indique comment leurs décisions et leurs intérêts les prennent en compte. Le rapport devrait donner aux investisseurs sud-africains une idée précise des mesures à prendre pour pouvoir investir durablement. On y passe en revue les activités de 32 fonds de pension, de 19 gestionnaires d'actifs et de 11 fournisseurs de service en matière d'investissement.

Toujours en octobre, l'Equipe spéciale africaine pour l'Initiative financière du PNUE a inauguré la Table ronde pour l'Afrique de l'Est sur le financement durable, à Nairobi (Kenya). Cette initiative, parrainée par Citigroup, a accueilli plus de 50 représentants du secteur financier, des gouvernements et des ONG du Kenya. Les débats ont porté sur la notion de financement durable et permis aux représentants de mieux comprendre les mesures que le secteur financier peut prendre. On compte que les débats aboutiront à un programme fécond qui permettra aux institutions financières d'Afrique de l'Est d'embrasser tous les aspects de leurs contributions au développement durable. Des travaux sont également en cours pour

donner des avis permettant de surmonter les obstacles et d'accroître le micro-financement commercial et les investissements durables dans les micro-entreprises en Afrique. L'Afrique est le continent le plus pauvre. Le micro-financement commercial devrait permettre à des millions de petits entrepreneurs africains de sortir de la pauvreté. A ce jour, le micro-financement commercial a été fort peu orienté vers cette partie du monde. Grâce à des fonds de la Fondation Gates, une étude est en cours qui devrait permettre de comprendre comment surmonter ces difficultés. Les conclusions paraîtront dans un rapport au début de 2008. En septembre 2007, l'Initiative financière du PNUE et l'équipe chargée du financement durable du Fonds mondial pour la nature (WWF) ont conjointement accueilli un atelier international à Genève (Suisse) sur les modes de financement novateurs pour des micro-entreprises durables en Afrique.

EQUIPE SPECIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

L'Asie et le Pacifique est l'une des régions dont le nombre de signataires de l'Initiative financière du PNUE a augmenté le plus rapidement en 2007. Depuis

la réunion de 2006, cinq nouveaux signataires de Chine, d'Inde et de Corée ont adhéré à l'Initiative financière du PNUE. Au cours des dernières années, la Corée a été le pays dont le nombre de membres a le plus augmenté. Le Groupe de vulgarisation de l'Equipe spéciale pour l'Asie et le Pacifique a organisé des ateliers sur le financement durable dans la région, dont l'atelier sur les changements climatiques à Bali (Indonésie) le 6 décembre, en collaboration avec le Ministère indonésien de l'environnement, destiné aux institutions financières indonésiennes.

L'Equipe spéciale pour l'Asie et le Pacifique participe à deux stages d'apprentissage électronique organisés dans le cadre de l'Initiative financière du PNUE depuis 2007. Le Comité consultatif sur les risques des crédits pour l'environnement du Groupe Australasie de l'Equipe spéciale pour l'Asie et le Pacifique et l'organisme de protection de l'environnement PA Victoria ont le plus contribué à la mise au point du stage de formation en ligne *Climate Change: Risks and Opportunities for the Finance Sector* (Changements climatiques : Risques et occasions pour le secteur financier) qui a débuté en juin. Le Groupe de sensibilisation a également

Le stage de formation en ligne intitulé *Climate Change: Risks and Opportunities for the Finance Sector* (Changements climatiques : Risques et occasions pour le secteur financier) a débuté en juin 2007



Course Information

- [Course Introduction and Background](#)
- [Course Goals and Target Audience](#)
- [Course Outline](#)
- [Application Form](#)
- [Fees, Certificates and Pre-Selection](#)
- [Technical Requirements](#)

UNEP Finance Initiative (UNEP FI)

e-Learning Course on

Climate Change: Risks and Opportunities for the Finance Sector

Registration Now OPEN

Registration for the June 2-23, 2008 course is OPEN.

The United Nations Environment Programme Finance Initiative (UNEP FI) is pleased to announce the re-run of their e-Learning course "Climate Change: Risks and Opportunities for the Finance Sector." The course is supported by the [UNEP FI Climate Change Working Group](#), ANZ, National Australia Bank and Westpac, through the UNEP FI Australasian Credit Risk Advisory Committee, EPA Victoria, Bank of America, and UNITAR.

UNEP FI, leveraging the e-Learning infrastructure of The United Nations Institute for Training and Research (UNITAR), will offer courses on this important issue over the internet with the aim of increased quality and effectiveness in training. It is hoped that this initiative addresses one of the key challenges facing many finance-sector executives from around the globe. A recent survey of UNEP FI's regional taskforce members revealed that knowledge of climate change, its associated risks and opportunities for the finance sector, is quite weak. This hinders the development of effective internal policies and their delivery, and also hampers the take-up and success rate of the Kyoto Protocol flexible mechanisms. Through e-Learning and other outreach activities the collaborating institutions hope to mitigate this situation.

Utilisation efficace des ressources

accueilli le programme d'apprentissage électronique concernant l'analyse des risques environnementaux et sociaux dans la région Asie-Pacifique. Le stage pilote de ce programme a pris fin en août tandis que le premier stage pour la région Asie-Pacifique a eu lieu en novembre 2007.

Les Groupes japonais et coréen de l'Equipe spéciale pour l'Asie et le Pacifique ont collaboré à la diffusion, dans leurs pays respectifs, du programme relatif au financement durable. Le Groupe japonais a publié sa première brochure. Outre qu'elle résume les activités du Groupe jusqu'à la fin de 2006, cette brochure bilingue comporte également des informations sur les politiques environnementales du Japon intéressant le secteur financier. Le Groupe a entrepris d'adapter le stage de formation en ligne sur les changements climatiques de l'Initiative financière du PNUE aux stagiaires japonais. Le Groupe coréen s'est réuni en mars pour examiner le supplément au document *Financial Services Sector* (Secteur des services financiers) et a encouragé la participation à l'établissement de rapports et à l'orientation des projets.

EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

Suite au grand intérêt manifesté par les institutions financières grecques et à l'augmentation considérable du nombre de signataires grecs, l'Equipe spéciale pour l'Europe centrale et orientale a organisé un atelier sur le financement durable et l'assurance en janvier, à Athènes. L'atelier a été consacré à un rapport de pays sur le financement durable établi à partir d'une étude entreprise par des institutions financières et des parties prenantes grecques. L'atelier a rassemblé plus de 60 participants et suscité un grand intérêt parmi les

médias. Etant donné la forte présence des institutions financières grecques dans les Balkans, l'Equipe spéciale a organisé deux séminaires de sensibilisation en Roumanie et en Bulgarie au début d'octobre 2007. Ce sont des sociétés membres de l'Equipe spéciale qui les ont accueillis.

En 2007, l'une des principales priorités de l'Equipe spéciale a été la mise en œuvre du stage en ligne consacré à l'analyse des risques pour l'environnement et la société des prêts et investissements. Le stage qui était destiné aux gestionnaires des risques des institutions financières, était également ouvert à d'autres parties prenantes du secteur financier. Réservé à 20 participants seulement, le stage visait à développer les interactions avec les tuteurs financiers et à assurer une excellente compréhension et une connaissance pratique des méthodes d'évaluation et de traitement des risques environnementaux et sociaux. La version expérimentale du stage a eu lieu en août 2007. C'est en novembre de la même année qu'a eu lieu sa version payante.

L'Equipe spéciale pour l'Amérique du Nord s'emploie à intégrer aux pratiques des entreprises de l'ensemble du secteur financier d'Amérique du Nord les principes du développement durable. Elle a publié le rapport *Green Financial Products in North America* (Produits financiers verts en Amérique du Nord) dans lequel sont examinées les meilleures pratiques dans le monde et les principales possibilités offertes aux institutions financières d'Amérique du Nord. On y analyse la conception des produits et services dans un certain nombre de secteurs différents, dont ceux du commerce de détail et des banques d'affaires, des banques finançant des projets et des investissements et gérant des actifs ainsi que le secteur des assurances.

En 2007, le site Internet du PNUE et de l'UNESCO youthXchange a été amélioré par l'adjonction de sections exposant les activités des partenaires et invitant les lecteurs à réagir et à adresser des cartes postales, et par 17 nouvelles traductions du guide youthXchange et d'autres matériels connexes et l'ouverture d'un site Internet entièrement nouveau en français. La deuxième édition du guide (en anglais) a été finalisée et peut être consultée en ligne tandis que quatre traductions supplémentaires en ont été faites ou sont sur le point d'être achevées en slovène, en grec, en japonais et en philippin. Le PNUE a organisé des ateliers youthXchange en France (en juillet), en Allemagne (en août) et en Inde (en novembre). Des partenaires ont organisé ce même type d'atelier en Corée, au Yémen, à Oman, à Dubaï, au Pérou, en Colombie, en Algérie et en France.



UNE APPROCHE REGIONALE : AMERIQUE LATINE

L'abondance des ressources en eau, forestières et en sols et la richesse de la biodiversité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes est un élément déterminant pour la réalisation des objectifs en matière de développement économique et social de la région. Toutefois, la pauvreté, la disparité croissante des revenus, les problèmes résultant de la gestion des terres, notamment en milieu urbain, et le fait que nombre de pays de la région dépendent de l'exploitation des ressources naturelles hypothèquent la contribution de ces richesses naturelles à la réalisation des objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Ces problèmes exercent des pressions de plus en plus fortes sur l'environnement et les ressources naturelles. Confronté à cette disparité des richesses, aux pressions croissantes exercées sur les écosystèmes de la région et à la nécessité de s'atteler aux priorités recensées en matière d'environnement par le Forum des ministres de l'environnement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Bureau régional du PNUE pour la région, qui est situé dans la ville de Panama (Panama), supervise une série d'activités régionales, sous-régionales et nationales qui donnent suite à l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable.

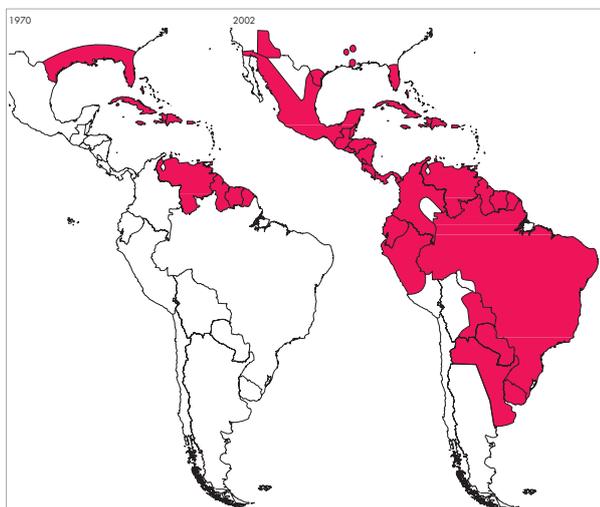
Pour aider à l'application des décisions du Forum des ministres, le PNUE favorise la coordination avec d'autres organismes du Comité technique interinstitutions du Forum ministériel qui est constitué du PNUD, de la Banque interaméricaine de développement, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Banque mondiale. D'autres activités du PNUE dans la région qui visent à contribuer au développement des capacités et à l'appui technologique sont menées en coordination avec la Communauté andine des nations, la Communauté et le marché commun des Caraïbes, la Commission centroaméricaine pour l'environnement et le développement et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies tels que ONU-Habitat et l'Organisation panaméricaine de la santé.

Les activités du PNUE dans la région répondent aux impératifs et priorités sous-régionales et nationales dans des domaines ayant un rapport avec le développement d'une approche intersectorielle de l'optique environnementale des politiques nationales, de la gestion viable en milieu urbain, de l'évaluation de l'environnement et de l'utilisation d'indicateurs de l'état de l'environnement et d'une façon générale, des nouveaux problèmes d'environnement, en particulier la vulnérabilité de la région face à l'évolution du climat. Le développement des institutions des pays de la région a bénéficié d'activités entreprises dans le domaine de la législation environnementale et de la coopération

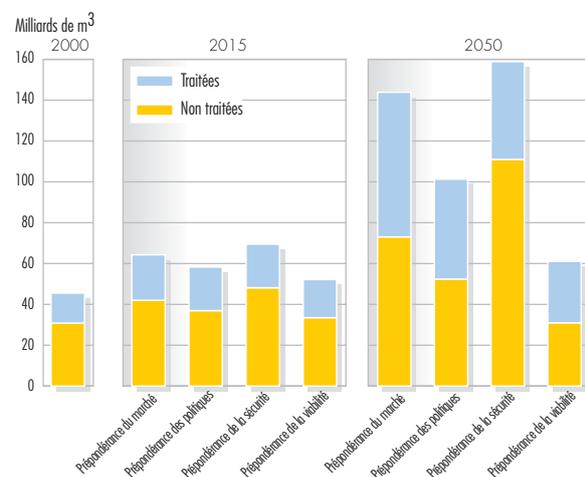
dans le cadre de projets visant à mettre les pays mieux à même de s'acquitter de leurs obligations au titre des conventions multilatérales sur l'environnement. En association avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUE favorise des projets tendant au développement durable des petits Etats insulaires en développement, à l'exploitation écologiquement viable des ressources naturelles et des écosystèmes, à la prise en compte de l'environnement par les mécanismes de développement et au renforcement des programmes régionaux en matière d'environnement. La société civile a grandement contribué aux activités entreprises par le PNUE en Amérique latine et dans les Caraïbes et a enrichi l'analyse et la recherche de solutions aux problèmes d'environnement auxquels la région est confrontée.

Le secteur privé joue un rôle important. L'Equipe spéciale pour l'Amérique latine mise en place au titre de l'Initiative financière du PNUE est constituée de diverses banques - banques commerciales, banques de développement, organismes de microfinancement spécialisés, etc. Un même objectif les rassemble qui consiste à définir les approches de la viabilité et à favoriser les meilleures pratiques pour le secteur financier en Amérique latine. En 2007 plusieurs activités ont eu lieu dont une conférence sur le financement durable à l'intention du secteur financier mexicain, organisée en collaboration avec l'Institut mexicain d'écologie et la Société HSBC Mexico; un programme de formation aux risques environnementaux et sociaux du crédit, au Mexique, au Chili et au Venezuela; et la conception et la mise en place d'un observatoire des risques en ligne. Il s'agit d'une base de données interactive en ligne qui aide à comprendre, à l'aide d'exemples et d'illustrations, la gestion des risques environnementaux et sociaux. En rassemblant des informations sur la façon dont ces risques ont été traités ou peuvent l'être, l'Observatoire donne aux analystes financiers la possibilité de consulter des dossiers.

Au Brésil, chaque année, il est procédé à la mise à jour de l'Indice de la bourse de Sao Paulo, créé en 2005, pour apprécier les résultats de 40 sociétés brésiliennes foncièrement attachées à la viabilité de l'environnement et de la société. Pour que cet indice puisse être appliqué et amélioré sans discontinuer, un conseil délibérant a été créé. Il est actuellement composé de l'Association brésilienne des fonds de pension privés, de l'Association des analystes des marchés de capitaux et des spécialistes des investissements, de l'Association nationale des banques d'investissement, de l'Institut brésilien pour la gouvernance des sociétés, de l'Institut d'éthique entrepreneuriale et de responsabilité sociale, de la Société internationale de financement et du Ministère brésilien de l'environnement. En mars 2007, le PNUE a rejoint le Conseil.

GEO-4 : Réinfestation de zones d'Amérique latine et des Caraïbes par *Aedes aegypti*

GEO-4 : Eaux usées traitées et non traitées en Amérique latine et dans les Caraïbes



Note: résultats de la modélisation Water Gap

Pleins feux sur le SECTEUR PRIVE

Avec ses antécédents en matière d'innovation, le secteur privé peut trouver des solutions à nombre de questions de développement qu'il faudra affronter au cours des décennies à venir, comme par exemple trouver de nouvelles approches pour assurer l'assainissement et l'alimentation en eau douce propre et en énergie à des prix abordables. Les relations étroites qu'entretient le PNUE avec le secteur privé et l'industrie contribuent à la prise en compte par l'ensemble du secteur de logiques écologiques responsables. Par ses activités le secteur privé parvient à prendre de plus en plus conscience du fait que la responsabilité sociale et écologique peut être rentable à court et long termes et que ne pas tenir compte du développement durable finira par nuire à ses propres affaires. C'est pourquoi les sociétés adhèrent à des programmes tels que le Pacte mondial de l'ONU et l'Initiative mondiale du PNUE en matière d'établissement de rapports.

En avril, le PNUE a accueilli le premier Sommet des entreprises pour l'environnement à Singapour en coopération avec le Pacte mondial de l'ONU et l'appui du Gouvernement singapourien avant la cérémonie de remise du Prix Champions de la Terre du PNUE. Près de 1 000 représentants du monde des affaires d'Asie et du Pacifique et au-delà ont eu la possibilité d'entendre de la bouche des dirigeants d'entreprises en quoi consiste la responsabilité des sociétés en matière d'environnement. Un groupe de discussion animée, présidé par le Directeur exécutif du PNUE, avait été organisé auquel participaient des cadres de la compagnie DOW Chemicals, du Carbon Disclosure Project et de Greenpeace. En avril 2008, à Singapour, le PNUE rééditera, avec des organisations partenaires, cette initiative qui a connu un grand succès.

Le PNUE a également collaboré étroitement aux préparatifs du Sommet des dirigeants du Pacte mondial de l'ONU qui a lieu en juillet à Genève (Suisse). Y ont assisté plus de 1 000 représentants du secteur privé et d'organisations s'intéressant à la responsabilité des sociétés. Au nombre des participants de rang élevé du secteur public figurait le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur exécutif du PNUE et d'autres Chefs de secrétariats d'organismes des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et des Ministres d'horizons divers qui ont pris part aux débats sur le rôle des mesures non contraignantes et des gouvernements dans la promotion de la responsabilité sociale. A cette occasion a été adoptée la Déclaration de Genève, initiative du Pacte mondial de l'ONU, du PNUE et du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, signée par les dirigeants de 153 sociétés. Les signataires de la Déclaration, dont 30 adhèrent à Fortune Global 500, engagent leurs sociétés à prendre des mesures concrètes pour une

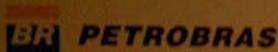
utilisation plus efficace de l'énergie et la réduction de la teneur en carbone des produits, des services et des procédés, à fixer des objectifs librement consentis à cet effet et à publier des rapports sur la réalisation de ces objectifs chaque année.

A l'occasion du Sommet, le PNUE a publié une série d'études de cas sur les bonnes pratiques des sociétés prenant des mesures pour préserver le climat rassemblées sous le titre « *Caring for the Climate: Tomorrow's Leadership Today* » (*Protéger le climat : choisir aujourd'hui les dirigeants de demain*). Une autre déclaration a également été faite – *The Chief Executive Officers Water Mandate (Les mandats des dirigeants concernant l'eau)* – qui incite les entreprises à agir et cible plusieurs domaines allant de la chaîne des approvisionnements et de la gestion des bassins versants à l'engagement des communautés et à la transparence. On y fait état d'un certain nombre d'activités du PNUE dans le domaine de l'eau.

RESPONSABILITE ET VIABILITE ECOLOGIQUE

La vingt-quatrième réunion consultative annuelle du PNUE avec le secteur privé et l'industrie, qui a eu lieu à Sao Paulo (Brésil), en octobre 2007, et a bénéficié de l'appui des entreprises brésiliennes et du Pacte mondial de l'ONU, a consisté en une concertation mondiale du secteur privé et de l'industrie. Plus de 140 délégués et représentants d'organisations privées, de l'industrie et d'institutions financières, d'institutions publiques et d'ONG ont assisté aux débats sur les nouvelles tendances, l'élaboration des politiques et les partenariats possibles entre l'ONU et le secteur privé pour s'attaquer aux questions des changements climatiques, de l'énergie et de la gestion responsable des produits chimiques. Ont pris part aux débats des représentants du Pew Centre, du World Resources Institute, de l'Institut indien Energy and Resources, du Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (CSIR) d'Afrique du Sud ainsi que le Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Ministre uruguayen de l'environnement.

Le PNUE a continué à prendre part à l'Initiative ISO 26000 aux fins d'élaboration d'une nouvelle norme d'orientation en matière de responsabilité sociale qui devrait être achevée en 2009. Au cours de l'une des deux réunions d'experts désignés, le PNUE a organisé, en collaboration avec les responsables publics, un atelier sur l'évolution du rôle des gouvernements et des institutions publiques en matière de promotion de la responsabilité sociale. Le PNUE a fait un exposé sur son rôle dans la prise en compte par le système des Nations Unies des considérations environnementales, à la suite d'un appel du Secrétaire général de l'ONU



B4E

GLOBAL BUSINESS SUMMIT FOR THE ENVIRONMENT



SUPPORTING SPONSORS



M. Achim Steiner, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) faisant une déclaration lors de la séance d'ouverture du Global Business Summit for the Environment (Sommet mondial des entreprises pour l'environnement) à Singapour, le 19 avril 2007. Plus de 600 dirigeants d'entreprises et experts ont débattu de la question de savoir comment les entreprises peuvent aider à venir à bout de la menace que représentent les changements climatiques. Ce sommet de deux jours était la première grande conférence internationale axée sur les entreprises et l'environnement dans la région Asie-Pacifique. © Rosland Rahman/AFP/Getty Images

demandant que le Siège de l'Organisation, les institutions spécialisées de l'ONU et les Bureaux de l'ONU du monde entier ne rejettent pas plus de carbone qu'ils n'en absorbent et fonctionnent selon le principe de la viabilité écologique.

Le PNUE a continué d'exercer sa fonction de membre du Conseil et de participer à l'Initiative mondiale en matière d'établissement de rapports et a contribué à la remise du Prix des lecteurs au titre de l'Initiative qui a débuté en 2007. Le PNUE a rassemblé les rapports des 19 organisations professionnelles et industrielles portant sur les mesures qu'elles ont prises pour aider les directeurs et employés des sociétés des pays en développement à se doter de moyens dans le domaine de l'environnement. Cette remise de prix a eu lieu lors d'une manifestation consacrée au développement industriel accueillie conjointement par l'Institut international pour le développement durable et avec l'appui des Gouvernements sud-africain et norvégien lors de la quinzième session de la Commission du développement durable, tenue à New York le 7 mai. Les intervenants, dont les interventions ont porté sur la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement et les investissements, appartenaient au monde des

entreprises, du travail et des institutions publiques ou représentaient des ONG telles que Consumers International et la Coalition for Environmentally Responsible Economics (CERES – Coalition des économies respectant l'environnement).

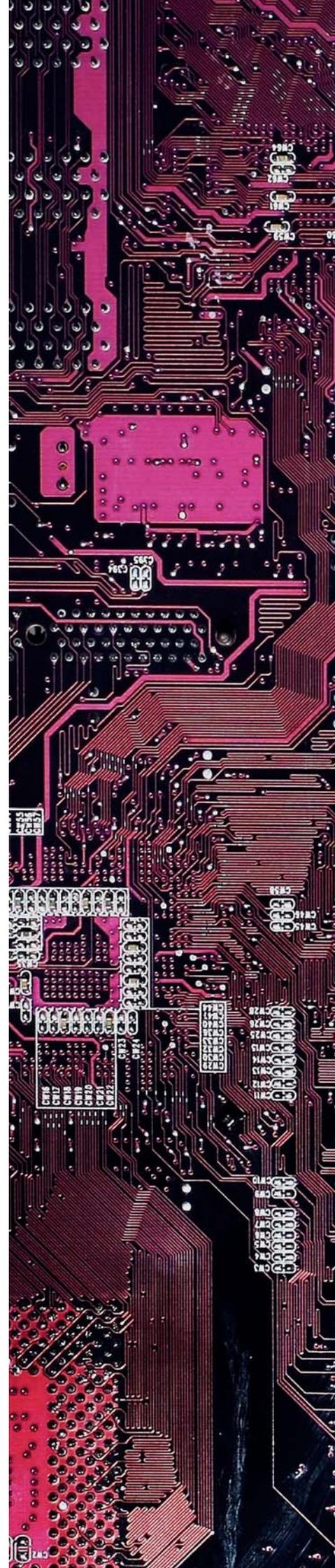
En 2007 le PNUE a décerné, en association avec le PNUD et l'UICN, le Prix Seed Awards à cinq nouveaux lauréats originaires de la Sierra Leone, du Pérou, des Philippines et de l'Uruguay. Il s'agissait là du prolongement de l'Initiative Seed et de la promotion des partenariats au niveau local dans le cadre de l'Initiative aux fins de réalisation des Objectifs de la Déclaration du Millénaire et du Sommet mondial pour le développement durable. Il est prévu de remettre le Prix une fois par an au lieu d'une fois tous les deux ans et de lui donner plus de relief avec les services d'appui et de recherches de partenaires tels que l'Institut international pour le développement durable. En novembre, dans le cadre de l'Initiative, a également été organisé un atelier sur les partenariats avec les lauréats, anciens et nouveaux, du Prix Seed à Prétoria et le Gouvernement sud-africain, représenté au Conseil de l'Initiative Seed par l'adjoint au Ministre de la science et de la technologie, M. Derek Hanekom.

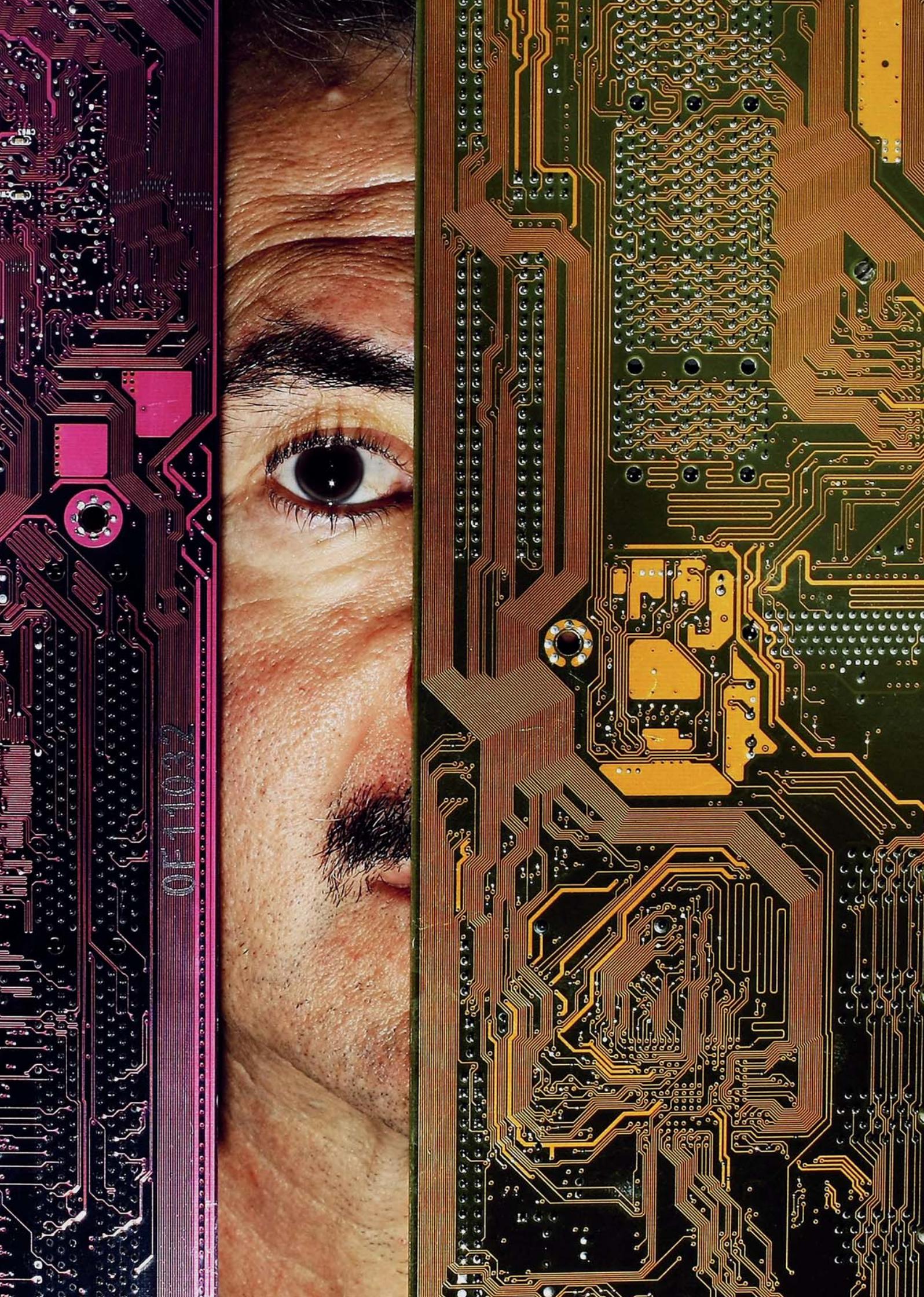
SUBSTANCES ET DECHETS DANGEREUX

Le PNUE est la principale force agissante du système des Nations Unies dans le domaine de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Ses activités visent à favoriser la sécurité chimique et à donner aux pays l'accès aux informations sur les produits chimiques toxiques. Il contribue à la sécurité chimique en énonçant des principes directeurs et des directives techniques et en renforçant les capacités des pays en développement à économie en transition, y compris au moyen d'activités s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

L'Approche stratégique a été adoptée en 2006 par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Le PNUE a accueilli le secrétariat de l'Approche stratégique qui s'emploie à mettre en œuvre cet instrument dans tous les secteurs en assurant les services nécessaires à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et aux réunions régionales intersessions, en gérant un réseau de parties prenantes et en facilitant le programme de Démarrage rapide, qui aide les pays en développement et les pays à économie en transition au cours de la phase initiale de mise en œuvre de l'Approche stratégique, y compris par le biais d'un fonds d'affectation spéciale administré par le PNUE. En outre, le PNUE a établi un plan de travail pour la mise en œuvre des éléments de l'Approche stratégique concernant l'environnement. A sa vingt-quatrième session, le Conseil d'administration du PNUE a pris note du plan de travail qui prévoit des activités en matière de renforcement des capacités, d'évaluation des risques, de gestion et de communication, et vise des produits chimiques déterminés, tels que le mercure, le plomb et le cadmium et certains accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux.

M. Tony Domanski, Chef d'exploitation de la société IT and Infrastructure for the Reverse Garbage Co-op, pose avec des cartes de circuits imprimés d'un ordinateur en cours de recyclage, le 4 juin 2007 à Sydney (Australie). Des appareils tels que les ordinateurs et les jeux individuels sont recyclés par la Co-op à l'ouest de Sydney, les empêchant ainsi de finir dans des décharges. Les cartes mères et d'autres matériaux utilisables sont récupérés et réutilisés dans des appareils remis en état et même vendus à des artistes pour la confection d'objets artistiques en Australie, le volume de ce que l'on appelle les « déchets électroniques » provenant de ces appareils augmente actuellement trois fois plus vite que les déchets urbains. Ce phénomène est le même partout dans le monde. En Asie occidentale, ces déchets sont parmi ceux dont le volume augmente le plus vite. En dépit de quelques initiatives expérimentales de certains pays, les organismes responsables de la gestion des déchets dans la région ne sont pas suffisamment informés de la composition des déchets électroniques et de leurs modes de gestion. En outre, la plupart des pays de la région ignorent ce qu'il en est de ces déchets et ne disposent pas de méthodes normalisées ni de directives pour procéder à une évaluation. Pour remédier à cet état de chose, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale collabore avec l'Union internationale des télécommunications (dans la région arabe) ainsi qu'avec le Centre régional pour la Convention de Bâle du Caire (Egypte) en vue de favoriser une bonne gestion des déchets électroniques en Asie occidentale en entreprenant de renforcer les capacités au niveau régional grâce à l'échange de connaissances en collaboration avec les gouvernements de la région, les institutions spécialisées et les organismes compétents. Un projet pilote pour la région débutera par l'organisation, en mars 2008, d'un séminaire régional. © Ian Waldie/Getty Images





OFFICE

FREE

L'APPROCHE STRATEGIQUE DE LA GESTION INTERNATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES

Durant l'année considérée on a assisté à la consolidation des efforts du secrétariat de l'Approche stratégique en matière de mise en œuvre. Des consultations régionales ont été organisées pour la région Asie-Pacifique, les pays arabes, l'EU et les pays membres de l'association JUSSCANNZ (qui comprend les pays membres de l'Union européenne, le Japon, les Etats-Unis d'Amérique, la Suisse, le Canada, l'Australie, la Norvège et la Nouvelle-Zélande) et les pays insulaires du Pacifique. Sous la conduite d'un comité directeur international un projet visant à mettre au point les modalités d'établissement des rapports sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique a vu le jour. Le Conseil exécutif du programme de Démarrage rapide de l'Approche a adopté un plan d'activités au titre du programme; au moment de l'établissement du présent rapport on comptait que la reconstitution du Fonds d'affectation spéciale pour le programme de Démarrage rapide pour 2007 aurait été achevée et que ses ressources seraient passées de 6,3 à 6,6 millions de dollars. En 2007, le Comité d'application du Fonds d'affectation spéciale a approuvé 32 projets dont le financement représente un montant d'environ 4 millions de dollars. Les projets seront exécutés par 29 gouvernements et trois organisations de la société civile et consisteront en activités entreprises dans 38 pays, dont 13 pays parmi les moins avancés et 4 petits Etats insulaires en développement. Durant l'année écoulée, un membre de l'Organisation mondiale de la santé a rejoint le secrétariat et un accord a été conclu pour que la prochaine réunion de l'organe directeur de l'Approche stratégique, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, ait lieu à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2009.

C'est parce que l'on considère que le développement durable suppose une gestion rationnelle des produits chimiques qu'a été conçue l'Approche stratégique. Toutefois, la plupart des plans de développement des pays en développement et des pays à économie en transition n'accordent pas la priorité à la gestion des produits chimiques. Le Service Substances chimiques du PNUE a donc mis au point un programme de partenariat avec le PNUD pour l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques aux plans de développement de ces pays. Le partenariat, qui met à profit l'Initiative conjointe PNUE/OMS concernant les rapports entre la santé et l'environnement, vise à aider les pays en développement à évaluer leurs systèmes de gestion rationnelle des produits chimiques au regard des objectifs de l'Approche stratégique et à mettre en place un plan permettant de combler les lacunes des systèmes nationaux. Il a également pour objet d'assurer une meilleure prise en compte des priorités nationales en matière de gestion rationnelle des produits chimiques par les plans de développement

nationaux (Plans stratégiques d'atténuation de la pauvreté, stratégies d'aide aux pays, cadres de développement mis en place par l'ONU, etc.). Le programme a débuté en novembre 2007 et sera exécuté dans six pays au moins (Ouganda, Zambie, Equateur, Cambodge, ex-République yougoslave de Macédoine et Bélarus). D'autres pays pourront en bénéficier à un stade ultérieur sous réserve que l'on dispose de fonds à cet effet.

Faciliter la gestion rationnelle des produits chimiques suppose également que les pays mettent en place des infrastructures juridiques et institutionnelles nationales. Toutefois, la plupart des pays en développement et nombre des pays à économie en transition n'ont toujours pas réussi à mettre en place l'infrastructure juridique et institutionnelle nationale nécessaire pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques. C'est pourquoi la Suède a attribué au Service substances chimiques du PNUE des fonds pour qu'il exécute un projet tendant à la mise en place d'une infrastructure juridique et institutionnelle pour favoriser la gestion rationnelle des produits chimiques. Le projet, qui est entré dans sa première phase, consiste en ateliers régionaux dont l'objet est de recenser et d'évaluer les besoins et les obstacles, autres que financiers, à la mise en place d'infrastructures juridiques et institutionnelles appropriées. Des ateliers régionaux ont été organisés dans la région d'Europe centrale et orientale et dans la région Asie-Pacifique.

ACCES A L'INFORMATION

Comme cela a été indiqué au chapitre 19 d'Action 21, l'accès aux informations scientifiques et techniques dans le cadre d'une économie en voie de mondialisation rapide joue un rôle déterminant pour ce qui est de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Conformément à l'objectif du Sommet mondial pour le développement durable de 2002, qui consiste à assurer une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020, le Service Substances chimiques du PNUE a mis en place un réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques pour améliorer l'accès aux sources d'informations sur ces produits et faciliter les mises en réseau aux niveaux régional et sous-régional. Les projets en cours dans 13 pays africains ont été consolidés en renforçant les moyens techniques devant leur permettre d'utiliser le Réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques pour mettre en place leurs mécanismes d'établissement de rapports aux fins de mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Pour donner effet aux recommandations des ateliers régionaux concernant le renforcement des capacités au titre de la Convention de Stockholm, le Service Substances chimiques du PNUE a mis en place plusieurs outils pour faciliter l'échange d'informations. Ceux-ci consistent en moyens d'apprentissage électronique visant à aider les pays à développer leurs

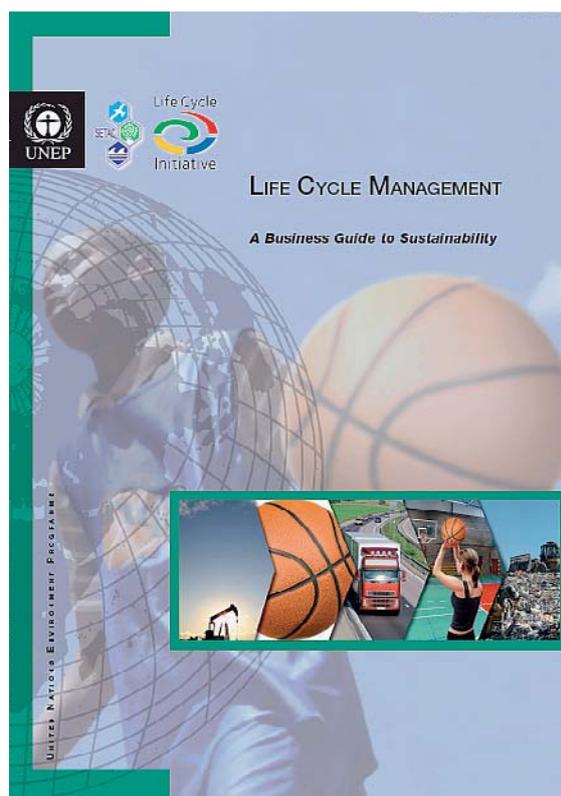
moyens dans le domaine de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques grâce à l'amélioration de l'accès aux informations scientifiques et technique sur les produits chimiques et à une tribune électronique pour l'échange d'informations et de données d'expérience entre parties prenantes nationales et d'autres particuliers utilisant et gérant des produits chimiques.

Dans la région Asie-Pacifique, le PNUE a entrepris de mettre en œuvre le projet de mise en place d'un réseau régional d'aide à l'application en juin 2007. Financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA), le projet vise à instituer une coopération régionale entre pays du Nord-Est, du Sud et du Sud-Est de l'Asie. Il permettra à ces pays de mieux contrôler leurs importations et leurs exportations de produits chimiques – y compris de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), de polluants organiques persistants (POP) et de déchets chimiques – grâce au développement de la coopération régionale aux fins de contrôle des mouvements transfrontières de ces produits chimiques. Le projet améliorera les moyens de communication permettant l'échange informel de données et aboutira à la mise en place de dispositifs communs de gestion des données et de collaboration grâce au développement du réseau d'aide à l'application des dispositions relatives aux substances appauvrissant la couche d'ozone et à l'intégration des mesures de réglementation des produits chimiques prévues par le Protocole de Montréal et les Conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle. Le premier atelier organisé au titre du réseau régional d'aide à l'application pour l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud a lieu à Bali (Indonésie), en novembre 2007.

INITIATIVE CONCERNANT LE CYCLE DE VIE

Le fait d'utiliser les produits chimiques ou d'en mésuser comme nous le faisons montre que nombre d'entre nous – consommateurs et producteurs confondus – sommes incapables de porter nos regards au-delà de l'utilité immédiate d'un produit, c'est-à-dire de remonter à sa conception ou d'imaginer son élimination. En collaboration avec la Société d'écotoxicologie et de chimie de l'environnement (SETAC), qui est une société à but non lucratif, le PNUE administre l'Initiative cycle de vie qui favorise les approches concrètes en matière d'évaluation des possibilités, risques et avantages et inconvénients inhérents aux produits chimiques et aux services qu'ils rendent durant la totalité de leur cycle de vie, et qui prévient les impacts négatifs.

En 2007, a débuté la deuxième phase de l'Initiative (2007-2010) qui comporte dix projets concernant les méthodes permettant de prendre en compte le cycle de vie et sa gestion par les entreprises, le développement des compétences et le cycle de vie des ressources, des matières et des produits de consommation. Ces projets



La plupart des consommateurs et des producteurs ne sont pas en mesure de réfléchir au-delà de la finalité immédiate d'un produit en remontant à sa conception ou en prévoyant son élimination. L'Initiative cycle de vie du PNUE cherche à remédier à cet état de chose.

prévoient une table ronde avec le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, la remise du prix Cycle de vie en 2008, un convertisseur des présentations des données des inventaires du cycle de vie accessible à tout un chacun, le Registre mondial des bases de données sur les cycles de vie, le perfectionnement des études sur les caractéristiques des impacts de l'écotoxicité au cours du cycle de vie, et des méthodes d'évaluation des divers aspects de l'incidence au cours du cycle de vie – incidences sociales, sur la consommation et l'utilisation de l'eau, sur l'exposition en milieu fermé, etc. Cent cinquante experts internationaux collaborent à l'Initiative et plus de 100 pays s'intéressent au cycle de vie.

L'un des principaux résultats enregistrés en 2007 a été la création d'une bibliothèque électronique consacrée à la gestion du cycle de vie et la publication d'un ouvrage intitulé *Life Cycle Management: A Business Guide to Sustainability* (Gestion du cycle de vie : Guide du développement durable destiné au secteur privé) qui rassemble 20 études de cas portant sur des entreprises, petites et grandes, qui ont en commun d'appliquer au quotidien des stratégies fondées sur le cycle de vie, notamment en concevant des produits durables, en abordant les questions soulevées par la gestion des réseaux de distribution et en chiffrant le cycle de vie. En 2007, le prix Cycle de vie, prix qui est décerné aux meilleurs projets portant sur le cycle de vie présentés

Substances et déchets dangereux

par des pays non membres de l'OCDE, a distingué 14 projets couronnés de succès dont les six premiers étaient présentés par l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Brésil, le Ghana et Taïwan.

GESTION DES DECHETS

Avec l'appui du Gouvernement norvégien et les ressources financières du Fonds d'affectation spéciale japonais et du Fonds pour l'environnement, le Centre international d'écotechnologie du PNUE (CIET) a poursuivi la mise en œuvre de trois projets pilotes de démonstration concernant la gestion intégrée des déchets solides dans le nouveau district de Wuxi, en République populaire de Chine, à Pune City, en Inde, et à Maseru, au Lesotho. Un quatrième projet pilote portant sur l'échange de déchets est en cours de réalisation à Penang (Malaisie). Les plans de gestion intégrée de déchets solides couvrent toutes les sources de déchets y compris les déchets urbains et industriels ainsi que toutes les étapes de la gestion, depuis l'emploi de procédés produisant le moins possible de déchets et le triage pour la récupération et le recyclage des matières jusqu'à l'élimination finale dans des décharges produisant du gaz en passant par le traitement, la collecte, le transport et la récupération d'énergie. Conformément au Plan stratégique de Bali, l'accent est mis sur le renforcement des capacités des partenaires locaux qui doit leur permettre d'entreprendre des projets similaires dans d'autres villes de leurs pays et régions.

Du matériel de formation a été conçu pour chacune des activités telles que la quantification et la caractérisation du déchet, l'évaluation des systèmes de gestion des déchets en place et le recensement des lacunes, la définition d'objectifs aux fins de gestion intégrée des déchets solides, la détermination des préoccupations des parties prenantes, l'élaboration d'un plan intégré de gestion des déchets solides assortis de politiques et de technologies appropriées, l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre et la mise en place d'un système de surveillance et de retour d'information. Les connaissances et données d'expérience recueillies dans le cadre de ce projet sont mises à profit pour concevoir un dossier de formation destiné aux décideurs et professionnels afin de leur permettre de concevoir des plans de gestion intégrée des déchets solides.

Les nouveaux flux de déchets tels que les déchets électroniques prennent de l'importance, en particulier pour ceux qui les récupèrent et les recyclent pour leur valeur économique. Toutefois, ils contiennent aussi quantité de substances dangereuses. Pour réduire les risques et développer le recyclage des déchets électroniques, deux manuels ont été élaborés pour aider les décideurs et les professionnels à déterminer les quantités de déchets électroniques et leur composition et mettre au point des plans de gestion de ces déchets axés sur la plus grande réduction possible des risques ou l'optimisation du recyclage.

A Nairobi (Kenya), où est situé le siège du PNUE, la gestion des déchets solides est un problème négligé de longue date. La plus grande partie des déchets produits par plus de 4 millions de personnes vivant dans la capitale aboutissent dans la décharge de Dandora, d'une superficie de quelque 15 ha où sont déversées 2 000 tonnes d'ordures chaque jour, d'après les estimations, y compris des déchets dangereux, depuis des produits chimiques toxiques jusqu'aux déchets médicaux présentant des risques.



En 2007, le PNUE a commandé une étude sur les impacts sur l'environnement et la santé publique de la décharge de Dandora, à Nairobi (Kenya). L'étude, réalisée en collaboration avec une équipe médicale de l'hôpital Kenyatta de Nairobi et la Saint John's Informal School, a consisté en l'examen médical de 328 enfants et adolescents vivant à proximité de la décharge, examen qui a révélé une forte contamination par les métaux lourds tels que le plomb, le cadmium et le mercure dont les concentrations dépassaient souvent les normes internationales. Près de la moitié d'entre eux souffraient de maladies respiratoires telles que bronchites chroniques et asthme.

Lors de la présentation du rapport, qui a eu lieu à quelques mètres de la décharge de Dandora, le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner a déclaré que le PNUE s'engageait à aider la municipalité de Nairobi à élaborer un système de gestion intégrée des déchets solides en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Peu après la présentation du rapport, la municipalité a annoncé que la décharge de Dandora, vieille de 30 ans, allait être fermée et assainie et qu'une décharge aménagée moderne serait ouverte ailleurs. Le PNUE collabore maintenant avec les responsables de la municipalité de Nairobi pour donner suite à la fermeture de la décharge de Dandora et plus précisément pour mettre en place un système amélioré de gestion des déchets à Nairobi qui tiendrait compte des préoccupations environnementales et socio-économiques.

ENVIRONNEMENT ET SANTE

Les questions soulevées par les produits chimiques et les déchets dangereux font apparaître les graves risques sanitaires auxquels sont exposés les humains en raison d'une mauvaise gestion et d'une élimination inconsidérée de ces substances. Au titre de la Conférence ministérielle européenne sur l'environnement et la santé, organisée sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PNUE participe, par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Europe, au Comité européen de l'environnement et la santé qui est une coalition unique en son genre rassemblant des représentants des ministères de la santé et de l'environnement, d'organisations intergouvernementales et de la société civile, qui supervise la coordination et le suivi des initiatives en matière d'environnement et de santé dans la région Europe. Le Comité contribue à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des engagements pris lors de conférences précédentes au cours desquelles les ministres se sont engagés à concevoir des politiques et des mesures permettant de garantir la salubrité de l'environnement afin que les enfants puissent jouir de la meilleure santé possible.

Le principal résultat auquel a abouti la dernière conférence, en 2004, a été l'établissement d'un plan d'action concernant l'environnement et la santé des enfants en Europe qui fixe quatre objectifs régionaux prioritaires dans le but de protéger la santé et le bien-être des enfants contre les risques présentés par l'eau et un assainissement défectueux, les accidents, la pollution de l'air, à l'extérieur et à l'intérieur des habitations, et l'exposition aux produits et agents chimiques et biologiques dangereux. Le PNUE a assisté à la réunion tenue à Vienne (Autriche), en juin 2007, pour l'examen à mi-parcours du plan. La prochaine conférence ministérielle sur l'environnement et la santé aura lieu en Italie, en novembre 2009.

En août 2007, a été organisé dans la région Asie-Pacifique, le premier colloque régional ministériel sur l'environnement et la santé. Des ministres et des responsables de l'environnement et de la santé de haut niveau des pays du Sud-Est et de l'Est de l'Asie y ont approuvé la Déclaration de Bangkok sur l'environnement et la santé, entreprenant ainsi collectivement de réduire le nombre de morts, estimé à 6,6 millions d'individus en Asie chaque année, imputable à l'insalubrité de l'environnement. Il s'agit de développer la coopération entre ministères responsables de l'environnement et de la santé dans les pays et dans la région.

La Déclaration de Bangkok prévoit la mise en place d'un mécanisme d'échange de connaissances et de données d'expérience, l'amélioration des politiques et des cadres réglementaires, aux niveaux national et régional, et favorise la mise en œuvre de stratégies et règlements communs dans le domaine de la salubrité de l'environnement. La Déclaration comporte une charte régionale ayant pour objet d'aider les pays d'Asie du Sud-Est et de l'Est à concevoir des politiques et programmes conjoints sur l'environnement et la santé. La charte régionale fixe six domaines pour les trois prochaines années, à savoir : i) la qualité de l'air, ii) l'alimentation en eau, l'hygiène et l'assainissement, iii) les déchets solides et dangereux, iv) les produits chimiques toxiques et les substances dangereuses, v) les changements climatiques, l'érosion de la couche d'ozone et la modification des écosystèmes et vi) les plans d'intervention d'urgence, les préparatifs et les interventions en cas de situations d'urgence sanitaire. Un groupe de travail thématique régional a été créé pour chacun des domaines prioritaires et le deuxième colloque régional ministériel est prévu en 2010 aux fins d'examen des progrès accomplis.

POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Le Service Substances chimiques du PNUE fournit une assistance technique au secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et aux Parties à la Convention afin qu'elles mettent en œuvre cet instrument en mettant notamment

Substances et déchets dangereux

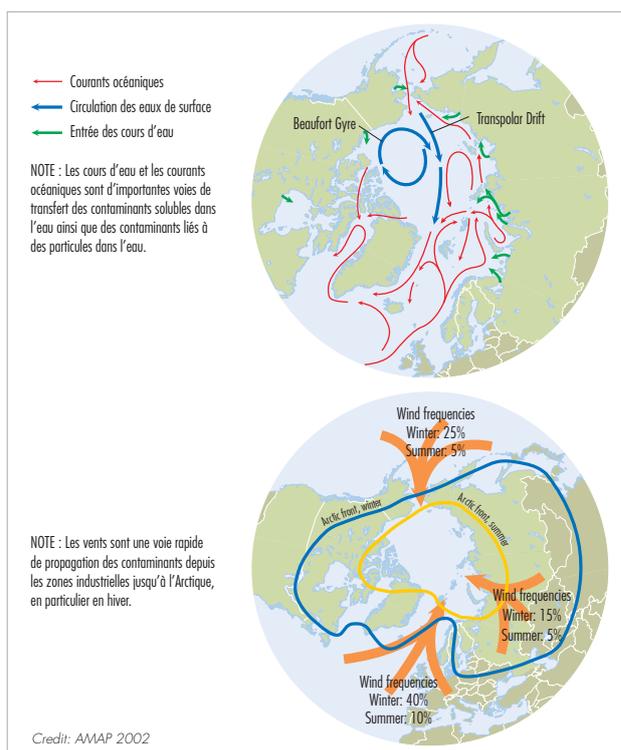
L'accent sur les POP présentant de grands risques pour l'environnement tels que les biphényles polychlorés (PCB) et les rejets de dioxines et de furannes. Un appui supplémentaire est fourni grâce à des projets et initiatives portant sur les solutions de remplacement et la gestion rationnelle des POP pesticides. C'est ainsi qu'a été conçu un disque compact et que l'Outil technique sur la gestion rationnelle des pesticides a été affiché sur Internet.

La troisième Conférence des Parties à la Convention de Stockholm a adopté un mécanisme ouvert et transparent ayant pour objet la mise à jour et l'amélioration de l'Outil normalisé du PNUE pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines et de furannes (*Standardized Toolkit for the Identification and Quantification of Dioxin and Furan Releases*). Les éléments de l'outil sont mis en œuvre conjointement par le secrétariat de la Convention et le Service Substances chimiques du PNUE; ils consistent en réunions d'experts et en projets ayant pour objet de remédier aux lacunes de l'outil. Depuis mai 2007, le Service Substances chimiques du PNUE met en œuvre, avec des fonds du Gouvernement suédois, qui transitent par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA), et de la Chlorine Chemistry Division of the American Chemical Council, un projet qui vise à déterminer les causes d'émissions non intentionnelles de POP provenant de la combustion à l'air libre de déchets dans les pays en développement tels que le Mexique et la Chine. Un autre projet sur les causes d'émissions provenant de la combustion de la canne à sucre et des feux de forêts a été conçu.

Au titre du projet conjoint PNUE-FEM concernant l'évaluation des moyens existants et des besoins en matière de renforcement des capacités pour procéder à l'analyse des POP dans les pays en développement, des directives ont été élaborées et des laboratoires de neuf pays en développement ont pris part à des études comparatives de leurs activités. Une banque de données en ligne qui dispose d'informations précises sur près de 190 laboratoires s'intéressant aux POP dans le monde a été mise en place. De même, en collaboration avec le secrétariat de la Convention de Bâle, le PNUE a apporté une contribution à l'établissement d'inventaires et de plans d'action nationaux concernant les PCB et les matériels contenant ces substances; il approfondit cette activité afin que l'élan initial soit préservé. A ce titre a été entrepris un projet dans sept pays d'Amérique centrale qui sera élargi à l'Amérique du Sud et aux Caraïbes.

En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le secrétariat de la Convention de Stockholm, le Service Substances chimiques du PNUE a conçu et mis en place un système d'information sur le DDT pour faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience sur les questions soulevées par l'utilisation de cette substance et les produits de substitution utilisés pour la lutte contre les maladies transmises par des vecteurs telles que le paludisme. La coopération entre le FEM et l'OMS dans le cadre du Programme sur le recul du paludisme n'a cessé de se développer de sorte que des solutions de remplacement du DDT dans la lutte contre les vecteurs ont été introduites dans les régions touchées partout

GEO-4 : Cheminement des polluants vers l'Arctique



Les polluants organiques persistants ont en commun quatre principales propriétés. Ils sont stables et persistent des années ou des décennies dans le milieu. Ils sont toxiques et s'accumulent dans les tissus adipeux des humains et de la faune sauvage où ils ont des effets délétères. Ils subissent une bioamplification le long de la chaîne alimentaire et peuvent s'évaporer et se propager sur de longues distances dans l'atmosphère et dans l'eau. La communauté mondiale a décidé d'éliminer un premier groupe de 12 POP.

dans le monde. En Amérique du centre, huit pays ont signalé que le recours au modèle de lutte contre les vecteurs excluant l'emploi du DDT a entraîné une baisse du nombre de cas de paludisme dans les zones de démonstration de l'ordre de 60 % pour l'ensemble de la sous-région. De même, le Service Substances chimiques du PNUE a conçu et mis en place le Système d'information sur les termiticides; ce Système est l'aboutissement des efforts déployés par le PNUE et le Groupe mondial d'experts sur les termites, créé en 2000 par le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Cet instrument, installé sur Internet, collecte des informations sur les multiples aspects de la lutte contre les termites de façon à faciliter l'abandon des termiticides qui sont des POP.

SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE

En septembre 2007 a été célébré le 20^e anniversaire du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Au titre de cet accord multilatéral novateur et particulièrement efficace, les pays du monde entier prennent des mesures précises en fonction de calendriers préalablement fixés pour réduire et éliminer la production et la consommation de produits chimiques fabriqués par l'homme qui détruisent le bouclier protecteur de la Terre que constitue la couche d'ozone stratosphérique. Les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) sont les suivantes : chlorofluorocarbones (CFC), halons, bromure de méthyle, tétrachlorure de carbone, méthyle chloroforme et hydrochlorofluorocarbones (HCFC). En septembre, on a également assisté à la négociation d'un accord sans précédent par les 189 Parties au Protocole de Montréal qui accélère l'élimination des HCFC et plafonnera la production et la consommation de ces substances d'ici 2013 dans les pays en développement, rapprochant ainsi de dix ans la date d'élimination de ces produits chimiques. Bien que le potentiel d'appauvrissement de l'ozone des HCFC soit bien inférieur à celui des CFC, il s'agit néanmoins de substances dangereuses pour la couche d'ozone. De plus, nombre de HCFC ont un potentiel de réchauffement global élevé – jusqu'à 2 000 fois supérieur au potentiel du dioxyde de carbone. En favorisant le remplacement ou le non emploi des HCFC dans les pays en développement, cette décision contribuera à la protection de la couche d'ozone stratosphérique mais aussi à celle du système climatique mondial.

En fait, la plupart des SAO sont aussi de puissants gaz à effet de serre; une étude scientifique de premier plan réalisée en 2007 a quantifié l'importante incidence de la mise en œuvre du Protocole de Montréal sur la protection du système climatique terrestre. Cette étude a incité les pays à accélérer l'adoption de mesures d'élimination des SAO. Le Service OzoneAction de la

Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE et son Programme d'aide au respect au niveau régional contribuent à la prise en compte de tels messages car ils permettent aux pays en développement et aux pays à économie en transition de parvenir durablement au respect des dispositions du Protocole de Montréal. Avec l'aide de ce programme, les pays sont en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause lorsqu'il est question de technologies de remplacement et de politiques sans danger pour l'ozone.

AIDE AU RESPECT

Pour le PNUE et les autres protagonistes associés au Protocole de Montréal, le respect de cet instrument est une preuve irréfutable de son succès. Lorsqu'un pays risque de ne pas respecter une obligation précise de cet accord multilatéral sur l'environnement, OzoneAction et les autres protagonistes du Protocole de Montréal se mobilisent pour fournir un appui anticipé à ce pays pour lui permettre d'éviter de se trouver en situation de non-respect ou de s'y retrouver rapidement. En 2007, les équipes relevant du Programme d'aide au respect ont fourni une assistance particulière à de nombreux pays au moyen de missions, de la coopération Sud-Sud et de débats de groupes consultatifs informels à l'occasion des réunions du Réseau régional. Au titre du Programme d'aide au respect, une collaboration étroite a été instituée avec d'autres organismes d'exécution – le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), la Banque mondiale – et le Secrétariat de l'ozone, le secrétariat du Fonds multilatéral et d'autres partenaires intervenant dans la mise en œuvre.

Grâce à ces initiatives, 16 pays en développement ayant bénéficié des services du Réseau régional assurés par les équipes régionales du Programme d'aide au respect étaient revenus à une situation de respect au 14 septembre 2007, en plus des 25 pays visés à l'article 5 qui eux étaient revenus à une situation de respect en décembre 2006. Les services fournis au titre du Programme d'aide au respect ont bénéficié à 40 pays visés à l'article 5 en leur permettant de se conformer aux plans d'action qu'ils avaient présentés au Comité d'application. Les équipes ont également aidé les pays à communiquer leurs données.

Le Programme OzoneAction a également conçu un mécanisme important pour le développement des moyens régionaux d'aide au respect des accords multilatéraux sur l'environnement. Tout au long de l'année 2007, au titre du Programme d'aide au respect, une assistance a été fournie à différents pays afin de les aider à résoudre des questions précises concernant le respect. Cette assistance multiforme a consisté par exemple à organiser cinq réunions sous-régionales thématiques sur les plans de gestion de l'élimination complète, auxquels ont pris part près de 35 pays



MM. Frank Sherwood Rowland et Mario Molina, tous deux nobélisés, sont applaudis par une assistance debout lors de l'ouverture de la réunion célébrant le 20^e anniversaire du Protocole de Montréal à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, le 17 septembre 2007 à Montréal (Canada). Ce sont leurs conclusions qui ont contribué à appeler l'attention sur les effets négatifs des CFC sur la couche d'ozone. Cet accord multilatéral sur l'environnement particulièrement efficace est considéré comme un modèle de gouvernance environnementale. Grâce au principe d'une responsabilité commune mais différenciée, il a permis de rassembler les nations et de mobiliser le secteur privé pour la défense d'une cause commune. Son mécanisme novateur de financement, le Fonds multilatéral, et l'intérêt qu'il porte au renforcement des capacités garantissent à tous les pays la possibilité de s'acquitter de leurs obligations. C'est pourquoi l'on est parvenu à une quasi-élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone, ce dont bénéficient la santé des humains et la salubrité des écosystèmes. IISD

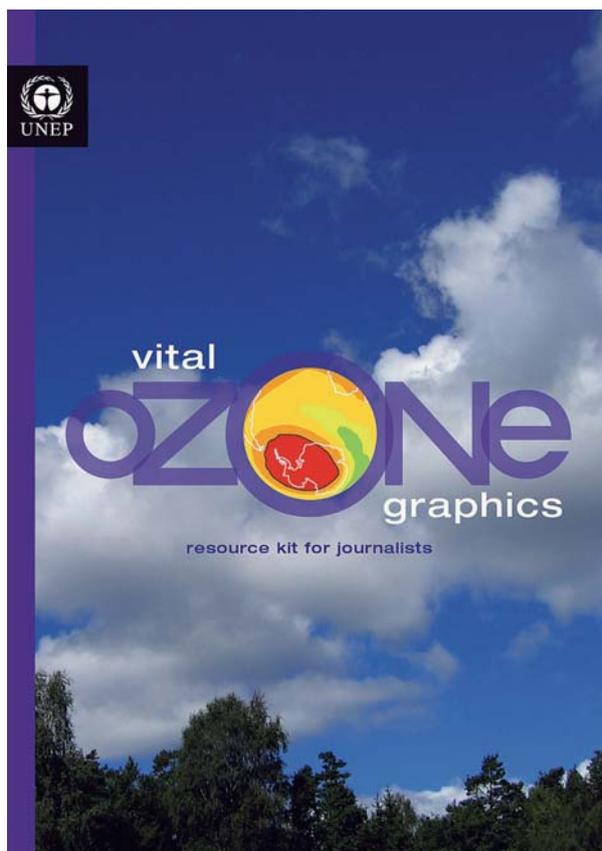
d'Afrique. Le Programme a facilité la fourniture, par la République de Corée, d'une assistance à l'Afghanistan aux fins de création de centres de formation de techniciens de la réfrigération et de la climatisation et a également permis à l'Université de Chapingo du Mexique d'aider l'Equateur à adopter des solutions de remplacement du bromure de méthyle dans le secteur de l'horticulture. La Géorgie et le Kirghizistan ont fourni une assistance de pays à pays au Turkménistan en vue de l'élimination du bromure de méthyle utilisé dans les traitements après récolte.

RENFORCEMENT DES CAPACITES

Chaque fois que le correspondant pour un accord multilatéral sur l'environnement change, il est nécessaire de doter rapidement son remplaçant des connaissances et compétences devant lui permettre de gérer efficacement le Programme national d'aide au respect. En 2007, les activités en cours entreprises au titre du Programme d'aide au respect visant à perfectionner les Responsables nationaux pour l'ozone grâce à la coopération Sud-Sud, aux réunions du Réseau régional pour l'ozone, à un appui consultatif bilatéral, aux documents d'information et aux programmes régionaux de formation ont été poursuivies. Cela a consisté à fournir une aide à l'Afghanistan, au Bhoutan, au Burkina Faso, aux Comores, au Cameroun, à l'Iran, au Koweït, au Malawi, aux Maldives, au Monténégro, à la Roumanie et à la Serbie.

Au titre du Programme, une attention particulière a aussi été accordée aux pays devenus Parties au Protocole de Montréal depuis peu. Ainsi, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique a fourni une assistance à l'Afghanistan et au Bhoutan dans le cadre du Programme aux fins de mise en œuvre de leurs plans nationaux d'élimination et de leurs plans de gestion de l'élimination complète, respectivement. L'Erythrée et la Guinée équatoriale ont bénéficié d'une aide en matière de communication de données, de façon à être en mesure de respecter leurs obligations en matière de communication en 2007 et d'élaborer leurs programmes de pays et leurs plans de gestion de l'élimination complète afin de se conformer aux calendriers d'élimination. Le Monténégro, pays nouvellement indépendant, a été invité à participer à d'importantes activités du Réseau régional pour l'Europe et l'Asie centrale tandis que le PNUE et l'ONUDI ont coopéré à la préparation du plan national d'élimination de ce pays. Des initiatives similaires ont été entreprises pour le Timor oriental et l'Irak qui ont ratifié la Convention de Vienne en 2007.

Pour renforcer la lutte contre le commerce illicite des SAO, le Programme OzoneAction a aidé les membres du Réseau régional pour l'ozone d'Asie du Sud et du Pacifique à concevoir des mécanismes pour l'échange d'informations entre les grands producteurs de SAO de la région et les pays importateurs. OzoneAction, le Bureau de liaison de l'Organisation mondiale des douanes chargé du renseignement au niveau



Les graphiques essentiels concernant l'ozone qui sont les derniers d'une série de graphiques sur les questions d'environnement conçus par le Centre GRID-Arendal (PNUE) consistent en plus de 30 nouveaux graphiques montrant les aspects physiques, techniques, économiques et politiques de la destruction de l'ozone atmosphérique et indiquent les mesures qu'il convient de prendre pour enrayer le processus. Ce document éclaire également les problèmes qui demeurent pendant et les rapports entre l'érosion de l'ozone et les changements climatiques. Il est conçu comme un outil pratique destiné aux journalistes désireux d'écrire des articles sur l'érosion de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal.

la protection de la couche d'ozone et du 20^e anniversaire du Protocole de Montréal. Il s'agissait d'un exposé graphique intitulé *Vital Ozone Layer Graphics*, et de deux vidéos de 30 secondes – *The Drummer* et *A Kid's Dream* – en forme d'annonces destinées aux services publics, qui sensibilisent aux travaux entrepris au cours des 20 dernières années par la communauté internationale pour protéger la couche d'ozone. On y relève également qu'au cours des prochaines années il faudra poursuivre ces entreprises. Le jeu intitulé *Ozzy Ozone Snakes and Ladders Board Game* qui est un moyen d'information utile aux unités nationales pour l'ozone qui doivent l'utiliser dans leurs campagnes nationales de sensibilisation à la question de l'ozone a également été distribué. Avec ce jeu était également distribuée la troisième édition d'un opuscule destiné aux enfants intitulé *Ozzy Goes Polar* qui vise à sensibiliser aux questions de l'érosion de l'ozone, des changements climatiques et des polluants organiques persistants.

Au titre du Programme d'aide au respect, des informations et des avis ont été fournis au Comité chargé d'organiser les XXIX Jeux olympiques de Beijing afin que le programme des Jeux de 2008 tienne compte du Protocole de Montréal et de la protection de l'ozone. Cette initiative est entreprise au titre du mémorandum d'accord conclu entre le PNUE et le Comité dans lequel la question de la protection de la couche d'ozone a été introduite grâce au Programme OzoneAction. Le Comité s'est engagé à organiser des jeux olympiques sans danger pour l'ozone en veillant à ce que les installations et équipements – climatiseurs, appareils de réfrigération et extincteurs – n'utilisent pas de SAO. Le tétrachlorure de carbone et le méthyle chloroforme, qui sont deux autres substances portant atteinte à la couche d'ozone utilisées par les laveries et pour le nettoyage des circuits électroniques, ont été interdits tandis que les sociétés Coca Cola et McDonald se sont aussi engagées à faire en sorte que les jeux soient sans danger pour l'ozone. Ainsi, Coca Cola fournira 4 000 refroidisseurs de bouteilles utilisant des réfrigérants naturels.

En septembre 2007, le secrétariat de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone a remis au Comité olympique de Beijing un prix saluant ses réalisations dans le domaine de la sensibilisation du grand public à l'occasion du 20^e anniversaire du Protocole de Montréal. Le secrétariat a également donné acte à la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE de ses travaux. Le Service OzoneAction et son personnel se sont également vus attribués 27 prix en qualité d'éminents collaborateurs, d'exécutants, de partenaires, d'organisme et de personnel chargé de la mise en œuvre et de la réalisation de projets exemplaires entrepris en application de l'article 10 du Protocole de Montréal.

Le Coordinateur du Réseau régional pour l'Asie du Sud du Programme OzoneAction de la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE, M. Atul Bagai, a également été distingué par l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis qui lui a remis le prix pour la protection de la couche d'ozone stratosphérique, en mai à Washington. Il était ainsi récompensé pour l'assistance qu'il avait fournie aux pays de la région pour qu'ils respectent leurs obligations internationales au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'Agence pour l'environnement des Etats-Unis consacrait aussi ses travaux dans le domaine de la conception d'approches stratégiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes institutionnels et ses activités novatrices en matière de renforcement des capacités dans les pays. A également été distingué M. Zhou Bin, analyste du renseignement du Bureau de liaison régional pour l'Asie et le Pacifique pour sa coopération avec le PNUE dans la lutte contre le commerce illicite de SAO.

UNE APPROCHE REGIONALE : AMERIQUE DU NORD

La région de l'Amérique du Nord comprend le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, deux des plus grands pays du monde qui exercent une influence économique et politique considérable. Il y a dans cette région un grand nombre d'institutions universitaires, scientifiques et à vocation environnementale éminentes. Son économie a des ramifications mondiales et son secteur commercial est créatif, dynamique et ouvert à l'expérimentation de nouvelles formes d'activités économiques.

Le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique du Nord, situé à Washington, D.C (Etats-Unis d'Amérique) a pour mission de favoriser les mesures permettant de répondre efficacement aux problèmes d'environnement de portée internationale ainsi que la coopération dans le domaine de l'environnement entre l'Amérique du Nord et le reste de la communauté internationale. A cette fin, le Bureau développe la collaboration entre le PNUE et tous les secteurs de la société nord-américaine, notamment les institutions gouvernementales américaines et canadiennes, le secteur privé et les organismes de la société civile.

Le PNUE dispose également d'un Bureau de liaison avec le Bureau de New York qui le représente au Siège de l'ONU. Il est un lien indispensable avec les gouvernements (par l'intermédiaire de leurs missions permanentes auprès de l'ONU et de leurs délégations aux diverses réunions intergouvernementales tenues à New York) avec les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies et les départements du Secrétariat de l'ONU, notamment les Cabinets du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint. Le Bureau veille à ce que la voix et les avis du PNUE en matière d'environnement soient pris en considération, grâce à sa participation aux réunions intergouvernementales, lors des débats de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires, ainsi qu'à l'occasion d'autres conférences et sommets spéciaux de l'ONU, et reflétés dans leurs recommandations.

Le rôle que joue le PNUE dans la coordination des activités à l'échelle du système dans le domaine de l'environnement est assuré par la participation du Bureau de New York aux principales réunions interinstitutions (notamment celles du Conseil des dirigeants du système des Nations Unies pour la coordination et des comités exécutifs de l'ONU) ainsi qu'aux travaux du Groupe de la gestion de l'environnement. Le Bureau prend également des initiatives concrètes en matière de collaboration avec les partenaires du système des Nations Unies, comme par exemple le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans le domaine de la salubrité de l'environnement des enfants.

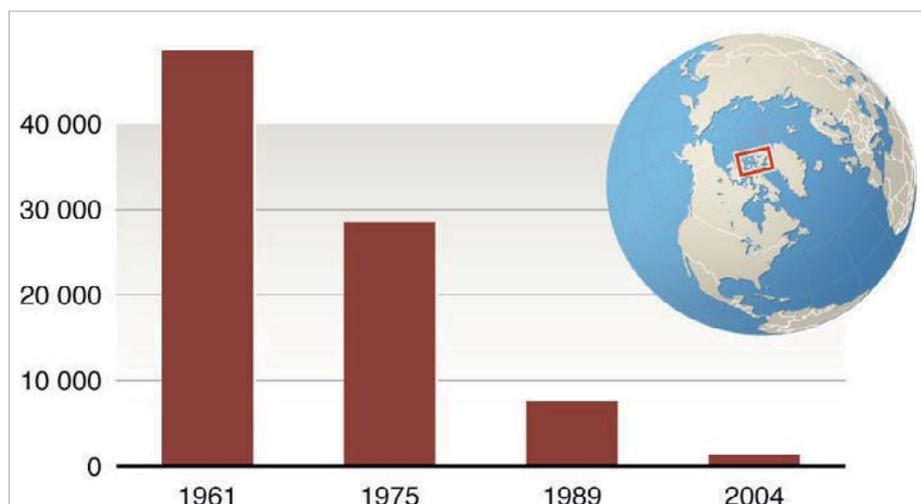
L'approche stratégique du PNUE en Amérique du Nord consiste en la conclusion de nouveaux partenariats et en l'élargissement

des partenariats du PNUE existants à d'autres intéressés, ce qui a pour effet de mettre les ressources technologiques, intellectuelles et financières de la région au service des importants travaux qu'entreprend le PNUE partout dans le monde, de faciliter des contacts avec le secteur privé de façon à accroître la participation des institutions nord-américaines aux initiatives et programmes du PNUE concernant expressément l'industrie, d'encourager le secteur dynamique des ONG basées en Amérique du Nord à s'investir davantage dans les opérations et activités d'ensemble du PNUE et de rehausser l'image du PNUE en Amérique du Nord au moyen de l'information.

Le Centre GRID de Sioux Falls et la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE lui ont permis de conclure un nouveau partenariat intéressant avec Google, le géant de la Toile. Suite à la collaboration particulièrement réussie avec Google Earth, hébergé par le site du PNUE *Atlas of Our Changing Environment*, qui permet aux utilisateurs de survoler une planète Terre virtuelle en zoomant sur les « points noirs de l'environnement » et de comparer les zones aujourd'hui en crise avec celles dont la beauté naturelle resplendissait hier, le partenariat PNUE/Google Earth continue d'animer la mise en œuvre de projets d'intervention locale partout dans le monde. En 2007, les habitants de la planète ont été en mesure de joindre leurs efforts pour remettre en état l'environnement en s'associant aux millions de ceux qui surfaient sur Internet. Au cours du weekend international d'assainissement de l'environnement, les 13 et 14 octobre, des groupes communautaires et des particuliers de tous les continents ont entrepris de nettoyer leurs parcs, leurs plages, leurs rues et leurs quartiers. Dans le cadre du partenariat PNUE-Google Earth, tous les organisateurs d'initiatives locales ayant choisi d'afficher leurs activités sous forme de photographies ou de vidéos sur Google Earth se sont vus accorder une tribune planétaire.

Au titre d'un autre partenariat, *Discovery Networks*, société mère des chaînes bien connues *Discovery* et *Animal Planet*, ont offert au Directeur exécutif du PNUE un siège au Conseil consultatif de leur nouvelle chaîne intitulée *Planet Green*. Ce partenariat offre au PNUE la possibilité, sans pareille, d'influer sur la programmation de ce grand média dont la mission est d'éduquer, de responsabiliser et d'inspirer les particuliers afin qu'ils mènent des existences plus respectueuses de l'environnement. *Discovery Networks* va investir des sommes considérables et d'importantes ressources humaines pour que *Planet Green* devienne la voix des médias du monde entier la plus autorisée ayant le plus grand rayonnement en matière de viabilité écologique. Il a été demandé au PNUE de jouer un rôle éminent dans cette innovation en entreprenant diverses activités dont la fourniture d'experts, l'élaboration de programmes éducatifs destinés aux jeunes et l'échange d'informations générales.

Déclin de la population de caribous de Peary des îles arctiques de l'Amérique du Nord



Dans le nord-ouest de l'Amérique du Nord, le réchauffement récent de l'atmosphère s'est traduit par une augmentation alarmante du nombre de jours où les températures dépassent le point de congélation de l'eau durant la période migratoire du caribou de Peary (*Rangifer tarandus peary*). Le dégel et le regel de la neige forment des plaques de glace qui font obstacle aux déplacements et rendent difficile la quête de nourriture. Le déclin catastrophique de la population de caribous de Peary des îles arctiques du nord de l'Amérique fait que l'on considère aujourd'hui cette espèce comme menacée. © Hugo Ahlerius/PNUE/GRID-Arendal. Panorama mondial des glaces et des neiges.

Pleins feux sur le MERCURE ET D'AUTRES METAUX LOURDS

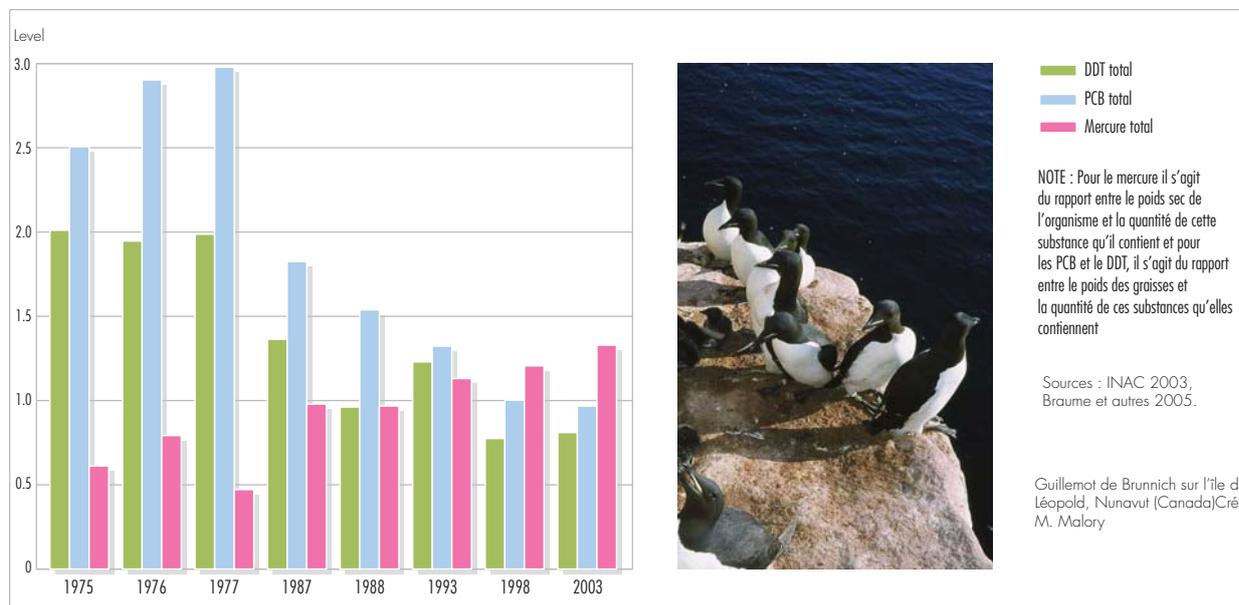
Lors de sa vingt-quatrième session en février 2007, le Conseil d'administration du PNUE a pris acte des progrès faits dans le domaine du mercure au niveau mondial. Il a également constaté que les efforts actuellement déployés pour réduire les risques présentés par le mercure étaient insuffisants et que d'autres mesures internationales s'imposaient. Il a convenu qu'il était nécessaire de mettre à jour les informations sur les émissions de mercure au niveau mondial et a demandé au PNUE de se charger de la collecte de ces informations. Le mercure a des effets fort divers sur la santé dont des atteintes irréversibles au système nerveux et au cerveau des humains; les scientifiques ont conclu qu'il n'existe pas de seuil en-deçà duquel ce produit serait sans danger. Toute personne aujourd'hui a dans ses tissus du mercure à l'état de trace. D'après le rapport GEO-4, la combustion du charbon et l'incinération des déchets contribuent pour près de 70 % à la totalité des émissions de mercure quantifiées. Des scientifiques étudient également l'hypothèse selon laquelle les changements climatiques pourraient provoquer le rejet de mercure de nouveaux gisements et réactiver d'anciens gisements du fait de l'élévation de la température des lacs, de l'érosion et de la fonte accélérées du permafrost, de la banquise et des icebergs aux pôles.

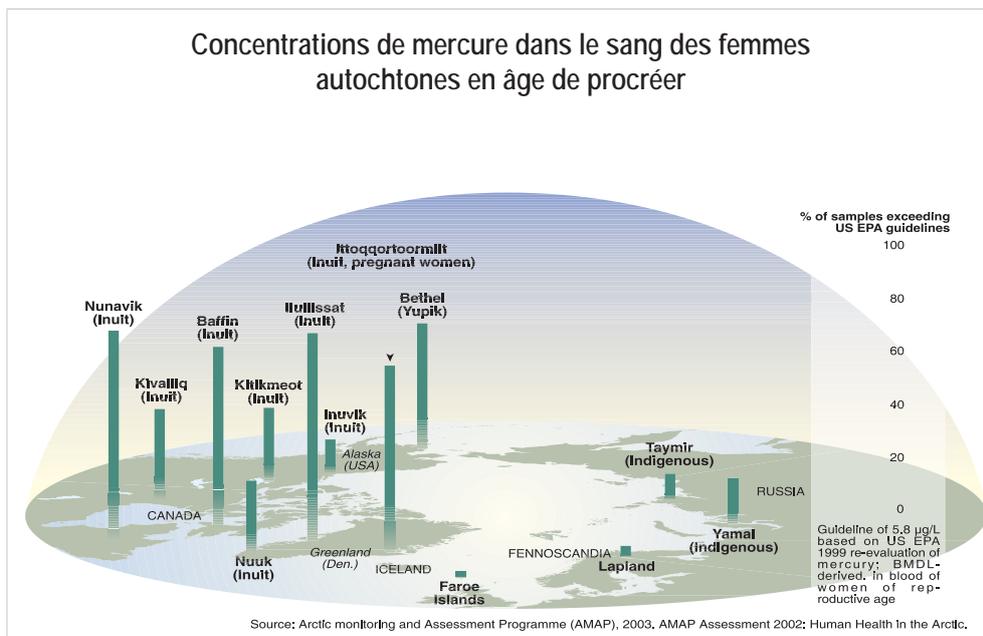
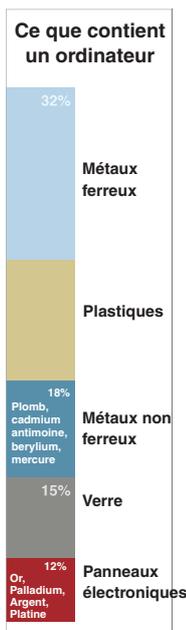
Pour s'attaquer au problème du mercure, deux approches principales ont été retenues. La première consiste à consolider le programme de partenariats concernant le mercure. Les gouvernements siégeant au Conseil d'administration du PNUE sont convenus de favoriser les meilleures techniques disponibles

pour réduire les émissions de mercure des usines chimiques et d'autres sites industriels et de concevoir des programmes de partenariats entre gouvernements, organisations internationales, ONG et secteur privé pour réduire la pollution par le mercure dans le cadre des premiers projets pilotes mis en place en septembre 2007. Au nombre des partenariats figurent les partenariats visant à réduire les émissions de mercure des centrales au charbon et des usines de production de chlore et de soude et les effluents des mines d'extraction d'or. Des débats sont en cours qui visent à l'élaboration d'un cadre général dans lequel inscrire les programmes de partenariats, y compris l'élaboration de plans en bonne et due forme concernant le secteur privé et l'identification d'objectifs clairs pour chacun des domaines relevant des partenariats. Ces questions seront débattues à l'occasion d'une réunion des partenaires et des parties prenantes au début de 2008 durant laquelle d'autres débats auront lieu sur les directives régissant le fonctionnement des programmes de partenariats et des objectifs d'ensemble clairement définis. Outre les cinq premiers types de partenariats, de nouveaux partenariats concernant la production de chlorure de vinyle monomère, l'extraction des métaux non ferreux, la production de ciment et la combustion des déchets sont également en cours d'élaboration. Ces domaines seront intégrés au programme d'ensemble de partenariats à l'issue d'autres débats.

Dans le cadre des travaux sur les partenariats, un certain nombre de projets de pays sont en cours qui mettent principalement l'accent sur l'établissement d'inventaires du mercure. Le dossier établi pour

GEO-4 : Evolution des concentrations de POP et de mercure dans les œufs du Guillemot de Brunnich





© UNEP/GRID-Arendal

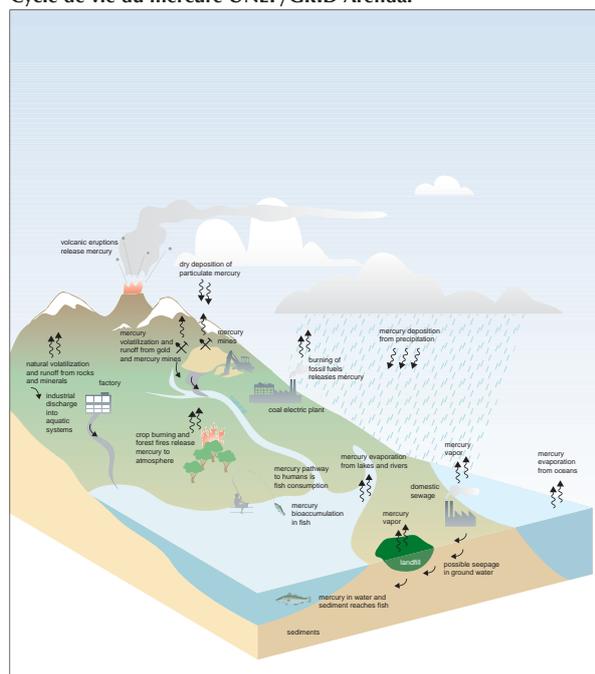
l'identification et la quantification des rejets de mercure (*Toolkit for Identification and Quantification of Mercury Releases*) est expérimenté dans des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les projets d'inventaires aboutiront à l'élaboration de plans nationaux de gestion des problèmes soulevés par le mercure répertoriés et l'on prévoit que d'autres activités mettront à profit les résultats de ces inventaires et des inventaires à venir. Dans un certain nombre de régions, des travaux sont entrepris pour encourager l'utilisation par les services de santé et d'autres secteurs de produits ne contenant pas de mercure. La collaboration avec le secrétariat de la Convention de Bâle s'est poursuivie en 2007 avec la mise à disposition, sous forme d'avant-projet, de directives sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets contenant du mercure.

S'agissant des problèmes soulevés par le mercure, la deuxième approche retenue par le Conseil d'administration consiste en la nécessité d'analyser et d'évaluer les possibilités qu'offrent le renforcement des mesures non contraignantes et les instruments juridiques internationaux en place ou nouveaux. Un groupe de travail spécial à composition non limitée a été créé par le Conseil d'administration pour entreprendre cette tâche. La première réunion du Groupe a eu lieu en novembre à Bangkok (Thaïlande). Le Groupe y a examiné un document établi par le PNUE intitulé *Analysis of Possible Options to Address the Global Challenges to Reduce Risks from Releases of Mercury*. (Analyse des mesures possibles pour s'attaquer aux problèmes soulevés au niveau mondial par la réduction des risques présentés par les rejets de mercure). Durant la réunion les débats ont principalement porté sur les mesures d'intervention possibles; les participants ont conçu un programme

de travail intersessions en guise de contribution aux travaux de la deuxième réunion qui aura lieu en octobre 2008.

Des études provisoires sur le plomb et le cadmium ont également été examinées au cours de la session du Conseil d'administration de 2007 et des travaux ont été entrepris pour rassembler des informations permettant de déterminer les lacunes en matière de données et de dresser un inventaire des mesures de gestion des risques existant. Le projet de version révisée des études sera disponible aux fins d'observations par le Conseil d'administration du PNUE en 2008.

Cycle de vie du mercure UNEP/GRID-Arendal



CATASTROPHES NATURELLES ET INTERVENTIONS AU LENDEMAIN DES CONFLITS

Lorsque le PNUE a entrepris de déterminer les aspects environnementaux des conflits, en 1999, rares étaient ceux qui pensaient qu'en la matière la demande des Etats membres serait forte. Toutefois, aujourd'hui, huit ans après le début des activités entreprises en matière d'évaluation et de renforcement des capacités dans quelque 25 pays touchés par des crises, ce domaine est devenu une pièce maîtresse du PNUE. Pour améliorer encore les compétences techniques et les capacités de l'organisation en matière de gestion des crises, les services du PNUE chargés de la gestion des situations au lendemain des conflits et de la gestion des catastrophes ont été fusionnés en une seule structure, en janvier 2007. C'est pourquoi on assiste au développement des travaux dans les domaines d'intervention traditionnels tels que les interventions en temps de crise et la remise en état, ainsi qu'à leur élargissement aux domaines difficiles que sont la réduction des risques et la consolidation de la paix écologique.

Le Service de la gestion des catastrophes et d'intervention au lendemain des conflits du PNUE étend ses activités aux régions du monde où les conflits et les catastrophes portent atteinte à l'environnement ou en des lieux où l'environnement est un facteur contribuant aux conflits et aux catastrophes. C'est ainsi que le PNUE a travaillé dans des pays – Afghanistan, Soudan, Irak et Liban – où des conflits avaient eu lieu ainsi que dans des pays touchés par de grandes catastrophes tels que le Pakistan, l'Indonésie, le Sri Lanka et les Maldives.

Parce que les conflits et les catastrophes dépendent très étroitement de l'environnement, une bonne gestion et une bonne gouvernance du milieu sont essentielles pour une paix, une stabilité et une sécurité durables dans tout pays menacé par des conflits ou des catastrophes. Le PNUE procède à des études de l'environnement dans les pays connaissant des crises et renforce les moyens nationaux de gestion de l'environnement par la mise en place d'institutions, la promotion de la coopération régionale, l'assistance juridique et technique, la gestion des informations sur l'environnement, la prise en compte des préoccupations écologiques et des mesures de réduction des risques dans le cadre de programmes de reconstruction.



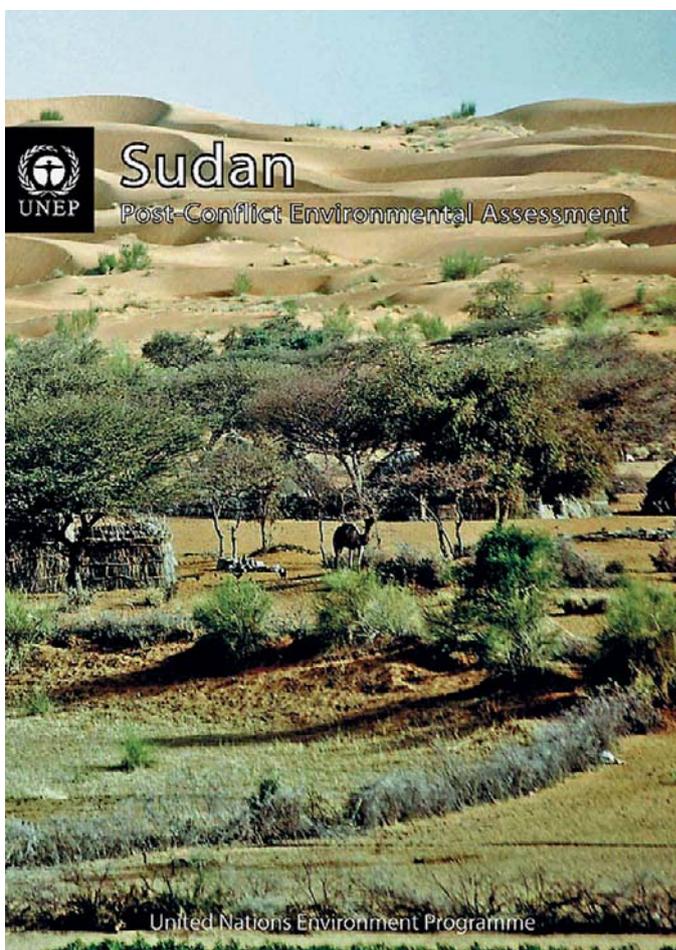
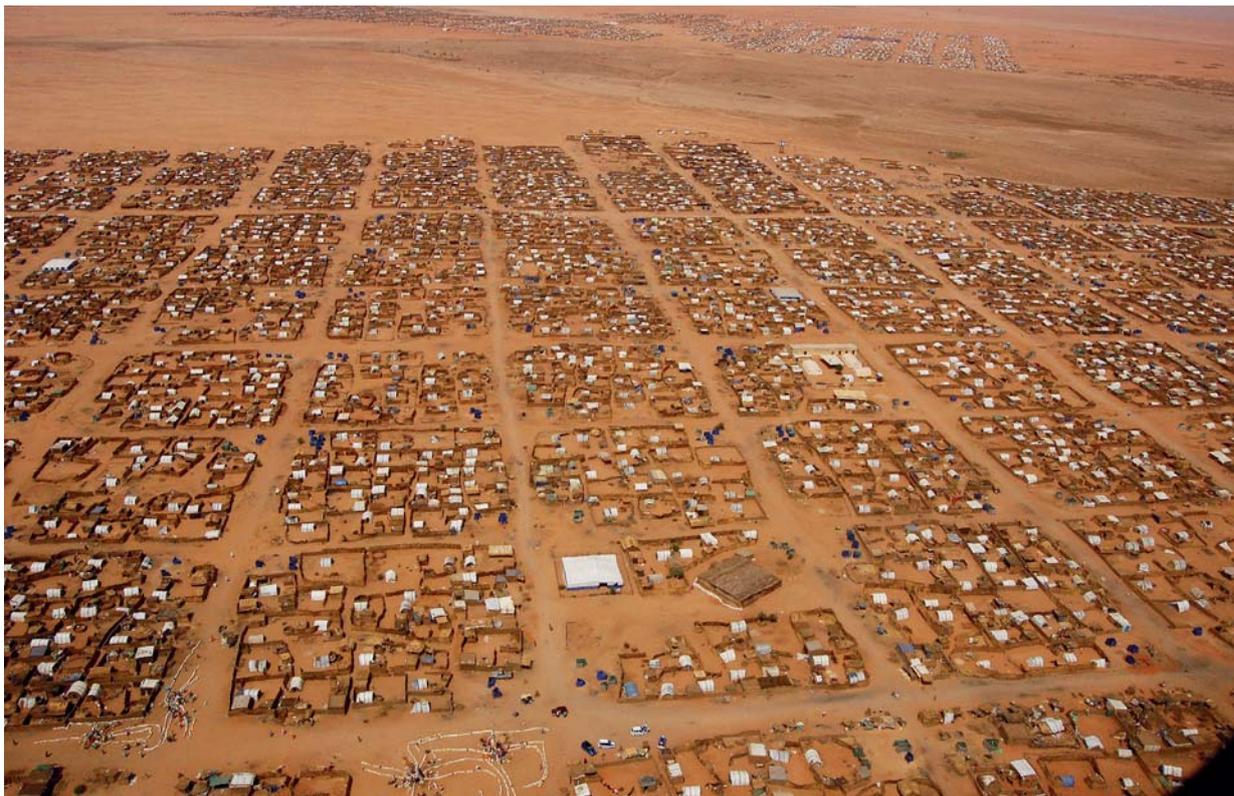
SOUDAN

Un important événement survenu en 2007 a été la publication d'une étude intitulée *Sudan Post-Conflict Environmental Assessment* (Etude de l'environnement soudanais au lendemain de conflits) qui est l'étude de ce genre la plus aboutie jamais réalisée par le PNUE portant sur la totalité du territoire du pays, y compris le Darfour. Avec la collaboration d'experts nationaux, le personnel du PNUE a mené dix missions distinctes sur le terrain parcourant quelque 12 000 km dans le pays et interrogeant plus de 2 000 personnes. Faisant



suite à un éditorial du Secrétaire général de l'ONU qui établissait un lien entre le conflit en cours au Darfour et la détérioration de l'environnement et les changements climatiques, le rapport a fait l'objet d'une importante couverture par les organes de presse et fortement contribué au débat en cours sur l'environnement en tant que facteur sous-jacent au conflit soudanais. Spécialiste du développement, M. Jeffrey Sachs a instamment invité quiconque était intéressé par le renforcement de la paix, l'atténuation de la pauvreté et l'avenir de l'Afrique à le lire.

Bicyclette en feu dans une propriété désertée à proximité de l'autoroute d'El Dios dans la région de Rancho Santa Fe à San Diego, Californie, le 23 octobre 2007. Des feux spontanés attisés par des vents violents ont tout brûlé sur leur passage en Californie du Sud, provoquant l'évacuation de 300 000 habitants pour la seule ville de San Diego où les flammes ont détruit ou menacé de détruire des habitations. Des statistiques des partenaires de l'Initiative financière du PNUE indiquent que les catastrophes naturelles attribuables aux changements climatiques et à d'autres modifications de l'environnement sont chaque année de plus en plus coûteuses sur le plan économique. Le Service de gestion des catastrophes et d'intervention au lendemain des conflits et des catastrophes du PNUE s'occupe d'interventions à l'issue des catastrophes écologiques et de redressement au lendemain des conflits et étend ses activités aux domaines difficiles de la réduction des risques de catastrophes et de la consolidation de la paix aux fins de protection de l'environnement.
© Mario Anzuoni/Rueters.



Camp D'Abu Shouk de personnes déplacées au Nord du Darfour, au Soudan. Durant la plus grande partie des 50 dernières années, ce pays a connu un conflit armé interminable, dont une longue guerre civile entre le Nord et le Sud, et les violences en cours au Darfour. Un accord de paix global, signé en 2005, a mis fin à la guerre civile Nord-Sud et ouvert la voie à une solution de l'ensemble des conflits sévissant dans le pays. Toutefois, les différends suscités par la rareté des ressources naturelles continuent d'avoir des effets déstabilisateurs dans de nombreuses parties du pays. Bien des problèmes restent à résoudre pour qu'une paix durable soit garantie et que la sécurité alimentaire du Peuple soudanais et son développement durable soient assurés. Ces problèmes sont les suivants : désertification et modification du climat régional, plus grande exposition aux catastrophes naturelles, impacts écologiques des déplacements de populations et de leur retour, incidences catastrophiques de la dégradation des terres sur les moyens d'existence de la population, déboisement, urbanisation accélérée et accroissement rapide du secteur pétrolier. Le Service de gestion des catastrophes et d'intervention au lendemain des conflits du PNUÉ a mis sur pied un programme pour le Soudan qui vise à contribuer au retour de la paix et à la stabilité de ce pays en aidant la communauté internationale, les institutions publiques, à tous les niveaux, et la société civile à résoudre les problèmes d'environnement de cette nation. © UNEP/PCOB

Le message que délivre le rapport du PNUE est clair : le Soudan est aujourd'hui confronté à une série de problèmes écologiques qui menacent les moyens d'existence de sa population ainsi que leurs perspectives d'avenir en matière de paix et de sécurité alimentaire. Ces problèmes sont la pénurie d'eau, la désertification, la gestion de l'industrie pétrolière en voie de développement, le déboisement et les changements climatiques. Ne pas s'y attaquer c'est menacer le processus de paix en provoquant de nouveaux déplacements et conflits.

L'étude réalisée par le PNUE en toute indépendance à la demande du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud Soudan, qui l'ont approuvée, recommande des mesures de grande portée, notamment d'investir dans la gestion de l'environnement, de renforcer les capacités des gouvernements et des administrations locales, et la prise en compte de l'environnement par tous les projets de redressement et de développement de l'ONU. Le rapport décrit à grands traits un plan d'action gouvernemental dont le financement, national, étalé sur une période de trois à cinq ans est estimé à 120 millions de dollars.

Pour donner suite au rapport il a été demandé au PNUE de mettre en œuvre un programme écologique au niveau national dans le sud Soudan et au Darfour. Ce programme vise à doter les autorités nationales et le personnel de l'ONU des moyens leur permettant d'utiliser les ressources naturelles d'une manière écologiquement viable et de remettre en état les zones dégradées. Cinq grands projets ont été conçus en association avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Bien que le programme n'en soit encore qu'à ses débuts, d'importants progrès ont déjà été réalisés au Darfour où le déboisement est si grave que les populations déplacées en sont réduites à creuser la terre pour récupérer les racines qu'elles utilisent comme combustible. Outre la généralisation de l'utilisation de réchauds ayant un bon rendement énergétique dans les camps des personnes déplacées, le PNUE envisage la plantation de quelque 3 millions d'arbres dans des forêts et bois communautaires au cours de la première saison agricole de 2008 au titre d'un projet biennal qui vise à aider les populations déplacées et les communautés touchées par les conflits à se procurer du bois de feu d'une manière écologiquement viable.

AFGHANISTAN ET LIBERIA

En 2007, quatrième année de la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités du PNUE pour l'Afghanistan, l'assistance à l'Agence nationale pour la protection de l'environnement et au Ministère de l'agriculture s'est poursuivie dans ce cadre. A la suite d'une importante étude sur l'environnement au

lendemain de conflits, entreprise en 2002-2003, le PNUE a enregistré d'importants succès qui ont consisté à doter l'Agence de la protection de l'environnement de structures institutionnelles solides et d'un mandat, à concevoir une loi cadre sur l'environnement et des législations sectorielles connexes sur les forêts, les ressources en eau et les parcours ainsi que des règlements applicables aux études d'impacts sur l'environnement, à fournir du matériel de bureau et du matériel technique à l'Agence et à organiser plus de 100 stages de formation sur divers sujets.

En 2007, six projets pilotes de gestion communautaire des ressources naturelles relevant du programme ont également été mis en œuvre qui portent sur des questions allant du reboisement à l'irrigation en passant par l'électricité d'origine solaire. Ainsi, un périmètre de plus de 2 000 m² irrigué selon les méthodes traditionnelles, a été remis en état pour pouvoir arroser 7 500 plants mis en terre dans de nouveaux vergers. En outre, le PNUE a supervisé l'installation des 80 panneaux solaires sur des maisons des villages de Bamian et de Badakshan en coopération avec une ONG partenaire, la Norwegian Church Aid. Le programme est l'illustration la plus tangible de la collaboration du PNUE avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements et la société civile au niveau des pays dans le but de mettre en place les moyens nécessaires à la gestion de l'environnement. Aux fins de financement de la troisième phase du programme du PNUE en Afghanistan, la Commission européenne a confirmé, en décembre 2007, avoir réservé 8,8 millions de dollars pour la période 2008-2010.

Depuis 2005, date à laquelle il a installé un bureau responsable de projets à Monrovia, le PNUE mène également avec succès une grande diversité d'activités dans les domaines de la sensibilisation et du renforcement des capacités. En 2007, dernière année du programme, la Environmental Protection Authority (EPA) – (Autorité chargée de la protection de l'environnement) a continué à bénéficier d'un appui pour le renforcement des capacités et la formation sous la forme de deux stages de formation aux techniques de surveillance écologique destinés à quelque 50 laborantins locaux.

Dans le cadre d'un programme d'assistance technique convenu avec les principales parties prenantes des administrations, de la communauté internationale et de la société civile, le PNUE a contribué à l'élaboration d'une législation sur l'environnement et à la mise en œuvre des dispositions d'étude d'impacts sur l'environnement. L'institut du droit de l'environnement a été un important partenaire technique en matière de travaux juridiques. Des consultations ont également été engagées avec l'Initiative conjointe PNUD-PNUE concernant la pauvreté et l'environnement en vue de la fourniture d'un appui

technique aux fins d'élaboration de la première Stratégie pour la réduction de la pauvreté du Libéria. En outre, le bureau du PNUE à Monrovia a collaboré au renforcement des capacités dans les domaines de la surveillance de l'environnement, de la préservation de la biodiversité et de la gestion des risques.

IRAK

En 2007, en Irak, le PNUE a poursuivi la mise en œuvre du projet ayant pour objet la fourniture d'une assistance aux fins de gestion écologiquement rationnelle des marécages irakiens. Financé par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la reconstruction de l'Irak et des fonds des Gouvernements italien et japonais, le projet est entré dans sa troisième phase grâce à des contributions additionnelles du Gouvernement japonais. Le PNUE, le Ministère irakien des municipalités et des travaux publics et l'Université Thi-Qar ont mené des études sur le terrain pour recenser les lacunes en matière de données et d'information sur la démographie et les conditions socio-économiques de 199 villages où les habitants déplacés par l'assèchement des marécages luttent pour reconstituer leurs moyens d'existence. Les études ont permis de rassembler les informations nécessaires pour répondre aux besoins en assurant le minimum requis en matière d'alimentation, d'eau de boisson, d'assainissement, de santé, d'éducation, etc. – qui fait cruellement défaut.

Dans neuf villes du Sud de l'Irak, il a été procédé à une autre étude sur la gestion des déchets solides. Le projet a permis de doter les institutions irakiennes des moyens devant leur permettre de procéder à ce type d'étude et de produire les données de référence nécessaires à l'amélioration de l'environnement. Le projet prévoyait également le financement de la collecte de données sur les ressources en eau et l'environnement et la traduction d'informations de l'arabe en anglais, et vice versa, ainsi que leur diffusion par l'intermédiaire du Réseau d'informations sur les marécages (Marshland Information Network – MIN). Le matériel informatique nécessaire au réseau MIN a été fourni et la formation prévue menée à bien.

En association avec une ONG locale et l'Université de Bassorah, le PNUE a animé des ateliers de sensibilisation destinés aux femmes des villages des régions marécageuses afin de les informer des moyens permettant de protéger concrètement la santé et l'environnement, de l'importance écologique des marécages et de leurs rapports avec l'économie et la santé humaine, ainsi que des conséquences des comportements des individus sur les marécages. Sept-cent douze femmes originaires de 15 villages des régions marécageuses des gouvernerats de Thi-Qar, Missan et Bassorah ont participé aux ateliers. Dans chaque village, ils ont duré quatre à cinq jours et ont consisté en exposés et démonstrations ainsi

qu'en la fourniture de trousse de santé. Un mois après l'atelier, les villages ont été revisités pour déterminer comment les femmes avaient utilisé les renseignements et moyens fournis dans leur vie quotidienne. Les ateliers ont été accueillis favorablement par les communautés dont un grand nombre n'avait jamais reçu la moindre aide de l'ONU ou d'organismes d'entraide; elles ont demandé que des activités similaires soient entreprises pour les enfants. Suite à la mise en place réussie de systèmes écologiquement rationnels d'alimentation en eau de boisson dans six villages et au transfert aux Irakiens de la propriété de ces installations, des travaux visant à améliorer l'accès à une eau de boisson salubre dans sept villages de 3 000 habitants pâtissant d'une alimentation en eau irrégulière ont débuté. Le suivi et l'évaluation de l'application de technologies écologiquement rationnelles à la gestion des systèmes d'assainissement et des marécages influenceront favorablement sur la possibilité d'en étendre l'utilisation dans les régions marécageuses.

Le PNUE a également organisé en avril 2007 une réunion de haut niveau pour débattre des priorités environnementales en Iraq et évaluer la progression du projet intéressant les marécages irakiens avec une délégation irakienne présidée par la Ministre irakienne de l'environnement. La Ministre, qui a loué le projet, véritable modèle de coopération internationale en Iraq, a exprimé sa reconnaissance au PNUE dont le projet avait des conséquences bénéfiques sur le terrain et a évoqué l'éventualité d'autres initiatives en Iraq. Les activités réalisées au titre du projet et les enseignements tirés sont divulgués par un site Internet trilingue en anglais, en arabe et en japonais. Au début de 2008 paraîtra une publication sur la participation du PNUE et sa contribution à l'amélioration de l'environnement en Iraq, y compris les enseignements tirés.

NIGERIA

Suite à une demande de la République fédérale du Nigéria en 2006, un projet a été conçu en 2007 pour déterminer l'impact des activités pétrolières sur plus de 300 sites dans la région d'Ogoni, dans le delta du Niger. Le projet d'étude de l'environnement de la région d'Ogoni est le premier de ce type pour le PNUE et s'inscrit dans le cadre d'un important partenariat public-privé auquel sont associés le PNUD, le Gouvernement fédéral du Nigéria, le gouvernement de l'Etat du Delta, les quatre administrations locales d'Ogoni et la Société d'exploitation pétrolière Shell du Nigéria. De ce fait, plusieurs nouveaux problèmes se posent, notamment celui de la coordination des interventions d'un grand nombre de parties prenantes ainsi que celui de l'étroite coopération à maintenir avec les communautés et le personnel local. En tant que volet du processus de rétablissement de la paix et



Suite à une demande de la République fédérale du Nigéria, le PNUE a conçu un projet pour évaluer plus de 300 sites de la région d'Ogoni, dans le delta du Niger, qui subissent l'impact de l'industrie pétrolière. © Leslye Wood

de la réconciliation dirigé par le gouvernement en Ogoniland, le projet pourrait avoir d'importantes retombées en ce qui concerne le renforcement de la paix, la stabilité et le développement économique du delta du Niger qui est déchiré par la violence et les conflits depuis plus de deux décennies.

La planification étant aujourd'hui achevée, les travaux sur le terrain devraient commencer au début de 2008. Le projet vise à déterminer les dommages occasionnés à l'environnement par la prospection et l'extraction pétrolières en Ogoniland et à formuler des recommandations précises expressément adaptées au site en matière de dépollution et de remise en état du milieu. Des équipes d'experts internationaux et locaux procéderont aux études de terrain sur plus de 300 sites pour évaluer l'impact du pétrole sur les sols, les eaux, l'agriculture, les pêches et l'atmosphère ainsi que ses conséquences directes et indirectes sur la biodiversité et la santé humaine. Pour ce faire, on procèdera à la collecte et à l'analyse de milliers d'échantillons d'eau, de sols, de sédiments, de flore et de faune. En outre, l'étude de l'environnement comportera un inventaire complet de l'ensemble des infrastructures des champs pétroliers de l'Ogoniland. Selon les conclusions et réactions des parties prenantes, l'étude pourrait être suivie d'une grande opération de dépollution à la supervision de laquelle le PNUE pourrait contribuer.

EN PREPARATION

Au cours de l'année, une série de missions de planification ont eu lieu dans le but de débattre et de procéder à des études sur l'environnement et à des activités de redressement rapide en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Népal en 2008.

Dans le cadre de l'Initiative pour la région des grands Lacs, le PNUE a pris part à plusieurs réunions consultatives, dont la Réunion régionale de parlementaires sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des grands Lacs. La réunion a eu lieu à Kinshasa (République démocratique du Congo), en février 2007. Une première initiative a été prise pour aider le pays à mieux gérer son patrimoine naturel. En septembre 2007, une mission du PNUE effectuée dans ce pays s'est traduite par une rencontre avec le Ministre de l'environnement, de hauts responsables du Cabinet présidentiel et du Cabinet du Premier Ministre ainsi qu'avec des chefs des départements intéressés. Il s'agissait de déterminer la nature de l'assistance qui pourrait être fournie dans le domaine de l'environnement à la République démocratique du Congo.

Mission du PNUE en République démocratique du Congo

16-26 septembre 2007

Participants :
Nehemia Rotich, David Jensen, Johannes Refisch,
Franck Attere



United Nations Environment Programme

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОХРАНЕ СРЕДЫ

L'exploitation illicite ou non viable des ressources naturelles telle que la coupe des forêts pour la production de charbon de bois et la grande insécurité due à la présence de divers groupes rebelles armés sont à l'origine d'une dégradation de l'environnement du Parc national des Virunga en République démocratique du Congo. Au titre du suivi du processus des grands Lacs, le PNUE collabore avec les autorités de la RDC pour développer les moyens permettant au pays de gérer d'une manière écologiquement viable son patrimoine naturel. © UNEP PCOB

La mission a été l'occasion pour un certain nombre de ministères et d'organismes des Nations Unies intéressés de débattre des moyens qui permettraient d'améliorer la coopération avec le PNUE dans le domaine de la sécurité, de la gestion et de la préservation de l'environnement en République démocratique du Congo, en particulier des écosystèmes fragiles situés à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées, notamment le Parc national des Virunga. L'abattage des gorilles, l'exploitation illicite ou non viable des ressources naturelles, qui entraîne une dégradation de l'environnement dans le Parc, et la grande insécurité résultant de la présence de divers groupes rebelles armés imposent l'adoption de nouvelles mesures concrètes pour sauver ce patrimoine mondial unique. Le PNUE s'apprête à entreprendre des activités dans les domaines de la législation environnementale, de l'évaluation des situations au lendemain des conflits et



du renforcement des capacités aux fins de conservation et de gestion des ressources du milieu en République démocratique du Congo. Au titre de ces activités, une assistance dans le domaine de l'environnement sera fournie à l'Equipe de l'ONU dans le pays et à la Mission de maintien de la paix de l'ONU (MONUC).

Une évaluation de l'environnement est également en cours au Rwanda. Bien que plus de dix années se soient déjà écoulées depuis le conflit, une évaluation prospective de l'environnement facilitera l'analyse des modes d'utilisation des terres, l'urbanisation et la gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles du pays. Le projet constituera également une contribution au processus « Unis dans l'action » de l'ONU au Rwanda et garantira la prise en compte pleine et entière des impératifs écologiques par les activités de développement. Au Népal, le PNUE s'est

associé aux principales ONG dont le WWF, l'UICN, l'ICIMOD et le Fonds national pour la préservation de la nature (National Trust Fund for Nature Conservation) dans le but de répondre aux besoins pressants du pays en matière d'environnement au lendemain de la récente guerre civile. Le programme recommandé prévoit une évaluation de l'environnement axée sur l'intégration de l'utilisation écologiquement rationnelle des ressources et leur gestion communautaire au programme de renforcement de la paix, l'élaboration d'un plan national de redressement rapide, la collecte de fonds et des mesures concrètes provisoires.

Le PNUE œuvre également à l'élaboration du droit aux activités militaires et à l'environnement. Une réunion régionale sur l'application des normes environnementales par l'institution militaire a eu lieu à Nairobi, en octobre 2007, pour favoriser une mise en œuvre plus poussée du chapitre 20 d'Action 21 qui a trait à la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, ainsi que celle du Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement au cours de la première décennie du XXI^e siècle, durant laquelle une séance a été consacrée aux activités militaires et à l'environnement. La réunion, qui était destinée aux Etats africains, était axée sur l'application des normes environnementales par l'institution militaire; il s'agissait de mettre à la disposition des Etats africains une tribune leur permettant d'échanger des informations et des données d'expérience aux fins de traitement des questions découlant des activités militaires/de défense en période de paix. Les questions examinées étaient les suivantes : politiques nationales en matière d'environnement destinées à l'institution militaire/au secteur de la défense; activités nationales pour s'assurer que l'institution militaire se conforme bien aux normes nationales en matière d'environnement lorsqu'il s'agit de traiter et d'éliminer les déchets dangereux; contribution de l'institution militaire à la réalisation des politiques, objectifs et buts en matière d'environnement au niveau national; évaluation des dommages occasionnés par les activités militaires ainsi que de la nécessité et de la possibilité de procéder à la dépollution des zones touchées et à leur remise en état.

MESURES D'INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHES

Dans le droit fil de sa longue association avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le PNUE, dans le cadre du Groupe mixte de l'environnement PNUE/OCHA, est intervenu dans un grand nombre de pays et territoires connaissant des situations d'urgence dont le Mozambique, l'Indonésie, le Suriname, les Territoires palestiniens occupés, la Mongolie, le Koweït, le Kosovo, la Macédoine, le Swaziland, le Népal, Haïti, la République dominicaine, le Honduras et le Nicaragua. En outre, des experts ont été dépêchés

au sein des équipes de l'ONU chargées d'évaluer les catastrophes et de coordonner les secours afin de déterminer les conséquences des inondations à Madagascar et en Uruguay, les dommages occasionnés par un tremblement de terre au Pérou ainsi que l'impact des rejets d'hydrocarbures dans la mer Noire/d'Azov, en Ukraine, et la mer Jaune au large de la côte occidentale de la République de Corée. Bien que dans la majorité des cas, aucun risque écologique grave n'ait été constaté, au Pérou, l'évaluation, rapidement menée à bien, a abouti à l'enlèvement des débris et des déchets médicaux suscitant des craintes pour la santé humaine. En collaboration avec la Commission européenne, le PNUE procèdera également au suivi des rejets d'hydrocarbures en Ukraine et en République de Corée, en 2008.

Au lendemain du tsunami survenu en 2004 dans l'océan Indien, dont les importants dommages ont été aggravés par la dégradation préalable de l'environnement due à l'abattage d'arbres pour la production de charbon de bois, au développement de l'élevage des crevettes et à la plantation de palmiers à huile, il est apparu clairement que la végétation côtière joue un rôle crucial dans la protection des communautés contre les risques naturels. En collaboration avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) et Wetlands International, le PNUE a coordonné des projets de remise en état des mangroves de l'île de Huraa, aux Maldives, à Banda Aceh, en Indonésie, et dans le district de Ampara, au Sri Lanka. Ces projets se rattachent à l'initiative « Mangroves for the Future » (Des mangroves pour l'avenir) à laquelle participent plusieurs organismes et pays et dont l'ancien Président Bill Clinton est à l'origine; l'initiative a pour objet la préservation durable et la restauration des écosystèmes côtiers de façon à préserver les moyens d'existence des humains, accroître la résilience et réduire la vulnérabilité des communautés côtières de l'océan Indien.

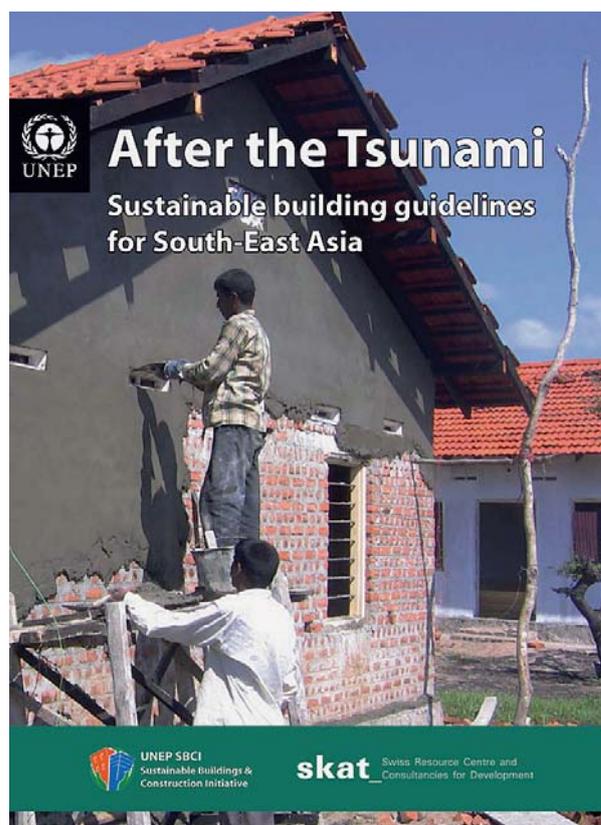
Dans le cadre du projet PNUE-FEM entrepris en collaboration avec le Geological Survey des Etats-Unis consistant en une étude de la répartition et de la dynamique des mangroves (1975-2005) dans les régions d'Asie frappées par le tsunami, des données ont été rassemblées sur l'évolution de la dégradation de ces formations végétales. Plus de 750 images satellitaires Landsat ont été utilisées pour déterminer la répartition des mangroves ainsi que la vitesse et les causes de leur régression et de leur morcellement dans les régions d'Asie frappées par des tsunamis, entre 1975 et 2005. Il ressort de l'étude que la région a perdu 12 % de ses mangroves au cours de cette période. C'est au Myanmar que les mangroves ont le plus régressé chaque année, au rythme de 1 % environ, tandis que leur régression a été la plus faible au Sri Lanka (0,1 %), alors qu'en Inde et au Bangladesh leur superficie n'a pas varié ou a faiblement progressé. La principale cause du déboisement est le développement de l'agriculture (81 %), de l'aquaculture (12 %) et de l'urbanisme (2 %).

MIEUX RECONSTRUIRE

À la demande de l'organisme pour le redressement et la reconstruction d'Aceh et de Nias et du bureau de Banda Aceh (Indonésie) s'intéressant à l'environnement, le PNUE a fourni un appui au Ministère de l'environnement pour qu'il se dote de moyens dans le domaine de la construction de maisons écologiques à Banda Aceh. Cela a consisté à contribuer au financement de levées topographiques, à aménager le site et à concevoir un plan directeur d'ensemble pour un village qui sera construit sur un périmètre de 50 ha obtenus par l'organisme de redressement et de reconstruction. Celui-ci envisage d'y construire plus de 1 000 maisons écologiques de modèles différents qui seront conçues et construites avec une aide supplémentaire du PNUE. C'est en décembre 2007 qu'a pris fin la construction de maisons écologiques modèles. En guise de contribution supplémentaire concrète à la campagne « Mieux reconstruire » le PNUE a publié un manuel intitulé *After the Tsunami: Sustainable building guidelines for South-East Asia* (Après le tsunami : directives pour des constructions durables en Asie du Sud-Est), en août 2007, qui a pour objet d'aider les directeurs de projets à choisir des modèles et des méthodes de construction appropriées ainsi que des matériaux et technologies écologiquement rationnels pour protéger les ressources naturelles et réduire la consommation d'énergie et la pollution.

Toujours en Indonésie, le Centre international d'écotechnologie (CIET) du PNUE a réalisé un projet concernant l'application de technologies écologiquement rationnelles au secteur forestier du district de Banyumas, dans la partie centrale de l'île de Java. Il s'agissait de recourir à ce type de techniques pour s'assurer que la gestion des forêts serait viable de façon que l'économie, qui est fondée sur les produits forestiers et leurs déchets, progresse. On se proposait également de trouver des solutions appropriées et écologiquement viables à l'utilisation des déchets du bois d'œuvre et d'autres produits et services, et de concevoir des méthodes et des mesures favorisant une gestion écologiquement rationnelle des forêts pour prévenir ou atténuer l'impact de catastrophes telles que les inondations et les glissements de terrain ainsi que les conséquences des modes d'exploitation en vigueur des forêts.

Il a été procédé à une étude des incidences possibles sur l'environnement de la gestion des déchets forestiers et notamment à la constitution d'une base de données fournie sur les conditions et tendances actuelles (sociales, économiques et environnementales) à l'aide du SIG ou des données spatiales/de la télédétection concernant notamment l'utilisation des terres et la modification du couvert ainsi que la déforestation. Une analyse des lacunes des politiques a été effectuée pour favoriser la gestion des déchets forestiers et contribuer ce faisant à la prévention des catastrophes ainsi qu'à



En guise de contribution à la campagne « Mieux reconstruire », le PNUE a publié un document intitulé « *After the Tsunami: Sustainable building guidelines for South-East Asia* » (Après le tsunami : directives pour la construction d'habitations durables en Asie du Sud-Est).

la réalisation d'autres objectifs socio-économiques (y compris l'écotourisme), laquelle était assortie d'une série de recommandations concernant les mesures à prendre aux niveaux national et local. Plusieurs technologies écologiquement rationnelles ont été recensées au titre du projet y compris des systèmes de production d'énergies renouvelables (microproduction d'hydro-électricité, énergie solaire), des unités de traitement de produits autres que forestiers et du compost et l'utilisation d'engrais organiques. Le renforcement des capacités des administrations et communautés locales, afin de leur permettre de mettre en œuvre les politiques et d'appliquer les technologies écologiquement rationnelles, était un élément faisant partie intégrante du projet.

En 2007, en Indonésie, on a poursuivi la réalisation d'un autre projet de démonstration d'écotechnologies permettant de réduire les déchets des activités de construction qui est financé par l'Union européenne. Un rapport a été établi à partir des données de référence concernant les débris résultant du tsunami définissant les divers types de débris produits par les catastrophes et indiquant les incidences des technologies nécessaires pour les traiter. Une initiative visant à inventorier et sélectionner les technologies s'inspirant de l'outil mis au point par le PNUE pour déterminer la viabilité écologique a suivi le rapport. Un catalogue des technologies utilisées pour la manutention des déchets

produits par la construction et la démolition des bâtiments a été dressé et chacune de ces technologies a été évaluée et classée en fonction d'une série de critères – stratégiques, opérationnels, financiers et socioculturels. Les choix préférables procédant de cette démarche ont permis aux parties prenantes locales, au Ministère indonésien de l'environnement, à l'organisme BAPEDALDA et au département chargé de l'assainissement de retenir la technologie la plus appropriée pour la réutilisation et le recyclage des déchets résultant des activités de construction et de démolition.

REDUCTION DES RISQUES

La collaboration du PNUE avec le système mis en place au titre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et de réduction des risques vise à ce que les préoccupations suscitées par la gestion de l'environnement soient prises en compte lors de la mise en place du cadre international convenu dénommé cadre d'action de Hyogo. Il s'agit de mettre à profit le pouvoir tampon des écosystèmes pour réduire l'exposition aux risques naturels.

En tant que chef de file du groupe de travail sur l'environnement et la prévention des catastrophes relevant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le PNUE a joué un rôle lors de la première session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe qui a eu lieu à Genève (Suisse), en juin 2007. La session, à laquelle assistaient plus de 600 représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'institutions financières internationales, d'organes régionaux, de la société civile, du secteur privé et des communautés scientifiques et universitaires, a offert à toutes les parties s'occupant de réduction des risques de catastrophe l'occasion d'échanger des données d'expérience et d'accéder à des informations sur la façon dont d'autres pays traitaient des problèmes particuliers soulevés par la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo.

En outre, pour appuyer les programmes de mobilisation, de renforcement des capacités et de formation et faciliter la conception et la mise en œuvre de solutions écologiquement rationnelles lorsque des risques naturels soulèvent des problèmes particuliers, le PNUE et le mécanisme mis en place au titre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ont publié un document intitulé *Environment and Vulnerability: Emerging Perspectives* (environnement et vulnérabilité : nouvelles approches). Le document aide à comprendre les rapports entre l'état de l'environnement et les risques de catastrophes et recense les domaines où les gestionnaires de l'environnement pourraient intervenir pour réduire les risques de catastrophes.

Pour répondre aux besoins de la sous-région de l'Afrique centrale le PNUE a entrepris, avec l'assistance financière du Gouvernement de la République populaire de Chine, de mettre en place un centre de gestion des catastrophes pour l'Afrique centrale au Congo Brazzaville. Le centre vise à développer les moyens des pays de la sous-région dans le domaine de la gestion des catastrophes. A cette fin, le PNUE a organisé, en mars 2007, à Nairobi, un stage de formation pour une équipe du Congo Brazzaville composée des trois membres responsables du centre. Un certain nombre d'activités ont également été entreprises au lendemain de la décharge illicite de déchets toxiques en Côte d'Ivoire en 2006, suite à une décision de la huitième conférence des Parties à la Convention de Bâle demandant aux Parties de fournir une assistance technique et financière à la Côte d'Ivoire pour l'aider à mettre en œuvre son plan d'urgence. Les efforts tendant à la mobilisation des ressources financières se poursuivent. Plusieurs consultations ont également eu lieu avec le Gouvernement ivoirien.

SENSIBILISATION ET ETAT D'ALERTE

Dans le cadre de la coopération en cours avec le groupe mixte PNUE/OCHA de l'environnement le PNUE a co-organisé la septième réunion du Groupe consultatif sur les situations d'urgence environnementale en association avec le Programme information et préparation au niveau local : un processus pour répondre aux accidents technologiques, en juin 2007 à Rosersberg (Suède). Dans nombre de pays en développement les petites et les moyennes entreprises sont les principaux lieux du secteur industriel où les produits chimiques dangereux sont manipulés. Pour mettre en place des méthodes efficaces de gestion sans danger des produits chimiques, le PNUE a lancé un projet biennal de renforcement des capacités en octobre 2006 qui vise à permettre aux entreprises petites et moyennes d'avoir accès aux informations sur la gestion sans danger des produits chimiques et les risques qu'ils présentent tout au long de leur utilisation grâce à l'engagement des parties prenantes et à leurs communications. Dans le cadre plus vaste de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, le PNUE a entrepris la mise en place d'un cadre souple permettant de traiter les principaux accidents provoqués par les produits chimiques.

En 2007, le PNUE a achevé le projet entrepris au Sri Lanka et au Maroc portant sur la réduction de la vulnérabilité des communautés dont l'objet est d'améliorer la prévention et la capacité d'intervention en vue d'atténuer l'impact des catastrophes sur trois sites industriels. Des plans d'intervention concertée ont été établis conformément au processus d'information et de préparation au niveau local aux fins d'intervention d'urgence grâce à l'engagement de nombreuses parties prenantes. Le projet prévoyait un programme de

formation et une approche diversifiée de la réduction des risques. Ce projet a été financé par le Ministère français de l'environnement et a bénéficié d'une forte participation des gouvernements ce qui ouvre la voie à sa reproduction dans les pays.

RAYONNEMENTS IONISANTS

A sa cinquante-cinquième session, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, qui est installé à Vienne et dont le secrétariat est assuré par l'intermédiaire du PNUE, a reconfirmé qu'il n'était pas nécessaire de modifier ses estimations d'ensemble concernant les risques de cancer et de pathologies héréditaires résultant de l'exposition aux rayonnements. Le Comité a également examiné les documents sur l'exposition aux rayonnements accidentels ou ordinaires du public, des travailleurs et des patients, sur les conséquences sanitaires de l'accident de Tchernobyl et sur les effets des rayonnements sur les biotes non humains, qui seront présentés à l'Assemblée générale en 2008.

Avec sept autres organisations internationales, le PNUE a parrainé l'élaboration de principes fondamentaux en matière de sécurité qui constituent le fondement des normes appelées à protéger contre l'exposition aux rayonnements ionisants, au titre du programme de l'AIEA en matière de normes de sécurité. L'objectif fondamental en matière de sécurité – qui consiste à protéger les personnes et l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants – vaut pour toutes les situations créant des risques de rayonnement. Le PNUE, en tant que membre du secrétariat, participe maintenant à la révision des normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements. Ces normes sont utilisées par tous les gouvernements de la planète pour élaborer des législations et des réglementations visant à réglementer l'exposition aux rayonnements.

ENVIRONNEMENT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

Souvent, les ressources naturelles sont au cœur des guerres et des troubles civils. Entre 1990 et 2002 on a connu 17 grands conflits au moins, dont neuf en Afrique, occasionnés par l'exploitation des ressources naturelles. Des guerres civiles telles que celles du Libéria, d'Angola et de la République démocratique du Congo avaient pour enjeu des ressources très appréciées telles que le bois d'œuvre, les diamants et le pétrole. D'autres conflits, dont ceux du Darfour, du Népal et du Moyen-Orient, ont pour origine le contrôle de ressources rares telles que la terre et l'eau. Du fait de l'accroissement continu de la population mondiale et de la demande de ressources, il y a une forte probabilité pour que les conflits suscités par les ressources naturelles se multiplient au cours des décennies à

venir. Les changements climatiques pourraient être un facteur aggravant en particulier lorsqu'ils raréfieront les ressources en eau, transformeront des terres fertiles en déserts ou lorsque les communautés côtières seront submergées par l'élévation du niveau des mers.

En juin 2007 au cours de ses débats, le Conseil de sécurité de l'ONU a pris acte du rôle joué par les ressources naturelles dans les conflits armés et recommandé que les mandats de l'ONU régissant les opérations de maintien de la paix prévoient d'aider les gouvernements richement dotés de ressources d'en empêcher l'exploitation illicite pour éviter d'attiser de nouvelles violences. Ayant acquis une grande expérience en matière d'évaluation des conséquences écologiques des conflits, le PNUE entreprend aujourd'hui de développer les moyens permettant de traiter les causes des conflits liés à l'environnement, et de favoriser l'utilisation des ressources naturelles partagées en tant que moyen de coopération et de renforcement de la paix entre nations minées par les conflits internes et externes. A ce titre, il propose de fournir un appui technique à la Commission de consolidation de la paix et aux entités des Nations Unies similaires, y compris le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques afin qu'ils veillent à ce que les causes environnementales des conflits soient pleinement établies et prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix.

Au titre de son programme Environnement, Conflits et Consolidation de la paix, le PNUE fournira des avis techniques et des analyses en matière d'environnement sur quatre points précis : i) rapports directs et indirects entre l'environnement et les conflits; ii) risques pour la paix résultant d'une gestion inefficace de l'environnement; iii) possibilités de renforcement de la paix grâce à la coopération dans le domaine de l'environnement; iv) identification et hiérarchisation des priorités en matière d'environnement pouvant contribuer à la paix. Pour appuyer ce programme, le PNUE et l'Institut international pour le développement durable (IISD) ont créé un groupe consultatif d'experts sur l'environnement, les conflits et la consolidation de la paix. Ce groupe, qui est constitué d'éminents universitaires, de cellules de réflexion et d'ONG s'intéressant à l'interface entre l'environnement, les conflits et la consolidation de la paix, sera mis à contribution par le PNUE pour concevoir des outils, procéder à des recherches et intégrer les équipes du PNUE œuvrant dans les pays ciblés par la Commission de consolidation de la paix. Enfin, le PNUE a entrepris de détacher un spécialiste hors classe de l'environnement auprès du Bureau d'appui à la Commission de consolidation de la paix de New York, pour une période de deux ans.

UNE APPROCHE REGIONALE : EUROPE

La région Europe, telle que définie par l'ONU, comprend 54 pays fort divers (y compris Israël) et divers groupements régionaux. L'élargissement de l'Union européenne, qui est passée de 12 à 27 Etats membres entre 1990 et 2007, a abouti à la mise en œuvre, sur la plus grande partie de l'Europe de l'Ouest et du Centre, de réglementations communes en matière d'environnement. Alors que sept pays du Sud-Est de l'Europe et la Turquie se préparent à leur entrée il leur faut aligner leurs législations avec les réglementations de l'Union européenne; c'est pourquoi leurs politiques en matière d'environnement œuvrent de plus en plus dans ce sens. L'UE favorise aussi la coopération dans le domaine de l'environnement avec ses voisins immédiats dans le cadre de la politique européenne de bon voisinage. En outre, le partenariat stratégique UE-Russie offre un cadre propice au renforcement de la coopération dans le domaine de l'environnement, notamment en ce qui concerne les questions transfrontières. En attendant, l'élargissement de l'Agence européenne pour l'environnement à 32 pays membres en 2007 (les derniers membres admis étant la Turquie et la Suisse) fait que la même approche prévaut en ce qui concerne les questions d'environnement.

Le Bureau régional pour l'Europe du PNUE représente ce dernier lors des grandes concertations de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, y compris dans le cadre des initiatives relatives à l'environnement européen et à la santé et à l'environnement, ainsi qu'à la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe. Le Bureau favorise la concertation intergouvernementale et la coopération régionale et s'emploie à développer les moyens nationaux de gestion de l'environnement et d'intervention en cas de situation d'urgence, notamment dans les pays à économie en transition. Il s'efforce aussi de sensibiliser aux questions d'environnement et développe l'échange d'informations. Il contribue à la concrétisation des politiques mondiales au niveau régional.

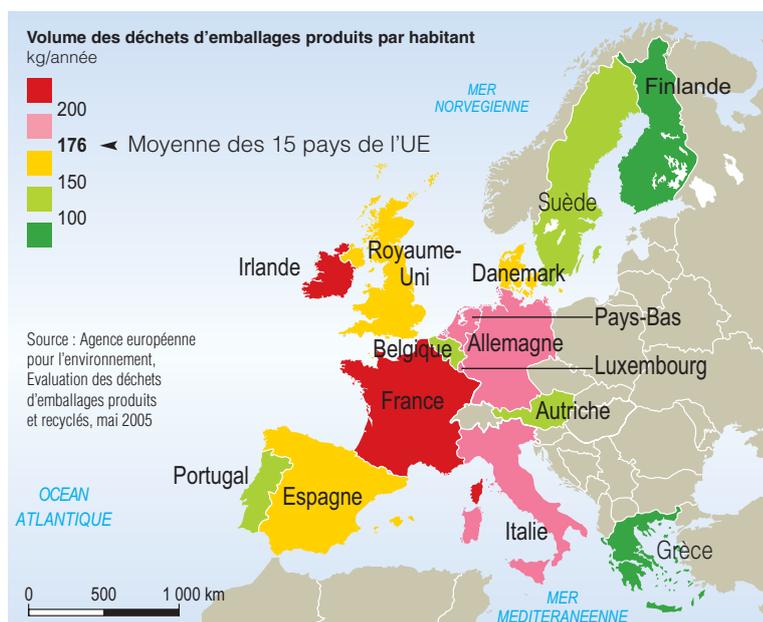
Le Bureau est situé à Genève (Suisse) et dispose d'antennes à Bruxelles, Moscou et Vienne. Le Bureau de liaison de Bruxelles favorise les échanges en matière de principes directeurs entre le PNUE et les institutions européennes ainsi que d'autres organisations situées à Bruxelles telles que le secrétariat des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Le PNUE et le secrétariat des pays ACP ont signé un mémorandum d'accord en mai 2007 portant sur six domaines de coopération : gestion des ressources naturelles, désertification et sécheresse, accords multilatéraux sur l'environnement, eau et assainissement, énergie et questions intersectorielles (telles que l'éducation et la sensibilisation). Parmi les questions également préoccupantes pour l'Union européenne et le PNUE figurent les changements climatiques et l'énergie, la gestion des produits chimiques, les modes de production et de

consommation viables, la protection de l'environnement marin, l'application des accords multilatéraux sur l'environnement et l'environnement et la sécurité.

Les objectifs de l'antenne du PNUE à Moscou consistent en la promotion du PNUE et de ses programmes en Fédération de Russie grâce au renforcement de la coopération avec le Gouvernement, le Parlement, les organisations non gouvernementales, le secteur scientifique et le monde des affaires; en la fourniture d'une assistance aux fins de mise en œuvre et de supervision des projets du PNUE et du FEM (PNUE) en Russie; en la collecte et en l'analyse des informations sur l'environnement et les questions politiques connexes des pays; en la fourniture d'une assistance à la Russie pour qu'elle coopère avec les pays de la région dans le domaine de l'environnement. L'antenne du PNUE à Vienne a pour rôle de faire office de secrétariat provisoire de la Convention des Carpates, de correspondant du PNUE au sein du secrétariat du partenariat pour les montagnes, et de correspondant et de structure d'accueil du bureau sous-régional pour l'Europe du Sud-Est de l'Initiative ENVSEC, tout en appuyant la mise en œuvre des projets du PNUE figurant dans le dossier de l'ENVSEC en Europe du Sud-Est.

L'une des initiatives sans pareille du Bureau pour l'Europe est la mise en place du réseau environnement de Genève. Ce projet du PNUE financé par la Suisse consiste en un partenariat associant plus de 50 organisations et groupes s'occupant d'environnement et de développement durable hébergés dans les blocs 1 et 2 de la Maison internationale de l'environnement ainsi que dans d'autres locaux dans la région de Genève. Ce partenariat contribue à la sensibilisation du public aux grands traités internationaux sur l'environnement et à l'amélioration de la diffusion de l'information et de la communication avec le public. L'une des principales activités du Réseau consiste en l'organisation de tables rondes et d'ateliers rassemblant les bureaux du PNUE et des organismes des Nations Unies situés à Genève, des ONG, l'industrie, les ambassades et les Missions, aux fins d'examen des nouvelles questions soulevées par l'environnement et le développement durable. Ces tables rondes font également office de point de convergence où s'opère la coordination des stratégies à adopter au cours des conférences et réunions internationales ainsi que celle de questions d'environnement déterminées.

En collaboration avec la ville et le canton de Genève, le Réseau organise une foire du développement durable à Genève chaque année au mois de juin. En 2007, la foire, qui avait attiré plus de 20 000 personnes, avait pour thème « Une existence viable ». Il s'agissait de sensibiliser le grand public aux mesures qu'il peut prendre pour protéger la biodiversité et lutter contre les changements climatiques. Le Réseau publie également un guide pratique intitulé *Le Guide vert de Genève* destiné aux organisations situées à Genève s'occupant d'environnement et de développement durable.



© Emmanuelle Bournay/UNEP/GRID-Arendal

Pleins feux sur L'ENVIRONNEMENT ET LA SECURITE EN EUROPE

En 2007, dans le cadre de l'Initiative Environnement et Sécurité s'est poursuivie la mise en œuvre de projets dans les sous-régions de la partie australe du Caucase, d'Asie centrale et du Sud-Est et de l'Est de l'Europe. A la demande du Bélarus, de la Moldavie et de l'Ukraine, les partenaires de l'Initiative ont entrepris d'évaluer l'environnement et la sécurité dans la sous-région de l'Europe orientale, en 2006 et en 2007. Le rapport d'évaluation établi au titre de l'Initiative, présenté lors du colloque sur l'économie et l'environnement de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en mai 2007, souligne qu'il importe de prendre en compte la situation géopolitique de la région qui se trouve entre l'Union européenne et la Fédération de Russie, d'améliorer la sécurité énergétique sans mettre en danger l'environnement, de décontaminer les infrastructures militaires obsolètes et les stocks de produits chimiques, de traiter la question du conflit transnistrien de Moldavie et de renforcer la coopération concernant les cours d'eau et les écosystèmes partagés. Les ressources naturelles communes offrent une excellente occasion d'instituer une coopération régionale comme le montre l'accord de coopération relatif au bassin hydrographique du Dniester conclu entre la Moldavie et l'Ukraine avec l'assistance de l'Initiative. Le rapport a été publié en anglais et en russe et peut être consulté en ligne.

L'Initiative montre que l'environnement peut être un élément favorisant la coopération transfrontalière. Des évaluations communes et l'échange d'informations ont permis de dégager des intérêts communs, d'améliorer la compréhension mutuelle et de mettre en place les fondements d'accords pour une gestion transfrontière de l'environnement. Le partenariat, qui est l'approche sous-tendant l'Initiative, favorise indubitablement l'amélioration de la coordination et une conception de la coopération régionale rentable à tous égards ainsi que le renforcement des synergies et de la cohérence avec d'autres initiatives entreprises aux niveaux national et sous-régional par les donateurs. Un programme de travail comportant 70 projets ayant pour origine des priorités régionales précises résultant de la nécessité de procéder à d'autres études, d'élaborer des politiques, de mettre en place des institutions et des moyens ainsi qu'une coopération technique, a été conçu pour la période 2007-2009.

L'Initiative est un partenariat associant le PNUE, le PNUD, l'OSCE et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) ainsi que le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a rejoint l'Initiative en

tant que partenaire associé. L'Initiative a pour objet l'étude des problèmes d'environnement et leur traitement lorsqu'ils menacent ou lorsque l'on pense qu'ils menacent la sécurité, la stabilité sociale et la paix ainsi que la santé des personnes et/ou la viabilité de leurs moyens d'existence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières nationales dans les régions sujettes aux conflits. Plus de 50 projets ont été entrepris dans 19 pays de la partie australe du Caucase, en Asie centrale et dans le Sud-Est et l'Est de l'Europe, dont le montant s'élève à 12,8 millions de dollars.

En Europe orientale les problèmes d'environnement aggravent souvent les tensions liées à la sécurité extérieure et les problèmes de sécurité intérieure. Sont particulièrement préoccupants les risques environnementaux concentrés le long des frontières nationales (y compris les frontières avec l'Union européenne, la Russie et les frontières entre les trois pays). © UNEP/GRID-Arendal

Zones prioritaires d'Europe orientale en matière d'environnement et de sécurité



- Zones où l'environnement subit des contraintes¹
- Zones contaminées par l'explosion de Tchernobyl²
- Zones côtières gravement polluées
- Importantes zones naturelles : zones protégées à proximité des frontières et régions transfrontières de grande importance écologique³
- Centrales nucléaires (en fonctionnement/fermées)
- Conflits passés/actuels (gelés)
- Différends fonciers et territoriaux
- Différends interétatiques en cours de résolution par des moyens internationaux ou bilatéraux
- Différends interethniques
- Zones prioritaires des points de vue de l'environnement et de la sécurité

Notes : 1 - Contraintes moyennes à fortes d'après les indices nationaux en matière d'état de l'environnement.
2 - Radioactivité du césium 137 supérieure à 555 kBq/m². 3 - Ne sont indiquées que celles qui se trouvent à l'extérieur des zones où l'environnement est soumis à des contraintes moyennes à fortes.

Sources: Belarus State University. Atlas of Belarus Geography. Minsk 2005; State Committee for Land Resources, Geodesy and Cartography. National Atlas of Belarus. Minsk 2002; Botaru V. and O. Kazarbasa. Republic of Moldova. Atlas. Chisinau 2005; State Committee for Natural Resources. Integrated Atlas of Ukraine. Kyiv 2005; Baloga V.I. (ed.) 20 Years after Chernobyl Catastrophe. National Report of Ukraine. Kyiv 2006; Shevchuk V.E. and V.L. Gurashevsky (eds.) 20 Years after the Chernobyl Catastrophe. National Report. Minsk 2006; Ministry of Environment Protection of Ukraine. On-line environmental maps (www.mep.gov.ua); ENVSEC consultations 2006-7.

LA CARTE N'IMPLIQUE DE LA PART DES ORGANISATIONS PARTENAIRES DE L'ENVSEC AUCUNE PRISE DE POSITION QUANT AU STATUT JURIDIQUE DES PAYS, TERRITOIRES OU ZONES OU DE LEURS AUTORITÉS, NI QUANT AU TRACÉ DE LEURS FRONTIÈRES ET LIMITES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

Toutes les Divisions du PNUE sont situées au siège du PNUE, à l'exception de la DTIE. L'accès Internet à toutes les Divisions du PNUE ainsi qu'à d'autres adresses électroniques est disponible à partir du site Internet du PNUE (www.unep.org).

SIÈGE DU PNUE

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 762 1234
Fax : +254 20 762 3927 / 3692
Télex : 22068 / 22173
Mél : cpinfo@unep.org
Internet : www.unep.org

DIVISIONS ET ANTENNES DU PNUE

DIVISION DE L'ALERTE RAPIDE ET DE L'ÉVALUATION

Alerte rapide; évaluation environnementale

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 762 3231 or 762 4028
Fax : +254 20 762 3943
Mél : deva.director@unep.org
Internet : www.unep.org/deva

PNUE - Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (UNEP-WCMC)

219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
Royaume-Uni
Tél : +44 1223 277 314
Fax : +44 1223 277 136
Mél : director@unep-wcmc.org
Internet : www.unep-wcmc.org

Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI)

Designated Administrative Authority (for Japan and Seychelles Secretariat)
UNEP World Conservation Monitoring Centre
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
Royaume-Uni
Tél : +44 1223 277 314
Fax : +44 1223 277 136
Mél : icri_secretariat@unep.wcmc.org
Internet : www.icriforum.org

PNUE - Système mondial de surveillance continue de l'environnement/ Eau (GEMS/Eau)

National Water Research Institute
Environment Canada
P.O. Box 5050, 867 Lakeshore Road, Burlington
Ontario L7R 4A6 (Canada)
Tél : +1 905 336 4919 / 4935 ou +1 905 319 6908
Fax : +1 905 336 4582 / 6230
Mél : gems@ec.gc.ca
Internet : www.gemswater.org

Évaluation mondiale des ressources en eaux internationales (GIWA)

SE - 391 82 Kalmar (Suède)
Tél : +46 480 44 73 53
Fax : +46 480 44 73 55
Mél : info@giwa.net
Internet : www.giwa.net

UNEP/DEWA/GRID-Europe

Maison internationale de l'environnement
11 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 82 94 / 95
Fax : +41 22 917 80 29
Mél : infogrid@grid.unep.ch
Internet : www.grid.unep.ch

UNEP/GRID-Sioux Falls

USGS EROS Data Center
47914 252nd Street, Sioux Falls, SD 57198-0001,
Etats-Unis
Tél : +1 605 594 6117
Fax : +1 605 594 6119
Mél : info@www.na.unep.net
Internet : www.na.unep.net/index.php3

UNEP/GRID-Arendal

Longum Park, Service Box 706
N-4808 Arendal (Norvège)
Tél : +47 3703 5650
Fax : +47 3703 5050
Mél : grid@grida.no
Internet : www.grida.no

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Centre international de Vienne
P.O. Box 500
A-1400 Vienne (Autriche)
Tél : +43 1 26060 4330
Fax : +43 1 26060 4330
Mél : unscear@unscear.org
Internet : www.unscear.org

DIVISION DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT (DEPI)

Renforcement des capacités; Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin; conventions et plans d'action sur les mers régionales; évaluation post-conflit; gestion des catastrophes; mise en œuvre du droit de l'environnement; projet « barrages et développement »

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 762 3508
Fax : +254 20 762 4249
Mél : depi@unep.org
Internet : www.unep.org/depi

Programme d'action mondial

P.O. Box 16227, 2500 BE
La Haye (Pays-Bas)
Tél : +31 70 311 4460 / 1
Fax : +31 70 345 6648
Mél : gpa@unep.nl
Internet : www.gpa.unep.org

Unité d'évaluation post-conflit

Maison internationale de l'environnement
11 chemin des Anémones,
CH-1219 Châtelaine,
Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 85 30
Fax : +41 22 917 80 64
Mél : postconflict@unep.ch
Internet : www.postconflict.unep.ch

PNUE/OCHA Section des urgences environnementales

OCHA-Genève
Palais des Nations
CH-1211 Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 11 42
Fax : +41 22 907 02 57
Mél : ochaunep@un.org
Internet : www.reliefweb.int/ochaunep

Centre de collaboration du PNUE pour l'eau et l'environnement (UCC-Water)

Agern Alle 5
2970 Hoersholm (Danemark)
Tél : +45 45 16 92 00
Fax : +45 45 16 92 92
Mél : ucc-water@dhi.dk
Internet : www.ucc-water.org

Bureau de coordination pour les mers régionales

Programmes pour les mers régionales administrés par le PNUD : Méditerranée (Convention de Barcelone); Afrique occidentale et centrale (Convention d'Abidjan); Grande Caraïbe (Convention de Cartagena); Afrique orientale (Convention de Nairobi); Pacifique du Nord-Ouest; Mers d'Asie; Pacifique du Nord-Est (administration intérimaire/partielle par le PNUE); Mer Caspienne (Convention de Téhéran—administration intérimaire par le PNUE)
P.O. Box 30552
Nairobi (Kenya)
Tél : +254 20 762 4544 or 762 4033
Fax : +254 20 762 4618
Mél : Ellik.Adler@unep.org
Internet : www.unep.ch/seas

Le PNUE dans le monde

DIVISION TECHNOLOGIE, INDUSTRIE ET ECONOMIE (DTIE)

Consommation et production durables; Energie; OzoneAction; Centre international d'écotechnologie (CIET); produits chimiques; économie et commerce

Siège de la Division

15 rue de Milan
75441 Paris Cedex 09 (France)
Tél : +33 1 4437 1450
Fax : +33 1 4437 1474
Mél : unep.tie@unep.fr
Internet : www.unep.fr

PNUE-CIET

2-110 Ryokuchi Koen
Tsurumi-ku, Osaka 538-0036 (Japon)
Tél : +81 6 6915 4581
Fax : +81 6 6915 0304
Mél : ietc@unep.or.jp
Internet : www.unep.or.jp

PNUE Substances chimiques

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine,
Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 81 92
Fax : +41 22 797 34 60
Mél : chemicals@unep.ch
Internet : www.chem.unep.ch

PNUE Economie et commerce

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine,
Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 82 43
Fax : +41 22 917 80 76
Mél : etb@unep.ch
Internet : www.unep.ch/etb

PNUE Equipe spéciale PNUE/CNUCED chargée du renforcement des potentiels en matière de commerce, d'environnement et de développement

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine,
Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 82 98
Fax : +41 22 917 80 76
Mél : cbtf@unep.ch
Internet : www.unep-unctad.org/cbtf

PNUE Centre de collaboration du PNUE pour l'énergie et l'environnement

Risoe National Laboratory, Bldg. 142
Frederiksborgvej 399
P.O. Box 49 DK 4000 Roskilde (Danemark)
Tél : +45 46 32 22 88
Fax : +45 46 32 19 99
Mél : John.Christensen@risoe.dk
Internet : www.uccee.org

DIVISION DE LA COOPERATION REGIONALE (DRC)

Coordination des activités régionales; Centre Pauvreté et Environnement; Coopération Sud-Sud; Grands groupes et parties prenantes; Bureaux régionaux : Afrique; Europe; Asie et Pacifique; Asie occidentale; Amérique latine et Caraïbes; Amérique du Nord

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 762 3519
Fax : +254 20 762 4270/3695
Mél : cristina.boelcke@unep.org
Internet : www.unep.org/drc

Bureau régional pour l'Afrique (ROA)

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 762 4284
Fax : +254 20 762 3928
Mél : peter.acquah@unep.org
Internet : www.unep.org/roa

Bureau de liaison avec l'Union africaine

ECA New Building
4th Floor, No. 4NC4-4N13
P.O. Box 3001, Addis-Abeba (Ethiopie)
Tél : +251 11 544 3431
Fax : +251 11 552 1633
Mél : unepoffice@unepca.org

Bureau régional pour l'Europe (ROE)

Maison internationale de l'environnement
15 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine,
Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 8276 / 8291
Fax : +41 22 797 3420
Mél : roe@unep.ch
Internet : www.unep.ch/roe

Bureau de liaison avec l'Union européenne

14 rue Montoyer, 2ème étage
B-1000 Bruxelles (Belgique)
Tél : +32 2 213 30 50, +32 2 213 30 52
Fax : 32 2 213 30 51
Mél : info@unep.be

Bureau du PNUE à Moscou

28, Ostozhenka str.
119034 Moscou (Russie)
Tél : +7 495 787 2156
Fax : +7 495 787 7763
Mél : gudyma.unep@undp.ru

Bureau du PNUE à Vienne

Secrétariat intérimaire de la Convention des Carpathes
PNUE, Vienne/ISCC – Room L-339
Centre international de Vienne
P.O. Box 500
A-1400 Vienne (Autriche)
Tél : +43 1 260 60 4545
Fax : +43 1 260 60 7 4545
Mél : unep@unvienna.org

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (ROAP)

2nd Floor, United Nations Building
Rajdamnern Nok Avenue
Bangkok 10200 (Thaïlande)
Tél : +66 2 281 6101 or 288 1870 / 1893
Fax : +66 2 280 3829
Mél : surendra.shrestha@rrcap.unep.org
Internet : www.roap.unep.org

Bureau du PNUE en Chine

2 Liangmahe Nalu Road
Beijing 100600 (P. R. Chine)
Tél : +86 10 853 20 921
Fax : +86 10 653 22 567
Mél : unep@public.un.org.cn

Bureau régional pour l'Asie occidentale (ROWA)

Villa 2113, Road 2432
Block 324 – Al Juffair
P.O. Box 10880
Manama (Royaume de Bahreïn)
Tél : +973 17 812 755
Fax : +973 17 825 110 / 825 111
Mél : uneprowa@unep.org.bh
Internet : www.unep.org.bh

Bureau de liaison avec la Ligue arabe

28 Adly str., 7th Floor
P.O. Box 22
Le Caire (Egypte)
Tél : +20 2 393 4046 or 392 9733
Fax : +20 2 395 0119
Mél : unep-allo@link.net

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC)

Edificio No. 103, Ave Morse, Ciudad del Saber,
Clayton, Ancon
Panama (Panama)
P.O. Box : PNUMA 03590-0843 Balboa
Tél : +507 305 3135/305 3130
Fax : +507 305 3145/305 3105
Mél : ricardo.sanchez@pnuma.org
Internet : www.rolac.pnuma.org

Bureau du PNUE au Brésil

EQSW 103/104
 Bloco C – 1 andar
 Setor Sudoeste
 Brasília (Brésil)
 Tél : +55 61 30 38 92 33 / 5561 30 38 92 35
 Fax : +55 61 30 38 92 39
 Mèl : pnuma.brasil@pnuma.org

Bureau régional pour l'Amérique du Nord (RONA)

UNEP, 1707 H St. NW, Suite 300
 Washington 20006 (Etats-Unis)
 Tél : +1 202 785 0465
 Fax : +1 202 785 2096
 Mèl : amy.fraenkel@rona.unep.org
 Internet : www.rona.unep.org

Bureau du PNUE à New York

Two United Nations Plaza, Room DC2-803,
 New York, NY 10017 (Etats-Unis)
 Tél : +1 212 963 8210
 Fax : +1 212 963 7341
 Mèl : info@nyo.unep.org
 Internet : www.nyo.unep.org

DIVISION DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONVENTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT (DELIC)

Analyse et élaboration des politiques et partenariats; droit de l'environnement; coordination des politiques et affaires interinstitutionnelles; Groupe de la gestion de l'environnement; Conventions mondiales sur l'environnement

Siège de la Division

P.O. Box 30552
 Nairobi 00100 (Kenya)
 Tél : + 254 20 762 4011
 Fax : +254 20 762 4300 / 3926
 Mèl : dec@unep.org
 Internet : www.unep.org/dec

Bureau d'information pour les conventions (Genève)

Maison internationale de l'environnement
 11 chemin des Anémones
 CH-1219 Châtelaine
 Genève (Suisse)
 Tél : +41 22 917 82 44
 Fax : +41 22 797 34 64
 Mèl : iuc@unep.ch
 Internet : www.unep.ch/iuc

Secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement

Maison internationale de l'environnement
 11-13 chemin des Anémones
 CH-1219 Châtelaine,
 Genève (Suisse)
 Tél : +41 22 917 86 93
 Fax : +41 22 797 34 20
 Mèl : emg@unep.ch

Secrétariat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

C/o WMO 7bis, Avenue de la Paix
 C.P. No 2300, 1211
 Genève 2 (Suisse)
 Tél : +41 22 739 8208 8254
 Fax : +41 22 739 8025 or 8013
 Mèl : ipcc_sec@gateway.wmo.ch
 Internet : www.ipcc.ch

SECRETARIATS DES CONVENTIONS ADMINISTREES PAR LE PNUE

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

413 St Jacques Street, Suite 800
 Montréal, Québec, H2Y 1N9 (Canada)
 Tél : +1 514 288 2220
 Fax : +1 514 288 6588
 Mèl : secretariat@biodiv.org
 Internet : www.biodiv.org

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Maison internationale de l'environnement
 11-13 chemin des Anémones
 CH-1219 Châtelaine,
 Genève (Suisse)
 Tél : +41 22 917 81 39 / 40
 Fax : +41 22 797 34 17
 Mèl : cites@unep.ch
 Internet : www.cites.org

Secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal

1800 McGill College Avenue, 27th Floor
 Montréal, Québec (Canada H3A 3J6)
 Tél : +1 514 282 1122
 Fax : +1 514 282 0068
 Mèl : secretariat@unmfs.org

Secrétariat de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal (Secrétariat de l'ozone)

Basé au Siège du PNUE
 Tél : +254 20 762 3851
 Fax : +254 20 762 3601 / 762 3913
 Mèl : ozoneinfo@unep.org
 Internet : www.unep.org/ozone

Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

United Nations Campus
 Hermann-Ehlers-Str.10
 53113 Bonn (Allemagne)
 Tél : +49 228 815 2401 / 2
 Fax : +49 228 815 2449
 Mèl : secretariat@cms.int
 Internet : www.cms.int

Secrétariat de l'Accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe (EUROBATS)

United Nations Campus
 Hermann-Ehlers-Str. 10
 53113 Bonn (Allemagne)
 Tél : +49 228 815 2420 / 1
 Fax : +49 228 815 2445
 Mèl : eurobats@eurobats.org
 Internet : www.eurobats.org

Secrétariat de l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS)

United Nations Campus
 Hermann-Ehlers-Str. 10
 53113 Bonn (Allemagne)
 Tél : +49 228 815 2416
 Fax : +49 228 815 2440
 Mèl : ascobans@ascobans.org
 Internet : www.ascobans.org

Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

United Nations Campus
 Hermann-Ehlers-Str.10
 53113 Bonn
 Tél : +49 228 815 2413
 Fax : +49 228815 2450
 Mèl : aewa@unep.de
 Internet : www.unep-aewa.org

Secrétariat de la Convention de Bâle

Maison internationale de l'environnement
 11-13 chemin des Anémones
 CH-1219 Châtelaine
 Genève (Suisse)
 Tél : +41 22 917 82 18
 Fax : +41 22 797 34 54
 Mèl : sbc@unep.ch
 Internet : www.basel.int

Le PNUE dans le monde

Secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine,
Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 81 83
Fax : +41 22 797 34 60
Mél : pic@unep.ch
Internet : www.pic.int

Secrétariat provisoire de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 81 91
Fax : +41 22 797 34 60
Mél : pops@unep.ch
Internet : www.pops.int

DIVISION DES COMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATION (DCPI)

Services médias; services audiovisuels et graphiques; relations publiques et manifestations spéciales; enfants et jeunes / sports et environnement; bibliothèque et documentation; édition

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 762 3293
Fax : +254 20 762 3927 / 3692
Mél : cpiifo@unep.org
Internet : www.unep.org

Publications du PNUE

SMI (Distribution Service) Ltd.
P.O. Box 119
Stevenage
Herts SG1 4TP (Royaume-Uni)
Tél : 44 1438 748111
Fax : 44 1438 748844
Mél : orders@earthprint.com
Internet : www.earthprint.com

DIVISION DE LA COORDINATION AVEC LE FONDS MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT (DGEF)

Diversité biologique/prévention des risques biotechnologiques; eaux internationales; polluants organiques persistants; changements climatiques/appauvrissement de la couche d'ozone; dégradation des terres; projets de moyenne envergure; secrétariat du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : +254 20 762 4165
Fax : +254 20 762 4041
Mél : gefinfo@unep.org
Internet : www.unep.org/gef

Bureau de liaison PNUE/FEM, Washington

1707 H Street, NW Suite 300
Washington, DC 20006
Tél : +1 202 974 1312
Fax : +1 202 223 2004
Mél : kristin.mclaughlin@rona.unep.org

Projet PNUE/FEM sur l'élaboration de cadres nationaux relatifs à la prévention des risques biotechnologiques

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : +41 22 917 84 10
Fax : +41 22 917 80 70
Mél : biosafety@unep.ch
Internet : www.unep.ch/biosafety

Projet PNUE/FEM sur le renversement des tendances à la dégradation de l'environnement en mer de Chine du Sud et dans le golfe de Thaïlande

UNEP/GEF Project Co-ordinating Unit
United Nations Building 2nd Floor, Block B
Rajdamnern Avenue, Bangkok 10200 (Thaïlande)
Tél : +66 2 288 1886
Fax : +66 2 288-1094 or 281 2428
Mél : pernetta@un.org
Internet : www.unepscs.org

Secrétariat du Groupe consultatif pour la science et la technologie du FEM

UNEP, 1707 H St. NW, Suite 300
Washington, 20006 (Etats-Unis)
Tél : +1 202 974-1311
Fax : +1 202 223-2004
Mél : dt@rona.unep.org
Internet : http://stapgef.unep.org

BUREAUX DU PNUE DANS LE MONDE

